GABRIEL EYSENBACH

Histoire du Blason







LA VOCATION DE L'ARBRE D'OR

est de partager ses intérêts avec les lecteurs, son admiration pour les grands textes nourrissants du passé et celle aussi pour l'œuvre de contemporains majeurs qui seront probablement davantage appréciés demain qu'aujourd'hui.

La belle littérature, les outils de développement personnel, d'identité et de progrès, on les trouvera donc au catalogue de l'Arbre d'Or à des prix résolument bas pour la qualité offerte.

Gabriel Eysenbach

Histoire du Blason et science des armoiries

Tours

1848





Ville de Paris.

De gueules, à un navire d'argent voguant sur des ondes du même, et un chef cousu d'azur, semé de fleurs de lis d'or.



S. S le Pape Pie IX.

Écartelé : aux 1 er 4, d'azur, au lion d'or, ayant la patte posée sur une boule du même ; aux 2 et 3, d'argent à deux bandes de gueules.



S. M. L'Empereur d'Autriche.

Tiercé en pal : au 1, d'or, au lion de gueules, qui est de Habsbourg ; au 2 de gueules à la fasce d'argent qui est d'Autriche ; au 3, d'or, à la bande de gueule, chargé de 3 alérions d'argent qui est de Lorraine.



Roi de France.

D'azur, à trois fleurs de lis d'or.



Cardinal de Richelieu.

D'argent, à trois chevrons de gueules.



Maréchal de Villars.

D'Azur, à trois molettes d'or, et un chef d'argent, chargé d'un lion léopardé de gueules.



Duc de Choiseul.

D'azur, à une crois d'or, cantonnée de dix-huit billettes du même, cinq dans chaque canton du même posées en sautoir, et quatre dans chaque canton de la pointe mise en orie.



Marquis de Pastoret.

D'or, à une barre de gueule, chargée d'un berger posé sur une terrasse avec son chien, et ayant la tête tournée vers lui, le tout d'argent.



Comte de la Bourdonnaye.

De geules à trois bourdons d'argent posé 2 et 1.



Vicomte de Châteaubriant.

De gueules semé de fleurs de lis d'or



Baron de Barante.

Écartelé : aux 1 et 4, d'or, à une bruyère de sinople plantée sur une champagne de même, et un chef d'azur, chargé d'un soleil d'or ; aux 2 et 3, d'azur, à une croix pattée d'argent.



Chevalier d'Ambray.

D'azur, à trois tours d'argent, et un lionceau d'or, posé en abîme.

INTRODUCTION

> De là sont venus les escus,
> Les armes qu'ores on voit peintes,
> Armes qui jadis furent teintes
> Dans le sang des premiers vaincus ;
> De là les crys et les devises,
> Le métail avec les couleurs
> Dont, curieux en mille guises,
> Ils ont blasonné leurs valeurs.

S'il est une science qui, étudiée avec amour, ait excité un enthousiasme et une admiration portés jusqu'au culte et à la dévotion, et qui, plus tard, par un triste revirement de l'esprit humain, soit tombée dans le discrédit le plus complet, c'est à coup sûr celle du blason. L'art héraldique ne méritait, il faut le dire, ni cet excès d'honneur, ni le mépris dont postérieurement on a voulu le flétrir ; et si, de ces deux sentiments bien divers, l'engouement extrême au moyen âge, un froid dédain au commencement de ce siècle, il en est un qu'on puisse admettre, c'est le premier, à n'en point douter. Le blason formait réellement alors une science d'une haute importance sociale, qui avait ses lois, nommées lois d'armes, ses académies, les *conseils des maréchaux* ; et l'on exigeait des rois d'armes, ou officiers chargés d'exercer publiquement cette science, de scrupuleuses garanties d'érudition et de mérite personnel. Le blason, langue mystérieuse, langue ingénieuse et frappante, d'un usage universel pour la noblesse de la chrétienté, établissait entre tous les gentilshommes une confraternité héroïque ; c'était la pierre fondamentale de l'édifice féodal, le *ciment* et la *clef de voûte*, comme dit un vieil auteur, de la hiérarchie aristocratique. C'était encore un enseignement permanent, une exhortation constante à la jeune noblesse de marcher sur les traces de ses aïeux : reproduits et multipliés à l'infini par la gravure, la sculpture, la peinture, sur les bannières dans les combats, sur la pierre des caves sépulcrales, sur les murs de la salle du conseil, sur les

meubles et sur les livrées, entourés de leurs supports, de leurs cimiers, de leurs devises, les blasons de famille étaient pour les chevaliers, dont quelquefois ils présentaient les noms sous une allégorie parlante, une personnification glorieuse, abstraite et immuable de leur *race* ; et, semblables à ces momies égyptiennes que les familles conservaient avec un soin religieux, par leur continuelle présence ils semblaient exhorter les fils à ne point dégénérer de leurs pères, établissant ainsi entre les descendants d'une même lignée une rivalité généreuse. Comment une science si propre à éterniser le souvenir des grandes actions, à enflammer d'une noble émulation les fils avides d'imiter leurs vaillants ancêtres, et jaloux de ne point laisser flétrir le glorieux blason qu'ils en avaient reçu, eût-elle pu ne point exciter l'admiration et l'enthousiasme ? Quoi ! la noblesse était tout alors, le roi s'honorait d'être gentilhomme avant de s'enorgueillir du titre de monarque, et l'art dont les règles absolues établissaient une barrière infranchissable entre te noble et le vilain, l'art qui consacrait les droits de la noblesse et inscrivait ses hauts faits dans le livre d'or de la chevalerie, n'eût pas été l'objet de la vénération générale ! Comment, après cela, le moyen âge, si poétique, si plein de sentiments religieux, si fervent, si enthousiaste, dans l'esprit d'absorption, de travestissement, et pour ainsi dire de centralisation, avec lequel il semblait vouloir personnifier en sa seule époque toutes les grandes renommées et toutes les actions illustres des anciens temps ; comment le moyen âge eût-il pu ne point doter les héros des siècles précédents des attributs armoriés qui jouaient alors un rôle si glorieux et si important ? Alexandre, le vainqueur de Babylone, le chevaleresque Arthur de Bretagne, forment le sujet de magnifiques épopées dont la scène se passe sous les descendants de Charlemagne : pouvait-on se dispenser de leur attribuer le blason du rang qu'ils occupaient ? Nous ne serons donc nullement surpris si la plupart des historiographes du blason lui assignent une antiquité fabuleuse ; nous n'éprouverons aucun étonnement à voir nos anciens chroniqueurs décrire sérieusement les armoiries de Jules César et de Vespasien, et nous donner comme très authentique le blason de notre Seigneur Jésus-Christ, accompagné de tous ses ornements, parmi lesquels on distingue un heaume de marquis.

Il est facile de concevoir que la science héraldique fut au moyen âge l'objet d'une sorte de culte ; on comprend non moins aisément l'acharnement avec lequel on s'est attaché, à la fin du siècle dernier et au commencement de celui où nous vivons, à rabaisser, à dénigrer cet art qu'on traitait de frivole, à le représenter comme une espèce de passe-temps propre uniquement à amuser les loisirs des intelligences futiles et sans portée. L'esprit révolutionnaire, auquel était odieux le moindre souvenir du passé, qui attaquait avec fureur toutes les institutions de l'âge féodal, avait naturellement dû envelopper l'art du blason dans la proscription dont fut frappé tout ce qui était noble ou de vieille date.

Aujourd'hui la noblesse n'est plus en France qu'une distinction purement honorifique : les privilèges qu'elle possédait autrefois, l'autorité dont elle était revêtue, le prestige qui l'entourait, les immenses domaines qu'elle se transmettait sans morcellement de générations en générations, le respect de la hiérarchie, tout ce qui semblait enfin assurer sa durée, ce qui faisait sa grandeur et sa puissance, tout cela a été englouti dans l'abîme des révolutions. Qu'il nous soit donc permis d'esquisser le tableau des immenses services que cette noblesse a rendus à la France, d'emprunter à nos annales le récit des actes héroïques qu'elle y a inscrits en si grand nombre !

Reportons nos regards sur le passé : combien l'histoire de cet ordre, auquel appartinrent pendant près de huit siècles les destinées de la France, n'offre-t-elle pas de pages admirables, d'exemples de dévouement sublime, de modèles de valeur, de courtoisie, d'affabilité, de grandeur et de patriotisme !

L'histoire de la noblesse, en effet, depuis Hugues Capet jusqu'au règne de Louis XIV, n'est rien autre chose que l'histoire de la France entière. Royauté, église, communes, tout émane d'elle, tout se rattache à elle : c'est la noblesse qui donne à Hugues Capet le droit de porter le sceptre enlevé aux indignes descendants de Charlemagne ; c'est elle qui fonde les monastères, édifie les églises, dote les abbayes ; c'est elle encore qui, concédant aux serfs de ses domaines des actes d'affranchissement, et aux bourgs des chartes de communauté, enfante le peuple : un jour il dévorera sa mère.

La noblesse, qu'un injuste préjugé accusa si longtemps de mépriser les lettres et d'ériger en titre d'honneur l'ignorance la plus crasse, a imprimé au monde, en grande partie, le mouvement civilisateur qui élève si haut l'ère moderne.

Ne sont-ce pas ces seigneurs taxés trop légèrement d'égoïsme et de cupidité, qui les premiers, à la voix du souverain Pontife, s'écrièrent : *Diex li volt*, et quittant leurs riches domaines, les castels où ils menaient vie noble et joyeuse, laissèrent à la garde de Dieu leurs femmes et leurs enfants, déployèrent au vent leurs bannières, et, la croix rouge sur l'épaule, vinrent mourir pour la foi en Palestine ?

À Bouvines, à Crécy, à Poitiers, à Azincourt, sur tant de champs de bataille où le sang français coula par torrents, qui voit-on toujours au premier rang, là où le danger est le plus grand, là où la mort, comme le moissonneur qui abat sa récolte, fauche sans se lasser jamais et jonche le sol de cadavres ? c'est cette vaillante noblesse qui meurt en riant et de joyeux propos à la bouche !

Et lorsque la patrie, livrée à ces orgueilleux insulaires qu'après cinq cents ans nous retrouvons encore en face de nous comme nos plus ardents ennemis, semble à jamais perdue ; quand un monarque anglais souille de sa présence le palais des rois très chrétiens, et que le peuple égaré repousse le prince appelé au trône par sa naissance, personnification vivante de la nationalité française, n'est-ce point encore la noblesse qui se range autour de l'héritier fugitif, et dont l'épée chasse l'étranger et reconquiert à Charles VII le sceptre de ses pères ?

Guerres d'Italie, luttes contre la domination espagnole, dissensions intestines, querelles religieuses, dans tous ces grands mouvements qui depuis lors jusqu'à nous ont agité le monde, toujours le principal rôle n'appartint-il pas à la noblesse ?

Or est-il possible d'en bien étudier l'histoire, de démêler l'origine des chefs, héros de tant de pages éclatantes inscrites dans nos annales, de suivre avec intérêt la filiation des maisons si fécondes en grands hommes pendant toute la durée du moyen âge, si la science héraldique ne vient en aide aux in-

vestigations de l'historien ou de l'antiquaire, et ne lui ouvre, pour ainsi dire, l'accès à une nouvelle voie de recherches intéressantes ? La science du blason est indispensable aux études historiques et archéologiques. Il faut, pour bien comprendre et juger cette époque du moyen âge si brillante et si colorée, pouvoir lire ce langage emblématique commun à tous les peuples de l'Europe, langage dont les signes disent l'histoire d'un monument souvent mieux que de nombreuses pages.

Avec quelle joie, d'ailleurs, l'intelligence n'assiste-t-elle pas à l'existence animée de ces temps pleins de poésie où l'homme de guerre, l'homme d'église, le bourgeois, le trouvère, la douce châtelaine, le pieux pèlerin, se pressaient aux abords du champ clos du tournoi pour assister aux pas d'armes depuis longtemps annoncés ! avec quel bonheur ne se promène-t-on pas dans le vaste et poétique champ de ces innombrables symboles qui témoignent du courage de nos ancêtres !

D'ailleurs encore, si la France est notre patrie, la France n'est pas seule au monde, tout, ce que nous avons détruit chez nous n'a pas disparu chez les autres nations. Il faut bien nous persuader qu'en franchissant la Manche, le Rhin, les Alpes, et les mers même, nous retrouvons partout, fort et vivace, le poétique et mystérieux langage du blason, et que nous paraissons au delà de nos frontières n'avoir pas complété notre instruction en négligeant de nous familiariser avec une étude utile et curieuse. Il ne faudrait pas non plus supposer que cette étude ne présentât d'utilité qu'aux hommes titrés qui peuvent avoir des relations par leurs fonctions et leur position avec la noblesse étrangère ; ce serait commettre une grave erreur ; en effet, les historiens, les antiquaires, les numismates, les poètes, les peintres, les gens de lettres, les sculpteurs, les graveurs, les architectes, les touristes, doivent connaître la science héraldique, doivent savoir blasonner une armoirie, à peine de tomber dans de déplorables erreurs.

Parcourez les galeries historiques du palais de Versailles ; ouvrez les volumes de cette collection vraiment nationale qui a pour but de remettre en lumière les noms les plus célèbres de nos guerriers, les armoiries de nos anciens

preux. Écussons et insignes, tout est jeté dans le même moule. Les écus ont la même forme, et les blasons le même type que s'ils étaient tous du XVIe au XVIIIe siècle ; ils manquent absolument du caractère de leur époque. Si la représentation d'objets autrefois vénérés et source puissante d'émulation et de gloire est ainsi faussée, c'est qu'on les traite avec trop de dédain pour les étudier : que d'artistes ont besoin de leçons sur ce point ! Au moins, à Versailles, les *métaux* et les *émaux* n'ont-ils pas été dénaturés ; mais il n'en est pas ainsi partout, et l'on a vu, dans un tableau de la naissance de Henri IV, déployer les chaînes de Navarre en champ d'azur. On ne verrait pas, sur la place Louis XV, Rouen gratter les fleurs de lis d'or de son *chef*, et Lille, tout en ayant le courage de conserver sa grande fleur de lis d'argent, l'étaler sur un champ d'*azur* au lieu d'un champ de *gueules* ; on ne verrait pas la ville de Paris, non seulement répudier son noble chef *semé de France*, mais transformer en azur le champ de gueules où flotte sa nef d'argent.

Non, sans la connaissance du blason, il est impossible d'avoir une intelligence vive et claire du moyen âge ; il est bien souvent impossible, sans le secours des symboles héraldiques, de déterminer l'époque où fut fondé un monument, d'en désigner le pieux auteur, malgré l'écu armorié qui timbre le portail de l'église ou du castel qu'on a devant les yeux.

Ainsi, de deux choses l'une : ou il faut, comme les fervents révolutionnaires de 93 ou les exagérés de 1830, proscrire absolument les armoiries ; ou il faut apprendre à s'en servir d'une manière exacte, intelligible et conforme à l'histoire dont elles retracent les souvenirs. C'est ce dernier but que je me propose en publiant ce livre. Je n'ai pas, à la vérité, la prétention de faire de mes lecteurs des généalogistes ou des savants en blason de la force de M. de Refuge, gentilhomme de la chambre de S. M. Louis XV, que mon grand-père me citait toujours comme modèle. Refuge était un très honnête homme, très vertueux, avec de l'esprit, parfaitement modeste, et d'une grande valeur. C'était l'homme le plus instruit de l'Europe dans la science héraldique et en toutes sortes de généalogies, et de tous les pays, depuis les têtes couronnées jusqu'aux simples particuliers, avec une mémoire qui ne se méprenait jamais sur les armes, les

noms, les degrés ni les branches, sur aucune date, sur les alliances, ni sur ce que chacun était devenu. Il était fort réservé là-dessus, mais sincère quand il faisait tant que de parler. On peut dire que sa mémoire épouvantait. Un jour, un courrier qu'il reçut à Metz d'un seigneur allemand de l'autre côté du Rhin, en pensa tomber à la renverse en lui rendant son paquet de la part de son maître. « J'ai l'honneur de le connaître, » lui dit M. de Refuge, « bien que je ne l'aie jamais vu et ne lui aie jamais parlé ; » et tout de suite il lui fit la description des armes et lui détailla toute la généalogie.

Je ne prétends point, mes chers lecteurs, vous faire acquérir une telle science ; mais j'espère, du moins, ne pas vous laisser totalement étrangers à l'art du blason et à la signification des termes héraldiques, et pour dissimuler autant que possible l'aridité de cette étude, j'aurai soin d'y entremêler les nombreux traits d'histoire, les anecdotes intéressantes sur l'origine des familles, qu'une lecture à demi séculaire a entassés dans ma mémoire :

Cosi all' egro fanciul porgiamo aspersi
Di soavi licor gli orli del vaso ;
Succhi amari, ingannato, intanto ei beve,
E dail' inganno suo vita riceve.

Puisse en ce livres aussi l'*orle* gracieusement dentelée dissimuler la sévérité, l'aspérité du fond !



PREMIÈRE PARTIE

HISTOIRE DU BLASON

CHAPITRE Ier

ANTIQUITÉ DES SYMBOLES

§ I. — Origine des Symboles

Le mot *blason* exprime à la fois les figures emblématiques qui couvrent l'écu d'un gentilhomme et la science qui a pour objet de nommer, d'expliquer ces mêmes figures et d'en régler la disposition.

Le blason, les armoiries existent depuis que les hommes se sont divisés en congrégations particulières ; car dès lors il y a eu lutte entre ces congrégations, il y a eu collision, il y a eu vainqueurs et vaincus ; et l'armoirie n'étant qu'un signe extérieur qui avait mission de raviver sans cesse le souvenir du fait passé, souvent le vainqueur a dû se parer du symbole de sa victoire. De plus, ces congrégations furent régies par des chefs dès l'instant de leur formation, et les chefs, afin de se distinguer de la foule, portèrent des signes extérieurs, des emblèmes de leur force, de leur puissance. L'un prit pour symbole un lion qu'il croyait égaler en courage, l'autre un serpent dont il prétendait avoir la ruse et la prudence : de là les armoiries, de là le blason. Aussi un grand nombre d'auteurs qui nous ont laissé des traités sur cette matière, adoptant l'étymologie trouvée par un vieux linguiste qui fait dériver, à raide d'une ingénieuse métathèse, le mot *blason* du mot hébreu *sobal* (porter), ont-ils attribué aux armoiries une origine aussi ancienne que le monde !

Les distinctions, dès les temps les plus reculés, comme au moyen âge, furent empruntées à deux genres distincts, les couleurs et les signes. Elles

n'étaient point encore alors devenues un système, une science ; mais elles existaient déjà, et l'on voit la haute antiquité en faire un usage constant.

§ II. — Les Couleurs

En Orient, le blason du royaume, le symbole des castes qui le divisent, c'est la ville elle-même dans ses divisions ; Ecbatane, par exemple, aux sept enceintes, aux sept couleurs. « Dejocès, dit Hérodote, fit bâtir par les Mèdes une ville grande et forte ; elle avait sept enceintes circulaires, s'élevant les unes au-dessus des autres et peintes chacune d'une couleur différente. La première était blanche ; la seconde noire, la troisième pourpre, la quatrième bleue, la cinquième écarlate ; enfin les deux dernières étaient, l'une argentée et l'autre dorée. »

Le moins oriental des peuples asiatiques, les Turcs, ont gardé quelque chose de ces traditions. Partis de la vie pastorale, ils ont fait de la tente immobilisée le symbole de l'empire. Cette tente a quatre colonnes, qui sont le grand vizir et les trois principaux ministres. Elle a deux portes, la porte du gouvernement, la porte de la béatitude : les soins de la terre, le repos du ciel.

À Rome et à Constantinople, les factions du cirque étaient désignées par leurs couleurs : c'étaient les blancs et les rouges, et plus tard les bleus et les verts.

Les juges à Athènes et à Platée, à Rome les candidats et presque tous les magistrats étaient revêtus d'une robe blanche : le pourpre était la couleur des dieux et des rois. Le Seigneur dit aussi à Moïse : « Parlez aux enfants d'Israël, et dites-leur qu'ils mettent des franges aux coins de leurs manteaux, et qu'ils y joignent des bandes de couleur d'hyacinthe, afin que les voyant ils se souviennent de tous les commandements du Seigneur. »

Mahomet avait un manteau noir, que les califes revêtaient, et qui est conservé dans le trésor : de Constantinople. Un turban vert désigne encore aujourd'hui, parmi les Turcs, un descendant du prophète. Au moyen âge les Juifs étaient astreints à coudre sur leurs habits une rouelle de drap jaune.

Les peuples affectionnent aussi certaines couleurs pour leurs vêtements. Rome, dit Martial, aime les couleurs sombres :

Roma magis fuscis vestitur, Gallia russis.

Dans la Bretagne, comme dans l'Espagne, les vêtements noirs dominent ; les autres populations celtiques préfèrent les couleurs éclatantes et bigarrées. Chaque clan écossais a un modèle particulier de tartan, aux couleurs spéciales, et il est admirable que ces clans les aient conservées, malgré les lois les plus sévères. Le mot tartan vient du gallique *tarstin* ou *tarsuin*, *de travers* ; de là le français *tyretaine*, qu'on trouve déjà dans le roman de la Rose comme faisant partie de l'habillement des femmes. Le tartan écossais se retrouve chez les anciens Gaulois :

Sculatæ, virgatæ vestes.

Chez les Irlandais et les Calédoniens, le roi avait le droit de porter sept couleurs, le druide six, le noble quatre.

En France, le blanc était réservé pour le deuil des veuves de rois. La veuve de saint Louis fut appelée *Blanche* à cause de son long veuvage. Dans un acte de 1398, tiré des *Olim* du parlement, Charles VI appelle *Blanche* sa mère, Jeanne de Bourbon. Il semble que ce fut d'abord une chose particulière aux Espagnols de porter le deuil en noir.

Pierre le Vénérable témoigne sa surprise d'avoir trouvé parmi eux cet usage.

Chez toutes les nations où avait lieu la division en castes, chacune de ces castes était distinguée, selon son rang, par une couleur spéciale ; au moyen âge, certaines nuances étaient particulièrement affectées à désigner un ordre distinct ou une destination déterminée ; ainsi la couleur militaire de l'écarlate, que les guerriers avaient eue chez les Romains, devint l'attribut exclusif du manteau long et traînant qui, enveloppant toute la personne, était uniquement réservé au chevalier, comme la plus auguste et la plus noble décoration qu'il pût avoir lorsqu'il n'était point paré de ses armes.

Plus tard les magistrats supérieurs et les docteurs participèrent, avec les chevaliers, au droit de porter l'habillement écarlate, parure qui a fait dire à un poète

Douce dame, je viens de vous apprendre,
Sa science est toujours en riche habit,
Vaillance aussi.

Cette question d'Eustache Deschamps à dame Vérité fait entendre que de son temps ceux qui s'élevaient au-dessus des autres par la science et par la valeur, les chevaliers et les docteurs ou les magistrats, avaient le même costume lorsqu'on n'était point en guerre.

L'usage de l'écarlate, affecté aux plus éminents personnages, tant dans la guerre que dans les lettres, le privilège de porter la couleur rouge réservé aux chevaliers et aux docteurs, introduisit probablement dans notre langue le mot *rouge* pour hautain, arrogant, surtout lorsqu'on vit Artevelle, chef des Gantois révoltés et victorieux, se vêtir, dit Froissard, de *sanguines robes et d'écarlate*. Dans un ouvrage en vers du XVe siècle, on lit : *Les plus rouges y sont pris*. Rouge est mis pour vain, fier, glorieux, et Brantôme s'est encore servi de ce mot dans le même sens en parlant de l'affaire des Suisses à Novare contre Henri de la Trémoille, *qui fut un grand exploit et un grand heur de guerre dont ils devinrent si rouges et si insolents, qu'ils méprisaient toutes nations et pensaient battre tout le monde*.

Cette acception du mot rouge en a formé un autre par une légère transposition de lettres. *Rogue*, au lieu de rouge, est employé pour arrogance, vanité, insolence.

Le vert était la couleur des chevaliers errants, c'est-à-dire des preux qui allaient à la quête d'aventures pour redresser les torts, venger les opprimés, exterminer les brigands qui dévastaient le royaume ; ou plutôt, en dehors des fictions romanesques qui ont rendu si fameuse la *Table ronde*, donnons ce nom aux jeunes chevaliers qui se faisaient un devoir de consacrer les premières années de leur installation dans l'ordre, à visiter les pays lointains et les cours

étrangères, afin de s'y rendre *chevaliers parfaits*. Le vert dont ils étaient vêtus annonçait la verdeur de leur printemps, comme la vigueur de leur courage.

Cette circonstance n'avait point été omise au tournoi que Charles VI donna en 1380 à Saint-Denis, pour la nouvelle chevalerie du roi de Sicile et de son frère le comte du Maine. L'auteur qui nous en, fait la description représente ainsi les vingt-deux chevaliers qui furent les principaux acteurs des joutes, auxquelles on observa religieusement les formalités de l'antique chevalerie :

Ils avoient l'escu verd pendu au col avec la devise gravée en or du roi des Cattes, et estoient suivis chacun de leur escuyer qui portoit leurs armets et leurs lances ; et afin d'enchérir plustost que de rien oublier de tout ce qui se publie de plus magnifique, des joustes et des pas d'armes des anciens paladins et chevaliers errants, ils attendirent les dames que le roi avoit destinées pour les conduire aux lices, et qui s'y estoient préparées avec des habits de la même livrée qui estoit d'un verd brun, brodé d'or et de perles.

L'Allemagne barbare et féodale aimait le vert, la couleur de la terre, d'une terre verdoyante. La France féodale, mais non moins religieuse, a préféré les couleurs du ciel.

§ III. — Les Signes

Les signes ont une antiquité non moins reculée. Pour l'origine des armoiries, en effet, on est allé jusqu'à Noé ; je crois même qu'on a cité Adam comme l'inventeur du blason, et l'on pouvait à bon droit, comme conséquence extrême d'une logique rigoureuse, remonter au premier homme, si l'adoption d'un symbole constitue l'art héraldique ; car, ainsi que je l'ai déjà dit, il y a eu lutte dès la formation d'une première société, et par suite enfantement d'emblèmes ; en ne faisant aucune différence entre les emblèmes et les armoiries, des savants ont été tout naturellement conduits à trouver le blason, tel qu'il se produisit au moyen âge, debout sur les tentes du camp des Israélites.

Déjà après Noé, effectivement, les enfants de Seth, pour se distinguer de la race maudite de Caïn, avaient pris pour symboles les figures de diverses choses

naturelles, comme des fruits, des plantes et des animaux ; et les enfants de Caïn s'étaient distingués par les instruments des arts mécaniques qu'ils professaient. Tubal, le créateur des trompettes d'airain, portait pour signe distinctif une représentation figurée de l'instrument qu'il avait inventé.

On formerait une bibliothèque entière de livres consacrés à des controverses sur l'étymologie du mot *blason* et sur l'antiquité de cette science. Tous les peuples anciens ont trouvé de zélés partisans qui leur voulurent faire honneur de l'invention des armoiries. L'Égypte, cette terre classique des hiéroglyphes et des emblèmes, dit l'un, est certainement l'inventrice des images symboliques, des armoiries. — Non, reprend l'autre, c'est au peuple de Dieu qu'était réservé cet honneur. Lorsque les Hébreux, conduits par Moïse, échappèrent, par une suite de miracles, éclatante manifestation de la protection divine, à la tyrannie des Pharaons, ne campèrent-ils point par tribus ou familles, distinguées par leurs enseignes et drapeaux ? Les douze tribus ne portaient-elles pas des armoiries, ainsi qu'il résulte des expressions de Jacob, prédisant à ses enfants ce qui leur devait arriver après sa mort ? La tribu de Juda portait un lion, puisque Jacob dit au chef de cette tribu, *catulus leonis Juda* ; la tribu de Zabulon une ancre, Issachar un âne, Dan un serpent, Gad un homme armé, Siméon une épée, Aser des tourteaux, Nephthali un cerf élevé. Joseph n'avait-il pas pour armoirie un soleil et une lune avec des pommes d'or, Ephraïm une tête de taureau, Manassès des cornes de rhinocéros, Ruben des Mandragores ?

Ouvrons le livre, ou, comme le dit l'auteur dans sa dédicace, le livret de Philippas d'Aquin, aux *explications du camp des Israélites*, nous y trouverons une curieuse gravure sur bois représentant les douze tribus avec leurs drapeaux armoriés.

Chaque tribu avait sa pierre sur le pectoral du pontife ; cette pierre précieuse, de couleur distincte, donnait le fond de chaque drapeau, et sur chaque drapeau il y avait l'un des signes énumérés tout à l'heure, et qui rappelait un souvenir cher à la tribu.

Le P. Petra Sancta, l'ingénieux inventeur, comme nous le verrons plus tard, de l'emploi des différents traits pour exprimer les couleurs, veut, lui, que

ce soient les Assyriens qui les premiers aient trouvé les armoiries. Nemrod, en effet, portait pour ornement et pour *signum* de sa puissance un bélier ; les armes des rois d'Assyrie étaient une colombe d'argent, et c'est peut-être à ce blason des rois et reines de Babylone, de Ninus, de Sémiramis et de Nabuchodonosor, que le prophète Jérémie fait allusion dans ces paroles aux Juifs : *Dereliquit quasi leo umbraculum suum, quia facta est terra eorum in desolationem, à facie irœ colombœ et à facie irœ furoris ejus*. Janus portait un sceptre royal surmonté d'un œil ouvert ; Anubis, un chien *passant* ; un aigle d'or était le blason royal des Mèdes.

N'allez pas croire cependant que dès ces temps là les armoiries et le blason existassent formés de toutes pièces. Non, ils n'étaient encore qu'à l'état d'emblèmes ; l'art héraldique ne les coordonnait pas encore et n'écrivait point avec eux les relations des faits historiques comme dans le moyen âge. Il n'y avait là rien de fixe, d'assuré, d'héréditaire ; chaque guerrier faisait choix du signe qui s'adaptait le mieux à sa conformation physique ou à son caractère, et le fils n'était nullement tenu de conserver le *signe* paternel.

§ IV. — Les Emblèmes

L'*emblématique*, car c'est le nom qu'il faut donner à cette mode, bien différente de l'art héraldique, traversa les républiques grecque et romaine, et y prit de l'extension ; Eschyle nous décrit les boucliers des sept chefs qui combattirent devant Thèbes, et tous les sept portaient un attribut distinctif :

Le peuple, dit le père de la tragédie grecque, dans ses *sept Chefs*, le peuple aux *boucliers blancs*, s'élance en bon ordre, en faisant entendre son cri de guerre, au delà de nos remparts, marchant sur notre ville.

Sept chefs de l'armée, *distingués* par l'éclat de leurs *armures* guerrières, sont à la tête des différents corps.

Le premier chef, celui qui doit attaquer les portes de Prætus, c'est Tydée.

Poussant des cris énergiques, il agite trois aigrettes ombreuses qui flottent comme une chevelure de son casque ; des clochettes d'airain, suspendues à son

bouclier, sonnent l'épouvante. Il a sur ce même bouclier cet *emblème* fastueux : le ciel ciselé, flamboyant d'étoiles ; puis, au milieu, l'on remarque plein d'éclat l'œil de la nuit, le premier des astres.

Le second chef qui attaquera la porte d'Électre, c'est Capanée.

Il a pour emblème un homme nu, armé de feu, et dans les mains duquel brille une torche ; il crie en lettres d'or (voilà bien l'âme de la devise) : *Je brûlerai la ville*.

Le troisième chef porte un bouclier orné d'emblèmes extraordinaires : c'est un homme armé de toutes pièces, qui monte les degrés d'une échelle pour renverser la tour de l'ennemi ; et il crie en lettres d'or : *Que Mars même ne le repousserait pas*.

Le quatrième chef tourne un grand cercle lumineux, c'est l'orbe de son bouclier.

Et ce n'était pas un mauvais peintre d'emblèmes qui a représenté sur son bouclier Typhon vomissant une noire fumée de sa bouche au souffle de feu ; puis autour du cercle creux de ce bouclier sont incrustés des serpents entrelacés.

Étéocle opposera Hyperbius à ce cinquième chef ; Hyperbius qui porte aussi un emblème sur son bouclier :

Sur le bouclier d'Hyperbius on voit, fermement assis, Jupiter tenant un trait enflammé dans sa main.

Le cinquième chef porte aussi son emblème sur son bouclier d'airain, rempart circulaire de son corps :

Le sphinx sanguinaire, opprobre de cette ville, doué et resplendissant d'un éclat qui éblouit. Le monstre tient un enfant de Cadmus sous ses griffes, qui sont autant de pointes acérées dirigées contre sa victime.

Le sixième chef est un devin plein de sagesse qui ne porte point d'emblème sur son écu ; il ne veut point s'annoncer pour brave, mais il veut l'être.

Le septième chef est le propre père d'Étéocle ; voici la description de son bouclier.

Il a un bouclier de forme nouvelle, bien fait, portant un double emblème habilement fixé qui représente une femme guidant un guerrier ciselé en or ; elle modère ses pas et dit (dans l'âme de la devise) : *Je suis la justice, je ranimerai cet homme ; je lui rendrai sa patrie et l'héritage de ses pères*.

Les Argonautes, qui, sous la conduite de Jason, prirent part à la conquête de la Toison d'or, avaient tous adopté un symbole particulier.

Alexandre le Grand, voulant honorer ceux de ses capitaines et soldats qui s'étaient distingués par quelques actions d'éclat, leur accorda certains emblèmes particuliers qu'ils devaient porter sur leurs armes ; il défendit expressément au reste de ses sujets de prendre ces distinctions sans une autorisation formelle de sa part, et se réserva exclusivement le droit de les conférer.

Virgile et Ovide nous représentent leurs héros portant sur leurs boucliers et sur leurs casques diverses figures qui les faisaient aisément reconnaître dans les combats.

Énée est monté sur un rocher après une tempête qui a dispersé sa flotte, et il cherche s'il ne reconnaîtrait pas quelques-uns de ses navires aux signes distinctifs, aux symboles (*arma*) peints sur la poupe de celui de Lapys, par exemple, ou de celui de Caïcus.

On voit qu'*arma* ne veut pas dire ici directement armes de guerre offensives, mais bien *insignes*, et le mot *arma* me semble en ce sens bien significatif.

Les Samnites, dit Tite-Live, s'ingénièrent à relever l'éclat de leurs troupes par des armes ornées d'emblèmes nouveaux. Ils formèrent deux légions, dont l'une était armée de boucliers d'argent, et l'autre de boucliers d'or.

§ V. — Les Enseignes nationales

Tous les peuples ont eu des symboles figurés ou enseignes nationales ; pour étendards ils avaient généralement adopté des figures d'animaux, soit pour rappeler d'anciennes traditions, soit pour inspirer la terreur :

Les Athéniens avaient une chouette ;

Les Thraces, une mort ;

Les Carthaginois avaient une tête de cheval ;

Le symbole des Daces était un dragon ;

Celui des Saxons, un coursier bondissant ;

Celui des Goths, un ours ;

Le chef des druides avait des cerfs pour emblème ; les druides du collège d'Autun (apparemment à cause de la vertu qu'ils attribuaient à l'œuf du serpent), avaient, disent nos vieux blasonneurs, pour symbole, *d'azur, à deux serpents d'argent surmonté d'un gui de chêne, garni de ses glands de sinople*. (Pardon, si je me sers ici de termes que vous ne comprenez peut-être pas encore ; mais veuillez vous donner la peine de me lire jusqu'au bout, et j'ose espérer qu'ils ne seront plus pour vous une énigme.)

Les Romains eurent la louve, le corbeau, puis l'aigle.

Les légions avaient, chacune, un symbole particulier, une figure emblématique qui lui était propre et exclusive.

Il y avait, entre autres, la *légion foudroyante* et la *légion dragonnaire*, ainsi nommées parce que les soldats de l'une avaient un foudre sur leur bouclier, et les soldats de l'autre un dragon. C'était en même temps le symbole fixé au sommet de l'étendard de chacune.

Les Gaulois, auxiliaires de César, avaient pour signe l'alouette, hiéroglyphe de la vigilance. Leurs boucliers étaient aussi ornés de figures d'animaux.

Les Parthes, pour se distinguer, dessinaient des lettres sur leurs habits.

Aux Thermopyles, dit Pausanias, les Gaulois ne pouvaient se reconnaître, la nuit étant trop sombre pour qu'ils distinguassent les figures peintes sur leurs boucliers.

Les Germains, selon Tacite, avaient de semblables figures.

Les légions bretonnes, au service de Rome, portaient sur leurs boucliers l'étoile, le croissant, le griffon, le dragon à deux têtes, le serpent à deux têtes, et autres figures héraldiques.

Les premiers Gaulois qui parurent à Rome comme gladiateurs avaient un poisson (un dragon ?) au cimier de leur casque, et étaient appelés *mirmillons*.

Les races celtiques qui habitaient les montagnes de la Calédonie connaissaient, de temps immémorial, l'usage des armoiries. Les clans écossais se cueillaient sur leurs landes et dans leurs montagnes des armoiries végétales d'une triste et vivace verdure : l'if funèbre, le pin aux feuilles en flèches, le houx piquant comme une claymore, le gui qui vit d'autrui, le chardon qui accroche volontiers le passant du Border. Trois plumes de l'aile d'un aigle distinguaient le chef, deux le capitaine, une le simple guerrier.

Les Francs aussi, sous la première et la seconde race, avaient pour enseignes nationales un lion. Le lion est l'emblème de la force et de la domination. Le palais de nos rois contenait ordinairement un palais des lions. Les villes reines de Gand, de Bayon et de Berne, nourrissaient des lions, des ours, vivantes et rugissantes armoiries. Ces animaux nationaux étaient nourris aux frais de l'État, comme les animaux sacrés de l'Égypte et les fétiches des nègres. Une féodale abbaye de Flandre entretenait un aigle immortel (*perpetua aquila*). À Amiens, et ailleurs, nageaient en liberté les cygnes du roi, non moins blancs, non moins royaux que les lis.

§ VI. — Distinctions sociales

Pour démontrer d'une manière plus évidente encore que nous n'avons été que des imitateurs en fait de distinctions sociales et d'armoiries, jetons un rapide coup d'œil sur les principales marques d'honneur chez les Romains. Nous verrons les mœurs, les coutumes, les récompenses changer de nature dans la société catholique féodale ; mais au fond ne sont-ce pas toujours les mêmes principes de distinction ? Un seul élément nouveau mérite d'y être signalé : c'est l'influence de la femme, dont la condition était si abaissée dans l'antiquité, et que releva au moyen âge le sentiment chrétien et l'esprit germanique.

Aristocratie de naissance, *nobiles*, *illustres*, *speciosi*, *splendidi* ; chevalerie, *ordo eguestris* ; droit d'armoiries même, *jus imaginum*, et usage des anneaux gravés, nous retrouvons à Rome toutes les distinctions sociales qui prévalurent au

moyen âge mais au moyen âge elles étaient dégagées de cet ignoble polythéisme, de ce sensualisme désordonné que devait renverser la loi de Jésus-Christ. Ceux qui avaient exercé des magistratures Curules, telles que celles de consul, de préteur, de censeur ou d'édile curule ; ceux aussi dont les *ancêtres* avaient exercé ces fonctions honorables étaient appelés NOBILES. Ils jouissaient du droit de faire dessiner leurs images, JUS IMAGUM ; leurs *descendants* les conservaient avec un soin extrême, et les faisaient porter devant eux aux funérailles.

Au bas de ces images on faisait inscrire les honneurs, titres et exploits par lesquels on s'était illustré.

Ce droit d'images fut d'abord accordé aux seuls patriciens (patrons ayant clients ou protégés) ; mais les plébéiens l'obtinrent dans la suite, lors de leur admission aux dignités curules.

L'ordre des chevaliers romains a été un ordre distinct dès le commencement de la république romaine. Ces chevaliers étaient choisis parmi les patriciens et les plébéiens indistinctement.

On nommait *illustres*, *speciosi*, *splendidi*, ceux qui descendaient des anciennes familles. Une assez grande fortune était exigée pour entrer dans l'ordre des chevaliers.

Les marques distinctives d'un chevalier romain étaient, 1° un cheval donné par la république ; 2° un anneau d'or ; 3° la tunique *amusa clavia* ; 4° une place réservée au spectacle.

Les chevaliers remplirent quelque temps les fonctions de juges, et ils prirent à ferme les revenus publics.

Tous les ans, à Rome, le 15 juillet, il se faisait une cavalcade de chevaliers ; ils portaient dans leurs mains les ornements militaires (ce sont bien là de vraies décorations) qu'ils avaient reçus des généraux pour prix de leur valeur.

Puis ils passaient la revue du censeur ; si quelques chevaliers étaient déréglés dans leurs mœurs, s'ils avaient diminué leur fortuné ou mal soigné leurs chevaux, le censeur ordonnait que ces chevaux fussent vendus, ce qui annonçait la dégradation de l'ordre équestre.

On donnait le nom d'*equestris ordinis princeps* au chevalier dont le nom était le premier inscrit dans le livre du censeur.

La lettre qui garnissait le cothurne du sénateur était une marque distinctive qui, avec les autres *insignia*, servait à mettre en relief celui qui concourait à donner les lois au peuple, celui qui avait mission de veiller à la sûreté de l'État, celui que sa position plaçait dans les rangs de l'aristocratie.

Les sénateurs avaient pour marques distinctives (*insignia*), 1° le laticlave, *latus clavus*, ou *tunica lati clavia*, c'est-à-dire une tunique ou veste bordée sur le devant d'une bande de pourpre semblable à un ruban. Cette espèce de frange avait une certaine largeur pour la distinguer de celle des chevaliers qui la portaient étroite ; 2° des cothurnes noirs, espèce de chaussure qui atteignait le milieu de la jambe, et qui était garnie d'une lettre G en argent placée sur le haut du pied : de là *calceos mutare*, devenir sénateur ; 3° une place particulière au spectacle, appelée *orchestra*.

Enfin, les plus braves parmi les guerriers étaient distingués par des couronnes civiques, les enfants nobles par des robes de pourpre et des bulles d'or qu'ils portaient au cou.

§ VII — Les Anneaux et Cachets

Si de ces insignes, de ces marques distinctives, nous passons à l'usage des anneaux, c'est ici que nous trouverons des habitudes, des coutumes qui offrent les rapports les plus frappants avec l'usage des armoiries et des cachets armoriés. Le cachet, chargé d'emblèmes, se transmettait dans la famille, et l'emblème d'un grand n'aurait point été impunément adopté par un autre.

Aucun bijou n'était plus généralement porté que ces anneaux ou bagues (*annuli*) ; il paraît que cet usage avait été emprunté des Sabins. Les sénateurs et les chevaliers portaient des anneaux d'or, ainsi que les tribuns légionnaires.

Les plébéiens portaient des anneaux de fer, à moins qu'ils n'eussent obtenu des anneaux d'or pour leur bravoure à la guerre ou pour quelques services im-

portants. Sous les empereurs on accorda plus facilement cette distinction, et souvent pour des raisons frivoles.

Les bagues étaient enrichies de pierres précieuses ; on y faisait graver le portrait de ses ancêtres, de ses amis, de quelque prince ou de quelque homme célèbre, l'emblème de quelque événement remarquable ou d'autres pareils sujets. Sylla s'était fait faire une bague où Bocchus, roi de Mauritanie, était représenté lui livrant Jugurtha, cause première de sa rivalité avec Marius. Sur la bague de Pompée étaient gravés trois trophées, emblèmes de ses trois triomphes sur les trois parties du monde. La figure d'une Vénus armée ornait l'anneau de César. Auguste eut d'abord un sphinx gravé sur son anneau, puis la figure d'Alexandre, puis enfin la sienne. Ses successeurs continuèrent à se servir de son anneau.

On se servait ordinairement du chaton des bagues pour sceller les lettres et les dépêches.

On donnait son anneau pour gage de concours à une action collective : donc cet anneau avait un emblème particulier.

§ VIII. — Le Blason chez les sauvages

Cet amour des distinctions est tellement inné au cœur de l'homme, que le *blason*, simple ou compliqué, a dû toujours exister (et vous comprenez bien la différence qui existe entre l'un et l'autre : le premier est celui des temps anciens, à l'état d'*emblématique* ; le second, comme *art héraldique*, appartient au moyen âge). Quand Christophe Colomb revint des Caraïbes, on annonça qu'il en avait trouvé l'usage en vigueur chez les peuples d'*au delà de la mer océane*. Il y avait dans cette annonce beaucoup de cette exagération commune aux Espagnols ; il n'y avait pas cependant erreur complète ; car bien au delà de la mer océane, au delà des Amériques, dites-moi ce que les Polynésiens sculptent sur leurs visages, sur leurs corps, si ce ne sont des armoiries ? Là-bas, le visage d'un guerrier est un *écu* ; chaque linéament n'y est tracé qu'après un combat et en souvenir d'un ennemi tué et mangé. Les chefs, les rois, portent un tatouage

plus serré que celui de leurs sujets : ce tatouage est leur sceau. S'ils vendent, s'ils concèdent à un étranger un terrain, un objet, et qu'il y ait lieu à dresser un contrat de vente, ces hommes, qui ne savent pas écrire, le signent cependant : ils trempent un morceau de bois dans l'encre, et avec ce morceau de bois ils tracent d'une main ferme, au bas du contrat, l'image, le dessin fidèle du tatouage de leur figure : n'est-ce pas une espèce de blason ?

J'ai eu hâte déjà de vous avertir de prendre bien garde à la différence qui existe entre ce qu'on a volontiers confondu avec le blason, ou art héraldique du moyen âge, c'est-à-dire les images symboliques, les représentations figurées, l'emblématique enfin des temps anciens, tant je craignais que vous ne vinssiez à vous méprendre à cause de la similitude que peuvent offrir ces deux choses ; au moyen âge, le blason est devenu un art régulier, une science formulée, et surtout les distinctions adoptées se sont transmises sans altération, héréditairement, de générations en générations, comme une partie, et la plus importante même du patrimoine paternel ; et le droit d'aînesse, qui régissait l'ordre de succession, s'est étendu, comme nous le verrons plus tard, aux armoiries, auxquelles les *cadets* ont dû faire une *brisure* en signe d'infériorité.



CHAPITRE II

ORIGINE DU BLASON AU MOYEN ÂGE

§ IX. — Origine réelle des Armoiries

Il est bien évident maintenant pour nous que la plupart des auteurs qui ont écrit sur les armoiries en général, n'en ont fait remonter l'origine jusqu'à l'antiquité, la plus reculée que parce qu'ils les ont confondues avec les images symboliques, qui, dès les premiers temps, furent employées dans les enseignes militaires des nations et dans l'armure des guerriers. On convient aujourd'hui qu'à les considérer précisément comme des marques héréditaires de noblesse et de dignité, l'usage n'en saurait être plus ancien que le XIe siècle.

Mais quelle circonstance a donné naissance à l'art héraldique ? à quelle institution se rattache l'origine réelle des armoiries ? Ici la question se complique, et les critiques se divisent.

Les uns en rapportent l'origine aux tournois, où ceux qui se présentaient pour entrer en lice prouvaient la noblesse de leur extraction par l'écu de leurs armes ; les autres prétendent que les armoiries furent introduites à l'occasion des croisades, où la différence des bannières servit à distinguer les chevaliers et à faciliter le ralliement de leurs vassaux ; d'autres, enfin, ne veulent les rattacher ni à la chevalerie, ni à la fréquence des tournois et des pas d'armes, mais bien au désir qu'eut alors la noblesse issue de l'aristocratie créée par les fiefs, de se distinguer de la nouvelle par des témoignages d'une grandeur de race. Le partage rapide des patrimoines (1068 à 1074) forçait le gentilhomme à se contenter d'une portion de terre bien plus petite qu'autrefois. Les bourgeois acquéraient des richesses nouvelles par le commerce, par l'industrie ; les conditions semblaient plus rapprochées, et les nobles, envieux de l'élévation de ces parvenus, cherchèrent à se séparer d'eux par des barrières artificielles.

En effet, dans les siècles précédents, la noblesse n'avait été autre chose que l'exercice actuel d'un pouvoir nécessairement attaché à l'étendue des possessions territoriales. Celui-là était noble ou notable qui attirait sur lui les regards de tous par le nombre de ses serfs ou de ses créatures, par le vaste espace que couvraient ses domaines ; mais lorsque les nobles furent assez multipliés et souvent assez pauvres pour n'avoir plus rien de notable, ils désirèrent d'autant plus vivement de se distinguer du reste de leurs concitoyens par quelque chose qui fût tout à eux, quelque chose qu'ils ne pussent eux-mêmes communiquer et qui les signalât comme une race étrangère au milieu du reste du peuple. L'attention scrupuleuse aux généalogies et à la pureté du sang commença donc vers cette époque. Auparavant on avait reconnu pour nobles tous ceux qu'on voyait puissants et riches, tandis que, dès le milieu du XIe siècle, la naissance constitua seule la noblesse, à l'exclusion de la richesse et du pouvoir.

La distinction des races, la pureté du sang ne sont point des notions sur lesquelles on puisse insister quand on ne garde aucun souvenir de famille, et l'étude des généalogies est nécessairement liée avec une certaine étude historique et littéraire. Avec le XIe siècle, on commença à vouloir savoir ce qu'avaient fait les ancêtres de chaque famille, non point, il est vrai, pour s'instruire par leur exemple, mais pour s'en enorgueillir. On attacha aux événements passés une importance qu'ils n'avaient point eue encore, parce qu'ils devinrent la cause des grandeurs présentes, et l'on comprit qu'il pouvait y avoir pour le gentilhomme quelque avantage à savoir lire ne fût-ce que pour connaître les titres et toutes les alliances de sa maison.

Ainsi, voilà, de compte fait, trois opinions sur l'origine des armoiries, et vous êtes fort embarrassés pour savoir laquelle doit être préférée, car toutes les trois sont spécieuses et offrent un égal caractère de vraisemblance ; mais remarquez, d'abord, que cette divergence est moins réelle qu'apparente, en ce que ces sentiments ne diffèrent que par la circonstance qui donna lieu à l'établissement de l'institution dont nous nous occupons, et s'accordent, à peu de chose près, quant au temps qui la vit naître. Pour moi, si vous êtes curieux de savoir ce que j'en pense, et à quel parti je me suis arrêté, je vous dirai tout d'abord que je ne

crois pas qu'isolément aucune de ces opinions ait un fondement solide ; je suis d'avis qu'il faut admettre ensemble les trois opinions, qui, séparées, ne peuvent nous donner complètement l'origine que nous cherchons. Mais pour mieux vous faire comprendre ce point, je crois qu'il nous importe de jeter un rapide coup d'œil en arrière, d'examiner comment s'est formée la noblesse, la chevalerie, car c'est à ce corps indubitablement que se rattache le blason ; que la première manifestation ait eu lieu, soit aux tournois, soit aux croisades, comme, en tout cas, ce n'est qu'une conséquence, qu'un corollaire, pour bien apprécier l'œuvre en elle-même, il faut remonter au principe des choses.

§ X. — La Noblesse

Dans l'origine, l'égalité régnait parmi les Francs ; leurs dignités militaires étaient électives. Le chef ou le roi se donnait des *fidèles* ou compagnons, des *leudes* ou *antrustions*. Ce titre de leude était personnel ; l'hérédité en tout était inconnue. Le leude se trouvait de droit membre du grand conseil national et de l'espèce de cour d'appel de justice que le roi présidait : je me sers des locutions modernes pour me faire comprendre.

Cette première noblesse des Francs, si c'était une noblesse, périt en grande partie à la bataille de Fontenai. D'autres chefs francs prirent la place de ces premiers chefs, usurpèrent ou reçurent en don les provinces et les châteaux confiés à leur garde : de cette seconde noblesse franque personnelle sortit la première noblesse française héréditaire.

Celle-ci, selon la qualité et l'importance des fiefs, se divisa en quatre branches : 1° les grands vassaux de la couronne et les autres seigneurs qui, sans être au nombre des grands vassaux, possédaient des fiefs à grande mouvance ; 2° les possesseurs de fiefs de bannière ; 5° les possesseurs de fiefs de haubert ; 4° les possesseurs de fiefs de simples écuyers.

De là quatre degrés de noblesse : noblesse de sang royal, haute noblesse, noblesse ordinaire, noblesse par anoblissement.

Les noms des nobles dans les premiers temps n'étaient point héréditaires, quoique le sang, le privilège et la propriété le fussent déjà. On voit dans la loi salique que les parents s'assemblaient dans la neuvième nuit pour donner un nom à l'enfant nouveau-né. Bernard le Danois fut père de Torfe, père de Turchtil, père d'Anchtil, père de Robert d'*Harcourt* : le nom héréditaire ne paraît ici qu'à la cinquième génération.

Les armes conféraient la noblesse, la noblesse se perdait par la lâcheté ; elle dormait seulement quand le noble exerçait une profession roturière non dégradante ; quelques charges la communiquaient ; mais la haute charge même de chancelier resta longtemps en roture. Dans certaines provinces le *ventre anoblissait*, c'est-à-dire que la noblesse était transmise par la mère.

Les nobles prirent des titres selon la qualité de leurs fiefs (ces titres, à l'exception de ceux de baron et de marquis, étaient d'origine romaine) ; ils furent ducs, barons, marquis, comtes, vicomtes, vidames, chevaliers, quand ils possédèrent des duchés, des marquisats, des comtés, des vicomtés, des baronnies. Quelques titres appartenaient à des noms sans être inhérents à des fiefs, cas extrêmement rare.

Les nobles se distinguèrent plus tard, comme nous le verrons tout à l'heure, par leurs armoiries, qui élevèrent une barrière infranchissable entre eux et les vilains. Ils portaient aussi, bien antérieurement, un oiseau sur le poing, même en voyage et au combat. Lorsque les Normands assaillirent Paris sous le roi Eudes, les Francs qui défendaient le petit pont, ne l'espérant pas pouvoir garder, donnèrent la liberté à leurs faucons. Le faucon devint ensuite un emblème héraldique. Les tournois, dont nous parlerons bientôt, dans les villes, les chasses dans les châteaux, étaient les principaux amusements de la noblesse.

§ XI. — La Chevalerie

On ne se peut faire une idée de la fierté qu'imprima au caractère le régime féodal : le plus mince aleutier s'estimait à l'égal d'un roi. L'empereur Frédéric Ier traversait la ville de Thongue ; le baron de Kreukingen, seigneur du lieu, ne

se leva pas devant lui, et remua seulement son chaperon en signe de courtoisie. Cette fierté contribua surtout à la création de l'art héraldique, par l'ardeur avec laquelle les nobles adoptèrent des emblèmes si propres à maintenir leurs prérogatives et à tracer des *barrières artificielles* entre eux et les vilains. De là naquit encore ce sentiment de fidélité qui donna naissance à l'honneur des temps modernes. Trahir sa parole, c'eut été souiller son blason ; aussi la foi donnée et reçue est-elle la base de la société tout entière : plutôt périr mille fois que de forfaire à son serment. Un chevalier du nord tombe sous son ennemi ; le vainqueur, manquant d'armes pour achever sa victoire, convient avec le vaincu qu'il ira chercher son épée ; le vaincu demeure religieusement dans la même attitude jusqu'à ce que le vainqueur revienne l'égorger : voilà l'honneur, premier-né de la société barbare.

La noblesse une fois ainsi constituée par l'hérédité des fiefs et l'introduction des noms de famille, une autre institution, mère des armoiries, la chevalerie, prit naissance. Cependant, bien qu'on n'en place l'origine qu'au Xe on XIe siècle, comme la noblesse elle-même elle avait ses racines dans les âges précédents. Elle naquit du mélange des nations arabes et des peuples septentrionaux, lorsque les deux grandes invasions du nord et du midi se heurtèrent sur les rivages de la Sicile, de l'Italie, de l'Espagne, de la Provence, et dans le centre de la Gaule.

Le caractère de la chevalerie se forma parmi nous de la nature sentimentale et fidèle du Teuton, et de la nature galante et merveilleuse du Maure, l'une et l'autre nature pénétrées de l'esprit et enveloppées de la forme du christianisme. L'opinion exaltée qui a tant contribué à l'émancipation du sexe féminin chez les nations modernes, nous vient des barbares du Nord ; les Germains reconnaissaient dans les femmes quelque chose de divin. La mythologie de l'Edda et les poésies des Scaldes décèlent le même enthousiasme chez les Scandinaves ; jusqu'au soleil, dans ces poésies, est une femme, la brillante Sunna. Les lois gardent ces impressions délicates : quiconque a coupé la chevelure d'une jeune fille est condamné à payer soixante-deux sous d'or et demi ; l'ingénu qui a

pressé la main ou le doigt d'une femme de condition libre est frappé d'une amende de quinze sous d'or, de trente s'il lui a pressé l'avant-bras.

De leur côté, les premiers Arabes professaient un grand respect pour les femmes, à en juger par le poème d'Antar, écrit ou recueilli par Asmaï le grammairien sous le règne du calife Haroun-al-Raschid.

Antar, comme les chevaliers, est soumis à des épreuves : il aime constamment et timidement la belle Ibla ; il court mainte aventure et fait des prouesses dignes de Roland ; il a un cheval nommé Abjir, une épée appelée d'Hamy ; mais les mœurs arabes sont conservées ; les femmes boivent du lait de chamelle, et Antar, qui souffre qu'on le *frappe*, paît souvent les troupeaux. Saladin était un chevalier tout aussi brave et moins cruel que Richard. On connaît les tournois, les combats et les amours des Maures de Cordoue et de Grenade.

§ XII. — Cycle carlovingien

On a accusé, bien à tort, nos vieux romanciers de ne s'être nullement préoccupés des anachronismes qu'ils commettaient en transportant la chevalerie et faisant combattre des chevaliers, les douze pairs de France, sous Charlemagne. La chevalerie, dont on place habituellement la date vers la première croisade, remonte à une époque bien antérieure, et on a pu la faire briller sous le grand empereur sans mériter d'être taxé d'imposture. C'est le sentiment de M. Guizot et de M. de Châteaubriand : les faits d'ailleurs le prouvent. Charlemagne n'a point eu besoin d'attendre, comme on l'a cru, le faux Turpin pour être transformé en chevalier, lui ainsi que ses pairs.

Le roman publié sous le nom de Turpin, archevêque de Reims, fut composé par un certain moine Robert sur la fin du XIe siècle, au moment de la première croisade. Ce moine se proposait d'animer les chrétiens à la guerre contre les infidèles par l'exemple de Charlemagne et de ses douze pairs. C'est sur cette chronique que les Anglais ont calqué l'histoire de leur roi Arthur et des chevaliers de la Table Ronde.

Le prétendu Turpin n'était lui-même qu'un imitateur.

Soixante-dix ans après la mort de Charlemagne, le moine de Saint-Gall écrivit la vie de Karl le Grand, véritable roman du genre de celui d'*Antar*. N'est-ce pas une chose curieuse de trouver la chevalerie tout juste à la même époque chez les Francs et chez les Arabes ? Le moine de Saint-Gall tenait ses autorités, pour la législation ecclésiastique, de Wernberg, célèbre abbé de Saint-Gall, et pour les actions militaires, du père de ce même Wernberg. Le père de l'abbé Wernberg se nommait Adalbert, et avait suivi son seigneur Ghérald à la guerre contre les Huns (Avares), les Saxons et les Esclavons. Le romancier dit naïvement : « Adalbert était déjà vieux ; il m'éleva quand j'étais encore très petit, et souvent, malgré mes efforts pour lui échapper, il me ramenait et me contraignait d'écouter ses récits. »

Le vieux soldat raconte donc au futur jeune moine que les Huns habitaient un pays entouré de neuf cercles. Le premier renfermait un espace aussi grand que la distance de Constance à Tours ; ce cercle était Construit en troncs de chênes, de hêtres, de sapins et de pierres très dures ; il avait vingt pieds de largeur et autant de hauteur ; il en était ainsi des autres cercles. Le terrible Charlemagne renverse tout cela ; ensuite il marche contre des barbares qui ravageaient la France orientale ; il les extermine et fait couper la tête à tous les enfants qui dépassaient la hauteur d'une épée. Karl avait dans son armée des héros à la manière de Roland : « Cisher valait à lui seul une armée ; on l'eût pu croire de la race Enachim, tant il était grand ; il montait un énorme cheval, et quand le cheval refusait de passer la Doire enflée par les torrents des Alpes, il le traînait après lui dans les flots, en lui disant : « Par monseigneur Gall, de gré ou de force tu me suivras. » Cisher fauchait les Bohémiens comme l'herbe d'une prairie : « Que m'importent, s'écriait-il, les Wenèdes, ces grenouillettes ? j'en porte sept, huit et même neuf enfilés au bout de ma lance, en murmurant je ne sais quoi. »

Karl attaque Didier en Italie. Didier demande à Ogger si Karl est dans l'armée qu'il aperçoit. « Non, » dit Ogger ; « quand vous verrez les moissons s'agiter d'horreur dans les champs, le sombre Pô et le Tesin inonder les murs de la ville de leurs flots noircis par le fer, vous pourrez croire à l'arrivée de

Karl. » Alors s'élève au couchant un nuage qui change le jour en ténèbres : Karl, cet homme de fer, avait la tête couverte d'un casque de fer et les mains garnies de gantelets de fer ; sa poitrine de fer et ses épaules étaient couvertes d'une armure de fer ; sa main gauche élevait en l'air une lance de fer, sa main droite était posée sur son invincible épée ; ses cuissarts étaient de fer, ses bottines de fer, son bouclier de fer ; son cheval avait la couleur et la force du fer. Le fer couvrait les champs et les chemins, et ce fer si dur était porté par un peuple dont le cœur était plus dur que le fer. Et tout le peuple de la cité de Didier de s'écrier : « O fer ! ah ! que de fer ! *O ferrure ! heu ferrum !* »

Une autre fois Karl, accoutré d'une casaque de peau de brebis, va à la chasse avec les grands de Pavie, vêtus de robes faites de peaux d'oiseaux de Phénicie, de plumes de coucous, de queues de paons mêlées à la pourpre de Tyr, et ornées de franges d'écorce de cèdre. On voit Charlemagne, dans l'histoire, armer son second fils Louis chevalier en lui ceignant l'épée.

Le moine de Saint-Gall, qui se dit bégayant et édenté, mentionne aussi le lion tué par Pépin le Bref. « Le vétéran Adalbert, dit M. de Châteaubriand, redisant les exploits de Charlemagne à un enfant qui devait les écrire lorsqu'à son tour il serait devenu vieux, ne ressemble pas mal à quelque grenadier de Napoléon, racontant la campagne d'Égypte à un conscrit : tant la fable et l'histoire sont mêlées dans la vie des hommes extraordinaires. »

Ermold Nigel ou le Noir, dans son poème sur Louis le Débonnaire, décrit le siège de Barcelone, et c'est encore un ouvrage de chevalerie. « Louis ceint l'épée que Karl le Grand portait à son côté ; les Maures rangés sur les remparts défendent la ville ; Gadun, leur chef, se dévoue pour les sauver ; il se glisse le long des murailles pour aller hâter le secours des Sarrasins de Cordoue. Il est pris ; mené à Louis, il crie aux siens : « Ouvrez vos portes ! » et leur fait en même temps un signe convenu pour les engager à se défendre. La ville est forcée ; dans le butin envoyé à Karl se trouvent des cuirasses, de riches habits, des casques ornés de crinières, un cheval parthe avec son harnais et son frein d'or. »

L'armure de fer des chevaliers n'est point (comme on l'a cru encore mal à propos) du XIe siècle ; elle ne vient ni des Francs, ni des Arabes ; elle vient des

Perses, de qui les Romains l'empruntèrent. Ammien-Marcellin nous fait la description d'une armure complète en parlant du triomphe de Constance à Rome ; on retrouve pareillement cette armure dans l'escadron de grosse cavalerie que Constantin culbuta lorsqu'il descendit des Alpes pour aller attaquer Maxence.

§ XIII. — La Féodalité

La chevalerie, on le voit, est de beaucoup antérieure à l'époque qu'on a généralement fixée pour sa naissance ; et n'est-il pas évident, sans contredit, que cette grande institution a dû se former peu à peu ? Ne nous dissimulons pas cependant que c'est à l'organisation si puissante de la féodalité qu'elle dut sa force, et sa splendeur.

Ce système a pour fondement la propriété exclusive du sol, et chaque membre de la société féodale, quelque petit qu'il soit, est un propriétaire souverain : la terre est tout dans ce système. L'homme y est attaché, il a pris racine dans le rocher où s'élève sa tour. *Nulle terre sans seigneur*, nul seigneur sans terre. Il est classé, qualifié par sa terre : il en suit le rang, il en porte le nom. Il la possède, mais il en est possédé ; les usages de sa terre le dominent, ce fier baron. Le système féodal est comme une religion de la terre.

Toute religion a sa langue sacrée. Ici c'est le blason : symbolisme d'orgueil en face du symbolisme chrétien. L'homme de la terre craint tellement d'être pris pour un homme *sans terre*[1], qu'il porte la terre avec lui peinte sur son écu. Le *champ* de l'écu sera noir comme la bonne terre labourée, vert comme l'herbe naissante, rouge du sang de ceux qui y toucheront. Quels animaux germeront dans ce champ d'orgueil ? des lions sans doute, des dragons, des aigles, des monstres qui symbolisent le mélange des nobles familles.

Nulle forme de société n'a laissé plus de haine que le monde féodal, plus de rancune dans le peuple. L'antiquité, sans nul doute, avait été plus dure ; de

[1] Grave injure au moyen âge. C'est la plus forte dont on ait pu salir le nom du plus mauvais roi d'Angleterre.

l'esclavage au servage, au villenage, le progrès est sensible. Mais la féodalité fut insolente, pleine de morgue et de dédain. Le blason seul eût provoqué la haine : ces figures de bêtes féroces, ces lions, ces léopards, ces aigles, ces griffons, ces vautours, semblaient de muettes menaces où triomphait l'orgueil du guerrier. Les formules expliquaient les symboles « Le seigneur enferme le manant sous portes et gonds, du ciel à la terre. Il est seigneur dans tout le ressort, sur tête et col, vent et prairie ; tout est à lui : forêt chenue, oiseau dans l'air, poisson dans l'eau, bête au buisson, cloche qui roule, onde qui coule... » Tel était strictement le droit féodal ; mais l'Église, protectrice des masses, intervint en leur faveur ; et ces fiers barons, ces tyrans, furent, dans la pratique, souvent faciles et débonnaires.

§ XIV. — L'Église

La féodalité une fois bien constituée, peu à peu les relations se poétisèrent, et la chevalerie prit un caractère nouveau. L'Église intervint, et s'empara de la chevalerie pour civiliser et moraliser la société. La religion joua un magnifique et sublime rôle à ces époques barbares, en faisant tourner au profit des saines idées de morale et de bons rapports des hommes entre eux, une force, une puissance qui, sans elle, n'eût été que purement guerrière et dévastatrice.

Quand le récipiendaire dans l'ordre de la chevalerie, baigné et revêtu de blanc, symbole de pureté, de rouge, symbole du sang qu'il devait verser pour son Dieu et son suzerain, de noir, symbole de la mort qu'il devait braver pour accomplir tous ses devoirs, avait jeûné pendant vingt-quatre heures et passé la nuit en prière dans l'église, il se confessait le lendemain, communiait, entendait la messe et un sermon sur les devoirs du chevalier ; il recevait l'épée que le prêtre bénissait avant de la lui rendre ; ensuite les chevaliers et les dames lui mettaient les éperons, le haubert, la cuirasse, les brassards, les gantelets, et on lui ceignait l'épée qui était restée suspendue à son cou ; puis on lui donnait son écu. Il recevait alors l'accolade du seigneur, qui, le frappant trois fois du plat de

son épée sur l'épaule, lui disait : « Au nom de Dieu, de saint Michel et de saint Georges, je te fais chevalier : *sois preux, hardi, loyal.* »

Sur le casque du chevalier flottaient des couleurs bien-aimées (que nous retrouverons plus tard sous le nom de *lambrequins*) ; sur la housse de son cheval et sur son petit bouclier, il y avait, comme de tout temps, des emblèmes qui plus tard devinrent ce qu'on appelle des armoiries, c'est-à-dire des signes de convention peints sur les armes défensives, pour que le chevalier (*miles*) pût être reconnu des siens dans la mêlée, et plus tard pour constater les droits qu'il avait à prendre part aux splendides joutes des tournois.

§ XV. — Les Joutes

Il en est de même pour les tournois que pour la chevalerie. Les tournois, qui n'étaient, eux aussi, qu'une imitation des jeux publics anciens, ne furent point organisés immédiatement avec la même régularité qu'ils atteignirent au XIe siècle, époque où l'on en fixe habituellement la date. Mais pour ceux qui scrutent curieusement les vieux chroniqueurs ou les monuments de nos archives, les combats singuliers et les fêtes chevaleresques, la construction de ces monuments appelés *gothiques* qui virent prier les chevaliers des croisades, coïncident comme la chevalerie à son aurore avec l'avènement des rois de la seconde race.

« Louis le Débonnaire, dit un vieil annaliste, envoie l'évêque Ebbon prêcher la foi chez les Danois ; Ebbon amène à Louis Hérold, roi de ces peuples. » Louis se rend à Ingelheim, aux bords du Rhin. « Là s'élève sur cent colonnes un palais superbe... Non loin du palais est une île que le Rhin environne de ses eaux profondes, retraite tapissée d'une herbe toujours verte, et que couvre une sombre forêt.

« Bero et Samilon, deux guerriers de nation gothique, combattent en champ clos devant Louis, auprès du château d'Aix, dans un lieu entouré de murailles de marbre, orné de terrasses gazonnées et plantées d'arbres. Les champions, d'une haute taille, sont montés sur des coursiers rapides ; tous

deux attendent le signal qui doit être donné par le roi. Dans l'arène paraît Gundold, qui se fait accompagner d'un cercueil, selon son usage dans ces occasions. Bero est vaincu ; les jeunes Francs l'arrachent à la mort, et Gundold renvoie son cercueil sous l'appentis d'où il l'avait tiré :

Miratur Gundolus enim, feretrumque remittit
Absque onere tectis, venerat unde, suum.

« Grâces te soient rendues, ô Nigel, s'écrient avec une joie naïve les doctes bénédictins, nous te devrons l'honneur de l'invention des tournois que nous voulaient ravir les étrangers »

L'historien Nithard nous donne des détails non moins concluants. À l'occasion du serment solennel de Louis et de Charles prononcé en 842, Nithard parle des divertissements qui suivirent cette cérémonie ; on peut y voir, et cela dès le IXe siècle, l'usage des jeux militaires appelés plus tard tournois : « Ils fréquentaient (les deux frères) souvent des jeux ou exercices auxquels on procédait dans l'ordre suivant. On se rassemblait dans un lieu propre à ce spectacle, et toute la multitude s'arrêtant en dehors des barrières, un nombre égal de Saxons, de Gascons, d'Austrasiens et de Bretons s'avançaient d'une course rapide les uns contre les autres, comme s'ils voulaient combattre. Ceux qu'on attaquait se retiraient vers leur parti en se couvrant de leur bouclier dans leur fuite ; puis ils partaient de leur camp et poursuivaient à leur tour ceux qui les avaient attaqués, jusqu'à ce que les rois eux-mêmes, avec toute la jeunesse, lâchant la bride à leurs chevaux et poussant de grands cris, s'élançassent les uns contre les autres. Ils faisaient sonner à l'envi leurs petites lances, et poursuivaient tour à tour ceux qui tournaient le dos. Ce spectacle demeura, par la modération universelle, digne d'une si noble assemblée. En effet, dans une si grande multitude de gens de races diverses, il n'y eut personne ou de blessé ou d'offensé, *ce qui n'arrive pas toujours, même quand les jouteurs sont en très petit nombre et qu'ils se connaissent tous parfaitement.* »

§ XVI. — Les Tournois

N'avons-nous pas vu clairement aux VIII[e] et IX[e] siècles les mœurs, les aventures, les chants, les récits, les champions, les nains, les fêtes, les armes, l'architecture de l'époque vulgaire de la chevalerie ?

Les romanciers du XII[e] siècle, qui ont pris Charlemagne, Roland et Ogier pour leurs héros, ne se sont donc point trompés historiquement, et s'ils leur ont donné un blason, s'ils ont bariolé leurs écus d'armoiries coloriées, ils n'ont fait que réduire à des termes scientifiques un fait antérieur, c'est-à-dire que d'emblèmes *individuels* ils ont déduit un art *collectif* et raisonné.

En effet, consultons le poème d'Abbon ; nous verrons que ce moine de l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés, témoin oculaire du siège de Paris sur la fin du IV[e] siècle, parle de boucliers ornés de peintures :

> .... San fremunt parmas (scuta) quatientia pictas.
> Les pierres retentissent sur les boucliers ornés de peintures.

Malgré les réclamations des Allemands qui veulent s'attribuer le mérite de l'invention des tournois, qui prétendent que Henri l'Oiseleur a ouvert le premier à la chevalerie cette arène illustrée depuis par tant d'exploits, nous demeurerons persuadés, par les témoignages les plus authentiques de l'histoire, que les tournois furent d'abord usités en France.

Soit qu'on prenne à la lettre le récit de la chronique de Nigel rapportée plus haut, soit qu'on donne le même sens à un passage des *Annales de Tours*, et qu'on regarde Geoffroi, sire de Preuilly, mort en 1066, comme l'inventeur des tournois, *Gaufridus de Pruliaco torneamenta invenit ;* soit que, expliquant ces termes avec Ducange par des autorités du temps, on fasse seulement à Geoffroi l'honneur d'avoir le premier dressé les lois de ces sortes de combats, établis antérieurement à lui, toujours est-il que la France en peut revendiquer l'invention.

D'ailleurs l'auteur des *Pandectæ triumphales* convient, quoique Allemand, que si Henri l'Oiseleur introduisit en Allemagne l'usage des tournois jusque

alors inconnu à cette nation, il l'emprunta à la noblesse de France et d'Angleterre. Ces mots : *Francorum more vetusto cingula militiæ nova præbuit*, dont se sert Guillaume le Breton dans sa Philippide, en parlant de Philippe-Auguste qui donna la chevalerie au jeune Arthur en 1201, et les termes de *conflietus gallicos* employés par Matthieu Pâris, écrivain anglais vers Pan 1179, pour exprimer les tournois, ne permettent point d'attribuer à d'autres qu'aux Français l'honneur de l'institution de ces exercices. De nos cours les tournois passèrent à celles d'Angleterre et d'Allemagne, et de l'aveu même des historiens de l'histoire byzantine, les peuples d'Orient en ont appris de nous et l'art et la pratique ; les Français s'y sont toujours distingués par-dessus les autres nations jusqu'au temps de Brantôme. Cet écrivain dit en parlant du départ de Charles VIII de Naples : *Après que ce gentil roi eut laissé son royaume paisible, et donné aux seigneurs et dames du royaume force beaux plaisirs et passe-temps, de beaux tournois à la mode de France, qui ont toujours emporté le prix par-dessus les autres, et où il était toujours des premiers tenants et des mieux faisants.*

§ XVII. — Les Lois des Tournois

Je crains ici, mes chers lecteurs, que vous ne m'appliquiez l'épithète *loquax senectus*, et que vous ne m'accusiez d'être bien prolixe ; je me suis un peu étendu, je l'avoue, sur ce sujet, et plus peut-être qu'il n'était strictement nécessaire ; mais rien de ce qui se rapporte à notre ancienne gloire nationale ne me semble futile, et j'ai voulu ne laisser aucun doute dans vos esprits.

Maintenant figurez-vous un de ces tournois proclamés solennellement dans toutes les cours de l'Europe et où tous les chevaliers brûlaient de signaler à l'envi leur adresse, leur force et leur bravoure.

Il est aisé d'imaginer quel mouvement devait produire dans tous les cœurs la proclamation de ces tournois, annoncés longtemps d'avance, et toujours dans les termes les plus fastueux ; ils animaient dans chaque province ou canton, et dans chaque cour, tous les chevaliers à venir disputer le prix dans ces

assemblées solennelles, où l'on avait pour spectateurs l'élite de toutes les cours de l'Europe.

Or, pour y être admis, il fallait être noble et prouver sa noblesse. On faisait des informations sur l'état et sur la naissance de ceux qui se présentaient, de même qu'on l'avait pratiqué du temps de saint Chrysostome dans les combats du cirque pour les esclaves. L'agonothète demandait à haute voix s'il y avait quelqu'un qui voulût dire que celui qui s'offrait au combat était esclave, auquel cas il était rejeté. Le champion qui avait fait ses preuves de noblesse, dont l'extraction ne pouvait être légitimement contestée, adoptait alors un signe, un emblème quelconque, pour preuve irrécusable qu'il avait satisfait à cette condition des lois de la chevalerie, au *programme* du combat. Ce signe emprunté soit au règne animal, *charges naturelles*, soit à un objet fait de la main des hommes, *pièces artificielles*, soit aux croyances *supranaturelles* de l'époque, *figures chimériques*, était gravé sur son écu, que ce chevalier envoyait aussitôt au monastère le plus voisin pour y recevoir la bénédiction d'un prêtre ; car la religion en ces temps de piété fervente présidait à tous les actes de la vie. C'est là, selon moi, dans ces distinctions qui annonçaient une source *noble*, dans cette attestation frappante et visible de l'origine *noble* du personnage, dans cette espèce d'*exequatur* emblématique, si je puis m'exprimer ainsi, donné au champion qui se présentait, qu'il faut rattacher en grande partie le fondement des armoiries.

Consultons la *Chronique de Jacques de Lalain*, par Georges de Chastellain ; nous y verrons, en effet, qu'un prince, un chevalier ou un roi d'armes, devait attester la noblesse de race de tout assaillant avant qu'il lui fût permis de prendre part au tournoi. Après cette citation curieuse qui rentre dans notre sujet, puisqu'il s'agit de l'un des actes de nos ancêtres où le blason jouait un rôle important, nous donnerons un passage plein d'intérêt d'Olivier de la Marche sur le pas d'armes de l'*Arbre d'or*.

Voyons d'abord Georges de Chastellain :

« Or advint que ce jour même que les armes des deux champions furent faites et achevées, et aussi avant ce que le duc se partit de son hourt, messire Jacques de Lalain requit et pria au duc son souverain seigneur, que de sa grâce

lui plût donner congé de, en sa présence, publier lettres et chapitres du pas de la *Fontaine des pleurs* ; laquelle chose le duc lui accorda de bon cœur et volontiers ; et furent lors ces lettres et chapitres dedans écrits, publiés dessous le hourt et en la présence du duc et des princes et seigneurs, chevaliers et écuyers, et autre grand nombre de peuple qui là était présent, par la manière qu'il s'ensuit :

Cy s'ensuivent les chapitres des armes qui se firent devant la Fontaine des pleurs, auprès de Saint-Laurent en Bourgogne, lès Châlon sur la Saône.

. . . .

C'est à savoir : Qu'il fera par un an entier, tous les premiers jours de chaque mois, tendre devant la Fontaine des pleurs, en la comté d'Auxonne, en Bourgogne, auprès de Saint-Laurent lès Châlon sur la Saône, un pavillon devant lequel il y aura un officier d'armes, notable homme et de bonne renommée, qui illec se tiendra à chacun premier jour desdits mois, pour accompagner une dame laquelle sera audit pavillon tenant une licorne portant trois targes, auxquelles pourront toucher ou faire toucher par rois, hérauts et poursuivants d'armes, tous nobles chevaliers et aussi écuyers, *nobles de quatre lignées et sans reproche, lesquels de leur noblesse seront tenus de faire apparoître par les scellés d'aucuns princes ou chevaliers ou d'un officier d'armes digne de foi qu'ils soient, dessus dites*. »

§ XVIII. — Les Pas d'armes

Olivier de la Marche décrit en ces termes l'arrivée du sire de Ravestain au *pas d'armes de l'Arbre d'or*.

« LE PAS D'ARMES DE L'ARBRE D'OR. — À l'opposite des dames, du côté des grandes Halles (sur la grande place de Bruges), fut l'arbre d'or planté, qui fut un moult beau pin tout doré d'or excepté les feuilles, etc. Le sire, de Ravestain, environ six heures, arriva à la porte de l'Arbre d'or (laquelle il trouva close), et son poursuivant nommé Ravestain, la cotte d'armes vestue (qui portait le blason de ses armes), heurta deux fois d'un marteau doré à ladicte porte ;

et tantôt lui fut la porte ouverte, et vint Arbre d'or le poursuivant, ayant une cotte d'armes blanche, à Brans arbres d'or ; et estoit accompagné du capitaine des archers, de messire le Bastard (le bastard de Bourgogne, qui tenait le pas d'armes), et de six de ses archers qui desfendoyent l'entrée. Lediet Arbre d'or dit au poursuivant : « Noble officier d'armes, que demandez-vous ? » et le poursuivant lui répondit : « À cette porte est arrivé haut et puissant seigneur, messire Adolf de Clèves, seigneur de Ravestain, lequel est ici venu pour accomplir l'aventure de l'Arbre d'or ; il vous présente le blason de ses armes et vous prie qu'ouverture soit faicte et qu'il soit reçu. » Ledict Arbre d'or prit une table où il escrivit le nom du chevalier venant au pas, et puis prit en ses mains, en grande révérence et à genoux, le blason de messire de Ravestain, et l'emporta solennellement jusqu'à J'Arbre d'or, et en passant par devant les juges, leur montra ledict blason et leur dit l'aventure qu'ils avoient trouvée à la porte. Si fut ledit blason mis et attaché à l'Arbre d'or, comme il estoit ordonné, et fut fait savoir au chevalier qui gardoit le pas le nom de celui qui estoit arrivé, pour son emprise fournir. »

Ajoutons à cela que la position de l'écu suspendu tantôt à un arbre, tantôt à un trophée, tantôt aux fenêtres des grandes places où se tenaient quelquefois les pas d'armes, a donné naissance à l'usage souvent observé de représenter l'écu incliné. Cela indique nécessairement que le gentilhomme qui le porte ainsi avait des ascendants munis du droit de *faire fenêtre*, c'est-à-dire de figurer aux joutes, tournois et pas d'armes.

Quand les écus étaient ainsi disposés avant la lutte, chacun (et les dames ne manquaient pas d'en user) avait le droit de venir *blasonner*, c'est-à-dire décrire, lire et critiquer le blason de chaque chevalier. Dieu sait les malices, les traits d'esprit, les demi-mots, les observations graves ou plaisantes qu'entraînait cet examen.

C'est de là que le mot *blasonner* a pris une signification mordante, autre que celle qu'il avait déjà.

Lesquels, par manière de blasonnement, de injure ou autrement, misrent le suppliant en un moyau ou cuve...... et lui jetèrent Brant quantité d'eau.

Si les armes inclinées ont une signification honorable, les armes renversées en avaient une infamante. Ces armes renversées ne subissaient point d'autres modifications ; elles différaient des armes diffamées, qui consistaient dans la suppression ou l'altération d'une pièce, ordonnées par le souverain, en punition d'une action honteuse.

Le brave Bertrand Du Guesclin eut un jour la douleur de voir ses armes renversées.

« Oy, dist l'escuyer, regardés la douleur,
Les armes de Bertrand, ou tant a de vigueur,
Ont pendue laidement, ainsi comme trahiteur
Et traisnée aussi au long d'un quarrefort,
Et les ont ENVERSÉE, en montant par frénour,
Que Bertrand du Glaiequin a cuer de boiseour. »

Pendant le siège de Montcontour *un Anglais à qui Du Guesclin, pour la rançon d'un de ses sousdoyers, avoit engagé ses biens et sa terre pour certaine somme par lettre obligatoire, scellée de son scel, n'estant pas payé par oubli de la part de Du Guesclin, fit peindre ses armes et les fist traîner, et puis pendre renversées sens dessus dessous comme d'un parjure*. » La ville fut forcée, et l'Anglais traîné à son tour et pendu au même lieu où il avait fait pendre l'écu de Du Guesclin. Celui-ci convenait que son créancier avait bien eu le droit de saisir et de faire exécuter ses biens et ses terres après l'expiration du terme fixé pour le paiement, mais non de l'insulter comme il avait fait.

§ XIX. — Les Sceaux

S'il fallait nous attacher plus fortement encore à démontrer que l'usage des armoiries à précédé indubitablement les croisades, la preuve de leur existence antérieurement aux guerres saintes nous serait fournie par les sceaux appendus aux pièces diplomatiques.

Les héraldistes anciens et modernes n'ont mis en avant jusqu'ici qu'une seule preuve de l'existence des armoiries avant les croisades : c'est le sceau de

Robert le Frison, comte de Flandre, apposé à un acte de l'an 1072 ; mais la fausseté de cette pièce a été démontrée par D. Mabillon et vérifiée par d'autres savants diplomatistes. Il ne leur restait plus à citer, en faveur de l'antiquité du blason, que le contre-scel de Louis le Jeune qui régnait en 1150. C'est le premier de nos rois qui ait pris une fleur de lis, et l'opinion la plus commune porte qu'il choisit cet emblème par allusion à son nom écrit alors *Loys*, ou parce qu'on le nommait *Ludovicus Florus*. Nous reviendrons sur ce dernier point plus amplement en traitant des armes des rois de France.

Mais en examinant la question attentivement on trouve une foule d'autres monuments propres à la bien éclairer et à en donner une solution formelle.

On a le contrat de mariage de Sanche, infant de Castille, avec Guillelmine, fille de Centule Gaston II, vicomte de Béarn, de l'an 1038 de l'ère d'Espagne (1000 de Jésus-Christ), au bas duquel il y avait sept sceaux apposés, dont deux se sont conservés entiers. Le premier représente un écu sur lequel on voit un *lévrier* ; le second est un écu tranché par des *barres transversales*. Le premier sceau pourrait bien être celui de Garde Arnaud, comte d'Auce et de Magnoac, lequel vivait dans le même temps, et dont les descendants ont toujours porté un *lévrier* dans leurs armes.

Deux sceaux d'Adelbert, duc et marquis de Lorraine, apposés à des chartes des années 1030 et 1037 de l'ère vulgaire, représentent un écu chargé d'un *aigle au vol abaissé*.

Un diplôme de Raymond de Saint-Gilles, de l'an 1088, est scellé d'une croix *vidée*, *clechée* et *pometée*, telle que l'ont toujours portée depuis les comtes de Toulouse. L'historien du Languedoc, D. Vaissette, avait pensé que c'était le plus ancien monument héraldique.

Le sceau de Thierry II, comte de Bar et de Montbéliard, de Mouson et de Terrette, mis au bas d'un acte de l'an 1093, représente *deux bars adossés*.

Renaud Ier, dit le Borgne, qui possédait les mêmes comtés, y ajouta le *semé de croisettes fichées*.

Au bas d'une charte de Hugues II, duc de Bourgogne, de l'an 1102, paraît un sceau où ce prince est représenté à cheval, tenant une lance sur l'épaule et

son bouclier *bandé de six pièces* avec une bordure. On sait que ses descendants ont toujours porté les mêmes armoiries.

Raoul I[er], seigneur de Beaugency, qui suivit Godefroy de Bouillon à la conquête de la Terre-Sainte en 1096, restitua l'an 1104 l'église de Saint-Firmin aux religieuses de cette abbaye, en présence du concile de Beaugency. À cet acte est apposé son sceau, représentant *un écu échiqueté avec une fasce*.

À un acte de la même année 1104 est suspendu le sceau de Simon, sire de Broyes et de Beaufort, représentant *trois broyes ouvertes l'une sur l'autre*.

Le sceau de Guirand de Simiane, mis à deux actes des années 1113 et 1120, représente *un écu chargé d'un bélier*.

Asculfe de Soligné, qui vivait en 1130, portait en son sceau *un écu écartelé* et pour support un *oiseau de proie*. Iseult de Dol, femme de ce seigneur, portait *un écu fretté* ou *losangé*. Enfin Adam de Soligné, l'un de leurs fils, portait l'écu de sa mère, et Jean de Dol, autre fils d'Asculfe de Soligné, portait celui de son père, excepté que l'écartelé est environné extérieurement de petits oiseaux de proie, semblables au support précité.

On a une charte de Hugues VIII, dit le Brun, sire de Lezignan, conservée au trésor de l'évêché de Poitiers, au bas de laquelle est apposé le sceau de ce seigneur, représentant *un écu burelé*.

Le moine de Marmoutier qui a écrit l'histoire de Geoffroi, comte d'Anjou, l'an 1100, parle du blason comme d'un usage établi depuis longtemps dans les familles illustres.

§ XX. — Les Croisades

La chevalerie ; ainsi que nous venons de le voir, les tournois et même les armoiries existaient bien antérieurement au XI[e] siècle ; mais ces institutions ne se perfectionnèrent que progressivement et n'arrivèrent que vers cette époque à une complète régularité. La chevalerie n'a jamais formé un corps étroitement uni ; elle demeura constamment individuelle, bien qu'au milieu de l'anarchie et des troubles qui désolèrent l'Europe depuis le règne de Charlemagne, il ait

pu se produire une association de nobles chevaliers qui parcouraient le monde en cherchant des aventures, après avoir fait le serment de protéger l'innocence, de secourir les faibles opprimés et de combattre les infidèles.

La religion, qui avait consacré leur institution et bénit leur épée, les appela à sa défense ; et l'ordre de la chevalerie, qui dut une grande partie de son éclat et de ses progrès ami expéditions en Terre Sainte, vit accourir ces guerriers sous les drapeaux de la croix.

Et c'était un bienfait providentiel qu'il existât une milice dévouée, aguerrie, qui pût prendre la défense de l'Évangile. Le Coran, qui déjà avait tenté de pénétrer en Europe par l'Espagne et la France, et qui n'avait été refoulé que par le bras vigoureux de Charles Martel ; le Coran allait envahir l'Occident du côté de l'Italie et de la Grèce.

Les souverains Pontifes avaient compris le danger ; ils voyaient les Turcs, maîtres de Jérusalem, berceau du christianisme, menacer Rome, le siège de la religion et la capitale du monde catholique.

Un pape français, Gerbert (Sylvestre II), avait eu déjà la pensée d'armer l'Europe contre l'Asie, de rendre l'invasion aux envahisseurs ; Grégoire VII eût voulu se mettre à la tête d'une armée de cent mille hommes pour reconquérir les lieux saints ; ce fut à un Français comme Gerbert, à Urbain II, qu'échut la gloire de cette grande œuvre. Les croisades sont éminemment françaises ; prêchées par des Français, Urbain et Pierre l'Ermite, elles sont accomplies surtout par des Français. Godefroy de Bouillon les ouvre, elles sont fermées par saint Louis. Elles sont si bien personnifiées par des Français, que tous les chroniqueurs les nomment : *Gesta Dei per Francos*.

Ce fut un magnifique spectacle que celui de l'Europe faisant trêve à ses rivalités nationales pour ne plus voir que la cause de Dieu, pour saluer la fraternité chrétienne prêchée au nom du Sauveur des hommes.

Et l'Occident ébranlé sembla s'arracher de ses fondements pour se ruer sur l'Asie ; un mouvement sublime, un enthousiasme universel et vraiment divin entraîna toute l'Europe.

« J'atteste Dieu, dit l'abbé Guibert, que j'ignore le nom de tous les peuples qui débarquèrent dans nos ports ; leurs langues nous étaient inconnues, et pour nous montrer qu'ils étaient chrétiens, ils plaçaient un de leurs doigts sur l'autre en forme de croix. »

Au milieu de cet immense mélange de peuples, de cette foule innombrable de chevaliers et d'écuyers, il était d'absolue nécessité que tout chef de corps, tout guerrier d'élite qui n'avait pas encore de blason propre, adoptât un symbole, des armoiries pour servir de ralliement à ses vassaux, se faire reconnaître dans la mêlée, et attacher à ses côtés ses soldats et ses gens.

Aussi les princes et les chevaliers eurent-ils sur leurs bannières des images, des signes de différentes couleurs. Là, on voyait peints sur les boucliers et sur les étendards des léopards, des lions ; ailleurs, des étoiles, des tours, des croix, des arbres de l'Asie et de l'Occident. Plusieurs avaient fait représenter sur leurs armes des oiseaux voyageurs qu'ils rencontraient sur leur route, et qui, changeant chaque année de climat, offraient aux croisés un symbole de leur pèlerinage. Ces marques distinctives animaient alors la valeur sur le champ de bataille, et allaient devenir un des attributs de la noblesse chez les peuples de l'Occident.

§ XXI. — Les Généalogies

Les historiens arabes des croisades nous apprennent que les mahométans avaient senti, eux aussi, la nécessité d'adopter des couleurs et des symboles personnels, pour servir de guidons et de drapeaux à leurs troupes, pour les habituer à suivre dans les combats la bannière de leurs chefs respectifs.

La plupart des émirs musulmans, à l'exemple de Saladin, affectaient une austère simplicité dans leurs vêtements et dans leurs manières. Un auteur arabe compare ce sultan, au milieu de sa cour, entouré de ses fils et de ses frères, à l'astre des nuits qui jette une lueur sombre au milieu des étoiles ; toute leur parure était dans la beauté de leurs chevaux, dans l'éclat de leurs armes et dans

leurs étendards, sur lesquels ils faisaient peindre des plantes, des fleurs, des abricots et d'autres fruits à la couleur d'or.

La chevalerie se couvrit de gloire dans ces guerres lointaines, et l'on voulut perpétuer par des signes symboliques héréditaires le souvenir des hauts faits auxquels on avait pris part. La science de la généalogie dont Ecatée de Milet, au rapport d'Athénée, et Pomponius Atticus firent la première application aux familles illustres de la Grèce et de Rome, prit dès lors une grande importance, et plus tard on mit tous ses soins à descendre des paladins croisés, dont le noble cri de guerre général, sans préjudice du cri particulier à chaque baron ; était : *Diex li volt, Diex li volt*.

Les chevaliers qui s'étaient le plus distingués par leur valeur, les villes qui avaient montré le plus d'enthousiasme pour la sainte cause de Dieu, obtenaient des chefs de l'expédition, ou la concession d'armoiries, attestation éternelle de leur courage et de leur foi, ou la modification symbolique des signes qu'ils avaient précédemment adoptés. Le nom de *Creton* fut donné au chevalier qui le premier mit le pied sur les remparts (sur la crête) de Jérusalem, et son blason s'enrichit d'*une croix de gueules* que Godefroy de Bouillon, au nom de tous, traça de sa propre main, et avec le sang du brave, sur son écu tout martelé des rudes coups qui l'avaient frappé.

En 1100, on fit dans tout l'empire germanique une grande levée d'hommes pour la guerre sainte d'outre-mer. Plusieurs Bremois, au signal de leur archevêque et conduits par deux consuls que nomme la chronique, partirent pour l'Orient, et se distinguèrent à la prise de Beryte et de Sidon. Au retour de leur pèlerinage ils n'avaient perdu que deux de leurs compagnons. Ils furent reçus en triomphe par leurs concitoyens, et des armoiries accordées à la ville de Brême par l'empereur d'Allemagne attestèrent les services qu'ils avaient rendus à la cause de Jésus-Christ dans la Terre Sainte.

Parmi les peuples qui combattaient alors (1221), dit un vieil annaliste, sous les drapeaux de la croix, l'histoire doit distinguer les pèlerins de Cologne et ceux de la Frise et de la Hollande. En mémoire des glorieux travaux de cette guerre, Frédéric II reçut chevalier Guillaume, comte de Hollande, et *permit*

aux habitants de Harlem, d'ajouter *une épée d'argent aux quatre étoiles peintes sur leur étendard*.

L'ordre Teutonique portait *d'argent à une croix pattée de sable, chargée d'une croix potencée d'or et en cœur, sur le tout l'aigle impérial de sable*. L'ordre a négligé de porter les quatre fleurs de lis d'or *dont le roi saint Louis l'avait honoré*. Il est à croire que dans quelques-unes des guerres entre la France et l'Allemagne, où les chevaliers teutoniques prirent les armes, ils ont supprimé ces marques d'honneur et d'alliance.

§ XXII. — Les Armoiries héréditaires

Les croisades rendirent l'usage des armoiries plus général et leur pratique invariable ; elles le régularisèrent tout à fait, puisqu'elles devinrent dès lors des récompenses accordées aux chevaliers et aux villes qui s'étaient distingués dans les guerres saintes. Ce fut aussi depuis les croisades que les armoiries devinrent héréditaires. On conçoit aisément que les fils de ceux qui s'étaient approprié des symboles pour ces pieuses expéditions, se firent un point de religion et d'honneur de transmettre à leurs descendants l'écu de leurs pères comme un monument de leur valeur et de leur piété.

Au retour de la croisade, en effet, cette enseigne qui avait été plantée sur la brèche d'Antioche ou de Jérusalem, qui avait été bénite par le légat du pape sur le tombeau de Jésus-Christ, était révérée comme une sainte relique et précieusement gardée comme une gloire de famille. Flottant sur la plus haute des tours du manoir, elle signalait au loin la demeure d'un champion et peut-être d'un confesseur de la foi. Bien plus, les signes qu'on y voyait étaient reproduits par l'armurier sur le bouclier du croisé, par le peintre sur les vitraux de la chapelle seigneuriale, par l'imagier sur le chêne des portes du château, par la châtelaine elle-même sur la nappe de l'autel où étaient déposées les saintes reliques que le croisé avait pieusement enlevées de quelque église schismatique de l'Orient. Enfin, lorsque était arrivé pour le guerrier d'outre-mer le moment d'aller jouir au ciel des récompenses promises aux libérateurs du saint sépulcre,

on manquait rarement de tracer sur la pierre de son tombeau l'image d'un chevalier en habit de pèlerin, tenant d'une main le bourdon, et de l'autre son écu chargé des signes de l'étendard sanctifié par la croisade, qu'il semblait présenter au souverain juge pour en obtenir une miséricordieuse sentence, en considération de ce qu'il avait fait pour son service.

Ces enseignes et ces symboles durent naturellement passer, je le répète, comme la plus précieuse partie de l'héritage, au fils aîné du défunt, qui en adoptait les emblèmes sans y rien changer, les transmettait à son tour à ses enfants comme un signe de suprématie, de commandement ; comme la preuve de leur descendance d'un homme illustre, en un mot, comme une marque de noblesse. On ne fut plus noble seulement alors pour posséder un fief, mais pour avoir un écu armorié ; et dans la suite, quand quelqu'un méritait d'être rejeté dans la classe des roturiers, on commençait par briser son écu. Ce fut alors encore que devinrent en usage tous ces termes inventés pour désigner les diverses pièces de fétu et les figures qui le couvrent, en un mot, que prit naissance le véritable blason, ce système de mystérieux symboles, où se jouait le génie naïf du moyen âge, et qui avait ses interprètes dans la personne des hérauts d'armes.

C'est par les croisades que sont entrées dans le blason plusieurs de ses principales pièces, entre autres les croix de tant de formes différentes, de toute couleur, de toute dimension, qui ornent les armoiries. On comprend sans peine que plus d'une famille, sans que leurs ascendants figurent à aucune des sept croisades dont le musée historique de Versailles donne les armes, ait désiré introduire ce signe dans son blason pour en élever l'origine jusqu'à ces temps héroïques. On l'a fait aussi, il faut le dire, fort souvent par pure dévotion, sans avoir la vanité de vouloir se placer à côté d'un Montmorency ou d'un Châteaubriant.

C'est à la suite des croisades encore qu'ont été adoptées comme pièces d'armoiries les merlettes, sortes d'oiseaux qui passent la mer tous les ans, et qui sont représentés sans pieds et sans bec en mémoire des blessures qu'avait reçues dans les guerres saintes le chevalier qui les portait. C'est aux croisades que le blason doit, selon quelques-uns, les noms de ses émaux : *azur*, mot persan et

arabe qui signifie *bleu* ; *gueule* (*gul*), nom de la couleur *rouge* parmi la plupart des Orientaux ; *sinople* et *sable* : s'il est vrai que les deux premiers soient tirés de l'arabeou du persan, que le troisième soit le nom modifié d'une ville de la Cappadoce, et le quatrième une altération de *sabellina pellis*, martre zibeline, animal commun dans les pays que les croisés traversèrent. C'est probablement par les croisés que les fourrures d'hermine et de vair, qui servirent d'abord à doubler les habits, puis à garnir les écus, ont passé de là dans le blason.

Ainsi, pour résumer cette discussion et fondre en une seule les trois opinions qui ont été émises sur l'origine des armoiries, nous dirons que si cette origine se perd dans la nuit des temps, leur régularisation ne date que du XIe siècle ; le désir de se séparer des autres classes par des signes distinctifs, preuves en même temps d'une extraction noble qui donnait les droits et privilèges attachés à la noblesse, fit chercher et créer des barrières artificielles qui témoignassent de la grandeur de race de ceux qui se disaient gentilshommes.

La recherche de ces barrières artificielles et le travail que firent alors les juges d'armes pour *blasonner* historiquement les anciennes familles et raconter sur l'écu, en miniatures hiéroglyphiques, les grandes actions de leurs aïeux, nous ont procuré une foulé de précieux documents qui facilitent aujourd'hui l'étude de l'histoire. Les croisades arrivèrent ensuite, et l'écu de la noblesse nouvelle *s'émailla* de grandeur comme celui de la noblesse ancienne.

De tout ce qui précède vous pouvez encore facilement déduire la différence qui existe entre *armoiries* et *blason*. Les armoiries sont les enseignes de la noblesse ; le *blason* est l'art *héraldique*, ou art de connaître, de décrire et d'expliquer les armoiries.



DEUXIÈME PARTIE

SCIENCE HÉRALDIQUE

CHAPITRE III

DES DIFFÉRENTES ESPÈCES D'ARMOIRIES

§ XXIII. — Sens du mot Blason

Le *blason*, qu'on nomme aussi l'*art héraldique*, représente les actions héroïques et mémorables de la noblesse, et les pièces qui le composent en sont les hiéroglyphes : de là le blason proprement dit, et les armoiries. Le blason est l'art d'expliquer en termes propres tout ce qui a rapport aux armoiries.

On entend par armoiries, comme vous le savez fort bien maintenant, les figures emblématiques qui couvrent l'écu d'un gentilhomme, marques d'honneur composées de signes et de couleurs fixes et déterminées, que la noblesse seule avait droit de porter et qui se transmettait de génération en génération comme distinction héréditaire.

Ces figures ou marques ont été appelées *armoiries* parce qu'elles furent empreintes sur les boucliers, cottes d'armes, lances, pennons, etc.

L'origine du mot *blason* a donné lieu aux étymologies les plus bizarres. Parmi les nombreuses opinions des blasonneurs nous adopterons celle qui le fait dériver du verbe allemand *blasen*, sonner du cor, proclamer à son de trompe, parce que d'ordinaire, quand un chevalier se présentait en lice pour entrer dans un tournoi, il soumettait d'abord son écu armorié à l'examen du héraut d'armes, du roi d'armes, du juge du pas d'armes, qui sonnait ou faisait sonner du cor, puis annonçait, proclamait à haute voix le nom, les titres, les faits d'armes passés, la gloire présente ou héréditaire du nouvel arrivant.

§ XXIV. — Différentes espèces d'Armoiries

Les armoiries, une fois régularisées n'ont plus été portées que par ordre du souverain ; de là neuf espèces d'armoiries : 1° de souveraineté ; 2° de prétention ; 3°. de concession ; 4° de communauté ; 5° de patronage ; 6° de famille ; 7° d'alliance ; 8° de succession ; 9° de choix.

§ XXV. — Armoiries de Souveraineté

I. Les armoiries de souveraineté sont celles des maisons souveraines, papes, empereurs, rois, etc., considérés comme têtes couronnées ; elles sont inhérentes à la dignité souveraine, et sont regardées comme annexées aux États mêmes des princes. J'aurais dû parler ici au passé ; car les révolutions, en renversant les monarchies, bouleversent les us antiques et font disparaître en un jour des signes glorieux consacrés par les siècles. Les fleurs de lis, symbole de la monarchie très chrétienne, blason illustre que la France a porté pendant quatorze cents ans et fait triompher sur tant de champs de bataille, ont disparu, les fleurs de lis dont la céleste origine était marquée par les anges qui supportaient l'écu, et dont le fond d'azur annonçait la protection divine.

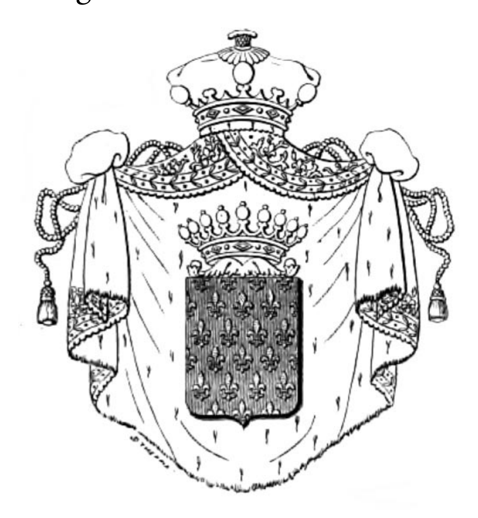
§ XXVI. — Armoiries de Prétention

II. Les armoiries de prétention sont celles que les souverains ajoutent à celles de leurs États propres, en vertu des droits qu'ils prétendent sur certains royaumes ou sur certaines provinces que la force des armes a bien pu leur ravir, mais auxquels ils n'ont jamais formellement renoncé. Les rois d'Angleterre, pendant quatre siècles, ont pris le titre de roi de France et écartelé les armoiries de France de celles d'Angleterre. Le roi de Sardaigne porte les armes des anciens rois de Jérusalem, comme héritier des Lusignan.

§ XXVII. — Armoiries de Concession

Les armoiries de concession ou d'augmentation d'honneur sont des armoiries entières, une ou plusieurs figures accordées par le prince en récompense de quelque belle action ou de quelque service signalé.

Il y aurait ici un volume tout entier à faire si je rapportais les traits héroïques qui ont valu à tant de familles françaises l'honneur d'ajouter à leurs armoiries des fleurs de lis, comme témoignage de la reconnaissance du monarque et marques d'admiration et d'estime pour leur dévouement et leur valeur. Nous n'en citerons que quelques-uns.[2] Les armoiries des Châteaubriant, cette noble famille qui a reçu, à notre époque, de l'illustre auteur du *Génie du Christianisme*, une consécration nouvelle, un nouveau genre de gloire, sont de concession. Avant le combat de la Massoure, en 1250, ils portaient *écu de gueules semé de pommes de pin d'or*, et depuis ils le portèrent *semé de fleurs de lis d'or* avec cette devise : *Mon sang teint les bannières de France*. À cette funeste bataille où disparut le frère de Louis IX, *qu'oncques on ne revit* plus, dit le chroniqueur, Godefroy V de Châteaubriant se signala par de tels prodiges de valeur que le saint roi lui octroya les fleurs de lis de son blason, pour le récompenser et transmettre aux âges à venir le souvenir de ses hauts faits.



[2] Nous en rapporterons une foule d'autres au dictionnaire, ne voulant pas ici interrompre la suite rapide des descriptions héraldiques.

Gardons-nous d'omettre le glorieux blason de cette jeune fille inspirée de Dieu, de cette libératrice du sol de la France, qui dut à son noble enthousiasme, reflet de l'enthousiasme guerrier et religieux du peuple entier, de recevoir de Charles VII des armes significatives. Laissons parler le bon Paradin dans ses *Devises héroïques*, d'après Eugène de Monstrelet : *L'épée couronnée, ensemble deux fleurs de lis, reluisant jadis en l'enseigne de la Pucelle d'Orléans, est un perpétuel monument de la défense et protection de la France.*

Si les Romains ont fait si grand cas d'une vierge, Clélie, qui se sauva elle-même au travers du Tibre, combien devons-nous faire plus d'estime de cette Jeanne de Vaucouleurs, providentiellement adressée de Dieu pour encourager Charles VII, redresser les affaires de France et sauver de prise et de sac la cité d'Orléans, laquelle garde la mémoire de sa délivrance tant par sa statue de bronze sur le pont de la Loire, que par le discours de ses faits enregistrés en l'hôtel de cette ville. Elle estoit aussi chaste en son cors qu'innocente du crime de sorcellerie à elle mis sus par les Anglais, qui à tort la firent brûler vive à Rouen.

C'est à Meung-sur-Yèvre que Charles VII, en décembre 1429, accorda à Jeanne d'Arc et à toute sa famille des lettres de noblesse, « afin, dit le roi, de rendre gloire à la haute et divine Sagesse des grâces nombreuses et éclatantes dont il lui a plu nous combler par le célèbre ministère de notre chère et bien-aimée la Pucelle Jeanne d'Arc, de Domremy, et que par le secours de la divine Providence nous avons espérance de voir s'accroître encore. » Par une fort remarquable exception, les lettres d'anoblissement données par Charles VII comprenaient les mâles et les femelles à perpétuité. On ne conçoit pas les motifs qui engagèrent le parlement, en 1614, à restreindre la noblesse dans la famille *Dulys* aux mâles seulement.

Les armes des Dulys, que la Pucelle ne porta pas sur son écu, *étaient d'azur à une épée d'argent en pal, croisée et pommetée d'or et côtoyée de deux fleurs de lis d'or.*

§ XXVIII. — Armoiries de Communauté

IV. Les armoiries de *communauté* sont celles des archevêchés, évêchés, chapitres, universités, sociétés, compagnies et corporations.

§ XXIX. — Armoiries de Patronage

V. Les armoiries de *patronage* sont celles que les gouverneurs de province, les intendants, les châtelains, ajoutent à celles de leur famille, comme une marque de leur supériorité, de leurs droits, de leur juridiction.

§ XXX. — Armoiries de Famille

VI. Les armoiries de *famille* ou *nobiliaire-personnelle-héréditaire*, sont celles qui appartiennent à une maison et qui servent à la distinguer des autres.

§ XXXI. — Armoiries d'Alliance

VII. Les armoiries d'*alliance* sont celles dont les maisons écartèlent leur blason propre, pour désigner les alliances qu'elles ont conclues.

§ XXXII — Armoiries de Succession

VIII. Les armoiries de *succession* sont celles que prennent des particuliers, à la suite d'héritages, de substitution, de donation, et qu'ils accolent aux leurs, avec la permission du souverain.

§ XXXIII. — Armoiries de Choix

IX. Les armoiries de *choix* sont celles que prennent des anoblis, qui, n'ayant pas de blason propre, en adoptent un, où souvent sont représentés soit les insignes de leur profession antérieure, soit des figures destinées à rappeler ce qui leur a valu cette distinction. Souvent alors ces armoiries sont dites *par-*

lantes. Je vais expliquer ce que veut dire ce terme, ainsi que celui d'armoiries *à enquérir*. Il y a encore l'armoirie *murale*, qui est celle que les villes font sculpter au fronton de leurs édifices : elle remonte à l'affranchissement des communes.

§ XXXIV. — Armoiries à enquérir

On appelle armoiries à enquérir celles qui sont contraires au principe héraldique, qu'*il ne faut jamais mettre couleur sur couleur*, *ni métal sur métal*. On leur donne ce nom parce qu'alors on doit *enquérir* (rechercher) la cause, toujours honorable, de cette violation des règles du blason. Il y a de bien glorieuses *armes à enquerre*.

Après la prise de Jérusalem par les croisés, en 1099, lorsqu'il fut question de blasonner le nouveau royaume et Godefroy de Bouillon qui revoit conquis, les barons assemblés lui donnèrent un *champ d'argent à la croix d'or accompagnée de quatre croisillons de même*. C'était évidemment violer la loi que nous venons de citer ; mais ils le firent sciemment, disant que l'or et l'argent étaient seuls dignes d'être employés à représenter l'instrument de la rédemption du monde, et que la haute considération due à la ville sainte exigeait qu'on fit en son honneur une révérencieuse infraction aux règles ordinaires. De plus, ils nommèrent cette nouvelle disposition, ainsi qu'on l'observa depuis en d'autres circonstances, *armes à enquerre*, afin que tous ceux qui verraient ce singulier blason s'enquissent et apprissent la cause de cette dérogation aux anciennes lois d'armes.

§ XXXV. — Armes Parlantes

Lorsque l'art héraldique était encore dans l'enfance, la volonté du souverain intervenait rarement dans la désignation des armoiries ; le hasard et le caprice présidaient le plus souvent à leur choix. On a justement remarqué que les armes les plus anciennes sont formées des images qui avaient quelques rapports, rapprochés ou éloignés, avec le nom de celui qui les porte. Ce sont, le

plus souvent, de froides allusions, d'insipides jeux de mots ; et cela devait être chez le peuple enfant du moyen âge. Tout ce qui, dans la nature ou dans les arts, pouvait donner naissance à une équivoque était mis à contribution. Ces armes sont appelées *armes parlantes*, parce qu'elles disent, pour ainsi dire, le nom de la famille qui les a adoptées. Plus tard, les anoblis suivirent quelquefois cet exemple, mais rarement, parce qu'ils étaient assez curieux de faire disparaître toute trace de leur nom roturier. La famille Luna, d'Espagne, portait un *croissant* ; toutes celles qui, en France, avaient le nom de la Roche, avaient des *rochers* dans leurs armoiries. Il faudrait des volumes entiers pour recueillir celles des maisons qui portaient des armes et des plantes par allusion à leur nom. Les Duchêne, du Laurier, du Cormier, Sapin, Guenas, Rousselet, portaient des *chênes*, des *lauriers*, des *cormiers*, des *sapins*, des *genets*, des *poiriers de rousselet*. Les Pommereul portaient *d'azur au chevron d'or accompagné de trois pommes de même*.

Le règne animal ne fournissait pas moins d'armes parlantes que le règne végétal. Les Gruel, en Dauphiné, portaient de gueules *à trois grues d'argent ;* les Chapponi avaient des *coqs* ; les Sarrasin, les Turco, les Moreau, des *Turcs*, des *Maures* ; les Legendre, trois têtes de filles échevelées, par allusion au proverbe : *qui a des filles aura des gendres* ; les Malemain, *trois mains gauches*. Le célèbre et malheureux Fouquet, surintendant des finances sous Louis XIV, l'homme au masque de fer, si l'on en croit quelques auteurs, avait pris pour armes un écureuil grimpant sur les branches d'un arbre, par allusion à son nom, qui, en vieux langage, signifie *écureuil*, avec cette devise, qui ne contribua pas peu à ses malheurs : *où ne monterai-je pas ?*

Après le monde réel, vient le monde imaginaire. Les Drac portaient un *dragon* ; les Malin, un *diable* de sable, parce qu'autrefois un des noms du diable était le malin. Les Santeuil, famille du fameux chanoine de Saint-Victor, avaient une tête d'Argus à *cent yeux*.

Les œuvres de la nature ou de l'imagination sont suivies de celles de la main de l'homme. On trouve sur des écus des bâtiments entiers ou des parties de bâtiment, lorsqu'un rapport entre leur nom et celui des nobles peut donner

occasion à des armes parlantes. Tous les seigneurs du nom de la Tour ont des *tours* dans leurs armoiries ; les Castellane, les Chateaupers ont des forteresses ; les Morat, des murailles.

§ XXXVI. — Curieux exemple

Parmi ces innombrables armoiries parlantes, une des plus curieuses que j'aie rencontrées est celle qui est gravée sur un cachet, qu'à sa forme allongée en ellipse et à ses emblèmes particuliers on reconnait tout d'abord avoir appartenu à un dignitaire ecclésiastique. La lecture de la légende, écrite en capitales romaines capétiennes, assez notablement corrompues, offrait quelques difficultés.

ON Y LIT D'UN COTÉ :

S. G. DE MVNOIS MOACH

ET DE L'AUTRE :

I. S. GMANI. AVTISS.



Sigillum Guidonis de Munois, monachi sancti Germani Autissiodorensis.

Singe — air — main — dos — serre.

C'est-à-dire : Sceau de Gui de Munois, moine de Saint-Germain-d'Auxerre.

Dans le champ de ce *sigillum* se trouvent des figures qui ne sont que la reproduction symbolique, une sorte d'idéographie ou les armes parlantes de la légende.

D'abord l'espace compris entre les deux lignes elliptiques de l'inscription, et limité lui-même par un léger cordon formant une autre ellipse plus petite, concentrique à celle qui embrasse le contour du cachet, offre évidemment la représentation idéographique du ciel ou de l'air figuré par la lune et les étoiles.

Immédiatement au-dessous du croissant lunaire et entre deux étoiles se trouve un singe encapuchonné, tenant d'une main un bâton et de l'autre se serrant la partie postérieure du corps jusqu'au bas du dos.

Et en songeant au *sureau* d'Agnès *Sorel* ou *Suret*, à l'abricotier du médecin de Louis XI (*Coictier*), qui s'était mis loin de la cour à *l'abri* des soudains et terribles revirements de la fortune, si communs en ces temps là, surtout dans la sphère élevée où il s'était placé ; en me rappelant encore parmi la foule innombrable des armes parlantes le chat armé d'un maillet de la famille *Maille-Chat*, les *trois épis d'orge montants des d'Orgemont*, les *trois limaçons d'argent* rayés et ombrés d'or, de *Robert Le Maçon*, chancelier du roi Charles VI, et mille autres encore ; j'ai été amené à trouver l'interprétation suivante, comme la seule raisonnable que puissent admettre les figures décrites plus haut : le *singe* dans l'air, qui d'une *main se serre le dos*, me paraît symboliser ces mots : SINGE — AIR — MAIN — DOS — SERRE, que nous lisons en les assemblant ou les décomposant au besoin : *Saint-Germain d'Auxerre*.

§ XXXVII. — Droit d'aînesse

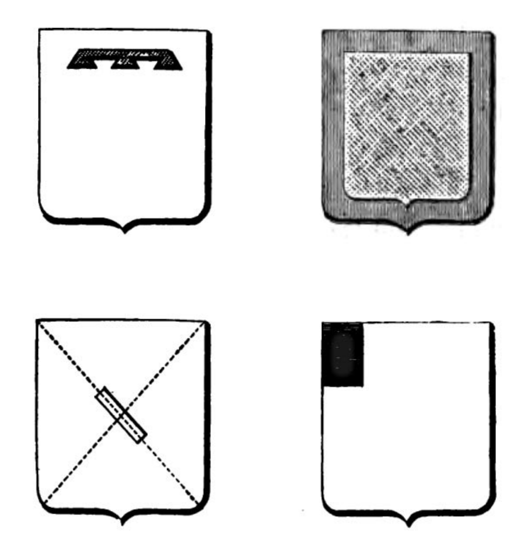
L'armoirie, à quelque catégorie qu'elle appartienne parmi celles que nous venons d'énumérer, est *vraie* ou *fausse* : les *rois d'armes*, les *juges d'armes* étaient chargés de la vérification. Elle est aussi ou *pleine* ou *brisée* :

Pleine quand les aînés de famille la conservent telle qu'elle a été créée par leurs ascendants ; *brisée* quand un cadet, un puîné, un bâtard y introduisent d'après les règles une modification, une surcharge de pièces.

Esto dominus fratrum tuorum (sois le seigneur de tes frères), disait Isaac à son aîné. Ces quatre mots sont la devise du droit d'aînesse ; les aînés de famille ne l'ont pas oubliée pendant le moyen âge, et ils ont ordonné à leurs cadets de porter sur l'armoirie patrimoniale une marque, un signe, une *brisure*. Cette brisure peut se faire par le changement de toutes les pièces en conservant les émaux, par le changement des émaux en conservant les pièces, par une nouvelle partition, par une nouvelle écartelure (V. ces mots), par une mutation

dans les ornements extérieurs, par des diminutions et par des accroissements. Les écus *accolés*, c'est-à-dire mis deux à deux, le flanc droit de l'un près du flanc gauche de l'autre, appartiennent aux femmes mariées ; les écus en losange appartiennent aux demoiselles et aux abbesses.

Le lambel, la bordure, le bâtons péri, le canton



(V. ces mots au dictionnaire), sont les pièces dont on se sert le plus pour opérer la brisure.

L'intercalation de ces signes se fait, bien entendu, en *charge* (V. ce mot) sur l'armoirie de la famille.

Le blason des bâtards est soumis aussi à la brisure. Les puînés prennent, des doubles brisures on sous-brisures.

§ XXXVIII. — Punitions

L'armoirie est encore *pure* ou *diffamée*.

Si le don et le droit de la porter récompensaient les services rendus par de loyaux personnages, la *décharge*, la *tache* opérée sur elle par condamnation punissaient un coupable et le couvraient d'infamie, lui et ses descendants.

La dégradation d'un chevalier félon était affreuse. On le faisait monter sur un échafaud ; on y brisait à ses yeux les pièces de son armure ; son écu, le bla-

son effacé, était attaché et traîné à la queue d'une cavale, monture dérogeante ; le héraut d'armes accablait d'injures l'ignoble chevalier. Après avoir récité les vigiles funèbres, le clergé prononçait les malédictions du psaume CVIII ; trois fois on demandait le nom du dégradé, trois fois le héraut d'armes répondait qu'il ignorait ce nom et n'avait devant lui qu'une *foi mentie*. On répandait alors sur la tête du patient un bassin d'eau chaude ; on le tirait en bas de l'échafaud par une corde ; il était mis sur une civière, transporté à l'église couvert d'un drap mortuaire, et les prêtres psalmodiaient sur lui les prières des morts.

On *taillait* (ou brisait) la pointe dextre du chef de l'écu d'un lâche pour faire comprendre qu'il n'était brave qu'en paroles. On accourcissait la pointe de l'écu de celui qui avait tué un prisonnier de guerre. Saint Louis ordonna que Jean d'Avènes, qui avait insulté sa mère, porterait le lion de ses armes non *lampassé*, non *viré*. Lion *lampassé* est un lion avec langue, lion *viré* est un lion avec griffes ou ongles. Or, selon saint Louis, celui qui insultait sa mère était indigne d'avoir ongles et langue. On peignait *deux goussets pairles pleins de sable* (deux Y noirs) sur les deux flancs de l'écu du chevalier convaincu d'ivrognerie, ou de faux témoignage, ou d'adultère, Ces punitions avaient lieu d'après les réquisitions des rois ou hérauts d'armes, les procureurs généraux de l'époque.



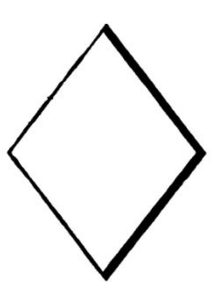
CHAPITRE IV
COMPOSITION DES ARMOIRIES

§ XXXIX. — Importance de l'Écu

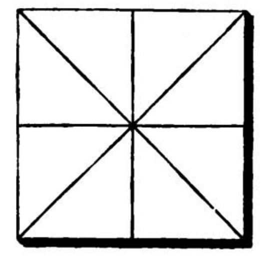
Dans une armoirie, la partie la plus importante c'est l'écu, puisque c'est lui qui, par les figures qu'il contient, nous indique quel est son possesseur. Dans l'écu il y a trois choses à considérer : 1° le champ, 2° les émaux, 3° les figures.

§ XL. — Du Champ de l'Écu

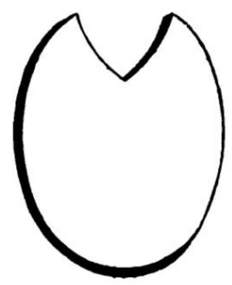
Le champ n'est autre chose que l'écu lui-même, c'est-à-dire le fond sur lequel on doit placer les figures. Les lois d'armes ne prescrivent aucune forme à l'écu en général ; toutefois l'usage et la coutume ont attribué certaines formes à certaines destinations. L'écu des filles est toujours en losange ; j'ai figuré ici l'écu d'Anne, duchesse de Bretagne, qui épousa Charles VIII, puis Louis XII.



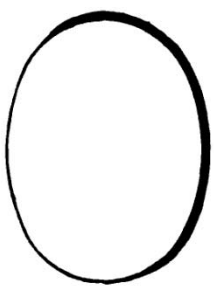
Les chevaliers bannerets, c'est-à-dire ceux qui avaient le droit de porter une bannière, portaient l'écu carré comme le champ de l'écu.



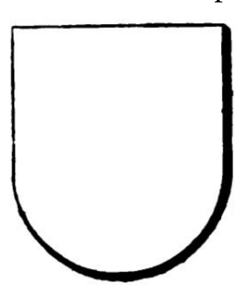
Les Allemands, dont le blason était en général très-riche et très-compliqué, portaient presque toujours l'écu en cartouche, dont le dessin variait à l'infini.



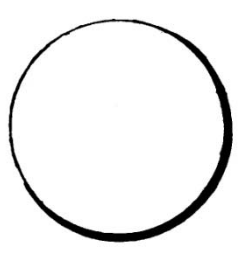
L'écu des Italiens est souvent ovoïde.



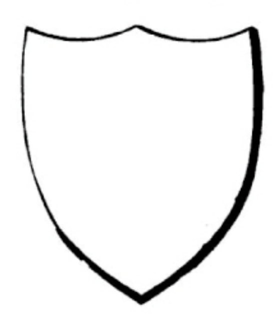
Celui des Espagnols est seulement arrondi par le bas.



L'écu royal anglais est très souvent rond depuis Édouard III, qui institua l'ordre de la Jarretière ; cette forme convient très bien aux armoiries Anglaises, tant à cause du dessin des pièces qui les couvrent, que de la jarretière elle-même, qui doit les entourer.



Enfin, la forme la plus fréquente de l'écu français, au plus beau temps de l'art féodal, se distingue, entre toutes, par sa grâce et sa commodité.



§ XLI. — Divisions de l'Écu

Autrefois, et cela provenait de ce qu'il devait représenter le bouclier des gens de guerre, on le faisait *couché* avec le casque ; *échancré à dextre*, comme servant de point d'arrêt à la lance ; *échancré à dextre et à senestre*, comme reposant sur les deux bras.

Le blason a pourvu, par des noms techniques, à la désignation non seulement des différentes portions du champ et de ses divisions, mais encore des figures dont on le charge ou dont on l'entoure.

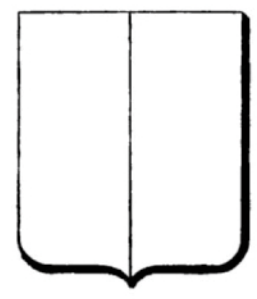
Un écu est dit *simple* ou *composé*.

Il est simple, quand son émail n'est pas divisé.

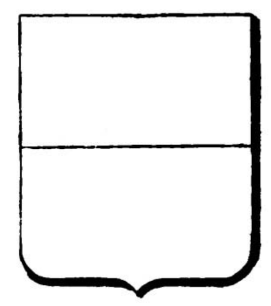
Il est composé, quand l'émail est divisé, ou quand la face de l'écu contient plusieurs émaux. Je dirai plus loin ce qu'on entend par émaux (couleurs).

L'écu composé est :

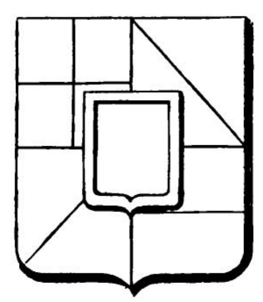
Écu *parti*, quand il est partagé par un trait perpendiculaire du haut en bas.



Écu *coupé*, quand il est divisé en deux portions par un trait horizontal,

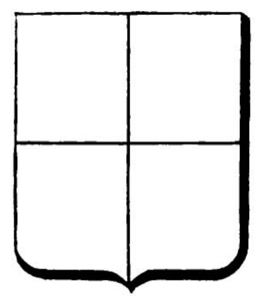


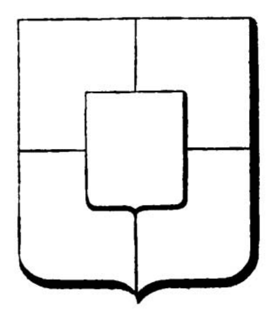
Écu *tranché*, quand il est partagé par une diagonale de droite à gauche, deuxième quartier.



Écu *taillé*, ayant une diagonale de gauche à droite, troisième quartier.

La réunion, la combinaison de ces traits perpendiculaires, horizontaux et en diagonale, forment toutes les divisions voulues de l'écu. Ainsi il est *écartelé*, quand il est à la fois *parti* et *coupé*.

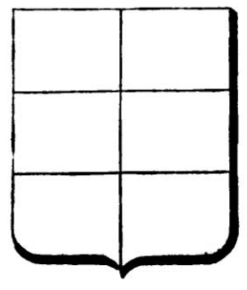




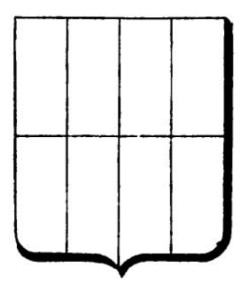
L'écartelé peut être d'un grand nombre pair de quartiers ; l'*écartelé* est dit en sautoir quand il est formé par les diagonales du *taillé* et du *tranché*.

On comprend facilement qu'un *écu parti* d'une ou plusieurs espèces de perpendiculaires peut être coupé d'une ou plusieurs horizontales, et devenir

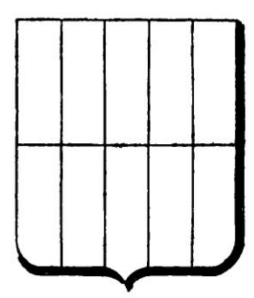
parti à tant de quartiers. Il y a là une progression géométrique. Ainsi une perpendiculaire coupée de deux horizontales donne six quartiers ;



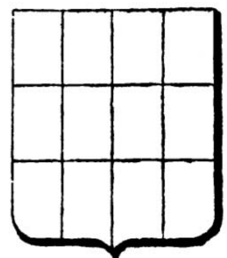
trois perpendiculaires coupées d'une horizontale,

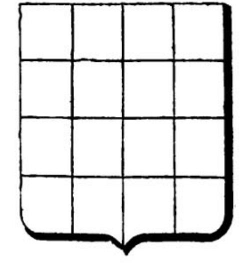


donnent huit quartiers ; quatre perpendiculaires, coupées d'une horizontale, dix quartiers ;

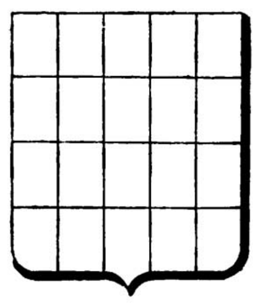


trois perpendiculaires, coupées de deux horizontales, douze quartiers ; trois perpendiculaires, coupées de





trois horizontales, seize quartiers quatre perpendiculaires, coupées de trois horizontales, vingt quartiers ;



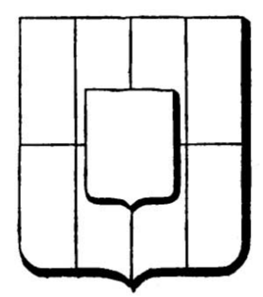
sept perpendiculaires, coupées de trois horizontales, trente-deux quartiers.

§ XLII. — Des diverses Modifications de l'Écu

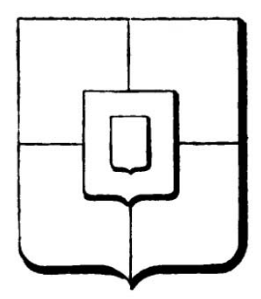
D'où vient ce mode de fendre, de couper ainsi l'écu ? sans doute de ce que l'écu *armorial* est un représentant de l'écu de guerre, du bouclier, et qu'on a voulu esquisser sur lui le souvenir des balafres de ce bouclier. Les écus sillonnés par un grand nombre de traits appartiennent aux armoiries des plus grands guerriers. On pourrait dire que *parti* signifie un coup d'épée donné du haut en bas sur le bouclier ; *coupé*, un coup d'épée appliqué horizontalement ; *tranché*, un autre coup dirigé diagonalement, mais en avant main et de droite à gauche. À propos de ces *lignes*, à propos aussi des émaux, des couleurs, des figures, des devises, etc., dont je vous parlerai plus loin, je ne puis m'empêcher de citer de nouveau ces vers extraits de l'ode *pindarique* du vieux poète Sainte-Marthe, sur l'histoire de France. Tout homme aime à faire parade de sa bravoure et à en perpétuer le souvenir.

De là sont venus les écus,
Les armes qu'ores on voit peintes,
Armes qui jadis furent teintes
Dans le sang des premiers vaincus ;
De là les cris et les devises,
Le métal avec les couleurs
Dont, curieux en mille guises,
Ils ont *blasonné* leurs valeurs.

Quand l'écu porte sur lui un écusson, on nomme



cet écusson *écu sur le tout* ou écusson en *cœur* ; s'il en porte un second, le dernier s'appelle *écu sur le tout du tout*.



L'écu peut être à la fois parti, écartelé, contre-écartelé, tranché, coupé, taillé, chargé sur le tout et sur le tout du tout.

Neuf points ou places principales, occupent sa surface.

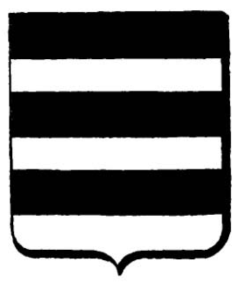
Le premier, le second et le troisième sont placés horizontalement sur son chef et se comptent de gauche à droite. Le point dit lieu d'honneur se trouve immédiatement au-dessous du chef. Le point du milieu se nomme *centre*, *cœur*, *abyme*. Le point *nombril* est au-dessous. Les deux autres points sont le *dextre* et le *senestre*, de chaque côté des trois précédents ; et le neuvième, enfin, est la *base* ou la *pointe*.

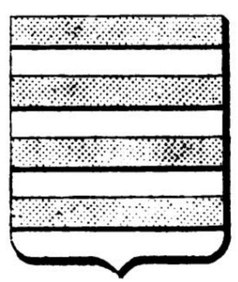
§ XLIII. — Leur Signification

Une pensée a présidé à l'arrangement de ces places, ce n'est pas par caprice qu'on les a ainsi disposées. Figurez-vous un guerrier représenté debout sur l'écu ; sa tête, où il y a esprit, mémoire et jugement, apparaîtra sur les points du chef ; son cœur sera au *point* d'honneur ; les bras, aux dextre et senestre, et

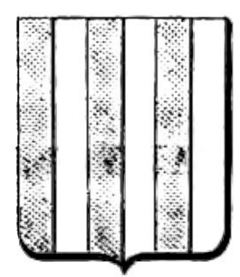
les jambes occuperont la partie inférieure de l'écu, qui, ainsi que lui, ne doit jamais se courber en face de l'ennemi.

Un écu est *fascé* quand des lignes horizontales le séparent en plusieurs parties égales de quatre,





etc. ; il est *palé* quand ces lignes de division



sont perpendiculaires, *bandé* quand elles sont diagonales de dextre à senestre,



et chevronné quand il contient des demi-diagonales et un pal.



CHAPITRE V

DES COULEURS OU ÉMAUX

§ XLIV. — Signes propres à les déterminer

À plusieurs reprises j'ai prononcé le nom d'émaux, en ajournant l'explication de ce mot. On appelle ainsi les métaux, couleurs et fourrures employés dans les armoiries, et qui sont au nombre de neuf ; et ce nom leur vient de ce que, pour garantir de l'intempérie de l'air les figures représentées, on les *émaillait* sur les boucliers, écus, cottes d'armes, casques, etc., des chevaliers et militaires.

Il y a deux métaux, cinq couleurs et deux fourrures. La peinture les exprimerait à notre vue, la gravure est impuissante pour le faire, et le savant Petra Sancta, dans son livre des *Noblesses*, a proposé une ingénieuse combinaison qui a été généralement adoptée, et au moyen de laquelle on a accepté comme indicateurs du coloris certains signes propres à le représenter :

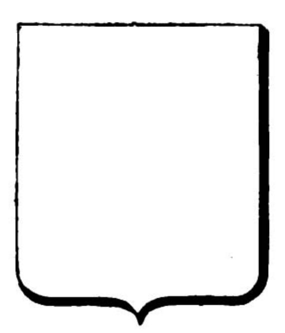
Les deux métaux sont :

1° Le *jaune*, qui dans les armoiries des princes se nomme soleil, dans celles des pairs *topaze*, et dans toutes les autres *or*. On le traduit dans la gravure par des points semés sur tout le champ de l'écu.



2° Le *blanc*. Cette couleur se nomme *lune* dans les armoiries des princes, *perle* dans celles des pairs, et dans toutes les autres *argent*.

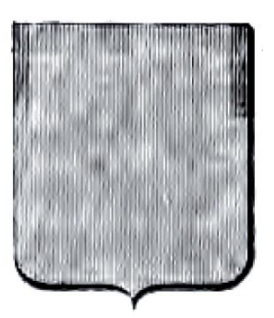
Cette couleur se représente par un champ entièrement nu.



Les cinq couleurs sont :

1° Le *rouge*. Cette couleur se nomme *Mars* dans les armoiries des princes, *rubis* dans celles des pairs, et *gueules* dans toutes les autres.

On désigne la couleur rouge par des lignes perpendiculaires tirées du chef de l'écu à sa base.



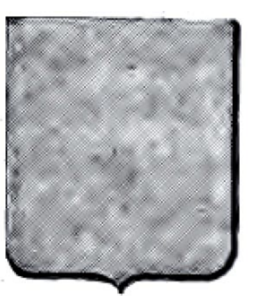
2° Le *bleu*. Cette couleur se nomme *Jupiter* dans les armoiries des princes, *saphir* dans celles des pairs, et *azur* dans toutes les autres.

La couleur bleue se désigne par des lignes horizontales menées de l'un à l'autre des flancs de l'écu.



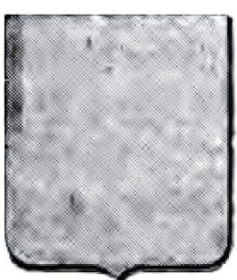
5° Le *pourpre*. Cette couleur se nomme *Mercure* dans les armoiries des princes, *améthyste* dans celles des pairs, et *pourpre* dans toutes les autres.

On désigne le pourpre, mélange de couleur noire et de couleur rouge (violet), par des hachurés diagonales menées de senestre à dextre.



4° Le *vert*. Dans les armoiries des princes cette couleur se nomme *Vénus*, dans celles des pairs *émeraude*, et dans toutes les autres *sinople*.

On désigne cette couleur par des hachures diagonales de droite à gauche.



5° Le *noir*. Dans les armoiries des princes cette couleur se nomme *Saturne*, dans celles des pairs *diamant*, et dans toutes les autres *sable*.

On désigne la couleur noire par des hachures croisées à angles droits.



À ces cinq couleurs, généralement adoptées, les Anglais ajoutent l'*orangée* et la *sanguine*. Ils désignent l'orangée par des lignes diagonales tirées du chef gauche à la base droite de l'écu, et croisées par des lignes horizontales ; et la sanguine par des lignes qui se croisent diagonalement du chef gauche de l'écu à sa base de droite et du chef de droite à sa base de gauche.

§ XLV. — La raison première des noms donnés aux Couleurs

II nous faut maintenant tâcher d'expliquer la signification de ces noms bizarres donnés aux couleurs, sorte d'analyse qui a souvent révélé à l'historien les croyances et les pensées intimes d'un peuple. Le langage du XIe siècle est déjà très incompréhensible pour nous ; le langage blasonique de la même époque l'est encore davantage, car les hérauts d'armes se sont appliqués à forger des mots inconnus à la foule et qui devaient lui sembler mystérieux. Tous ces mots cependant ont une raison première, et la raison première des mots *gueules*, *azur*, *argent*, *sable*, donnés aux couleurs rouge, bleue, blanche et noire, se trouve dans l'état de la chimie et de la physique au XIe siècle. De même qu'on n'admettait alors dans la nature que quatre éléments, l'eau, la terre, l'air et le feu, et qu'on leur attribuait *quatre qualités premières :* le *chaud*, le *froid*, l'*humide* et le *sec* ; on n'admettait aussi que quatre métaux et que quatre couleurs : le *noir*, le *blanc*, le *bleu* et le *rouge*. On tirait des déductions infinies et merveilleuses des liaisons existantes entre ces quadrilles. Ainsi chaque couleur était produite par la *qualité première* attribuée à chaque élément : la couleur noire provenait de la qualité première, qualité *froide*, attribuée à l'élément terre ; la couleur bleue provenait de la qualité première, qualité *sèche*, attribuée à l'élément air ; la couleur blanche provenait de la qualité première, qualité *humide*, attribuée à l'élément eau ; la couleur rouge, enfin, provenait de la qualité première, qualité *chaude*, attribuée à l'élément feu. Ainsi la terre était noire, l'air bleu, l'eau blanche et le feu rouge. Maintenant, en appliquant ces couleurs et ces éléments au blason, on en a changé les noms, et on a dit *sable* au lieu de terre pour signifier noir ; *gueules* au lieu de feu pour signifier rouge, car le sang est rouge et chaud et on trouve dans un vieil auteur héraldique que tous « *les chevaliers braves au combat portent gueules sur leur écu, pour ce que toutes bêtes dévorant leur proie ont les gueules sanguinolentes et de rouge exubérantes.* » On donne aussi pour étymologie à gueules, comme nous l'avons déjà vu, le mot hébreu *gudul*, persan *gul* (rouge), et le latin *cusculum*, graine qui teint en rouge. *Azur* est employé pour le bleu (nous avons conservé ce mot), et *argent* pour la

couleur blanche, parce que l'argent avait la couleur appartenant à l'élément doué d'une qualité humide, et par conséquent à l'eau.

§ XLVI. — Leur Signification emblématique

On peut donc voir, en recherchant bien, que ces mots n'ont pas été pris au hasard et qu'ils ont tous une signification propre. Le *pourpre* n'est, comme je l'ai déjà dit, qu'un mélange de sable et de gueules ; le *sinople*, vert, qui est beaucoup employé dans les armoiries, doit son origine aux croisades, à la ville de Sinope ; ou mieux, c'est le nom latin francisé d'une certaine craie ou terre du Levant qui colore les objets en vert.

Maintenant à la signification *alchimiste* de ces mots il faut joindre la signification *emblématique* qu'ils ont prise dans le langage des hérauts d'armes :

L'*or* signifie richesse, force, foi, pureté ; constance ;

L'*argent*, innocence, blancheur, virginité ;

L'*azur*, royauté, majesté, beauté, sérénité ;

Le *gueules*, courage, hardiesse, intrépidité ;

Le *sinople*, espérance, abondance, liberté ;

Le *sable*, science, modestie, affliction ;

Le *pourpre*, dignité, puissance, souveraineté.

§ XLVII. — La Symbolique du Blason

Je ferais tort à l'intelligence de mes lecteurs, si j'entreprenais de leur expliquer pourquoi chacune de ces couleurs est devenue le symbole des idées que je viens de leur faire connaître, et ils n'ont pas été sans saisir rapidement le rapport intime qu'il y a entre le sens caché des émaux et le langage emblématique des fleurs. Tous connaissent cette manière délicate et ingénieuse d'exprimer ses pensées, originaire de l'Orient ; et il n'est aucun de nous qui, en cueillant ces blanches marguerites dont les corolles argentées émaillent les verts tapis des prés, n'ait interrogé l'oracle et écouté la réponse secrète ; il n'est aucun de nous

qui, en composant un bouquet de fleurs diversement colorées, n'ait attaché dans sa pensée un sens caché, n'ait prêté un langage mystérieux à ces roses charmantes, à ces élégants œillets, à ces pervenches aux calices bleus, dont les nuances variées et tranchantes se fondaient dans un tout d'une admirable harmonie. Et on ne peut croire que le caprice seul ait prêté à ces fleurs une langue qui est fixe comme la nature de l'objet exprimé et commune à tous les peuples. La nature, en effet, possède une langue des idées qui, au moyen d'un petit nombre d'hiéroglyphes, peut exprimer les images les plus diverses. Cette langue, émanée de Dieu, langue d'images et d'hiéroglyphes dont la Sagesse souveraine s'est servie dans toutes les révélations aux hommes, est aussi ancienne que le monde et intelligible à chacun, parce que la vue des mêmes objets fait naître dans l'esprit de chacun des sentiments de même nature. L'aspect d'un pays élevé et ouvert, dont les arbres chargés de fruits, les plaines jaunissantes, les vertes prairies couvertes de troupeaux paisibles, brillent aux rayons d'un pur soleil, excitera dans l'âme de l'Iroquois, comme dans celle du savant brahmine ou de l'Européen civilisé, des sentiments à peu près identiques, quoique leur langue dût exprimer chaque objet avec des sons bien différents. De tout temps et chez tous les peuples, certaines images ont eu un sens absolument semblable.

Les quatre animaux glorieux et tout couverts d'yeux, les sept lampes et le chandelier à sept branches, les deux oliviers et les autres figures de la même espèce n'ont-elles pas partout la même signification mystique ? Le royaume du bien n'est-il pas presque toujours figuré par un temple vaste et fermé ? De grandes monarchies, de grands princes n'apparaissent-ils pas sous la forme d'animaux à proportions colossales et à cornes ? Le tumulte des nations n'est-il pas symbolisé par le bruit de la mer ; la ruine universelle, la fin du monde, par un orage, un tremblement de terre ; la retraite des bons, par une grosse écrevisse ; les précepteurs des peuples ne sont-ils pas figurés par des astres ; le royaume du mal, par une grande ville ? Les chars armés en guerre et attelés de robustes chevaux, et ce cavalier envoyé pour parcourir et ravager la terre, ce

livre, cette boîte où, sous la forme d'une femme, est renfermée la force ennemie et rebelle, ne les trouve-t-on pas presque partout ?

La nature, qui nous entoure, renferme ainsi presqu'à chaque pas un sens symbolique, et la langue naturelle correspondante se retrouve chez un grand nombre de peuples.

On a toujours remarqué que parmi toutes les nations, et dans les temps les plus divers, certains animaux, certaines fleurs avaient une même signification, qui du reste n'avaient aucun rapport apparent avec les propriétés que nous leur connaissons. Tel est, par exemple, l'alcyon des anciens, qui encore aujourd'hui, chez des nations à demi policées et sauvages, chez les Tartares et les Indous, aussi bien que chez les habitants de la mer du Sud, est ce qu'il était autrefois, l'oiseau de paix et de bonheur, calmant la mer et les orages. La langue ingénieuse des fleurs, qui est particulièrement familière aux peuples de l'Orient, paraît supposer au moins la possibilité d'une langue naturelle de cette espèce, quoique dans la pratique elle soit le plus souvent arbitraire et ne touche que rarement à la profonde signification des objets naturels. C'est ainsi, par exemple, que dans la langue figurée toute fleur semble pouvoir indifféremment exprimer une assemblée, l'œil jaloux d'un surveillant ; qu'on songe, en effet, aux significations multiples de la fleur de pensée en France et en Allemagne, et on se dira qu'il n'y a peut-être pas de nations qui n'aient de diverses manières employé de pareilles locutions arbitraires ; mais si au contraire cette plante d'automne, dont les fleurs liliacées dans la saison où presque toutes les autres ont péri couvrent encore nos prairies, et se flétrissent bientôt après sans avoir produit ni feuilles ni fruits (il n'en paraît sur cette plante qu'aux premiers jours du printemps suivant) ; si le *colchicum*, dans la langue des fleurs, est pris comme signe de l'immortalité, comme symbole du désir humain qui, voué en cette vie à une inquiétude constante, ne reçoit complète satisfaction qu'au printemps d'une existence supérieure, n'est-il pas sensible qu'une pareille interprétation tient au moins d'assez près à une intelligence plus vraie et plus profonde des choses ?

§ XLVIII. — Conclusion

C'est en symbolisant ainsi tous les objets qui composent aujourd'hui les trésors du blason que les anciens hérauts d'armes l'ont enrichi de cette merveilleuse variété de figures qui le composent ; et si je me suis appesanti sur ce chapitre, c'est pour faire voir qu'on pourrait avec du travail expliquer tous les mots du blason et retrouver le sens intime et mystérieux qui nous échappe. N'accusons donc point la science héraldique de s'être enveloppée comme à plaisir de termes obscurs et sans signification pour en imposer à la multitude ; cherchons, au contraire, à en trouver la raison première, et l'on y peut parvenir par l'étude sérieuse du langage symbolique de la nature.

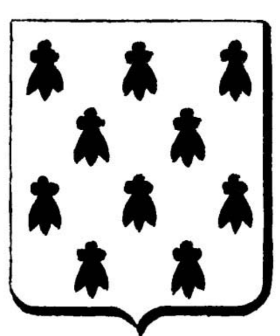


CHAPITRE VI
DES FOURRURES

§ XLIX. — L'Hermine

Les fourrures qui sont comprises parmi les émaux sont au nombre de deux : l'hermine et le vair.

L'hermine est un champ d'argent moucheté de sable ; ces mouchetures se terminent par trois pointes.



L'hermine est portée dans le blason parce qu'elle est le symbole de la pureté ; car, dit un vieil auteur, *l'hermine est la peau d'une petite bestelette blanche, de la forme d'une mustelle, ayant cela de propre naturellement qu'elle aime mieux se laisser prendre et perdre la vie que de passer par un lieu infect et plain de boue, là où elle salirait sa belle peau*.

L'hermine compose les armoiries du duché de Bretagne et est en grande partie entrée dans celles de la noblesse bretonne. Je vais encore emprunter à nos vieux chroniqueurs la belle légende de cette introduction, en conservant autant que possible la naïveté de leurs récits.[3]

---

[3] On reconnaît facilement ici le mélange si commun de faits anciens et nouveaux qui abonde dans nos vieux légendaires. Véritables mosaïques, leurs récits se composent de détails pris à toutes les sources ; comme l'abeille, ils butinent toutes les fleurs.

§ L. — Légende du roi Arthur et de la sainte Vierge

Or, en ce temps, régnait en Grande-Bretagne le vaillant roi Arthur, qui avait déjà accompli les plus merveilleuses aventures ; ne saurais dire combien de géants il avait pourfendus, combien de damoiselles éplorées il avait soustraites à la brutalité de leurs ravisseurs, à combien d'enchantements il avait mis fin ; et ce qui est mille fois plus beau, plus précieux et plus louable, quel nombre infini d'églises il avait fondées, de quels dons magnifiques il avait enrichi les chapelles et ecclésioles les plus humbles de son royaume, et combien était grande sa dévotion à Dieu notre Père, à notre très-sainte mère l'Église, et surtout à la benoîte Vierge Marie. Plus ne lui restait en Grande-Bretagne haute besogne à faire. Les bons paladins, les chevaliers de la Table Ronde erraient vainement par toutes les forêts à la quête d'aventures sans rencontrer le moindre nain qui les vînt supplier d'accourir au secours de sa dame ; nul n'osait mesurer sa vigueur contre ces champions éprouvés, qui jamais dans la lutte ne manquaient de faire rouler dans la poussière cheval et cavalier.

Or, à court de prouesses, de hauts faits d'armes que force leur était bien de ne point accomplir, puisque la Bretagne n'était moins bien purgée et nettoyée de brigands, bandits, enchanteurs, nécromant, sorciers et géants, qu'oncques ne le furent les écuries du roi Augias quand Hercule, le dompteur de monstres, comme dit le poète, en eut enlevé toutes les souillures et immondices ; force était bien aux braves chevaliers de la Table Ronde et à leur vaillant prince et monarque de chercher dans des tournois, carrousels, banquets somptueux, des passe-temps dignes de leur illustre naissance. La cour de Bretagne était donc constamment en fête, et la splendeur, la magnificence de l'hospitalité qu'Arthur offrait à tout preux venu à sa cour pour mieux s'instruire des devoirs de la chevalerie, y attirait de tous les royaumes d'Europe et même d'Orient la fine fleur des paladins. Parmi les chevaliers de haut parage qui brillaient dans les joutes par leur valeur, et à la table des festins par la joyeuseté de leurs propos, la mordante viveté de leurs reparties et les grâces d'un badinage léger et galant, nul ne l'emportait sur messire Yves de Kerskao. Gai trobador, quand il

prenait son cistre et chantait une canzone ou un sirvente, toute la cour charmée semblait suspendue à ses lèvres et écoutait longtemps encore même après qu'il avait cessé de chanter. Homme docte, il savait manier le calamus et tracer d'une main habile sur le parchemin des caractères, des lettres, embellis des oiseaux, des fruits, des fleurs les plus délicatement disposés et enluminés, historiés, blasonnés avec un art infini. Mais c'est dans ce grand art du blason qu'il était passé maître ; aucun roi d'armes, aucun héraut ne savait mieux que lui la valeur des armoiries gravées sur les écus des chevaliers ; au premier coup d'œil il reconnaissait à quelle nation, à quelle famille appartenait le guerrier qui se présentait, et pouvait dire l'ancienneté de sa race et les exploits par lesquels ses aïeux s'étaient signalés. Pourquoi faut-il, ô mon Dieu, que tant et de si belles qualités fussent tombées en partage à celui que la cupidité avait porté à renoncer à l'allégeance de son seigneur, à un homme que le démon de l'avarice, *sicut leo vorans* (délivrez-nous-en, ô Seigneur), avait tenté, et qui, aussi faible que la faible Ève, avait succombé aux suggestions du malin !

Il était advenu que dame Mahault, tante du susdit baron, dame de Brelidy et de l'Argentière, de Muzelle, etc., ès pays de Gaule, vint à mourir, délaissant une bien riche succession, tant en or, argent, joyaux et pierreries, qu'en beaux castels, bonnes villes, nombreux manants et serfs. Dame Mahault laissait aussi une fille qui fut mise en possession de ce susdit bel héritage. Messire Yves de Kerskao y prétendit, disant que la lignée féminine en devait être exclue, et que par réversion d'hoirie aux mâles, selon titres souscrits par le bisaïeul de dame Mahault en ses volontés ultimes, si la descendance masculine déchéait, ce qui était arrivé, il devenait chef de la maison. Litige s'ensuivit et procès par devant messieurs du parlement de Lutèce. Or, comme il ne put produire ces titres, fut-il débouté et rien n'obtint. Alors dans son ire commença-t-il à blasphémer, se vouant à Satan plutôt que de renoncer à la proie qu'il convoitait ; et par les suggestions du malin esprit s'en vint-il trouver une sorcière experte dans l'art diabolique de contrefaire les écritures, et ne sait-on à quel prix ni pour quel pacte infernal consentit-elle à lui façonner titres propres à spolier l'héritière, d'autant plus qu'il était assuré de l'appui de Flolo, l'un des tribuns de Rome

qui était gouverneur de Gaule sous le règne de Léon Ier, empereur des Romains. Mais Dieu ne voulut point que le diable triomphât, et l'astuce satanique fut mise à néant. Yves se retira alors ès Bretagne, et songeait à exciter guerre entre Arthur et Flolo, pensant qu'il l'avait trahi et ne lui avait montré bien bon vouloir. Or Arthur mieux ne soullait désirer que conquêtes à faire et prouesses à accomplir, et d'autant plus justement que Flolo, en vrai mécréant et païen, et sacrilège, et damné adorateur des idoles, persécutait les pieux serviteurs de Jésus-Christ, et blasphémant surtout la très benoîte Vierge Marie qui tant était chère à Arthur, partout faisait abattre ses révérendes images et châsses. Mais toutefois jusqu'à présent Arthur, par les prières de la belle Yseult, était demeuré au château de Windsor qu'il avait fait faire et fondé, et où avait été premièrement commencée la noble Table Ronde dont tant de vaillants hommes et chevaliers sortirent et travaillèrent en armes et en prouesses par tout le monde.

Or un jour, lorsque l'été va à déclin, que l'oiseau a perdu la voix, que les vignes sèchent, que meurent les roses, que les arbres se dépouillent, que les chemins se jonchent de feuilles, Arthur était à Windsor, en son palais, environné de barons, de chevaliers, de pages, de dames, de jeunes filles et de jeunes hommes. Il tenait la tête inclinée en pensers d'aventures et de prouesses. Ives de Kerskao était allé à la chasse, parce qu'il se souvenait du très gentil pays de Gaule dont il était banni. Il portait un petit faucon qu'il avait nourri, et tant vola le faucon par rivières, qu'il prit un héron. Ives, de retour au castel, fait rôtir le héron, le met entre deux plats d'argent, s'introduit dans la salle du festin du roi, suivi de deux maîtres de vielle, d'un quistreneur (joueur de guitare) et de deux bachelettes, filles de marque ; elles chantaient, accompagnées du son des vielles et de la guitare. Ives s'écrie : « Ouvrez les rangs, laissez passer les preux ; voici viandes à preux. Le héron est le plus couard des oiseaux ; il a peur de son ombre. Je donnerai le héron à celui d'entre vous qui est le plus poltron ; à mon avis, c'est Arthur, déshérité du noble pays de la Gaule, dont les Césariens l'ont chassé ; mais le cœur lui a failli, au roi des braves, pour lutter contre

Rome, et pour sa lâcheté il mourra privé de ce beau royaume, que notre très-saint père le pape lui avait donné. »

Arthur rougit de colère et de mal talent, le cœur lui frémit ; il jure, par le Dieu du paradis et par sa douce mère, qu'avant que six mois soient passés il aura défié l'impie Flolo.

§ LI. — Le Combat

Or Arthur avait tenu sa promesse, et comme le printemps fut venu, que les violettes ès champs répandent leurs douces et tant suaves odeurs, que les oiseaux gazouillent sous le feuillage et voletant de branche en branche ; que les prairies se blasonnent de marguerites d'argent, les champs de bluets d'azur, de coquelicots de gueules ; que les haies revêtent leur robe de sinople, et les moissons leur casaque d'or ; il était jà débarqué ès pays de Gaule, et trouva-t-il le pays gras et plantureux de toutes choses, les granges pleines de blés et d'avoines, les maisons pleines de toutes richesses, riches bourgeois, chars, charrettes, chevaux, pourceaux, moutons, bœufs, qu'on nourrissait dans ce pays-là, et des plus beaux biens du monde ; mais d'ennemis, point d'apparence. Le vaillant roi Arthur avait envoyé en avant de sa bataille cinq cents armures de fer et deux mille archers, et Tristan de Léonais les commandait ; mais jusque alors n'avait vu que gens fuyant d'aussi loin qu'ils oyaient parler, laissant leurs maisons et granges toutes pleines. Alors commençait à se désespérer Arthur, disant qu'il n'était mie venu pour combattre mamans et vilains, mais preux chevaliers à lances non émoulues et badelaires tranchantes. Soudain des trompettes retentirent à l'entrée du camp où s'était arrêté l'empereur de Bretagne, et Arthur ; s'étant enquis ce que signifiait ce bruit inusité à telle heure, apprit-il avec une bien vive liesse, que c'étaient hérauts envoyés par Flolo, qui lui venaient demander audience de la part de leur maître, à cette fin de lui assigner rendez-vous de bataille.

Si fut grand l'heur du roi des preux, vous le laisse à penser, et ordonna-t-il aussitôt que le héraut fût amené sous sa tente, où se réunirent tous les paladins

de la Table Ronde, que point n'entreprendrai de vous nommer, car leurs noms et gloire par toute la terre sont moult bien connus. Adonc s'y présenta le héraut, et d'une voix éclatante, défia, au nom de Flolo, le plus brave champion de l'armée bretonne, disant qu'il ne fallait verser tant de sang pour décider la querelle, mais que si paour n'arrêtait les chevaliers de la Table Ronde, de s'entreprendre à lui ; icelui-là qui demeurerait vainqueur aurait la possession de la Gaule. Et ainsi avait pensé et bien imaginé Flolo, que point ne lui feraient défaut d'accepter les braves chevaliers de la Table Ronde, qui oncques n'avaient reculé, et lui, étant d'une stature toute gigantale, n'ayant pas moins de dix pieds de haut, et déracinant avec son bras si fort le chêne le plus vieux et le plus solide, si cuidait-il facilement triompher de l'adversaire téméraire qui s'oserait mesurer à lui, et, par ainsi, garder le beau royaume de Gaule. Et quand eut fini de parler, le héraut lança par la salle le gantelet de fer du géant Flolo, en criant trois fois : « Qui ramasse, qui ramasse, qui ramasse ? Braves chevaliers, ne craignez point la mort. Los et guerdon aux preux. »

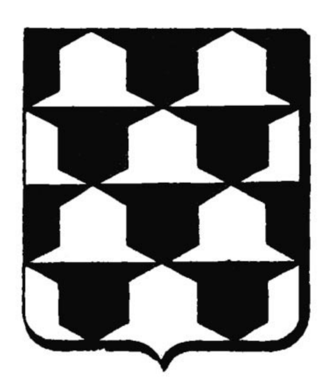
Tous aussitôt, Perceval, Ivan le Gallois, Tristan de Léonais, Amadis, Roger de Cornouailles, se précipitèrent comme un trait pour ramasser le gantelet et avoir la gloire du combat ; mais Arthur les arrêta tous. « C'est à moi, dit-il, de paraître dans la lice, puisque le prix du tournoi à moi seul est réservé. » Et se tournant vers le héraut : « Va dire à ton maître qu'Arthur le défie à un combat à mort, sans merci ni miséricorde ; et que Dieu accorde la victoire à la cause la plus juste. — Amen, » dirent en chœur tous les chevaliers ; et tous se signèrent pieusement de la dextre, tandis que le païen héraut, se croisant les bras, riait d'un air ironique.

Le lieu du combat fut choisi en l'île Notre-Dame de Paris, propice à illec ; et là, à la vue des deux armées, les deux champions parurent dans l'arène. Arthur avait ouï dévotement messe le matin, et dit avec foi et confiance en Dieu ses oraisons accoutumées, et avait surtout imploré l'appui et protection de la très-sainte Vierge Marie, sa bonne mère et vénérée patronne ; tandis que Flolo, contempteur de Dieu et des saints, avait invoqué Bacchus et demandé à dame Ivrognerie de lui donner force et courage.

Si fort les deux champions se heurtèrent en courant l'un contre l'autre, que leurs coursiers roulèrent avec eux dans la poussière, et leurs lances s'étaient brisées contre leurs boucliers. Alors se relevèrent prestement, et mettant l'épée à la main, s'attaquèrent avec fureur. Marteaux sur enclume du forgeron ne tombent ni plus drus ni plus bruyants que les bonnes lames ne frappaient sur les casques et armures ; et la lourde épée du géant, semblable à une énorme massue, tombait comme un rocher sur la tête d'Arthur, qui, malgré sa vigueur, sentait ployer sous lui ses genoux et craignait de choir. Déjà les braves paladins, gémissant en leurs cœurs, cuidaient le roi perdu, tant le géant romain avait l'avantage, et levant sa lourde arme, pendant qu'Arthur était déjà incliné vers la terre, s'apprêtait à l'occire, quand tout à coup s'apparut entre ces deux valeureux champions la sacrée Vierge Marie, qui de l'envers de son manteau, fourré d'hermine, couvrit le bouclier d'Arthur, dont Flolo demeura tellement effrayé et interdit, qu'en l'instant il perdit la vue, et au même temps Arthur, quoique grièvement blessé, lui déchargea un coup furieux de Caliburne (sa bonne épée) sur la tête, et le laissa tout roide mort sur la place : de laquelle vision Arthur ayant été averti de circonstance en autre, fit bâtir une église en l'honneur de la bienheureuse Vierge Marie, mère de Dieu, au lieu où est à présent l'église Notre-Dame de Paris, et délibéra avec Hoel (surnommé le grand) son neveu, sixième roi de cette province de Bretagne, de prendre à l'avenir les hermines pour leurs armes, qui ont été depuis continuées par ses successeurs, rois et ducs de Bretagne, laquelle fut unie et incorporée pour jamais à la couronne de France, au grand contentement des Bretons, sous le règne de François Ier, du consentement des estats de cette province, en l'année 1532.

§ LII. — Le Vair

Le *vair* est un métal d'argent et d'azur ; on le désigne par des peaux blanches et bleues, taillées en formes de petits écussons placés par rangées, opposés les uns aux autres, de manière que la base de chaque petit écusson blanc soit toujours à côté de la base de chaque petit écusson bleu.



Le vair, vulgairement parlant, était autrefois une doublure en fourrure du manteau écarlate des nobles personnages ; cette doublure était faite de petits morceaux de fourrures de différentes couleurs, cousus ensemble, et de là fourrure *vair*, *de variis coloribus*. Un sire de Coucy, combattant contre les Turcs, en Hongrie, s'aperçut, au fort de la mêlée, que ses gens prenaient la fuite et que ses bannières étaient abattues ; il s'avisa alors d'arracher le vair de son manteau, et l'arborant au bout de sa lance, il rallia à lui tous ses hommes d'armes et gagna la victoire. Depuis ce temps, le *fascé* de *vair* et de *gueules* apparaît dans les armoiries de Coucy.

Il peut arriver que l'hermine et le vair soient faits d'autres émaux que d'argent et d'azur ; on dit alors, en blasonnant, herminé ou vairé d'or ou de gueules. Les couleurs et les métaux ne doivent jamais, comme je l'ai déjà dit, être superposés dans une armoirie. Cet usage, très ancien, reçut une nouvelle consécration sous le règne de Philippe-Auguste.

Après la bataille de Bouvines, Mathieu Ier de Montmorency, se présenta devant ce prince, et couvert de blessures et de sang, lui offrit douze drapeaux pris sur l'ennemi. Le roi trempa le doigt dans le sang du guerrier, et lui dit, en traçant une croix sur son écu, qui alors était d'*or* (jaune) à la croix d'*argent* (blanc), cantonnée de quatre alérions d'azur : « O brave homme, je veux qu'à l'avenir vous portiez votre croix d'*argent* en croix *de gueules* (rouge), et que vous ajoutiez, en souvenir des drapeaux que vous m'apportez, douze aigles désarmés (alérions), aux quatre qui sont déjà sur votre écu. » Depuis ce temps, la

croix d'argent de métal n'est plus sur le fond de métal des armoiries de Montmorency, ce qui était contraire aux règles de l'art héraldique.





CHAPITRE VII

DES FIGURES, PIÈCES ET MEUBLES (CHARGES)

§ LIII. — Les Héraldiques

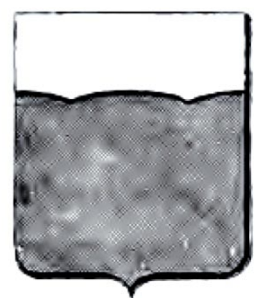
Tout ce qui peut être placé dans le champ d'un écu, soit qu'il le couvre en entier, soit qu'il n'en couvre qu'une partie, se nomme figures, pièces et meubles.

Ces trois choses peuvent être héraldiques, propres, naturelles et artificielles.

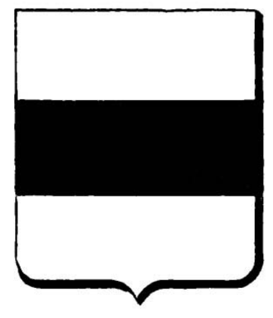
Les héraldiques se divisent en pièces de premier ordre et en pièces de second ordre ; il y en a 17 du premier et 13 du second, savoir :

§ LIV. — Ier Ordre

1° Le *chef*, qui occupe la partie supérieure de l'écu, dont il tient le tiers.

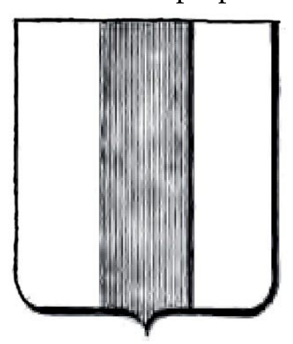


2° La *fasce*, enfermée entre deux lignes horizontales dans le milieu de l'écu, dont elle occupe le tiers.

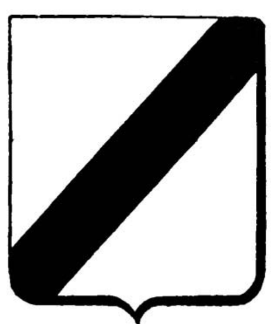


3° La *champagne*, la partie inférieure ou pointe.

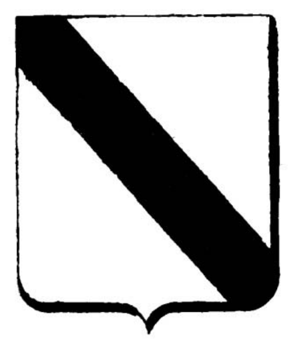
4° Le *pal*, qui remplit le tiers de l'écu perpendiculairement.



5° La *barre*, posée diagonalement de gauche à droite, et qui ne diffère de la fasce qu'en ce qu'elle n'occupe que la cinquième partie du champ de l'écu.

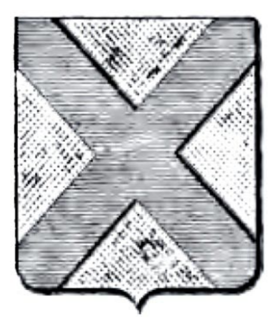


6° Là *bande*, posée diagonalement de droite à gauche ; la bande occupe la cinquième partie du champ, lorsqu'il n'est pas chargé ; le tiers dans le cas contraire. Les diminutifs de la bande sont la *bandelette*, qui est de moitié moins large ; la *cotice*, qui n'est que le quart de la bande, et le *ruban*, qui en est la huitième partie.



7° Le *sautoir*, nommé croix de Saint-André et croix de Bourgogne, et qui est formé par une bande de droite et par une autre de gauche qui se croisent au

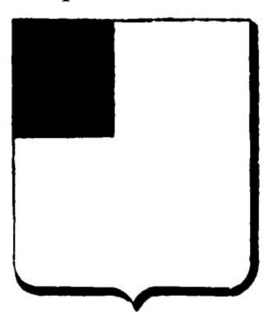
milieu du champ de l'écu, ou autrement, qui est formé de la bande et de la barre.



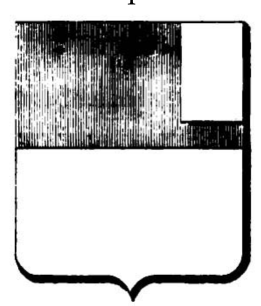
8° Le chevron représente les branches de deux compas ouverts et placés parallèlement.



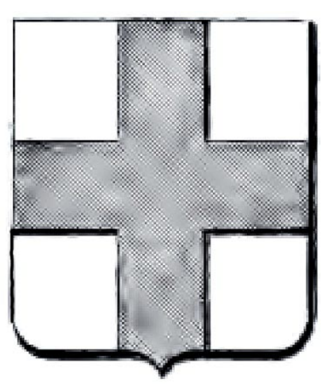
9° Le franc quartier, premier quartier de l'écu.



10° Le *canton*, diminutif du franc quartier.



11° La *croix*, dont les branches traversent le tiers de l'écu, à moins qu'elle ne soit cantonnée, c'est-à-dire renfermée dans le diminutif du franc quartier.

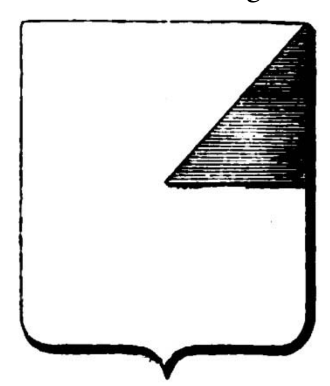


12° La *pile*, triangle aigu, dont le sommet touche le haut de l'écu, et la base le bas de l'écu.

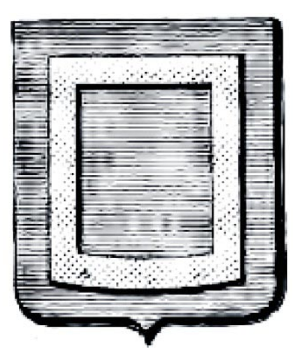


13° Le *giron*, de figure triangulaire, formé par deux lignes, dont l'une est tirée diagonalement de l'un des angles de l'écu à son centre, et l'autre horizontalement d'un côté de l'écu, et se rencontrant au centre avec la première.

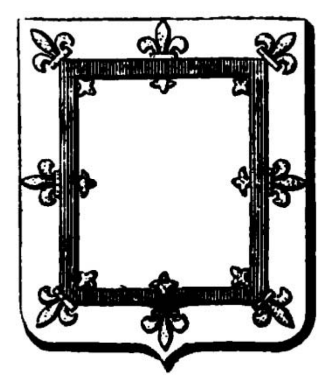
Lorsque le champ de l'écu est couvert de girons, on dit qu'il est *gironné*.



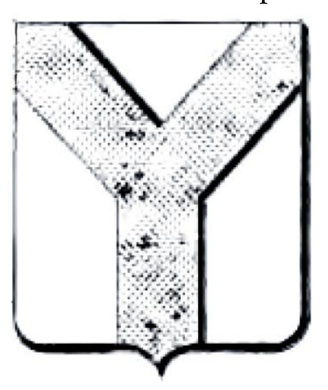
14° L'*orle* : sa figure est celle d'une bordure ; mais elle est moins large.



15° Le *trescheur* ou *essonier*, orle fleuronné, ouvragé.



16° Le *pairle*, figure pareille à Y, et dont le pied touche la pointe de l'écu.



17° Le gousset *pairle* plein.

Telles sont les pièces honorables de l'écu. La croix pleine et le sautoir plein sont aussi, étant seuls, considérés comme pièces honorables.

De même que nous avons rapporté à différents points du corps de l'homme les points principaux de l'écu, on peut aussi trouver une signification dans les noms de ces premières pièces, en les appliquant, par la pensée, à un

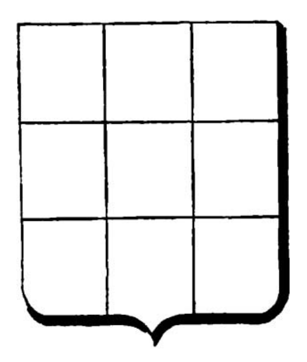
chevalier qu'on représentera sur l'écu : ainsi le *pal* est sa lance ; la *bande* et la *barre*, son baudrier ; la *fasce*, son écharpe ; la *croix* et le *sautoir*, son épée ; le *chevron*, ses bottes ; la *bordure* et l'*orle*, sa cotte d'armes.

§ LV. — 11° Ordre

Les pièces du second ordre, ou regardées comme moins honorables, sont au nombre de treize.

1° L'*emmanché*, composé de triangles enclavés les uns dans les autres, en forme de pyramide.

2° L'*échiquier* ou échiqueté.



3° Les *points équipollés*, neuf carrés formés par deux lignes perpendiculaires et deux horizontales.



4° Les *frettes* ou le *fretté*, diagonales qui s'entrelacent et forment des losanges.

5° Le *treillisé*, clouage au point d'intersection des diagonales dans le fretté.

6° Les *losanges*, formées comme précédemment ; mais il faut, en blasonnant, en indiquer le nombre.

7° Les *fusées*, losanges allongées.

8° Les *macles*, losanges percées à jour par le milieu.

9° Les *rustres*, losanges percées en rond.

10° Les *besans*, pièces de monnaie d'or ou d'argent.

11° Les *tourteaux*, pièces de monnaie en couleur.

12° Les *tourteaux besans*, monnaie moitié métal, moitié couleur.

13° Les *billettes*, pièces ayant forme de carré long.

§ LVI. — Les Rebattements

Il faut surtout, pour bien décrire une armoirie, faire attention au nombre des pièces, et reconnaître si elles sont en *fasce*, ou en *pal*, ou en *bande*.

Toutes ces pièces subissent un nombre presque infini de modifications (rebattements) que je ne décrirai point ici, car nomenclature en deviendrait trop longue et trop fastidieuse. On en trouvera tous les termes au dictionnaire héraldique, indispensable complément de toute étude sérieuse du blason. Car de même que pour la traduction de langues étrangères, lorsqu'on rencontre un mot dont le sens est inconnu, on recourt au dictionnaire qui en donne l'intelligence ; ainsi, qu'un terme héraldique se présente dont la signification échappe, on n'aura qu'à ouvrir la table des termes usités dans la science des armoiries et l'on y trouvera l'explication désirée. Que, par exemple, vous vouliez savoir ce que signifient des *pièces cléchées*, *engrelée*s ; en cherchant à ces mots, vous trouverez qu'on emploie la première expression, quand leurs extrémités ont la forme de la poignée d'une clef, et la seconde, quand elles portent de petites dents.



CHAPITRE VIII
DES FIGURES

§ LVII. — Variété des Figures

Les figures employées par l'art héraldique sont ou naturelles, ou chimériques, ou artificielles.

Les naturelles sont empruntées aux anges ou chérubins, à l'homme, aux animaux, aux plantes et aux éléments ;

Les chimériques, à l'imagination ;

Les artificielles, à la religion, à la chasse, à la guerre, aux arts, aux sciences et aux métiers.

§ LVIII. — Figures naturelles

Les figures naturelles peuvent être faites d'émail ordinaire ou de *carnation*, c'est-à-dire en couleur de chair. On les représente nues, habillées, couronnées et *chevelées*, quand la chevelure est d'un émail autre que celui du visage. Une tête avec poitrine, sans bras, se nomme *buste* ; une tête en *sable* (noire) ou de profil est une tête *maure*, et quand une bandelette d'émail l'entoure, elle est *tortillée* de tel ou tel émail. Le bras droit se nomme *dextrochère*, le gauche *senestrochère*.

On appelle *foi* deux mains réunies l'une à l'autre et posées en *fasce* ou en *bande*,

Les chérubins peuvent être ailés de deux, quatre, six ailes.

§ LIX. — Les Quadrupèdes

Les figures d'animaux regardent toujours la droite de l'écu ; s'ils regardent la gauche, on les nomme contournés.

Les *lions* et les *léopards* sont les animaux le plus fréquemment représentés sur les écus.

Le *lion* est le symbole de la force, du courage et de la magnanimité.

Il paraît rampant et de profil, ne montrant qu'un œil et une oreille ; sa langue sort de sa gueule, est courbée et arrondie à l'extrémité ; sa queue levée droite, un peu en onde, a le bout retourné vers le dos.

Le *lion* est souvent seul ; il peut y en avoir deux dans un écu ; s'il y en a davantage, ils sont nommés *lionceaux*.

Le *lion* qui semble marcher est dit *lion léopardé* ; alors sa queue tournée sur son dos a le bout retourné en dehors, comme celle du léopard.

Si ses ongles ou griffes sont d'un émail autre que celui du corps, il est *arme* ; *lampassé*, si sa langue est d'un autre émail ; *couronné*, quand il porte une couronne sur la tête ; elle est ordinairement à pointes ; *morné*, lorsqu'il n'a ni dents, ni langue, ni ongles ; *diffamé*, sans queue ; *dragonné*, quand la partie inférieure de son corps est terminée en queue de dragon.

On appelle *naissant* celui qui ne paraît qu'à moitié sur le champ de l'écu, la partie inférieure étant supprimée, ou qui meut d'une fasce ou du bas de l'écu ;

Issant, celui qui étant sur un chef ou sur une fasce ne montre que la tête, le cou, le bout de ses pattes de devant et l'extrémité de sa queue.

Toutes les dénominations précédentes peuvent s'appliquer aux autres animaux du blason.

Le léopard est beaucoup plus rare que le lion dans l'écu.

Il y a cependant quelques animaux qui ont dans l'écu des positions différentes et obligées ; les voici :

Le *cheval* a les qualités de plusieurs animaux : il a le *courage* du lion, l'*œil* de l'aigle, la *force* du bœuf, la *vitesse* du cerf, l'*agilité* du renard.

Un cheval bien dressé est docile, adroit, courageux ; il ne s'épouvante point au bruit du canon, s'élance sur l'ennemi dans les batailles sans craindre les dangers, affronte intrépidement les baïonnettes et les flammes ; aussi a-t-il été pris pour l'hiéroglyphe de la valeur et de l'intrépidité.

Le cheval se met toujours de profil dans l'écu ; il est *gai* s'il est nu ; on le représente aussi *bridé*, *sellé*, *bardé*, *caparaçonné* de tel ou tel émail ; *effaré* ; ou *cabré* quand il se dresse sur ses jambes de derrière ; *animé* quand l'émail de l'œil est autre que celui du corps.

Le *chien* paraît peu dans l'écu, si ce n'est l'espèce nommée *lévriers*.

Le chien témoigne pour son maître un attachement inviolable ; il est le symbole de la fidélité, de l'obéissance et de la soumission.

Il se pose comme les lions et les léopards. Quand le lévrier n'a pas de collier, il est *lévron* ; il est *accolé* dans le cas contraire.

Le *chat* paraît de profil, la tête de front.

On nomme chat *effarouché* celui qui est rampant ; *hérissonné*, celui qui a le derrière plus élevé que la tête.

Le chat est l'emblème de la liberté ; car, quoique animal domestique, il miaule lorsqu'il se trouve enfermé et qu'il désire aller sur les toits se promener.

Le *loup* est *ravissant* s'il tient une proie, *allumé* si ses yeux sont d'un autre émail que son corps.

Les Égyptiens, dans leurs hiéroglyphes, désignaient un *voleur* sous la figure d'un *loup* ; effectivement cet animal, pressé par la faim, devient furieux, cherche les étables, emporte l'agneau sur le dos après l'avoir étranglé ; s'il rencontre une brebis, il la traîne par le cou, la fouette avec sa queue pour la faire marcher, et dévore ce bétail lorsqu'il est retiré dans sa tanière.

On prétend qu'Edgard, étant sur le trône d'Angleterre, en l'année 959, instruit du ravage des loups dans ses États, fit un édit par lequel chaque noble était obligé de lui donner tous les ans *dix loups* ou dix de leurs peaux ; et pour mieux les engager à faire cette chasse, il comprit dans ce règlement le prince de Galles pour cent loups. En moins de dix ans il n'y eut plus un seul de ces animaux en Angleterre.

Le roi Edgard, petit de taille, avait l'âme magnanime ; il était pieux, pacifique et courageux ; ce prince mourut en 975.

L'*ours* paraît dans l'écu de profil, ne montrant qu'un œil et qu'une oreille ; on le dit *passant* s'il semble marcher, *levé* quand il est debout sur les deux pattes de derrière.

L'ours est le symbole de la prévoyance ; il sait se garantir de l'intempérie de l'air, se retire dans les cavernes la nuit et dans les mauvais temps ; il a l'instinct d'y faire un lit de feuillages ; s'il se trouve en un pays où il n'y ait point de cavernes, il cherche les bois, et a l'adresse d'y construire une cabane avec des branches d'arbres.

Le *taureau* paraît *furieux* dans l'écu, c'est-à-dire levé sur ses pieds de derrière ; ou, *rampant*, est de profil, a sa queue retroussée sur le dos, le bout tourné à senestre.

Selon la fable, Jupiter, le père des dieux, prit la forme d'un taureau pour enlever Europe.

La *vache* n'est jamais que *passante* ; elle est *couronnée* lorsqu'elle a une couronne sur la tête, *clarinée* si elle a une clochette au cou, *accornée* de ses cornes, *onglée* de la corne de ses pieds, quand ces choses sont d'émail autre que celui de son corps.

Le *bœuf* dans l'écu désigne un pays abondant en moissons ; il est le symbole de la fertilité.

Les armoiries contiennent aussi des brebis, des moutons, des boucs, des chèvres, des béliers et des agneaux.

Il n'est pas difficile de deviner les hiéroglyphes cachés sous la représentation de ces animaux.

Le *mouton* est le symbole de la douceur et de la vie champêtre.

Le *bélier* se distingue dans l'écu par ses cornes tournées en spirales en forme de volutes ; il est de profil et *passant* comme le mouton.

Le bélier, selon les poètes, signifie le *printemps*, parce qu'il est le premier des signes du zodiaque, où le soleil entre au mois de mars.

L'*agneau* paraît dans quelques écus.

On appelle *agneau pascal* celui qui tient un panonceau chargé d'une croisette.

L'agneau est le symbole de la douceur, de la bonté et de la franchise.

La *licorne*, assez fréquemment employée dans les armoiries, imite par sa figure le cheval, à l'exception d'une corne droite qu'elle a sur la tête, d'une petite barbe sous le menton, et de ce que ses pieds sont fourchus.

La licorne joue un grand rôle dans les contes de fées ; ce sont toujours des licornes qui conduisent le char des magiciennes et des enchanteurs.

Elle est dite *acculée* quand elle se tient droite avec les pieds de devant relevés, et *en défense* quand elle paraît vouloir se servir de sa corne comme d'un boutoir.

La licorne est le symbole de la chasteté et de la pureté, parce qu'elle chérit les vierges.

Le *cerf* est toujours employé de profil, *passant*, *courant* ou *gisant* ; et il est *ramé* de tel ou tel émail et *sommé* de tant de dagues ; sa tête vue seule est dénommée comme celle du bœuf ; le *massacre* est un bois de cerf attaché à un fragment du crâne, et il est *chevillé* de tant de cors.

Un cerf qui de son souffle chasse un serpent et le met en fuite est, selon les naturalistes, l'emblème d'un guerrier devant qui les ennemis ne sauraient tenir.

Le *daim* se met aussi dans les écus. Il est le symbole de la timidité. .

Le *sanglier* y est toujours de *sable*, et sa tête vue de profil est la *hure* ; il a l'œil *miraillé* et est *défendu* ou *aux défenses* de tel ou tel émail.

Le sanglier est l'emblème du courage et de l'intrépidité, parce qu'au lieu de s'enfuir comme le cerf, le daim et autres animaux sauvages, il se présente devant les chasseurs pour se défendre.

§ LX. — Les Oiseaux

De tous les oiseaux l'*aigle* est celui qui se voit le plus souvent dans les armoiries.

Il est ordinairement représenté montrant l'estomac, à vol étendu, c'est-à-dire que les pointes des ailes sont élevées en haut.

Il y a des aigles à une seule tête, d'autres à deux têtes.

Constantin le Grand fut le premier qui prit un *aigle à deux têtes*, pour montrer que l'empire, quoique divisé, ne formait néanmoins qu'un seul corps.

Lothaire II, empereur *de la maison de Saxe*, monta sur le trône le 13 septembre 1125 ; il donna aux armes de l'empire les émaux de ses armoiries. (La maison de Saxe porte *fascé d'or et de sable de huit pièces* ; elle a ajouté à ses armes un crancelin de sinople vers 1156. Voy. Crancelin.) Ce prince mourut vers le mois de décembre de l'an 1157. Auparavant les empereurs portaient *d'azur à l'aigle d'or*.

Lorsqu'un aigle a deux têtes et qu'il est de sable, on le nomme aigle de l'empire.

Il y a des aigles dont les ailes sont repliées, en sorte que les bouts tendent vers le bas de l'écu ; alors on dit qu'ils sont *au vol abaissé*.

On dit de l'aigle *langué* de sa langue, *membré* de ses jambes, *armé* de ses griffes, lorsqu'elles sont d'un autre émail que celui de son corps.

L'aigle ayant un cercle sur la tête est dit diadémédé.

L'aigle est le symbole de l'empire, de la royauté, de la grandeur, de la magnanimité et de la reconnaissance, et, selon la fable, l'attribut de Jupiter.

Deux aigles dans un écu se nomment *aiglettes*, et les aiglettes sans bec ni jambes sont des *alérions*.

Les *canes* en profil sont *canettes*, et *merlettes* si elles n'ont ni bec ni pattes.

Le *corbeau* paraît dans l'écu arrêté sur ses jambes ; son émail est le *sable*.

On a remarqué que le corbeau vit un siècle ; que les petits étant éclos, le père et la mère les abandonnent, parce qu'ils les méconnaissent à cause de leur plumage gris ; mais par un instinct admirable et naturel le corbeau apporte beaucoup de viande dans le nid pendant que la corneille couve. Cette viande se corrompt et engendre des vers dont les petits se nourrissent pendant sept jours ; ce temps expiré, ils commencent à noircir ; le père et la mère reviennent, les reconnaissent et leur donnent la nourriture dont ils ont besoin.

Le *coq* est *crêté* ou *barbé* de tel ou tel émail, *chantant* s'il a le bec ouvert, *hardi* s'il lève la patte dextre.

Les Gaulois avaient pris le coq dans leurs enseignes et drapeaux ; il désigne les combats et la victoire, parce qu'il est de tous les oiseaux le plus courageux, aimant mieux mourir que de céder à son ennemi.

Le coq est devenu le symbole national de la France depuis la révolution de 1830.

Le *héron*, oiseau sauvage et aquatique, et, comme dit le bon La Fontaine,

Au long bec, emmanché d'un long cou,

paraît arrêté dans l'écu.

Le héron était chez les anciens le symbole de la débauche.

Le héron est devenu célèbre au moyen âge, à cause du fameux vœu qui mit les armes à la main à Édouard II d'Angleterre contre la France. Robert d'Artois, banni de France, se servit de cet oiseau qui passait pour le plus lâche de tous, afin d'exciter le monarque anglais à revendiquer la couronne des Capétiens. Le vœu du héron fut dès lors chanté par les trouvères, comme le combat des Trente et l'histoire de Du Guesclin.

Le *paon* se distingue dans l'écu par trois plumes en aigrette sur la tête et par sa longue queue. Il est ordinairement de front, étalant sa queue en manière de roue et semblant s'y mirer : on le nomme alors paon *rouant*.

Quelquefois il paraît de profil, sa queue traînante. Le paon faisant la roue est l'hiéroglyphe de la vanité ; celui qui en porte dans ses armes peut l'avoir pris pour avoir vaincu un ennemi frivole et orgueilleux.

Selon la fable, le paon est l'attribut de Junon, femme de Jupiter.

Beaucoup d'autres oiseaux du blason n'ont pas d'attributs particuliers, mais peuvent prendre les situations et les émaux des précédents. Deux ailes relevées et adossées constituent le vol.

Le vol, en l'art héraldique, est l'hiéroglyphe de la vigilance dans les expéditions militaires.

Une seule aile forme le *demi-vol*.

Le bûcher sur lequel est représenté un phénix se nomme *immortalité* ; on ne l'exprime en blasonnant que lorsqu'il se trouve d'un autre émail que l'oiseau.

Sur les médailles et anciens monuments le phénix est le symbole de l'immortalité, parce que, selon la fable, cet oiseau se renouvelle de cinq siècles en cinq siècles ; alors il se dresse un bûcher, bat des ailes pour l'allumer, s'y consume. Il naît dans l'instant un ver de sa cendre, d'où il se forme un autre phénix.

Si le sang avec lequel le *pélican* nourrit ses trois *petits* est d'un autre émail que celui des corps, on dit que la *piété* du pélican est de tel ou tel émail.

Le pélican est le symbole de l'amour du prince pour ses peuples ; il désigne aussi la tendresse des pères et mères envers leurs enfants.

C'est une *vigilance* que le caillou que la *grue* tient dans sa patte dextre.

La grue, en effet, représente la vigilance, parce qu'on prétend que ces oiseaux, lorsqu'ils sont arrivés en un lieu, y établissent un guet qui se fait tour à tour par l'un d'eux ; afin d'éviter la surprise au sommeil, il se soutient sur un seul pied et tient un caillou de l'autre pour avertir la troupe à la moindre apparence de danger, au moindre bruit.

Les oiseaux en couleur naturelle se posent indifféremment sur tous les émaux et toutes les couleurs.

§ LXI. — Les Poissons, Insectes et Reptiles

Le *dauphin* est *allumé* pour l'émail différent de son œil, *loré* pour celui des nageoires, *peautré* pour celui de la queue, *pâmé* quand il n'a ni œil ni dent, qu'il est d'une seule couleur, et semble avec sa gueule béante être près d'expirer ; il est *couché* si sa tête et sa queue se courbent à la fois vers la base de l'écu, et *vif*, si, posé de profil, il se contourne en demi-cercle et dirige simultanément à dextre sa queue et sa tête.

Les *bars* sont deux poissons quelconques adossés et courbés en pal.

Les insectes, les mouches, les abeilles, les sauterelles, les demoiselles, les papillons, etc., font aussi partie du domaine héraldique. Ils sont *passants* ou *volants*.

L'*abeille* étant soumise à son roi est l'hiéroglyphe du travail et de l'obéissance.

Le *papillon* est *miraillé* quand ses ailes ont des marques rondes qui imitent les miroirs par la variété des émaux.

Le papillon est le symbole de l'étourderie, de la légèreté et de l'inconstance. Ceux qui en portent dans leurs armes ont vaincu des ennemis entachés de ces défauts.

Les serpents se posent en pal, en fasce, en rond, et se mordent la queue. Le serpent se nomme *bisse* et *guivre* ; on le représente dévorant un enfant. Les autres reptiles et insectes n'ont point d'attributs particuliers.

§ LXII. — Les Plantes

Les arbres peuvent être ou ne pas être d'un seul émail ; alors ils reçoivent différentes acceptions : *arraché*, l'arbre dont on voit les racines ; *effeuillé*, celui qui n'a point de feuilles ; *accoté*, s'il n'a point de branches. On distingue dans l'écu le chêne, l'olivier, le poirier et le pin par leurs fruits.

Le *chêne* se distingue de tous les autres arbres par les glands dont il est chargé.

On dit du chêne, *fruité*, lorsque ses glands sont d'émail différent.

Le chêne est le symbole de la force, et de la puissance. Les anciens honoraient cet arbre ; ils faisaient des couronnes de ses branches et en ornaient la tête de ceux qui avaient sauvé la vie à des citoyens.

Les anciens donnaient aussi des couronnes de feuilles de chêne aux gens de guerre pour les récompenser de leurs actions éclatantes.

L'*olivier* se reconnaît dans les armoiries à ses feuilles pointues et à son fruit.

L'olivier, dont l'introduction, selon la fable, appartient à Minerve, est le symbole de la paix.

Numa Pompilius est représenté sur quelques médailles un rameau d'olivier à la main, pour faire entendre que son règne fut doux et pacifique.

Le *pin* se distingue dans l'écu par sa tige droite, ses branches écartées, ainsi que par son fruit nommé *pomme de pin*.

Les anciens se servaient du pin pour les bûchers des victimes qu'ils offraient dans leurs sacrifices.

Le *crequier* représente un cerisier sauvage, ayant quelque ressemblance avec un chandelier à sept branches.

Les fleurs, les feuilles, les herbes, les épis, les fruits, entrent aussi dans le blason en situations et nombres divers :

Les fleurs les plus fréquentes dans les armoiries sont les roses, les tierces-feuilles, quatre-feuilles, quintes-feuilles, ou fleurs à trois, quatre ou cinq pétales ; les trèfles, les lis de jardin ; on y voit aussi quelques autres fleurs. La fleur est *tigée* et *pétalée* de tel ou tel émail. Les lis au naturel sont des lis de *jardin*, et la fleur de lis des armoiries de France est appelée fleur de lis *au pied nourri*, quand elle est coupée par le bas.

§ LXIII. — Les Astres, Météores et Éléments

Le *monde* est un globe cerclé et surmonté d'une croix.

Le *soleil* se fait d'*or* ; quand il est en couleur, ce n'est plus qu'une *ombre de soleil*.

Le soleil est le symbole de la lumière, de la richesse et de l'abondance ; il éclaire le monde, fait croître ses trésors et toutes ses productions.

Le *croissant* subit un grand nombre de positions expliquées au dictionnaire héraldique. (V. ce mot.)

Les *étoiles* sont très employées dans les armoiries ; il y en a qui chargent, d'autres qui accompagnent les pièces honorables.

Les étoiles sur les médailles représentent la *déification* ; elles sont aussi les symboles de la *nuit* et de l'*éternité*.

La *comète* se fait quelquefois *caudée*, c'est-à-dire portant une trace lumineuse.

Les *nuées* ou *nuages* prennent des positions et des émaux indéterminés.

L'*arc-en-ciel* se représente sur l'écu en fasce ou en bande bombée, remplie de quatre burèles d'émaux différents, d'*or*, de *gueules*, de *sinople* et d'*argent*.

Il est dit dans la fable qu'Iris était messagère de Junon, et qu'elle lui annonçait toujours de bonnes nouvelles. Cette déesse, pour la récompenser des services qu'elle en avait reçus, la changea en arc et la plaça dans le ciel.

Le *feu* comprend les flammes, flambeaux, charbons ardents et bûchers.

Les *flammes* désignent l'hiver ; les poètes l'ont personnifié et représenté sous la figure d'un vieillard couvert d'un manteau et couronné de branches d'arbres sans feuilles, étendant ses mains sur un réchaud rempli de braise flambante.

L'*eau* comprend les fontaines, rivières et ondes.

La *terre* peut apparaître dans les armoiries sous la forme des montagnes, des collines et des rochers ; le *coupeau* est le sommet arrondi d'une montagne.



CHAPITRE IX
FIGURES ARTIFICIELLES

§ LIV. — Leur variété

On nomme figures artificielles celles qui sont empruntées à la religion, à la vie profane, à la guerre, à la chasse, aux arts, aux sciences et aux métiers.

La religion fournit les calices, les crosses, les chapelets, les encensoirs, etc.

Les *chapelets* forment l'ornement extérieur de l'écu des abbesses, des commandeurs et chevaliers de Malte, des commandeurs et chevaliers de Saint-Lazare, etc.

Les *crosses*, marques d'autorité pastorale, représentent un bâton d'argent ou d'or, fleuronné en haut dans la partie courbe ; ils forment l'ornement extérieur de l'écu d'un évêque, d'un abbé commendataire ou d'une abbesse.

La crosse est une marque de juridiction ecclésiastique.

Les *évêques* portent la *mitre* sur leurs armoiries à dextre, et la *crosse* à senestre, tournée en dehors.

Les *abbés* et les *abbesses* portent leur crosse tournée en dedans, parce que leur juridiction n'est que dans le cloître.

La vie profane fournit à l'art héraldique les sceptres, les couronnes, les diamants, les pierres précieuses, les bâtons, les vêtements, les ustensiles domestiques, etc.

Les *bâtons pommetés et fleurdelisés* se placent en nombre, dans la position des rais d'une roue ; et on les nomme *rais d'escarboucle* quand une pierre précieuse charge le point central de départ.

Les vêtements peuvent être *frangés*, *houppés*, *doublés*, *rebruscé*, *brodés*. Il y a *la manche mal taillée,* manche d'habit de forme bizarre, le *bonnet albanais* et le *chapeau antique*, en pyramide et à bords retroussés ; le *chaperon* ou *capuchon* ; les *haussettes*, bottines éperonnées qui se voient quelquefois au nombre de trois,

et placées en rais de manière que chaque pied converge vers une extrémité de l'écu ; la *cornière* est une seule anse d'un vase.

La guerre fournit pour le moyen âge les bannières, guidons, pennons, les épées, les *badelaires*, ou épées courtes, larges et recourbées ; les dards, les lances, les haches de tête, le schausses-trapes, les hallebardes, les arcs, les flèches, etc. ; et pour les temps modernes, les canons, les obus, les boulets, les bombes, les fusils, les drapeaux, etc., etc.

La *bouterolle* est le bout du fourreau d'une badelaire, et l'*otelle* le bout d'un fer de pique.

La *flèche* sur la corde est *encochée*, et si l'émail de ses pennons diffère de celui de son bord, elle est *empennée* ; *émoussée*, lorsque le fer n'a pas de pointe et paraît coupé.

Les *molettes d'éperon* sont fréquentes dans les armoiries ; elles représentent celles des anciens chevaliers ; l'usage en est venu de ce que les rois faisaient mettre des éperons aux gentilshommes et écuyers qu'ils armaient chevaliers ; les molettes sont percées à leur centre, afin de ne pas être confondues avec les étoiles.

Les *fermaux* sont des boucles de baudriers ; les *vires* sont des anneaux à cercles concentriques.

La chasse fournit les *cors*, les *huchets*, espèce de cor de chasse, et les *couples* de chiens, bâton à double attache. Les cors et huchets sont *enguichés* de tel ou tel émail à leur embouchure, et *virolés* de tel ou tel autre aux cercles qui les entourent. Ils sont *liés* quand un cordon les retient.

La navigation offre des *vaisseaux équipés* ou *habillés*, quand ils ont des agrès ; *arrêtés*, quand ils n'ont ni voiles, ni mâts ; les voiles sont *enflées* ou *en poupe*. Le bois des ancres s'appelle *trabe*, la tige *stangue*, les câbles *gumènes*.

On emprunte à l'architecture les *châteaux maçonnés* de tel ou tel émail, les tours donjonnées ou *sommées* d'un certain nombre de tourelles, les tours *crénelées*. Les châteaux sont *ajourés* quand les fenêtres sont émaillées d'un autre émail que celui du bâtiment ; *grillés*, quand les portes et fenêtres paraissent être closes. Les *tours* peuvent être *carrées*, *couvertes*, *pirouettées*. Les *herses* aussi figu-

rent sur les écus. Le *bris* est le fer destiné à soutenir les portes. Un bâtiment qui change d'émail pour son toit est *essoré*. La muraille en pointe formée de carreaux et de montants est *pignonnée*. Le pan de muraille joint à une tour est un *avant-mur*.

Les arts et métiers fournissent les instruments de musique et de travail ; les *roues* d'horloge sont *crénelées* et n'ont qu'une croisée au lieu de rayons.

La roue dite *Sainte-Catherine* est garnie de pointes.

La pince dont on se sert pour comprimer le nez des chevaux difficiles à ferrer est une *broie* ou *moraille*.

On voit aussi sur des écus des *hies*, masse pour paver ; des cloches, des tambours, des selles, des échelles, des marmites, des grelots, etc. Une cloche changeant d'émail pour son battant est *bataillée*. Un *roc* est la tour au jeu d'échecs ; on le dessine en forme d'Y, mais avec les branches recourbées ; les clefs sont fréquemment employées dans la composition dès armoiries.

La clef est l'hiéroglyphe de la sûreté ; elle désigne aussi la soumission, puisqu'aux prises, des villes et places fortes les gouverneurs et officiers municipaux en apportent au vainqueur.



CHAPITRE X

FIGURES CHIMÉRIQUES

§ LXV. — Les créations des Poètes et des Peintres

Les figures chimériques sont des créations de l'imagination.

La *harpie*, dans l'art héraldique, a la tête et la poitrine d'une jeune fille et le reste du corps semblable à celui d'un aigle vu de front et les ailes étendues : suivant la fable, les harpies avaient un corps de vautour, le visage d'une vieille femme, des mamelles pendantes, des mains armées de griffes. Les *vices* ont été personnifiés en poésie, en peinture et en sculpture, par les *harpies*.

Le *centaure* conserve ses formes mythologiques bien connues, moitié homme et moitié cheval.

L'*hydre* est une espèce de dragon qui paraît, dans l'écu, de profil avec sept têtes, la plus basse pendante à un seul filament.

Les poètes ont feint que l'hydre avait sept têtes, et qu'à mesure qu'on en coupait une il en croissait une autre ; ils disent que la défaite de ce monstre fut le plus glorieux des travaux d'Hercule, parce qu'il le vainquit avec beaucoup de peine ; les *nobles* peuvent l'avoir introduit *dans leurs armes* après s'être distingués par des actions d'éclat, malgré bien des obstacles.

Le *griffon*, animal fabuleux, est moitié aigle, moitié lion ; il est l'hiéroglyphe de la vitesse jointe à la force ; les anciens croyaient qu'il veillait à la garde des trésors.

Le *dragon*, de profil, a des pattes de griffon sur lesquelles il se repose ; sa langue ressemble à un dard. Il a des ailes qui imitent celles des chauves-souris, et le reste du corps est terminé en queue de poisson.

Les poètes attribuent aux dragons la garde des choses précieuses et des trésors ; ils disent que c'était un dragon qui avait la garde du jardin des Hespérides ; un autre dragon gardait la Toison d'Or ; ce qui signifie métaphorique-

ment que ce jardin et cette toison étaient confiés à des hommes vaillants et vigilants.

La *sirène* est un monstre marin, moitié fille, moitié poisson ; elle tient de la main dextre un miroir à manche, et de la main senestre un peigne.

Les sirènes étaient, selon la fable, trois filles du fleuve Achéloüs et de la muse Calliope ; on les nommait *Parthénope*, *Ligée* et *Leucosie* ; le nombre et le nom de ces trois sœurs signifient la triple volupté des sens : l'amour, la musique et le vin.

On voit peu de sirènes dans les armoiries ; elles servent quelquefois de tenants aux écus.

La *Mélusine* est une sirène posée dans une cuve ; c'est le blason de la noble maison de Lusignan. La belle Mélusine était condamnée à être moitié serpent tous les samedis, et fée les autres jours, à moins qu'un chevalier ne consentit à l'épouser en renonçant à la voir le samedi. Raimondin, comte de Forez, ayant trouvé Mélusine dans un bois, en fit sa femme ; elle eut plusieurs enfants, entre autres un fils qui avait un œil rouge et un œil bleu. Mélusine bâtit le château de Lusignan. Mais enfin Raimondin s'étant mis en tête de voir sa femme un samedi lorsqu'elle était demi-serpent, elle s'envola par une fenêtre, et elle demeurera fée jusqu'au jour du jugement dernier. Lorsque le manoir de Lusignan change de maître, ou qu'il doit mourir quelqu'un de la famille seigneuriale, Mélusine paraît trois jours sur les tours du château et pousse de grands cris. Tels étaient la Psyché du moyen âge, et ce château de Lusignan que Charles-Quint admira et dont Brantôme déplora la ruine.



CHAPITRE XI

DES ORNEMENTS EXTÉRIEURS DE L'ÉCU

§ LXVI. — Les Armoiries extérieures

Les ornements extérieurs qui accompagnent ou qui entourent l'écu ont été inventés pour désigner la naissance, la dignité, les emplois des personnages qui les portent.

Les ornements de l'écu sont en usage pour les ecclésiastiques comme pour les laïcs ; les principaux sont au nombre de dix :

1° Les *couronnes* et *chapeaux* ;

2° Les *casques* ;

3° Les *bourrelets* ;

4° Les *lambrequins* ;

5° Le *cimier* ;

6° Les *tenants* ou *supports* ;

7° *Le manteau* ;

8° La *cordelière* ;

9° La *devise* ;

10° Le *cri de guerre*.

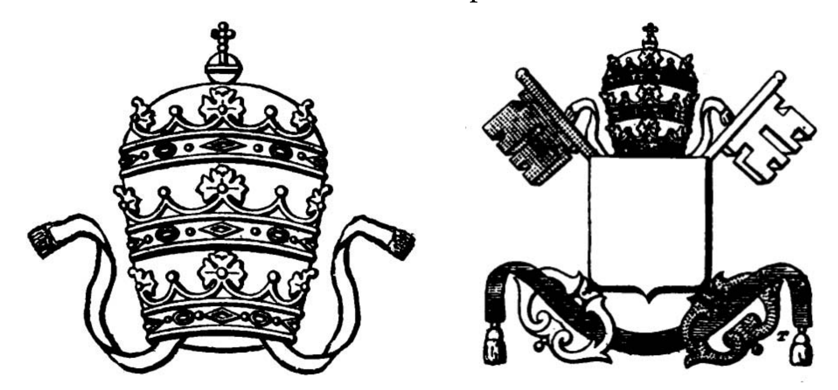
§ LXVII. — Les Couronnes

Les couronnes sont les insignes de la souveraineté et de la noblesse.

La couronne papale ayant le double emblème du pouvoir spirituel et du pouvoir temporel est la première entre les couronnes de souveraineté.

L'écu armorial des papes est timbré (surmonté) d'une tiare faite de trois couronnes dont elle est *cerclée* ; d'un bonnet rond élevé, orné d'un globe cintré et surmonté d'une croix d'argent ; derrière l'écu sont deux clefs passées en *sau-*

toir, l'une d'*or*, l'autre d'*argent*, *liées d'azur*, chargées de *croisettes de sable*, et la *croix triplée posée en pal*, : pas de manteau, pas de pavillon, pas de supports et de tenants, les armes du Saint-Père n'étant pas armes de tournoi.



La tiare indique la dignité papales on dit qu'elle, est entrée dans cette armoirie, parce que Clovis, qui ne voulut pas recevoir une tiare que lui avait envoyée l'empereur ; en fit don, au pape, en reconnaissance de ce que son pouvoir royal lui venait de Dieu. Saint Benoit XII y a ajouté les trois couronnes. La tiare papale prend aussi le nom de *règne*, et les trois couronnes signifient triple royauté sur l'Église universelle, souffrante, militante, triomphante. Les deux clefs rappellent celles que le Seigneur donna à saint Pierre.

Les cardinaux *timbrent* leur écusson d'un chapeau de *gueules*, garni de cordons de soie de gueules entrelacés en losange avec cinq rangs de houppes qui varient en nombre et font en tout, pour chaque cordon, quinze de chaque côté. Ils posent une croix en *pal* derrière l'écu de leurs armes particulières.

Innocent IV, Génois, de la maison de Fiesque de Lavagne, introduisit l'usage des chapeaux rouges à Rome dans les cérémonies, vers l'an 1250 ; mais on ne les a mis sur les armes, d'Italie que depuis l'an 1300.

Cet usage n'a commencé en France que vers l'an 1500.

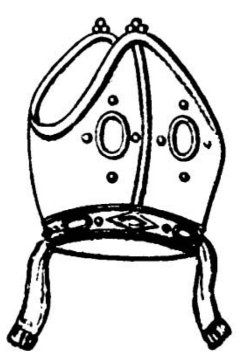
Le P. Menestrier (*Origine des armoires*, p. 143) dit, que c'est Tristan de Salazar, Espagnol, archevêque de Sens, qui paraît l'y avoir introduit ; il fit sculpter ses armes en plusieurs endroits de sa métropole, et à Paris à l'hôtel qu'il fit bâtir, quartier Saint-Paul : cet archevêque vivait en 1510.

Les cardinaux ont pris le chapeau et la couleur rouge en leur habit, afin de faire voir qu'ils sont prêts à verser leur sang pour la foi.

L'archevêque primat timbre son écu d'un chapeau *sinople* avec quatre rangs de houppes ; l'archevêque porte la croix simple en pal derrière l'écu.

L'évêque a son écu *sommé* de la mitre posée de front à dextre et à senestre ; sa crosse paraît tournée en dehors.

Le chapeau vert de l'épiscopat est la marque de ses franchises et exemptions de droits.



Les abbés, ainsi que les protonotaires de l'Église, portent la mitre et la crosse tournée à gauche sous le chapeau, qui est de *sable* et se termine par deux houppes.

Les abbesses portent l'écu en losange comme filles, entourée d'un chapelet ou patenôtre de *sable*, à la crosse abbatiale passée en pal par derrière et tournée à gauche comme les abbés.

La couleur noire est portée par les abbés et abbesses en témoignage de leur modestie et de leur renonciation aux vanités mondaines.

En effet, il faut observer que l'usage des armoiries était totalement interdit aux religieux et religieuses de tout ordre à partir de la prononciation des vœux. Le pontifical romain, au cérémonial de réception, conforme en cela à l'esprit de l'Évangile, ordonnait de mettre en lieu évident les armoiries du postulant ou de la postulante, ainsi qu'on le faisait pour certains autres objets qui étaient également considérés comme les emblèmes des honneurs mondains, auxquels il fallait renoncer pour se consacrer aux austérités du cloître.

L'empereur, qui était dans la hiérarchie temporelle ce qu'était le pape dans la hiérarchie spirituelle, portait une couronne dont les détails de forme subirent beaucoup de variations, mais qui était en général une sorte de mitre à la persane, offrant au milieu un diadème que soutient un globe *d'or*, surmonté d'une croix du même métal.





La couronne royale de France se compose d'un cercle d'or, enrichi de pierres précieuses et bordé de fleurs de lis d'or. François I[er], pour ne pas rester en arrière, de son voisin Henri VIII, qui venait de prendre la couronne fermée, ajouta, disent les historiens, les diadèmes d'or ou branches recourbées qui viennent se réunir au pied d'une double fleur de lis, qui est le cimier de France.



Les fils ainés de France, qui étaient, comme on sait, dauphins du Viennois depuis Philippe VI, portaient une couronne bordée de fleurs de lis entremêlées de dauphins qui la fermaient.

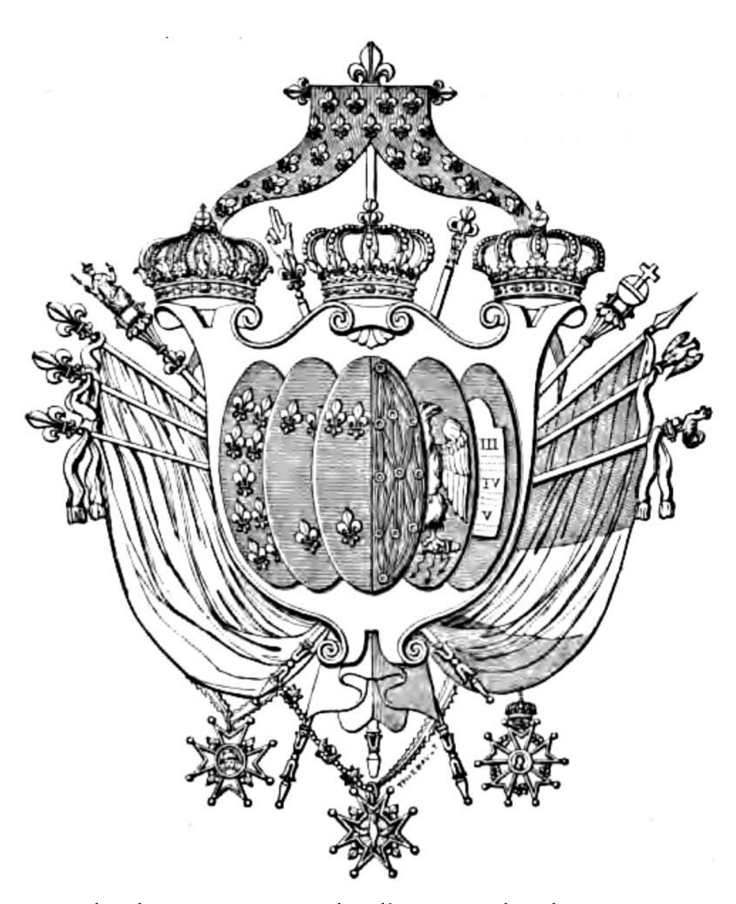


La couronne des fils de France, enfants puinés du roi, était ouverte, et il n'y avait sur le cercle enrichi de pierreries qu'un rehaussement de fleurs de lis. Celle des princes du sang fut d'abord rehaussée de quatre lieurs de lis et de quatre fleurons placés alternativement ; plus tard les fleurons furent remplacés par des fleurs de lis.



La couronne de Napoléon était un cercle d'*or* enrichi de pierreries, relevé de six fleurons d'où partaient six demi-cercles aboutissant à un globe *cerclé* et *sommé* d'une croix. L'aigle impérial occupait les intervalles des six demi-cercles. (Couronne de droite.)

La couronne du roi des Français est un cercle d'or enrichi de pierreries, couvert de huit hauts fleurons d'où sortent huit demi-cercles qui aboutissent à un globe d'or *cerclé* et *sommé* d'une croix en or. (Couronne de gauche.)



La couronne de duc est un cercle d'or enrichi de pierres précieuses et rehaussé de huit fleurons fendus,



en feuilles d'ache. Celle de duc, prince, ou de maison princière, ressemble à la précédente, mais se pose sur une toque de velours de *gueules* terminée par une perle, une houppe, une croix.



Celle de marquis est un cercle d'or à quatre fleurons alternés chacun de trois perles en forme de trèfle.



Celle de comte est, un cercle d'or surmonté de neuf rayons pyramidaux terminés par de grosses perles.



Celle de vicomte est un cercle d'or surmonté d'une rangée de perles en nombre indéterminé, tandis que pour la couronne de baron le nombre en est fixé.



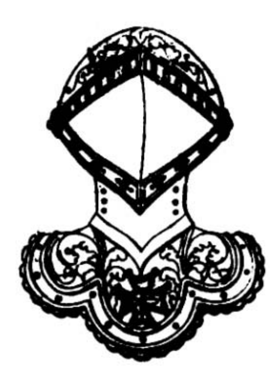
La couronne de baron ne diffère de celle du vicomte qu'en ce qu'elle n'a que six perles. Sur les écus et écussons on ne voit que le front de ces couronnes, de manière que celle des barons ne paraît avoir que trois perles.



§ LXVIII. — 2° Les Casques ou Heaumes

Ce n'est que depuis le XVe siècle que le casque se pose de front dans les armoiries ; auparavant il se plaçait de profil sur la pointe gauche de l'écu.

Le casque des empereurs et des rois est d'or, *posé* de front, ouvert et sans grilles.



Celui des princes du sang, ouvert et avec onze grilles.

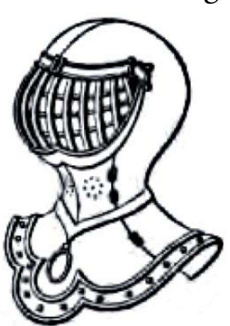
Les ducs l'ont d'argent, de front et à onze grilles.



Les marquis, d'argent et à onze grilles.



Les comtes et vicomtes, aux deux tiers d'argent et à neuf grilles.



Les barons, d'argent bruni, posé en trois quarts de front et à sept grilles.



Les gentilshommes non titrés, d'acier poli, posé en profil avec visière, ouvert à trois grilles.

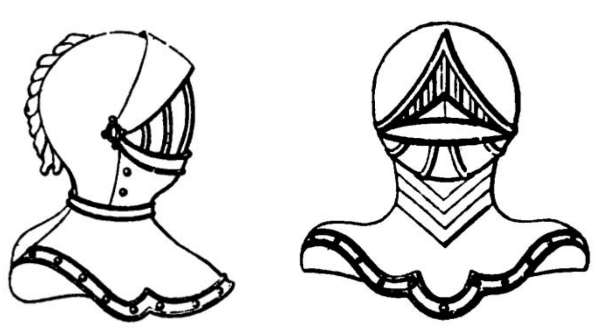


Les écuyers, d'acier poli, de profil et sans grilles.

Les anoblis, d'acier poli, de profil, sans grilles et visière presque basse.



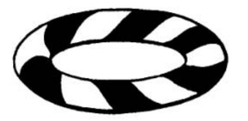
Les bâtards, d'acier poli, de profil, tourné à senestre ou *contourné*, sans grilles et visière baissée.



Quand Napoléon rétablit les armoiries, il substitua à la couronne et au casque une toque de velours retroussée de *vair* ou d'*hermine*, ou de *contre-hermine* et de *contre-vair*, selon le rang des personnages.

§ LXIX. — 3° Le Bourrelet

Le bourrelet est un cercle d'étoffe rempli de bourre, coloré comme les émaux et les pièces de l'écu, et qui se posait sur le casque.



Celui des simples gentilshommes se nommait *fresque*, *torque* ou *tortil.*

§ LXX. — 4° Les Lambrequins.

Les lambrequins représentent des morceaux d'étoffe tailladés en feuilles, colorés des émaux de l'écu, entourant le casque et descendant aux deux côtés de l'écusson. Ils sont *volet* quand, découpés en lanières, ils paraissent voltiger au gré du vent ; *capeline*, quand leur forme est celle d'une cape ; *mantelet*, si elle se rapproche de celle d'un manteau ; et lorsqu'ils ressemblent aux rubans que les dames attachaient aux casques des chevaliers, on les appelle *hachements*. Le lambrequin, qui, réduit à des proportions minimes, n'est plus qu'un ornement de blason, était autrefois un *vêtement de tête*, soit pour préserver le casque

contre l'action de l'air humide, soit pour empêcher qu'il ne s'échauffât trop aux rayons du soleil. Quelques héraldistes pensent aussi que les lambrequins symbolisent les branches de feuillage que les chevaliers mettaient sur leur casque en signe de victoire. Enfin, on en a tiré l'étymologie de ce qu'ils tombaient en lambeaux par les coups que recevaient les chevaliers de leurs antagonistes dans les joutes, tournois et batailles.

§ LXXI. — 5° Le Cimier

C'est l'ornement dû timbre de l'écu et la pièce le plus, élevée sur les armoiries. Cette pièce tire son nom du lieu élevé où on la mettait, comme on donne celui de cime à l'éminence d'une montagne.

Hérodote attribue aux Cariens la première invention des cimiers. « Ceux de cette nation, dit-il, furent les premiers qui portèrent des aigrettes et des plumes sur leurs casques, et les premiers qui peignirent des figures sur leurs boucliers ; et c'est à cause de ces cimiers que les Perses les appelèrent des *coqs*, parce qu'ils paraissaient crêtés comme ces animaux. »

Au rapport de Diodore-de Sicile ; les rois d'Égypte portaient pour cimiers des têtes de lion ; de taureau ou de dragon, pour marques de leurs dignités. Protée, roi d'Égypte, changeait tous les jours de cimier ; il portait en tête tantôt un mufle de lion, tantôt la tête d'un cheval, tantôt celle d'un dragon, d'où les poètes ont pris occasion de le faire passer pour un dieu qui changeait de forme à tout moment.

C'est ainsi que les premiers cavaliers passaient pour des centaures. On trouve dans les poèmes d'Homère, de Virgile ; du Tasse et de l'Arioste, la description de plusieurs cimiers. C'était ou pour paraître plus grands ou pour se faire remarquer plus particulièrement dans le combat, ou pour inspirer de la terreur à leurs ennemis, que les cavaliers portaient des cimiers qui étaient des dépouilles ou la simple représentation des plus fiers animaux.

Les cimiers d'animaux sont fort anciens et ont donné lieu à beaucoup de fables. Les Assyriens représentaient Sérapis avec une tête d'épervier, parce que

dans les combats il l'avait pris pour cimier. Jupiter Ammon fut représenté avec une tête de bélier, parce qu'il en portait une dans les combats pour cimier. Alexandre est représenté sur les médailles avec une tête de bélier, parce qu'il se disait fils de Jupiter Ammon, et sur d'autres avec un mufle de lion sur la tête. Géryon portait un triple cimier sur la tête, ce qui a fait dire au poète qu'il avait trois têtes.

Les cimiers ont servi quelquefois à distinguer les factions : celle des Monaldeschi, anciens gentilshommes d'Orviète en Italie, se partageant en 1330, prit quatre cimiers différents : la biche, le chien, la guivre ou vipère, et l'aigle.

Les cimiers ont servi aussi à distinguer les branches des familles ; souvent ils n'ont été qu'une simple devise. Côme de Médicis, duc de Florence, portait pour cimier un faucon d'argent, tenant de la serre droite un anneau d'or garni d'un diamant avec le mot *semper*, qui était la devise.

Des maisons ont pris pour cimier une pièce de leur écu : le cimier des rois de France est une fleur de lis ; celui de l'empire, un aigle ; celui de Castille, un château ; celui de Lyon, un lion.

Les Colonnes, d'Italie, ont pris pour cimier une sirène ; les ducs de Brunswick, un cheval. Les Tartares portent sur leurs têtes des plumes de hibou depuis que le Zingi ou Chinsis fut délivré de ses ennemis par le moyen d'un hibou qui s'était perché sur l'arbre sous lequel ce prince s'était caché ; ce qui fit croire à ses ennemis que personne n'était près de là, puisque cet oiseau y était en repos.

On parlera dans tous les temps du cimier ou panache blanc de Henri IV.

Henri IV, après la mort de Henri III, avait été abandonné par la plupart des seigneurs de son armée, et Mayenne se faisait fort de l'amener aux Parisiens pieds et poings liés ; mais Mayenne avait affaire à un adversaire qui ne dormait pas, et *qui usait*, comme disait le prince de Parme, *plus de bottes que de souliers*. Après avoir battu Mayenne à Arques, Henri de Bourbon le battit encore à Ivry. On sait les paroles qu'il adressa à ses troupes avant la bataille : *Mes compagnons, si vous courez ma fortune, je cours aussi la vôtre. Je veux vaincre ou mourir avec vous... Gardez bien vos rangs, je vous prie ; et si vous perdez vos enseignes, cornettes*

ou guidons, ne perdez point de vue mon panache blanc, vous le trouverez toujours au chemin de l'honneur et de la victoire.

§ LXXII. — 6° Les Tenants ou Supports

Les tenants sont des figures d'hommes ou d'êtres idéalement humains ; ils se placent de chaque côté de l'écu, comme pour le soutenir. Quelquefois il n'y a qu'un seul tenant.



Le bouclier du chevalier qui voulait figurer dans un *pas d'armes* devait d'abord être suspendu à un poteau pendant quelque temps dans, l'arène ; aux yeux de ses adversaires, qui avaient le droit de venir contrôler ses *titres* de noblesse. Ceux qui voulaient combattre venaient toucher l'écu, qui était gardé soit par des écuyers, soit par des hommes désarmés et déguisés en lions, en sirènes, en griffons, en lévriers, etc., en êtres mixtes et fantastiques. De là l'origine des tenants et supports dans armoiries.

§ LXXIII — 7° Le Manteau

Le manteau, qui d'abord n'appartenait qu'aux armoiries des rois, a été placé depuis dans les armoiries des princes et des ducs, qui *couchent* aussi leurs armes comme celles des rois, sous une tente ou un pavillon richement brodé ou frangé. L'usage des tournois, où l'on exposait sur des tapis précieux les armes des combattants, les pavillons et tentes que les chefs de quadrille se faisaient dresser pour attendre à couvert l'heure d'entrer en lice, sont sans doute repré-

sentés par le manteau et le pavillon des armoiries. Le manteau armorial est cependant fréquemment donné à l'écu des femmes.

§ LXXIV. — 8° La Cordelière

Une guirlande de feuilles ou de fleurs entourant l'écusson d'une dame fut longtemps le symbole de son célibat ou de son veuvage. Mais depuis le XV[e] siècle on trouve cet ornement remplacé par une cordelière en filet à nœuds, et les écrivains les plus experts dans l'art héraldique ne sont pas d'accord sur l'origine de cet usage.

Les uns disent que, dès l'année 1470, Louise de La Tour d'Auvergne, veuve de Claude de Montaigu, tué dans un combat, avait pris pour devise une cordelière à nœuds rompus, avec ce jeu de mots bien conforme à l'esprit de l'époque : *J'ai le corps délié*. Les autres donnent la priorité à Marie de Clèves, mère de Louis XII, dont on voyait le blason ainsi environné sur les vitraux de l'église des Cordeliers de Blois.

Ce qui paraît plus certain, c'est que la reine Anne de Bretagne, afin de témoigner la dévotion particulière qu'elle portait à saint François d'Assise, patron de son père, créa, pour les veuves et demoiselles de sa cour, un ordre de *la Cordelière*. De même que le roi donnait aux chevaliers de Saint-Michel un collier à coquilles, cette princesse choisit pour signe distinctif de sa nouvelle institution un collier à nœuds, imitant le cordon des religieux franciscains ; elle conféra surtout aux nombreuses demoiselles qu'elle se plaisait à élever à ses frais dans son palais, et qu'elle nommait *ses filles*. Dès lors les dames de l'Ordre mirent le collier autour de leurs armoiries. La reine elle-même leur en donna l'exemple après la mort de Charles VIII, son premier époux, arrivée en 1498. En même temps elle adopta la légende déjà attribuée à Louise de La Tour d'Auvergne.

Des historiens trop médisants ont osé remarquer, à cette occasion, qu'elle fut mal inspirée dans son choix, puisqu'elle boitait et avait la taille très-peu déliée.

Bientôt après, la cordelière autour de l'écu fut généralement adoptée à la place de l'ancienne guirlande.

§ LXXV. — 9° La Devise

La devise s'écrit au bas de l'écu. C'est la remembrance d'un nom, d'une seule ou de plusieurs actions mémorables.

Il y a dans la devise le corps et l'âme, ou plutôt le mot et la pensée. La devise est souvent allégorique, et l'on en trouve même qui ne sont composées que d'une seule lettre.

Le blason plaisait comme énigme, les devises comme équivoque. Leur beauté principale résulte des sens multiples qu'on y peut trouver.

Parfois la devise était l'explication de l'emblème armorial, souvent une allusion à une particularité intéressante pour le seigneur.

Un de Vergy, qui possédait les terres de Valu, Vaux et Vaudray, avait pris pour devise : *J'ai Valu, Vaux et Vaudrai.*

Les Quelen, dont le nom bas-breton signifie houx, adoptèrent ces mots de la vieille langue armoricaine : *Enper emser quelen* (le houx est toujours vert).

Marguerite de Provence, la vertueuse compagne de saint Louis, avait pour emblème une reine-marguerite et ces mots : *Reine de la terre*, *servante de la reine du ciel.* La remuante et guerrière famille des Guises arborait des A dans des O, ce qui se traduisait par : *chacun A son tour* (chaque A son O.) Ce chiffre parlant passa depuis en proverbe : on disait communément : C'est la devise de Monsieur de Guise, chacun à son tour : Et l'on sait que sans l'assassinat dont Henri III s'est souillé aux états de Blois, ces princes ambitieux montaient peut-être à *leur tour* sur le trône de France. La maison de Senecey portait : *In virtute et honore senesce*.

Devise des Saint-John : *Data fata secutus*, j'ai suivi mon destin.

— Des Saltoun : *In God is all*, tout en Dieu.

— Des Byrons : *Croys Byrons*.

On lit encore en France au-dessus du guichet de la prison de la maison seigneuriale de Tourville : *Sileto et spera*.

En Irlande, sur l'écusson qui surmonte la grande porte du château de Fortescue : *Forte scutum, salus dueum*.

En Angleterre, sur rentrée principale du manoir hospitalier des comtes Cowper : *Tuum est*.

Beaucoup de devises affichaient un orgueilleux défi, une franche et brusque déclaration d'hostilité au premier venu. C'étaient comme des menaces hautaines que justifiaient l'héroïsme et l'audace. Dans un carrousel, un jeune seigneur aussi ambitieux que brave avait pris pour devise une fusée en l'air, avec ces mots :

Je veux bien durer peu, pourvu que je m'élève.

Dès le XII[e] siècle, les sires de Créqui portaient sur leur écu un buisson épineux et au-dessous : *Que nul ne s'y frotte*.

Les princes d'Orange Nassau, parvenus à force de persévérance à s'asseoir sur les trônes de Hollande et d'Angleterre, avaient pris pour devise : *Je maintiendrai ;* et ils la conservent encore de nos jours, bien que des événements récents en aient un peu compromis l'exactitude, car le roi des Pays-Bas n'a pas su *maintenir* la Belgique.

Voici une devise non moins orgueilleuse :

Je ne suis roy, ne duc, ne prince, ne comte aussy,
Je suis le sire de Coucy.

C'est celle que transmit à ses descendants le célèbre Enguerrand III de Colley, un des plus puissants barons de Philippe-Auguste, de Louis VIII et de saint Louis.

Celle des Rohan respire la même fierté :

Prince ne veux, roi ne puis,
Rohan suis.

Citons encore celle de César Borgia : *Aut Cœsar aut nihil* ; et celle de l'empereur d'Allemagne, Frédéric III, qui avait pris pour devise les cinq voyelles a, e, i, o, u, qu'il expliquait ainsi : *Austriœ est imperare orbi universo*.

La devise des Bourbons offrait un augure de la haute fortune de cette maison ; c'était une épée avec ce mot : *Penetrabit* (elle entrera).

Celle du duc de Bourgogne fait penser : « J'ai hâte. » Hâte du ciel ou du trône ? Cette maison de Bourgogne, si grande, si tôt tombée, semble dire ici son destin.

Blanche de Castille, la mère de saint Louis, avait fait choix d'une fleur de lis naturelle, appliquée sur un champ semé de lis héraldiques et accompagnée de ce mot de la sainte Écriture : *Un lis entre les lis*.

J'aime encore le vague de la légende des seigneurs de Brimai : *Quand sera-ce* ? et l'excitation chevaleresque du *Vas outre !* de Villiers de l'Isle-Adam, le célèbre grand maître de l'ordre de Malte.

Mais je ne connais guère de devise plus triste et plus indigne d'un homme de cœur que celle-ci : *À l'impossible nul n'est tenu*. On la trouve inscrite au-dessous d'un chameau succombant sous le faix. Elle appartenait à l'infâme Jean de Ligny, qui, séduit par l'or anglais, acheta Jeanne d'Arc prisonnière pour la livrer à ses bourreaux. Ne dirait-on pas qu'en faisant peindre cette devise sur ses armes il ait senti sa misère et prévu sa lâcheté ?

Tous les écussons n'offraient pas de belliqueuses sentences : maintes fois le galant chevalier recevait sa devise des mains de la dame de ses pensées. Ainsi un doux souvenir se rattachait sans doute à l'inscription armoriale des La Trémoille : *Ne m'oubliez !* et à celle des comtes d'Estaing, qui, au XIVe siècle, portaient au-dessous d'une touffe de lis et de roses : *tots por eulx, tots por elles !* (tout pour eux, tout pour elles.)

Lors de l'arrivée à Paris de Maria Leckzinska, femme de Louis XV, un comte d'Estaing ressuscita cette vieille exergue de ses ancêtres. La galanterie fut trouvée charmante, et la reine ne put se douter qu'elle n'en avait pas les prémices.

Louis XI, n'étant encore que dauphin, parut au siège de Compiègne avec *un moult bel étendard tout battu a or, où avait un K, un cygne et une L. La cause était pour ce qu'il y avait une demoiselle moult belle en l'ostel de la reine qu'on nommait Cassinelle, de laquelle le dit seigneur était lors enamouré.*

§ LXXVI. — Les Devises historiques

Un grand nombre de devises doivent leur existence à quelque événement historique. Dans les querelles sanglantes des Armagnacs et des Bourguignons, le duc d'Orléans avait dans ses armes un bâton noueux. Jean Sans-Peur mit dans les siennes un rabot. Sa devise était : *Ich houd*, je tiens ; celle du duc d'Orléans : *Je l'envie*. Plus tard, quand le rabot se fut débarrassé du bâton noueux, quand le duc de Bourgogne eut fait assassiner son rival, la malheureuse Valentine de Milan, veuve de la victime, prit pour *corps* de sa devise un arrosoir penché versant de l'eau en forme de pleurs, et pour *âme* de cette image : *Rien ne m'est plus, plus ne m'est rien*.

Le duc de Berri, oncle de Charles VII, avait pour emblème un ours et un cygne, avec cette devise : *Orsine, le temps venra*. On la lisait naguère sur les vitraux de la chapelle souterraine de Bourges qu'il avait fondée.

Philippe le Bon, fils de Jean Sans-Peur, briguant la main d'Élisabeth de Portugal, inscrivit au-dessous de ses armoiries une conjugale et rassurante promesse : *Autre n'auray* ; et ces mots furent arborés par le glorieux ordre de la Toison d'Or, qu'il fonda au milieu des réjouissances de son mariage.

Toutes les confréries militaires avaient leur devise particulière. Voici l'origine de celle des chevaliers de la Jarretière, créée aussi pendant une fête et en l'honneur d'une dame. Un beau soir que l'on dansait et s'ébattait joyeusement au palais d'Édouard III d'Angleterre, la jolie comtesse de Salisbury laissa tomber une jarretière bleue. Le galant monarque s'en aperçut et s'empressa de la ramasser. Mais cet accident fit rire les courtisans, et la comtesse se prit à rougir et à verser des larmes. Aussitôt le prince de s'écrier : « *Honny soit qui mal y*

pense ! de jure que tel qui s'est moqué de cette jarretière s'estimera heureux d'en porter une semblable ! » Et ainsi arriva-t-il.

§ LXXVII. — Les Devises de circonstance

Les inscriptions héraldiques se transmettaient ordinairement comme un héritage d'honneur ; mais d'autres fois elles n'avaient qu'une existence éphémère, quoique souvent très brillante. Ainsi les souverains avaient l'habitude d'en choisir une à l'époque de leur majorité, de leur avènement, ou de quelque autre circonstance solennelle.

Ils aimaient encore à garder celles qu'inventaient pour eux l'enthousiasme et la flatterie. Édouard III avait inscrit au bas de son écu, où se trouvaient accolées les armes de notre pays et celles de son royaume, cette devise exprimant ses prétentions à la couronne de France : *Dieu et mon droit*.

Un de ses successeurs, Henri VIII, choisit l'image d'un archer bandant son arc et cette fière exergue : *Qui je desfends est maître*.

Le prince de Galles, héritier présomptif de la couronne d'Angleterre, portait attachée à son écusson la devise : *Ich dien* (je sers), dont]'origine se rattache à une période célèbre de notre histoire.

Le 25 août 1346, l'armée française combattait dans les plaines de Crécy, de funeste mémoire. Au milieu de ses rangs on voyait servir comme de simples chevaliers Jean, roi de Bohème, et son-fils Charles IV, empereur d'Allemagne. Le vieux roi, qui était aveugle, se trouvait à l'arrière-garde. On lui rendit compte des événements. « Et où est Monseigneur Charles, mon fils ? » dit-il. On lui répond qu'il combat vaillamment, qu'il a déjà reçu trois blessures. Jean, transporté de joie et de courage, presse ses compagnons de marcher au secours de leurs amis et de l'emmener avec eux : « Vous êtes mes fidèles, s'écrie-t-il ; je vous requiers que vous me meniez si avant que je puisse férir un coup d'épée. » Alors les chevaliers, pour ne pas le perdre dans la mêlée, lièrent son cheval aux freins de leurs chevaux et mirent le roi tout devant, et ainsi s'en allèrent ensemble sur leurs ennemis. Le roi de Bohême, conduit par ses chevaliers, péné-

tra jusqu'au prince de Galles. Ces deux héros, dont l'un finissait, dont l'autre commençait sa carrière, essayèrent plusieurs passades de lance pour illustrer à jamais leurs premiers et leurs derniers coups. La foule sépara ces deux champions si différents d'âge et d'avenir, si ressemblants de noblesse, de générosité et de vaillance.

« Le roi de Bohème alla si avant, qu'il férit un coup de son épée voire plus de quatre, et recombattit moult vigoureusement, et aussi firent ceux de sa compagnie, et si avant se boutèrent sur les Anglais, que tous y demeurèrent et furent le lendemain trouvés sur la place autour de leur seigneur et tous leurs chevaux liés ensemble. »

Vrai miracle de fidélité et d'honneur ! Les muses, qui sortaient alors de leur long sommeil de barbarie, S'empressèrent à leur réveil d'immortaliser le vieux roi aveugle ; Pétrarque le chanta, et le jeune Édouard prit sa devise, qui devint celle des princes de Galles. C'était trois plumes d'autruche avec ces mots tudesques écrits autour : *Ich dien*, je sers. Il n'appartient qu'à la France d'avoir de pareils serviteurs.

§ LXXVIII. — Les Devises royales

Voyons les principaux emblèmes et les plus remarquables devises adoptés par nos rois.

Louis XI, devenu le compère d'Olivier le Daim ou le Diable, son barbier, et de Tristan, l'exécuteur de ses hautes œuvres, avait pris pour devise un fagot épineux : Qui s'y frotte s'y pique. Il y a loin de là à l'étendard de Cassinelle.

Louis XII eut un porc-épic avec cette devise : *De près et de loin*[4] ; et dans la guerre contre les Génois, il eut un roi des abeilles entouré de son essaim : *Notre roi ne se sert pas d'aiguillon*.

Si vous visitez le magnifique château de Chambord, l'élégant hôtel de Bourg-Theroulde à Rouen, le joli manoir de Moret transporté à Paris aux Champs-Élysées, ou les galeries de Fontainebleau, vous retrouverez mille fois

[4] Parce qu'on attribuait alors au porc-épic le pouvoir de lancer ses dards au loin.

peintes et sculptées sur les voûtes, les murs, les parvis, des salamandres au milieu des flammes. Ces animaux fabuleux, dont le feu était, disait-on, l'aliment et la vie, sont surmontés de la couronne de France et appuyés sur leurs queues tressées en cordelières ; au bas on lit dans un lambrequin : *Nutrisco et extinguo* (je nourris et je détruis) ; c'était l'emblème de François Ier, qui voulait dire par là : Je récompense le bon et je punis le méchant.

Le rival de ce prince, Charles V, avait adopté pour devise les colonnes d'Hercule, avec cette légende : *On ne peut aller outre*.

À Brou, en Bresse, sur le tombeau de Marguerite d'Autriche, enterrée près de son époux Philibert le Beau, qu'elle pleura si longtemps, on voit la devise de cette princesse : *Fortune, infortune, fortune*.

Chez une autre veuve, dans la maison de Louise de Savoie, mère de François Ier, à Angoulême, on lit encore ces deux devises placées dans sa bibliothèque : *Libris et liberis*, mes livres et mes enfants, *ferendum ac sperandum*, souffrir, mais espérer.

On voit partout sur les murs de la chapelle si curieuse et si mondaine de Saint-Gelais à Angoulême : *Spero*, j'espère.

Une autre reine vraiment digne de pitié, la douce et triste Louise de Vaudemont, épouse négligée de Henri III, avait révélé ses douleurs en choisissant l'allégorie d'un cadran sous le soleil : *Regardez-moi, afin qu'on me considère*.

Marguerite de Valois, la première femme de Henri IV, elle

> Qui vist fleurs et lauriers sur sa teste sécher,
> Et par un coup fatal les lys s'en détacher,
> Espouse sans espoux et royne sans royaulme,

avait fait graver sur son sceau et sur sa vaisselle une tige de vigne, avec ce vers du Tasse :

> L'ardor temo, e gelo m'offende.
> Je crains l'ardeur, et la froideur m'offense.

Marie de Médicis enfin, qui mourut aussi loin du trône, victime de l'implacable politique de Richelieu et de la faiblesse de son fils, avait fait repré-

senter dans les médaillons formant les angles de sa tapisserie à Bruxelles, une cascade et ces mots :

De mi caida mi candor.
De ma chute ma blancheur.

Puisque nous en sommes au chapitre des reines exilées, ajoutons que Christine de Suède, fuyant un beau jour les glaces du Nord et les ennuis du rang suprême, pour achever son aventureuse carrière sous le ciel de Rome, choisit l'emblème de l'hirondelle et cette devise : *Pour chercher mieux*.

Christine, à ce qu'il paraît, ne trouva pas ce mieux qu'elle cherchait ; car elle reparut plus tard au milieu de ses anciens sujets pour leur redemander la couronne : mais il n'était plus temps. Il lui fallut, confuse et rebutée, s'en retourner d'où elle était venue.

Sur une foule de monuments du XVIe siècle apparaissent des D entrelacés avec des H, puis un médaillon où domine un croissant, surmonté de la couronne de France et entouré de carquois, de flèches, et au-dessus une devise que les Français du temps de Henri II espéraient bien le voir remplir : *Viendra ung temps que la pronostique sera accomplie et plus Henry n'aura à sa devise un croyssant, car tout le croyssant sera rempli, et il ne dira plus* : Donec totum impleat orbem. *Les astres promettent toute l'Italie de brief.*

Ces emblèmes décorent la façade du joli manoir d'Anet transporté en partie des bords de l'Eure à Paris, dans la cour des Beaux-Arts. Ils s'entrelacent jusque sur les frontons du Louvre. C'est la devise de Henri II et de Diane de Poitiers.

Le jour de la naissance de François II fut remarquable par une éclipse de soleil, ce qui lui fit donner pour devise un lis entre un soleil et une lune, avec ces mots : *Inter eclipses exorior* ; flatterie de cour qui n'eut pas l'approbation des gens de goût ; ce qui fit qu'on lui donna dans la suite cette autre devise : *Unus non sufficit orbis*, allusion à son mariage avec Marie Stuart, reine d'Écosse.

Henri IV au moins, s'il est aussi galant, ne sacrifie pas dans sa devise la dignité royale. Il avait choisi une massue d'Hercule, et autour : *Pour la valeur point d'obstacles*.

Charles IX, deux colonnes couronnées et ces mots : *Par la piété et la justice*.

Henri III, qui avait été roi de Pologne, prit deux couronnes à terre et une troisième en l'air, avec la devise : *La dernière m'attend au ciel*. Il ne parlait pas de celle dont le menaçait la sœur du duc de Guise. Cette princesse, en effet, portait toujours à sa ceinture une paire de ciseaux d'or, et se plaisait à répéter : « Voici de quoi tailler à Henri de Valois une dernière couronne. » Elle entendait par là une *tonsure* de moine.

Louis XIII avait pour emblème deux Hercules ou seulement quelquefois la massue du héros, avec une exergue latine signifiant : *Les méchants éprouveront ta force*, allusion à l'hérésie et à la rébellion qui troublèrent son règne.

Le symbole de sa veuve, Anne d'Autriche, était au commencement de sa régence une lune se levant au coucher du soleil et les mots : *Par toi, sans toi* ; et plus tard, quand son fils, jeune encore, marcha contre les rebelles de la Fronde, un cadran sous un soleil dont les nuages interceptent les rayons : *Les nuages me le dérobent*.

Gaston de Foix portait : *Qui m'aimera, je l'aimerai* ; et Montluc, qui cite cette devise dans ses commentaires, ajoute : « Si je n'avais eu une autre devise, j'aurais pris celle-là volontiers. »

§ LXXIX. — Les Devises dégénèrent

La devise, on l'a pu voir, survécut longtemps à la chevalerie... Mais aussi elle finit par ne plus parler que le langage des courtisans. L'Italien Mazarin se plut surtout, comme quelques-uns de ses compatriotes, à en faire matière de subtilités et de raffinements, et les remit en grande vogue ; dès lors elle perdit sans retour ses mâles et franches allures, pour prendre un air coquet, prétentieux, alambiqué. Ce ne fut plus

Que jeux de mots, qu'affectation pure.

Belles dames habituées de l'hôtel de Rambouillet, écrivains de ruelles, ducs ou marquis appelés à figurer dans un ballet ou un carrousel, tous ceux enfin qui prétendaient attirer les regards soit à la cour, soit à la ville, se crurent obligés d'avoir une devise, et l'on s'inquiéta peu de ce précepte donné par Henri Estienne, qui s'est aussi occupé à fixer les règles de la science des devises ou *philosophie des images* : *L'âme de la devise doit toujours être assez modeste, pour que celui qui l'arbore en puisse faire application sur lui-même sans vanité malséante.*

Louis XIV lui-même violait ce principe avec une outrecuidance exagérée. Quoi de plus ambitieux que son soleil avec cette devise si connue : *Nec pluribus impar !* mots assez énigmatiques qu'on peut rendre ainsi : Je suffirais à éclairer plusieurs mondes. Le grand roi avait choisi ce symbole pour figurer dans le fameux carrousel dont les Parisiens ont conservé le nom à la place qui en fut le théâtre. Aussitôt ce fut autour de lui une pluie de devises se rapportant toutes à ce soleil suprême. Le duc de Sully para ses armes d'un miroir ardent : *Je brûle sous son regard* ; l'amiral de Beaufort, d'une lune et de cette inscription : *Elle obéit au soleil et commande aux flots.*

Tous les autres firent de même.

Depuis Louis XIV, la devise eut encore des chances bien diverses. On la vit tour à tour tomber dans l'oubli, reconquérir la vogue dans les salons et les *bureaux d'esprit* du siècle dernier, puis formuler sur nos monuments, autour du bonnet rouge ou des faisceaux républicains, les austères maximes de la liberté.

Aujourd'hui on ne la trouve plus bonne qu'à envelopper les délicieux produits de nos confiseurs. On la fabrique en gros, par centaines. Quelle chute ! Elle était pourtant digne d'un meilleur sort. « Je voudrais, dit Mme de Genlis dans ses mémoires, que l'usage de prendre une devise fût universel. Chaque personne, par sa devise, révèle un petit secret ou prend une sorte d'engagement. »

Mme de Genlis, prêchant d'exemple, avait fait graver sur ses livres une vignette représentant une lampe allumée, avec ces mots au-dessous : *Pour éclairer je me consume.*

§ LXXX. — 10° Le Cri de guerre

Le cri de guerre est placé au-dessus des armoiries du chef de la famille ; il lui est propre, et les cadets ne l'ont pas. Le cri de guerre est aussi nommé cri d'armes.

Le cri de guerre ou d'armes remonte, comme le blason, suivant les anciens héraldistes, à la plus haute antiquité. Le cri de guerre de l'armée de Gédéon, dans le combat qu'il donna contre les Madianites, était : *Domino et Gedeoni*. Joseph Acosta dit qu'à la bataille que les Mexicains livrèrent aux Tapanegues, sous la conduite du roi Iscoalt, ils crièrent tout d'une voix : *Mexique, Mexique*.

Il y a plusieurs sortes de cris d'armes, et entre autres le cri d'invocation, le cri de résolution, celui de désir, celui d'exhortation et le cri du *nom*, c'est-à-dire cri de ralliement. Il fallait être gentilhomme pour avoir un cri, car *le cri suit la bannière*, et les gentilshommes seuls ont le droit de porter bannière aux tournois et aux combats. D y a une variété infinie de cris. Les uns crient leur nom propre, d'autres celui de leur maison ; les citoyens d'une ville, le nom de cette ville. *Notre-Dame de Bourgogne* est un cri d'invocation ; celui de Godefroi de Bouillon, *Dieu le veut*, est un cri de résolution ; l'ancien cri de guerre de nos rois, *Montjoie et saint Denis*, est un cri de ralliement et d'invocation ; nos anciens rois avaient saint Denis pour patron et portaient son image sur leur bannière ; l'armée devait la suivre partout ; elle était le jalon qui leur indiquait la route. Or en ce temps-là les bornes indicatives qui aidaient au voyageur à reconnaître son chemin étaient des tas de pierres, qu'on nommait *montjoies*.

§ LXXXI. — Les cris d'armes

Les cris d'armes, moins nombreux que les devises, sont probablement plus anciens, sans que nous les fassions cependant remonter à Gédéon même ; chaque nation, chaque grand fief, chaque grande maison féodale avait son cri :

Franceis crient : Monjoe ;

Normens crient : Dex aie ;

E Flamens : Asraz ;

E Angevin. : Valie[5] ;

Les seigneurs de Montmorency : *Dieux aient* ; ou selon les autres : *Dieu aide au premier chrétien* ;

Les Bauffremont : *Bauffrernont au premier chrétien* ;

Les ducs de Bourgogne : *Notre-Dame de Bourgogne ;*

Les ducs de Bourbon : *Bourbon Notre-Dame* ;

Les comtes de Foix : *Notre-Dame Biern ou Béarn ;*

Les Vergy : *Vergy à Notre-Dame* ;

De même les comtes d'Auxerre, de Sancerre, et Du Guesclin ;

Le roi de Portugal : *Notre-Dame Portugal ;*

Le duc de Gueldres : *Notre-Dame Gueldres* ;

Les sires de Coucy : *Coucy à la merveille*, ou *Place à la bannière* ; ou encore, *Notre-Dame au seigneur de Coucy* ;

Le comte de Hainault : *Notre-Dame Hainault* ;

Les papes : *Notre-Dame saint Pierre* ;

Les rois de Castille : *Santiago* ;

Les rois d'Angleterre : *Saint Georges* ;

La maison de Vienne en Bourgogne : *Saint Georges au puissant duc* ;

Les ducs de Bretagne : *Malou* ou *Saint Malo au riche duc* ;

Les comtes de Champagne et de Sancerre : *Passavant li meillor*, ou *Passavant la Thibaut* ;

Les ducs de Brabant : *Lembourg à celui qui l'a conquis* ;

La maison d'Anglure : *Saladin* ou *Damas* ;

Les Chauvigny en Berry : *Chevaliers pleuvent* ;

Le vicomté de Villenoir en Berry : *À la belle* ;

Les anciens seigneurs de Préaux en Normandie : *César-Auguste* ;

Les chevaliers du Temple : *Beataséant, Beauséant* ;

L'empereur Othon à Bouvines : *Rome* ;

---

[5] Robert Wace, roman du Rou.

Les Gascons : *Bordeaux ;*

Le sire de Saint-Sévère : *Brosse* ;

Le sire de Prie porte pour timbre une tête d'aigle et crie : *Cans d'oiseaux* ;

Le sire de Lalant : *Notre-Dame au pigne d'or* ;

Le sire de Vauldenay : *Au brut* ;

Le sire de La Châtre : *À l'attrait des bons chevaliers ;*

Le sire de Bars : *Au feu, au feu* ;

Le sire de Jarse : *Rochechouart* ;

Le sire de Vervins : *Roussy à la merveille* ;

Le sire de Genlis : *Au guet, au guet ;*

Le sire de Boulogne : *Boulogne belle* ;

Les sires d'Aufremont et de Gaucourt : *Clermont* ;

Le sire de Waurin : *Mains que le pas* ;

Le sire de Saint-Pol : *Lesignean* ; et sur son heaume un serpent qui se baigne ;

Le sire de Tournon : *Au plus dru ;*

Charles Ier, duc de Bourbon : *Montjoie saint Denis*.

Quelquefois il y avait deux cris généraux dans une même armée ; mais c'était lorsqu'elle était composée de deux différentes nations. Ainsi, en la bataille qui fut donnée en 1369 entre le bâtard Henri de Transtamare et le roi don Pèdre le Cruel, on cria de la part des Espagnols du parti de Henri : *Castille au roi Henri* ; et de la part des Français qui étaient venus à son aide sous le commandement de Bertrand Du Guesclin, on cria : *Notre-Dame Guesclin*.

Le roi Charles VII ayant établi des compagnies d'ordonnance vers l'an 1450, et dispensé les gentilshommes bannerets d'aller à la guerre et d'y conduire leurs vassaux, l'usage du cri d'armes a été aboli ; mais il s'est conservé dans les armoiries, auquel on joint souvent le cri de la maison.



CHAPITRE XII

ROIS D'ARMES, HÉRAUTS D'ARMES

§ LXXXII. — Leur antiquité

L'origine des hérauts, comme celle des distinctions sociales, des signes ou marques de ces distinctions, remonte aux temps les plus reculés. On en trouve des exemples chez les anciens poètes grecs et particulièrement dans Homère. Les hérauts étaient aussi employés à Rome dès le temps des rois avec les mêmes attributions que dans les républiques de la Grèce. Ils remplissaient diverses fonctions civiles et religieuses ; ils avaient un rôle dans les fêtes et jeux publics ; ils étaient surtout chargés de signifier les déclarations de guerre ; et dans ces diverses fonctions la personne des féciaux était toujours regardée comme inviolable et sacrée.

Chez les peuples modernes, l'institution des hérauts (plus habituellement appelés *hérauts d'armes*), évidemment imitée des anciens, appartient à une époque fort éloignée de nous. On a prétendu la faire remonter jusqu'à Charlemagne ; il est certain du moins qu'il y avait des hérauts sous saint Louis et même un peu avant. Leur costume, qui a faiblement varié depuis cette époque, était caractérisé par une cotte sans manches, dite depuis *cotte d'armes*, descendant à peine jusqu'aux genoux, en velours violet, chargée de fleurs de lis d'or devant et derrière.

Il paraît que dès cette époque les hérauts étaient classés, comme ils l'ont été depuis, en trois ordres distincts : le *roi d'armes*, qui était le chef, jouissait de nombreux privilèges ; venaient ensuite les *hérauts* proprement dits ; puis les *poursuivants* d'armes, qui étaient de simples surnuméraires. Sous les derniers Valois, le nombre de ces officiers était de trente. Le roi d'armes portait le nom de *Montjoie saint Denis*, cri de guerre des rois de France ; les autres hérauts recevaient des noms de provinces, Normandie, Guyenne, etc. Il en était de

même dans les autres contrées de l'Europe. La puissante maison de Bourgogne, qui rivalisait de splendeur et de puissance avec la couronne de France, et qui avait créé l'ordre si fameux de la Toison d'Or, en avait donné le nom au roi d'armes de ses immenses domaines.

Les fonctions des hérauts d'armes du XIVe siècle au XVIe étaient nombreuses et importantes. Ils s'occupaient de tout ce qui avait rapport à l'art héraldique, auquel ils ont donné leur nom ; ils assistaient aux cérémonies du mariage, du couronnement et de la sépulture des rois ; ils allaient porter, comme chez les anciens, les déclarations de guerre ; ils réglaient les formalités des tournois et des combats à outrance, faisaient les sommations aux commandants des villes assiégées.

§ LXXXIII. — Le Héraut

Qu'il me soit permis ici d'emprunter à sir Walter Scott quelques traits du charmant chapitre de Quentin Durward, intitulé le *Héraut*. Ce récit, plein de verve et tiré des chroniques contemporaines, est une page intéressante de l'histoire du blason ; il nous montrera combien les fonctions du véritable héraut d'armes semblaient sacrées, étaient regardées comme une espèce de sacerdoce ; leur usurpation paraissait un véritable sacrilège et appelait sur le coupable les plus sévères châtiments.

La scène se passe au château de Péronne, où Louis XI, entraîné par les fallacieux conseils du cardinal de La Balue, a eu l'imprudence de venir se mettre entre les mains du *Téméraire*, au moment où, par ses intrigues, la ville de Liège vient de se soulever contre son vénérable évêque Louis de Bourbon. Le Sanglier des Ardennes, Robert de la Mark, homme exécrable entre tous, impie, blasphémateur, incendiaire, assassin, a tué de sa main son bienfaiteur, l'illustre et saint prélat, et a osé, souillé de son sang, se sacrer lui-même prince et évêque de Liège. Dans son audace inouïe il envoie un héraut au duc de Bourgogne, le prince le plus fier de l'Europe, au moment même où ce dernier est au paroxysme de l'indignation et de la fureur.

Il est bon de se rappeler qu'à cette époque les hérauts n'étaient envoyés que d'un prince, souverain à l'autre, et seulement dans des occasions solennelles ; la noblesse du second ordre n'employait que des poursuivants d'armes, officiers d'un rang inférieur. On peut aussi remarquer, en passant, que Louis XI, qui ne faisait cas que de ce qui lui promettait une augmentation de puissance ou quelque avantage réel, avait surtout le plus grand mépris pour l'art héraldique et les hérauts

Rouges, bleus, verts, avec leurs friperies.

Au contraire, l'orgueil de Charles le Téméraire, qui était d'une nature toute différente, n'attachait pas peu d'importance à ce cérémonial.

Le héraut introduit en ce moment devant les deux princes avait pour vêtement un *tabard* ou cotte d'armes avec les écussons de son maître, dans lesquels la tête de sanglier, au jugement des experts en blason, jouait un rôle plus brillant que conforme aux véritables règles de l'art héraldique. Le reste de son costume, ridicule à force de magnificence, était surchargé de galons, de broderies et d'ornements de toute espèce, et la plume de son panache était si haute, qu'elle semblait vouloir balayer le plafond de la salle ; en un mot ; tous ses vêtements avaient l'air d'être une caricature et une charge du brillant costume des hérauts. Non-seulement la tête de sanglier était brodée sur toutes les parties de ses habits, mais sa toque même en avait la forme et était garnie de défenses de sang, ou, pour employer le langage convenable, *gueules languées et dentées*. On pouvait remarquer en cet homme quelque chose qui annonçait en même temps la crainte et l'audace, comme s'il eût senti qu'il s'était chargé d'une dangereuse mission, et qu'il ne pouvait la remplir avec sûreté qu'à force de hardiesse. Le même mélange d'effronterie et de timidité fut visible dans la manière dont il salua les deux princes ; et il montra en le faisant une gaucherie grotesque qui n'était pas ordinaire aux hérauts habitués à paraître en présence des souverains.

« Qui es-tu, au nom du diable ? » Telle fut l'exclamation par laquelle Charles le Téméraire accueillit ce singulier envoyé.

« Je suis Sanglier-Rouge, répondit : le héraut, officier d'armes de Guillaume de la Mark, par la grâce de Dieu et l'élection du chapitre, prince-évêque de Liège, comte de Croye et seigneur de Bracquemont. »

Charles sembla rester muet par l'étonnement dont le frappa l'excès d'audace avec lequel on osait annoncer en sa présence de semblables titres : et le héraut, attribuant peut-être ce silence à l'impression que l'énumération des qualités de son maître avait faite sur l'esprit du duc, continua ainsi qu'il suit :

« *Annuntio vobis gaudium magnum*. Charles, duc de Bourgogne et comte de Flandre, je vous fais savoir, au nom de mon maitre, qu'en vertu d'une dispense de notre Saint-Père le pape, qu'il attend incessamment et qui contiendra la nomination d'un substitut convenable *ad sacra*, il se propose d'exercer les fonctions de prince-évêque de Liège et de maintenir ses droits comme comte de Croye. »

Le duc de Bourgogne, à cette pause du discours du héraut comme à toutes les autres, ne fit que s'écrier de nouveau : « Ah ! » ou prononcer quelque interjection semblable, du ton d'un homme qui, quoique surpris et irrité, veut cependant entendre tout ce qu'on a à lui dire avant de faire une réponse. À la grande surprise de tous ceux qui étaient présents, il ne se permit aucun des gestes brusques et violents qui lui étaient ordinaires ; mais il serrait entre ses dents l'ongle de son pouce, ce qui était son tic favori quand il écoutait avec attention, et il tenait les yeux baissés, comme s'il eût craint de montrer le courroux, qu'on y aurait vu étinceler.

Sanglier-Rouge continua donc à s'acquitter de sa mission avec audace. « J'ai à vous requérir, duc Charles, au nom du prince-évêque de Liège et comte de Croye, de vous désister de vos prétentions sur la cité libre et impériale de Liège, et des usurpations que vous avez faites sur ses droits, de connivence avec feu Louis de Bourbon, indigne évêque de cette ville.

— Ah ! s'écria encore le duc.

— Comme aussi de restituer les bannières de la communauté, au nombre de trente six, dont vous vous êtes emparé par violence ; — de réparer les brèches que vous avez faites aux murailles ; — de reconstruire les fortifications

que vous avez arbitrairement démantelées ; — de reconnaître enfin mon maître, Guillaume de la Mark, comme évêque de Liège, légalement et librement élu par le chapitre des chanoines, dont voici le procès-verbal.

—Avez-vous fini ? lui demanda le duc ; vous reste-t-il quelque chose à dire ?

— Un seul mot de plus relativement au digne et fidèle allié de mondit noble et vénérable maître le roi très chrétien.

— Ah ! ah ! s'écria le duc ; et il fit cette exclamation d'un ton tout à fait différent de celui qu'il avait pris jusque alors en faisant les autres ; mais il se contint encore pour prêter toute son attention.

— Duquel roi très chrétien, continua le héraut, on assure que vous, Charles de Bourgogne, vous retenez par contrainte la personne royale en cette ville, au mépris de vos devoirs, comme vassal de la couronne de France, et contre la foi observée parmi les princes chrétiens. Pour laquelle raison, mon dit noble et vénérable maître vous ordonne, par ma bouche, de mettre à l'instant en liberté son allié royal et très chrétien, ou de recevoir le défi que je suis chargé de vous faire de sa part.

— Avez-vous enfin tout dit ?

— Oui, et j'attends la réponse de Votre Altesse, espérant qu'elle sera de nature à éviter l'effusion du sang chrétien.

Eh bien, s'écria le duc, de par saint Georges de Bourgogne !... » mais avant qu'il en pût dire davantage, Louis se leva et prit la parole avec un tel air d'autorité et de majesté, que Charles se sentit dans l'impossibilité de l'interrompre.

« Beau cousin de Bourgogne, dit le roi, avec votre permission nous réclamons la priorité pour répondre à cet impertinent. »

« Coquin de héraut, ou qui que tu sois, va dire au parjure, au meurtrier, au proscrit Guillaume de la Mark, que le roi de France se trouvera bientôt devant Liège, dans le dessein de venger le meurtre sacrilège de feu son parent chéri, Louis de Bourbon, et qu'il se propose de faire pendre Guillaume de la Mark

avec une chaîne de fer, pour le punir d'avoir eu l'audace de le nommer son allié et d'avoir mis son nom royal dans la bouche de ses vils messagers.

— Et tu ajouteras de ma part, dit Charles, tout ce qu'un prince peut avoir à dire à un voleur et à un assassin… Attends un moment pourtant ; jamais héraut n'a quitté la cour de Bourgogne sans avoir à crier largesse… Qu'on l'étrille de manière à lui enlever la peau.

— Votre Altesse voudra bien faire attention, s'écrièrent plusieurs seigneurs, que c'est un héraut, un homme privilégié.

— Est-ce vous, Messieurs, dit le duc, qui êtes assez oisons pour croire que le tabard fasse le héraut ? Je suis certain, par ses armoiries même, que ce drôle n'est qu'un imposteur. Que Toison d'Or s'avance et qu'il le questionne en notre présence. »

En dépit de son effronterie naturelle, on vit pâlir l'envoyé du Sanglier des Ardennes, quoiqu'il eût employé quelque fard polir se peindre le visage. Toison d'Or, chef des hérauts du duc et roi d'armes dans ses domaines, s'avança avec la gravité d'un homme qui savait ce qui est dû à sa place, et demanda à son prétendu confrère dans quel collège il avait étudié la science qu'il professait.

— J'ai été poursuivant d'armes au collège de Ratisbonne, répondit Sanglier-Rouge, et j'ai reçu le diplôme d'Ehrenhold de cette savante confrérie.

— Vous ne pouviez puiser la science dans une source plus pire, dit Toison d'Or en s'inclinant plus profondément qu'il n'avait fait auparavant ; et si je me permets de conférer avec vous sur les mystères de notre sublime science, par obéissance aux ordres du duc mon maître, c'est dans l'espoir de recevoir de vous des lumières, et non de vous en communiquer :

—Au fait, au fait, s'écria le duc d'un ton d'impatience ; faites-lui quelques questions qui mettent sa science à l'épreuve.

— Il serait ridicule, reprit Toison d'Or, de demander à un disciple de l'illustre collège de Ratisbonne s'il connaît les termes ordinaires du blason ; mais je puis, sans l'offenser, demander à Sanglier-Rouge s'il est initié aux termes mystérieux et secrets de cette science, par laquelle les plus savants de

nous s'expliquent les uns aux autres emblématiquement et paraboliquement ce qu'ils disent aux autres dans le langage ordinaire ; termes qui sont en quelque sorte les premiers éléments de l'art héraldique.

—Je connais toutes les franches du blason, aussi bien l'une que l'autre, répondit Sanglier-Rouge avec hardiesse ; mais il est possible que nos termes en Allemagne ne soient pas les mêmes que les vôtres en Flandre.

—Pouvez-vous parler ainsi ! s'écria Toison d'Or ; notre noble science, qui est la bannière de la noblesse et la gloire de la générosité, est la même dans tous les pays chrétiens ; elle est même connue des Maures et des Sarrasins. Je vous prierai donc de me décrire, d'après le style céleste, c'est-à-dire d'après les planètes, telles armoiries qu'il vous plaira de choisir.

—Faites-en la description vous-même, si bon vous semble, répondit Sanglier-Rouge. Je ne suis pas venu ici pour faire des tours de bouffon ; croyez-vous me faire tenir debout comme un singe à vote volonté ?

—Montrez-lui quelques armoiries, et qu'il en fasse la description à sa manière, dit le duc ; mais s'il ne réussit pas, je lui promets que son dos sera gueules, azur et sable.

— Voici, dit le héraut bourguignon, en tirant de sa poche un parchemin, voici des armoiries que certaines considérations m'ont porté à tracer aussi bien que me le permettent mes faibles talents ; je prie mon confrère, s'il appartient véritablement au savant collège de Ratisbonne, de les déchiffrer en termes convenables. »

Le fou du duc de Bourgogne, nommé Le Glorieux, qui semblait s'amuser beaucoup de cette discussion, s'était alors avancé près des deux hérauts.

« Je vais t'aider, mon garçon, dit-il à Sanglier-Rouge, qui regardait le parchemin d'un air de consternation... Messeigneurs et Messieurs, ceci représente un chat qui regarde à la fenêtre d'une laiterie. ».

Cette saillie fit rire, et Sanglier-Rouge y trouva quelque avantage ; car Toison d'Or, indigné qu'on interprétât son dessin de cette manière, en donna lui-même sur-le-champ l'explication, en disant que c'était l'écu porté par Childebert, roi de France, après qu'il eut fait prisonnier Gondemar, roi de Bour-

gogne, et qu'il représentait une once, ou chat tigre, derrière une grille, emblème du monarque captif. Il en donna ensuite la définition en termes qu'un héraut seul pouvait comprendre.

« Par ma marotte, dit Le Glorieux, si la Bourgogne est représentée par ce chat, il faut convenir qu'aujourd'hui du moins elle est du bon côté de la grille.

Vous avez raison, mon cher ami, dit Louis en riant, tandis que tous les spectateurs et Charles lui-même semblaient décontenances par une plaisanterie dont l'application était évidente ; je vous dois une pièce d'or pour avoir égayé une affaire qui a commencé sur un ton un peu sérieux, mais qui finira, j'espère, plus joyeusement.

— Silence, Le Glorieux, dit le duc ; et vous Toison d'Or, qui êtes trop savant pour être intelligible, retirez-vous ; qu'on fasse avancer ce drôle. Écoute-, moi ; misérable, lui dit-il en prenant son ton le plus dur ; connais-tu la différence qui existe en blason entre argent et or

—Pour l'amour du ciel ! Monseigneur, ayez pitié de moi, dit le héraut pris en défaut ; noble roi Louis, intercédez pour moi !

— Parle pour toi-même, s'écria le duc ; es-tu héraut ou non ?

— Je ne le suis que pour cette occasion.

— De par saint Georges dit le duc en jetant à la dérobée un regard sur Louis, nous ne connaissons pas de monarque, pas de gentilhomme qui eût voulu ainsi prostituer la noble science sur laquelle reposent la royauté et la noblesse, si ce n'est ce roi qui envoya à Édouard d'Angleterre un valet déguisé en héraut.

— Un tel stratagème, dit Louis, ne pouvait se justifier qu'à une cour où il ne se trouvait aucun héraut en ce moment et où la chose pressait ; mais s'il a pu réussir à l'égard d'épais et pesants insulaires, il fallait ne pas avoir plus de tact qu'un sanglier pour penser qu'un pareil tour ne serait pas découvert à la cour éclairée de Bourgogne.

— N'importe d'où ce prétendu héraut vienne, dit le duc avec courroux, il n'y retournera que bien étrillé ; — qu'on le traîne sur la place du marché et qu'on l'y batte avec des brides de chevaux et des fouets à chiens jusqu'à ce que

son tabard tombe en lambeaux. — Sus au Sanglier-Rouget çà, çà ! Taïaut, taïaut ! » Quatre ou cinq gros chiens, semblables à ceux qu'on voit peints sur les tableaux de chasse auxquels Rubens et Schneiders travaillèrent en société, entendirent les derniers mots du duc, et se mirent à aboyer comme s'ils voyaient un sanglier sortir de sa bauge.

« Par la sainte Croix, dit Louis, cherchant à entrer dans l'humeur de son dangereux cousin, puisque l'âne a mis la peau du sanglier, pourquoi ne pas charger les chiens de la lui retirer ?

— Rien de mieux ! rien de mieux ! s'écria le duc, dont cette idée flatta l'humeur pour le moment : cela va se faire. Qu'on découple les chiens, qu'on les mette sur la voie ; nous le courrons depuis la porte du château jusqu'à celle du parc du côté de l'ouest.

— J'espère que Votre Altesse me traitera en bête de chasse, dit le prétendu héraut, faisant autant que possible bonne mine à mauvais jeu, et qu'elle me laissera les mêmes moyens de salut.

— Tu n'es qu'un animal indigne d'être chassé selon les nobles règles de la vénerie, répondit le duc, et en cette qualité la lettre du code des chasses ne te donne droit à aucune protection. Cependant, ne fût-ce qu'à cause de ton impudence sans égale, tu auras cent pas en avance. Allons, Messieurs, allons, il faut voir cette chasse. »

La séance du conseil fut ainsi brusquement levée. Chacun courut pour jouir de l'agréable divertissement suggéré par le roi Louis ; mais personne n'y mit plus d'empressement que les deux princes. Rien ne manqua au plaisir qu'ils se promettaient ; car Sanglier-Rouge, à qui la terreur donnait des ailes, et qui avait à ses trousses une dizaine de chiens de chasse animés par le son des cors et les cris des piqueurs, courut avec la vitesse du vent ; et s'il n'avait été gêné par ses vêtements de héraut, le plus mauvais costume possible pour un coureur, il aurait peut-être échappé aux chiens ; il évita même plus d'une fois leur poursuite, en changeant tout à coup de direction avec une adresse à laquelle tous les spectateurs rendirent justice. Mais enfin l'agilité du faux héraut ne put le dérober plus longtemps aux dents des ennemis qui le poursuivaient.

Les chiens l'atteignirent, le renversèrent, et l'auraient étranglé, si le duc n'eût crié : « Arrêtez-les ! retenez-les ! rappelez les chiens ! Il a si bien couru, que, quoiqu'il n'ait pas fait bonne résistance aux abois, nous ne voulons pas qu'ils en fassent curée. »

On s'empressa d'arracher aux chiens la proie sur laquelle ils étaient acharnés ; on les accoupla de nouveau, et l'on poursuivit ceux qui s'enfuyaient, portant en triomphe dans leur gueule les lambeaux de la cotte d'armes que le malheureux envoyé avait endossée dans un jour de malheur.

§ LXXXIV. — Durée de cette institution

En Angleterre, où l'institution des hérauts d'armes s'est conservée telle qu'elle était sous Élisabeth, ces officiers ont pour chef le grand maréchal du royaume (le duc de Suffolk). Parmi les trois hérauts immédiatement sous ses ordres et qui portent le titre de *rois d'armes* (*kings of arms*), il y en a un qui est appelé *Garter* (Jarretière), parce qu'il est spécialement attaché au service de cet ordre de chevalerie, et chargé d'en porter les insignes aux souverains étrangers. Ces officiers, qui jouissent d'une assez grande considération, et dont le riche costume est encore exactement celui du temps de Henri VIII, sont chargés de tout ce qui regarde les preuves de noblesse, les généalogies, les titres accordés par le roi ; ils font partie de tous les cortèges royaux, assistent aux cérémonies funèbres, à l'ouverture du parlement, etc.

En France cette institution n'a pas duré aussi longtemps. On trouve dans l'histoire des guerres de Flandre sous Louis XIII (année 1634), que ce prince fit signifier un cartel au cardinal infant, gouverneur de cette province pour l'Espagne, et qu'il l'envoya par un héraut : c'est le dernier exemple d'un pareil fait dans nos annales. Sous l'Empire, nous avons encore revu des hérauts d'armes, vêtus de cottes de velours bleu, chargées d'abeilles d'or, et de même sous la Restauration, où l'on avait seulement remplacé les abeilles par des fleurs de lis ; mais ce n'était plus qu'une vaine imitation de l'antique usage, qui paraît d'ailleurs avoir été tout à fait abandonné depuis 1830.

CHAPITRE XIII

INSIGNES DES ROTURIERS

§ LXXXV. — Les Armoiries des Vilains

L'usurpation des noms nobles, celle des armoiries dans les derniers siècles, offrit le spectacle d'un curieux travestissement. Ces bourgeois qui détestaient les nobles, qui, sous l'hermine et comme gens du roi, leur faisaient une cruelle guerre, les jalousaient pourtant et les imitaient. Ils inventèrent un blason à eux, sûr moyen d'avilir l'autre. De bonne heure les roturiers eurent aussi des armoiries, des devises et des cris d'armes. Lorsqu'ils furent réunis en associations, ils s'enhardirent à faire aussi les gentilshommes ; ils se créèrent peu à peu un blason. D'abord chaque corporation eut sa bannière, et sur sa bannière, le saint qui la protège. Qui eût osé leur interdire la reconnaissance qu'ils devaient à saint Éloi ou à saint Fiacre, leurs patrons ? À côté, à la place du saint, se mirent peu à peu les insignes du métier, que la corporation imprima aussi sur ses actes et grava sur son sceau. Ainsi la corporation des épiciers-apothicaires de Paris eut armoiries et devises ; c'était une main qui sortait d'un nuage dans un ciel étoilé, et qui tenait un fléau avec des balances, et au-dessous cette devise : *Lances et Fondera servant*. À Florence, les plumes étaient l'attribut des arts ou corporations de la soie et de la laine.

Dans le soulèvement de 1525, les paysans de la Souabe avaient généralement adopté pour signe de ralliement une croix blanche : certains corps avaient des bannières sur lesquelles était représentée la roue de la fortune ; d'autres avaient des sceaux sur lesquels on voyait un soc de charrue avec un fléau où un râteau, et un sabot formé en croix.

Les roturiers avaient aussi quelquefois des armes individuelles. La Balie de Sienne reconnut dans le pape Jules II un descendant d'une noble famille qu'on croyait éteinte, parce qu'il avait comme lui, pour armes parlantes, un chêne ; le

pape, dès lors, comprit Sienne dans toutes ses alliances, et embrassa la défense de tous les intérêts de cette république.

Dans les contrats, les artisans qui ne savaient pas signer leur nom figuraient souvent les instruments de leur métier. Il reste un grand nombre d'actes souscrits d'un marteau, d'une clef, d'un fer à cheval, d'une roue, à côté desquels le notaire a écrit le nom du maçon, du serrurier, etc. Le père de Luther avait pour marque et pour signe un marteau.

En parcourant la Suisse, on retrouve dans les anciens cantons, et notamment dans celui du Valais, l'usage des armoiries répandu dans les plus modestes classes de la société ; entrez dans un de ces chalets suspendus aux flancs des montagnes et qui offrent au voyageur égaré ou attardé un cordial accueil, une franche et loyale hospitalité, vous verrez attaché au mur un écusson armorié : c'est le blason de la famille. Qu'elle s'appelle *Serice*, par exemple, et elle portera : *en champ d'azur*, *un ver-à-soie d'argent filant son fil d'or*.

§ LXXXVI. — Leurs Armes parlantes

Dans le beau et curieux cartulaire de Clermont en Beauvoisis, les tenants d'arrière-fiefs (en villenage) ont tous des armes parlantes.

Le serrurier, *une clef* ;

Lefebvre, faverian, *un fer à cheval* ;

Le tonnelier, *un tonneau* ;

Le charpentier, *une hache* ;

Le charbonnier, *un feu d'or en champ noir* ;

Le maçon, *un marteau et une équerre ;*

Le charron, *une roue* ;

Le queu (cuisinier), *une marmite* ;

Le marchand, *un sac* ;

Le boucher, *une hache* ;

Le cerclier, *un cerceau* ;

Le barbier, *deux rasoirs* ;

L'écrivain, *un livre-ouvert* ;

Le clerc, *un rouleau écrit* ;

Le forestier, *un arc* ;

Le prévôts, le maire, *une épée* ;

Ducange, *une balance* (de changeur) ;

Le chandelier, *trois chandelles allumées* ;

D'autres équivoquent sur le nom et forment une sorte de rébus :

Fouquet, *une faux* ;

Boterelle, *trois bottes* ;

Duquesne, *un chêne* ;

Herenc, *un hareng* ;

Cornelle, *une corneille* ;

Lecoq, *un coq* ;

Gouvjon, *un goujon* ;

Poulet, *un poulet* ;

Sorin, *cinq souris* ;

Dars, *un arc* ;

D'autres armoiries roturières font une allusion plus ou moins directe au nom :

Dubrulé, *une marmite* ;

Malepart, *des dés* ;

Leblond, *tête d'argent à cheveux d'or* ;

Laffilé, *un couteau* ;

Lesac, *un sac* ;

Lermite, *une tête d'ermite* ;

Langle, *une tête d'ange* ;

Lorens, *une grille* ;

Dumoustier, une cloche ;

La dame du Monche, *une tête de religieuse avec crosse* ;

Pierre Sarrasin, *une tête noire ;*

Jehan le Pelé, *une tête chauve* ;

Margue, *trois pies* ;
Legay, *un geai* ;
Jeban Lecoq, *un coq* ;
Thorian de Fores, *un taureau dans un fourré* ;
Malin, *une tête noire* ;
Bontemps, *une gerbe d'or* ;
Jehan Courtefoy, *trois mains coupées* ;
Jacques Lempereur, *trois couronnes d'or* ;
Pierre Toussaint, *une tête avec auréole* ;
Gorgedieu, *idem* ;
Triquotel, *des dés* ;
Cuer de Roy, *un cœur rouge sous une couronne d'or* ;
Le Moine, *une tête capuchonnée de noir* ;
Hardy, *trois épées* ;
Le Preux, *trois épées* ;
Lebrun, *un ours ou un sanglier* ;
Levillain, *une vilaine figure, capuchon bleu* ;
Le Pelé, *une tête avec serre-tête* ;
Campdaveine, *trois bottes d'or* ;
Loys, *deux L*.
Durpain, *trois pains* ;
Mord, *trois têtes de sanglier noir*.

§ LXXXVII. — Les Noms

Les noms des roturiers sont généralement tirés de la *qualité*, de l'*accident* individuel : le noir, le roux, etc. Ceux des nobles dérivent plutôt de la substance, de la terre, du bien (*res*) : Devine, du Roc, Montaigu, etc. Dans la liste des sergents de Paris, beaucoup de noms se rapportent aux difformités, aux défauts physiques : le borgne, etc. Les montres ou listes de gens d'armes en renferment aussi de nombreux exemples.

On a remarqué avec raison que beaucoup de noms s'accordaient réellement avec le caractère moral ou physique de l'individu qui les porte ; c'est vraisemblablement qu'ils indiquaient des qualités héréditaires dans la famille : Petit, etc.

L'importance symbolique du nom se retrouve dans toute l'antiquité : *Hector s'appelait Scamandros, mais les autres Astyanax*... — Meli votant superi.

Le sobriquet de l'anglais est John Bull ; celui de l'allemand, Michel ; celui du Français (du moins autrefois), Jacques ou Jean.

Chez les Grecs, le petit-fils porte le nom de son grand-père : Cimon, fils de Miltiade, petit-fils de Cimon. À Rome il n'y a qu'un nom pour toute la *gens*, celui du père de famille ; ainsi les dix mille Cornéliens de Cornelius Sylla étaient dix mille esclaves affranchis par lui. Souvent au nom de son maître l'esclave ajoute la terminaison *por :* Marcipor, Caspor, etc. Les musulmans n'ont point de noms de famille ; ils ont bien des armoiries, mais elles sont personnelles et meurent avec celui auquel elles appartiennent. Au moyen âge, les noms de famille ne semblent dater que du Xe siècle.

Dans le *Credo* de Pierre de Plowman, les moines disent aux fidèles qui leur font des donations : « Votre nom sera richement blasonné sur les fenêtres de l'église du monastère, où les hommes le liront à jamais ; » et ailleurs : « Il y brillera avec les marques (*marks*) des marchands. » En Angleterre, les commerçants plaçaient leurs marques sur un écusson, formant ainsi hardiment une sorte de blason roturier.

§ LXXXVIII. — Devises roturières

les foires de Champagne avaient un sceau avec cette devise : *Passavant le meillor*.

On a trouvé, en creusant des fondations à Lyon, une plaque de cuivre de six pouces de diamètre, représentant la figure d'un empereur (Louis le Débonnaire) ; et tout autour deux ou trois lignes en caractères hébraïques ; sur le revers cette légende :

POST TENEBRAS LUCEM,
FELICITATIS JUDEX DIES ULTIMUS

C'était la devise des Juifs de Lyon et de Genève, comme celle des Vaudois ou pauvres de Lyon.

Luther s'était fait graver un sceau qui portait une croix noire avec un cœur au milieu ; le cœur reposait sur une rose blanche placée dans un champ d'azur et entourée d'un cercle d'or.

Walter Scott, dans *l'Antiquaire*, attribue à un des inventeurs de l'imprimerie la devise suivante : *Künst macht günst*.

L'université d'Oxford a pour devise : *Dominus illuminatio mea*, Dieu est ma lumière. À l'entrée de l'un des collèges d'Oxford on lit : *Manners makyt man*.

À la porte de la chambre dorée du Palais-de-Justice de Paris, on avait placé un lion couchant.

§ LXXXIX. — Cris d'armes

Les roturiers avaient leurs cris d'armes. Dans le midi c'était le mot *allot* ; chez les habitants du pays de Comminges, *ablot : Icelui Vidal banda son arbaleste en criant à haute voix : Ablot, ablot, ribaux, car ne sont pour nous*. En Bourgogne, c'est le mot *aboc* : *Lequel Perreau et sa femme commencèrent à crier : Aboc, aboc ; qui est à dire ainsi comme à la mort. Ahors* a le même sens dans d'autres provinces ; *hahay, hahay ou ahors : Ahors les meurdreurs qui ont tué Jean de La Vigne*.



CHAPITRE XIV
DES SOUVERAINETÉS, DIGNITÉS ET EMPLOIS

§ XC. — Le Pape

Le pape est le souverain spirituel de tous les peuples catholiques ; son immense et magnifique pouvoir réalise une admirable unité qui est tout l'avenir du monde. Autour de cette grande figure viennent se grouper par la pensée deux cents millions de catholiques répandus sur la surface du globe, et qui attendent la parole de vie du successeur de saint Pierre ! Quel spectacle imposant et sublime ! À la même heure et en vertu de la même idée, aux mêmes époques et à des instants donnés, les deux tiers de la population du globe se prosternent et adorent Dieu dans la même langue, dans le même rit, avec les mêmes espérances et les mêmes appréhensions. Immuable et sacré, ce sublime pouvoir reste inébranlable au milieu des choses si mobiles du monde ; phare immense, il montre à l'univers les clartés de la vérité, et les tempêtes qui mugissent sur les flots agités de l'humanité n'arrivent pas aux premières assises de sa base.

Oh ! s'il était nécessaire de rechercher les preuves de la divinité du catholicisme, faudrait-il les demander à d'autre à magnificences ; et celles du pouvoir du pontife, du serviteur des serviteurs de Dieu, qui siège dans la chaire de saint Pierre et qui d'un signe gouverne le monde, ne suffiraient-elles pas à l'établir ?

Le pape porte pour signes héraldiques l'*écu surmonté d'une tiare faite de trois couronnes dont elle est cerclée, d'un bonnet rond élevé, orné d'un globe cintré et surmonté d'une croix d'argent*. Les trois couronnes datent de saint Benoît XIII ; derrière l'écu *sont deux clefs passées en sautoir, l'une d'or et l'autre d'argent, liées d'azur, chargées de croisettes de sable, et la croix triplée posée en pal*.

La dignité papale est marquée par la tiare et les clefs, la tiare pour le rang, les clefs pour la juridiction ; quand le pape est mort, ses armes sont sans clefs.

Les anciens auteurs donnent un symbolisme bien plus poétique : le pape timbre son écu de la tisse, qu'on nomme autrement le règne, qui est un haut bonnet orné de trois couronnes l'une sur l'autre, qui signifient sa triple royauté sur l'Église universelle, sur la militante, sur la souffrante et sur la triomphante. Les deux clefs marquent encore la même chose, depuis que Jésus-Christ donna les clefs des cieux à saint Pierre et à ses successeurs.

§ ICI. — L'Empereur

L'empereur d'Allemagne, appelé l'empereur des Romains, César toujours auguste, et sacrée Majesté, portait *une aigle éployée de sable, rayonnée d'or ou cerclée, armée et lampassée de gueules, tenant dans la serre dextre une épée nue, et dans ta senestre le sceptre, le tout d'or ; au-dessus de l'aigle, la couronne d'or en forme de mitre, jetant du milieu un diadème qui soutient un globe d'or, surmonté d'une croix de même*. L'aigle portait en cœur un écusson parti de trois traits, coupé d'un qui formait huit quartiers symbolisant. : Hongrie, Naples, Jérusalem, Aragon, Anjou, Gueldres, Juliers et Bar, Sur le tour de Lorraine et de Toscane, l'écu surmonté d'une couronne d'Espagne.

Un ancien héraldiste symbolise ainsi ce blason : L'aigle a toujours été l'enseigne de l'empire romain. On dit communément qu'on la peint à deux têtes depuis la division des deux empires d'Orient et d'Occident, et que les empereurs de la maison de Saxe, qui portèrent fascé d'or et de sable, ont donné les émaux de leur maison à cet aigle auparavant d'or sur azur.

Les empereurs portent aussi le globe surmonté d'une croix, depuis que Justinien se fit dresser une statue sur une colonne, tenant un pareil globe, pour signifier, selon Suidas, que par la croix les empereurs chrétiens avaient subjugué l'univers. C'est pour ce même sujet que tous les rois, à l'imitation des empereurs, portent un pareil globe au sommet de leurs couronnes.

§ XCII. — Le Roi de France

Avant l'avènement de la troisième race ; nos rois ne portaient point d'armoiries à proprement parler ; mais ils avaient tous adopté quelque symbole pour se distinguer. Que d'anciens auteurs parlent des armoiries des premiers rois de France, cela doit s'entendre d'un symbole national ou personnel ; il ne faut donc point accuser d'erreur nos vieux chroniqueurs pour avoir donné au terme d'armoiries un sens trop étendu.

Parmi eux, il en est qui prétendent que les armoiries des premiers monarques franks étaient trois crapauds. Cette opinion est ancienne ; on la trouve dans Raoul de Presles, qui écrivait sous Charles V. Elle a été suivie par Robert Gaguin et par du Tillet. Le faux Hunibalde dit la même chose dans *Trithème* ; mais il ajoute que les Franks, dès le commencement de leurs guerres avec les Romains, changèrent les trois crapauds en un lion. C'étaient trois couronnes, selon Paul-Émile ; trois croissants, selon l'auteur d'un abrégé manuscrit de l'histoire de France, qui fut présenté à Louis XII en 1498 ; et selon Nicole Gilles, des fleurs de marais nommées *glaïeuls* ou *pavillées* ; selon le président Fauchet, en mémoire, dit-il, de l'origine des Franks, sortis par les Sicambres d'un pays marécageux ; des abeilles, selon Chiffiet, dans l'explication qu'il a donnée du tombeau de Childéric Ier, découvert en 1658 ; des lis mal dessinés et mal sculptés, selon plusieurs ; enfin des fers de pique ou de hallebarde, selon quelques-uns, qui ont cru trouver dans Agathias un fondement à leur conjecture. Cet historien, décrivant la haste des Français, dit que la hampe était couverte de lames de fer et terminée par plusieurs pointes, dont une droite et tranchante des deux côtés ressemblait à celle d'un javelot ; les autres, recourbées en bas, avaient la figure d'hameçons.

Pasquier, cherchant à concilier ces divers sentiments, a pensé que les symboles dont je viens de faire l'énumération pouvaient avoir été employés successivement par nos premiers rois : d'où il concluait que la méprise des écrivains consiste en ce qu'ils ont attribué indistinctement à tous les princes ce qui était particulier à quelqu'un d'entre eux. Sa conjecture est d'autant plus vraisem-

blable, qu'il trouve de quoi l'appuyer dans la pratique des premiers rois d'Angleterre, qui n'eurent, dit-il, jusqu'à Guillaume le Conquérant, *armes certaines et arrêtées, aires les diversifiaient*, suivant Polydore Virgile, *à chaque mutation de règne.*

Au reste, cette diversité d'opinions n'a lieu que par rapport aux prédécesseurs de Clovis, quoiqu'il soit d'ailleurs assez difficile de deviner sur quel fondement on a pu croire que chacun de ces princes ait eu son symbole, Childéric I[er] étant le seul de qui l'on puisse le présumer depuis la découverte de son tombeau. Les mêmes auteurs qui les ont avancées s'accordent à dire que Clovis, abolissant l'usage des armoiries arbitraires, choisit les lis pour la marque fixe de et dignité. Mais l'histoire de la mission de l'ange vers l'ermite de Goyenval n'est point connue avant le règne de Charles V ; Raoul de Presles me paraît être le premier qui l'ait racontée ; elle n'était, pourtant pas encore généralement reçue sous le règne de Charles VI, puisque Gerson, dans un poème à la louange de ce prince, suppose que les lis avaient été donnés *à la maison de France* par saint Denis, dans le siècle de qui le nom des Franks était à peine connu. Quelques années après, Gaguin tira ce fait de l'obscurité : Nicole Gilles l'adopta, il fut accrédité par Belleforêt ; mille écrivains, copistes les uns des autres, l'ont fait passer depuis dans leurs ouvrages.

Mais le lis a-t-il été le symbole particulier à nos rois exclusivement à tous autres souverains ? On est obligé de répondre négativement. L'ornement en effet qui a été appelé du nom de lis n'était pas primitivement propre à nos premiers rois ; d'autres souverains l'avaient pris avant eux, ou le prenaient concurremment avec eux. C'était un ornement arbitraire, également employé partout. À le voir si universellement répandu, je serais porté à croire qu'originairement on en a pris le modèle d'après la figure que décrit le fer d'une pique, dont la pointe supérieure est accompagnée de deux autres pointes recourbées en bas. Il est assez probable que le premier ornement des couronnes et des sceptres, fut emprunté de l'instrument même qui sert à les conquérir ou à les assurer ; et par une semblable, convenance, le premier symbole de nos rois, quand il leur a plu d'en prendre un qui leur fût propre, a dû être tiré des

marques extérieures de leur souveraineté, je veux dire de leurs sceptres et de leurs couronnes.

§ XCIII. — Les Lis

Mais avant d'examiner en quel temps il a passé dans l'écu et est devenu le fond du sceau des rois de France, il faut que je tâche de répondre à une question qui s'est présentée à tous les esprits, tant elle s'offre ici naturellement. Pourquoi, me demandera-t-on, cet ornement, quel qu'il soit dans son principe, érigé depuis en symbole royal, a-t-il été appelé du nom d'une fleur avec laquelle il n'a aucune ressemblance ? Comme on ne peut parvenir à résoudre cette difficulté que par la voie des conjectures, on voudra bien me permettre d'en proposer une.

Lilium, dans son acception primitive, signifie à la vérité la fleur de jardin que nous appelons lis ; mais les écrivains de la basse latinité lui en donnent beaucoup d'autres. Il est pris dans le livre de Judith pour une parure à l'usage des femmes : *Assumpsit dextraliola, et lilia, et inaures, et annulos*. Ailleurs il est pris pour l'ornement du chapiteau d'une colonne ou pour le sommet d'un vase, et le plus souvent pour un ornement quelconque qui imite les fleurs : c'est ce que nous appelons un *fleuron*. Ainsi on lit dans la Vie de saint Benoît d'Aniane : *Septem candelabra fabrili arte mirabiliter producta, de quorum stipite procedunt hastilia, sphœrulœque ac lilia*. L'écrivain, en joignant ces deux mots, ne paraît-il pas indiquer une sorte d'analogie entre l'un et l'autre ? *Hastile* est la partie du chandelier qui monte tout droit du pied jusqu'à la bobèche, et *lilium* doit être l'ornement qui le termine. Si l'on a nommé la tige d'un chandelier *hastile*, parce qu'elle est droite et allongée comme le bois d'une pique, nous pouvons penser, en suivant la même métaphore, que le *lilium* devait avoir quelque rapport avec la figure du fer dont ce bois est armé, et qui est réellement à la hampe d'une pique ce qu'est un ornement à la tige d'un chandelier.

Quoi qu'il en soit de cette induction, il semble prouvé que l'ornement qui terminait le sceptre de nos rois, et qui garnissait le cercle de leur couronne, a

pu être appelé *lilium* par des écrivains qui, se servant de ce terme dans une acception usitée de leur temps, ne prévoyaient pas que le double sens du mot induirait un jour en erreur la postérité. Ce qui a pu principalement donner lieu à la méprise, dans les siècles où la langue française avait fait assez de progrès pour que la fleur de jardin appelée lis eût déjà ce nom, c'est qu'alors le terme générique *flores* était quelquefois employé dans la signification particulière d'ornements propres à une couronne, *cum quibusdam floribus corona imperatrieis*, dit Suger dans une espèce d'inventaire des choses précieuses dont il avait enrichi le trésor de Saint-Denis. Le mot *lilia*, qui pouvait être équivoque en soi, se trouvant comme expliqué par celui de *flores*, pouvait-on ne le pas traduire par lis, fleur de jardin ? L'historien Rigord, qui écrivait sous Philippe-Auguste, et qui apparemment savait les deux langues, est peut-être un des premiers qui s'y soit trompé : je crois du moins que c'est lui qui commença le premier à joindre ensemble les deux mots pour n'exprimer qu'une même chose, et qui par là a restreint la signification vague de *lilium* ; lorsqu'il parle de l'étendard royal orné de fleurs de lis, par opposition à l'oriflamme, qui était la bannière de Saint-Denis, ce n'est plus *lilia* ni *flores*, mais flores *liliorum*. L'erreur se perpétua : environ un siècle après Rigord, Guillaume de Nangis écrivit : « Nos rois ont coutume de porter blasonnée dans leurs armoiries et sur leurs étendards la fleur de lis à trois feuilles. »

§ XCIV. — Leur Origine

Maintenant, à quelle époque nos rois ont-ils commencé à prendre des fleurs de lis pour symbole permanent ? Nous avons vu plus haut que l'institution, ou, pour mieux dire, la régularisation des armoiries en France ne remontait pas au delà du XIe siècle, et qu'elles furent principalement établies comme un moyen de distinguer à la guerre les différentes bannières des chevaliers, et à l'appui de cette assertion je vous citerai ces paroles d'un historien de Louis le Jeune (roi, décrivant sous l'an 1147 le siégé de Damas, s'écriait : *O quàm pulchra et delectabilis erat visu fades exercitûs, ubi tot erant nova tentoria et*

papiliones, diversis armorum speciebus et coloribus differentes, et diversæ principum banneriæ ! Cette exclamation suppose dans l'écrivain une sorte de surprise, et la surprise indique la nouveauté du spectacle qui l'excite. Il n'y avait pas encore un siècle que l'usage général des armoiries s'était introduit.

La fleur de lis fut adoptée pour symbole de la maison de France par Louis VII le premier, et depuis son règne elle est demeurée exclusivement le blason de nos rois.

Louis le Jeune ne se borna pas à les placer dans son écu et dans son sceau ; il les fit graver sur ses monnaies ; enfin, comme s'il avait eu dessein de notifier solennellement son choix par l'ordonnance qu'il rendit en 1179 au sujet de la forme et des cérémonies qui devaient s'observer au couronnement de son fils, il voulut qu'elles fussent employées dans les habillements royaux destinés pour le sacre : « Auparavant, dit-il, doivent avoir été mises sur ledit autel la couronne royale, son épée enclose dedans le fourreau, ses éperons d'or, le sceptre d'or... aussi les chausses appelées sandales ou bottines de soie, de couleur bleu azuré, semées partout de fleurs de lis d'or ; et la tunique ou dalmatique de mêmes couleurs et ouvrée ; et avec ce le surcot, qui est le manteau royal, totalement de semblables couleurs, et ouvré. »

§ XCV. — Leur Signification

Quelques auteurs modernes, s'exerçant à rechercher pourquoi Louis VII préféra la fleur de lis à tout autre symbole, ont imaginé que ce fut par allusion à son nom de *Loys*, qui approche de celui de *lis*, ou bien au surnom de *Flores* qu'Orderic Vital, auteur contemporain, prétend lui avoir été donné dans sa jeunesse à cause de sa beauté. C'est ainsi, ont-ils dit, que le triumvir L. Aquilins Florus fit graver une fleur au revers de ses médailles. Ces conjectures sont ingénieuses ; mais si je ne m'abuse, elles sont moins naturelles et moins simples qu'il ne serait désirable. Cependant, si j'étais réduit à opter, je préférerais la première ; elle est justifiée par l'exemple d'une pareille allusion qui se trouve sur un monument du règne de saint Louis. Ce prince prit pour devise au

temps de son mariage une bague entrelacée d'une guirlande de lis et de marguerites, sans doute par allusion à son nom et à celui de la reine son épouse. À l'égard de la seconde, je remarquerai qu'Orderic Vital est le seul auteur ancien qui donne à Louis VII le surnom de *Florus*, et que d'ailleurs Louis VII n'est pas le premier fils de nos rois qui l'ait porté : on trouve un *Florus* ou Fleuri parmi les enfants naturels de Philippe Ier et de Bertrade de Montfort.

Philippe-Auguste non seulement conserva les lis dans son sceau et sur ses monnaies, mais en sema son étendard, suivant le texte de Rigord que j'ai rapporté. Louis VIII transmit à ses successeurs un usage qu'il tenait de ses pères ; et sous les règnes suivants il n'y eut de différence à cet égard que dans le nombre des fleurs de lis, qui, étant illimité, fut sujet à varier, à proportion du champ plus ou moins étendu, soit de l'écu, soit du sceau. De-là vient que quelques sceaux de Philippe le Bel, de Philippe de Valois, du roi Jean, sont chargée seulement de trois fleurs de lis, tandis que plusieurs des mêmes rois en portent jusqu'à dix.

§ XCVI. — Qui en a fixé le nombre

On a cru longtemps que Charles VI était le premier qui les eût fixées au nombre de trois ; mais il est plus certain que la réduction des fleurs de lis est l'ouvrage de Charles V.

Voici ce que dit à cet égard Raoul de Presles, parlant à Charles V :

« Si portez les armes de trois fleurs de lis en signe de la benoîte Trinité, qui de Dieu par son angle (aigle) furent envoyées au roi Clovis premier roi chrétien, pour soi combattre contre le roi Candat, qui était Sarrazin adversaire de la foi chrétienne, et qui était venu d'Allemagne à grand multitude de gens ès partie de France, et qui avait fait, mis et ordonné son siégé à Conflans sainte Honorine, dont combien que la bataille commençât en la vallée, toute voie fut-elle achevée en la montagne en laquelle est à présent la tour de Montjoie, et là fut pris premièrement et nommé votre cri en armes, c'est assavoir Montjoie Saint-Denis. Et en la révérence de cette victoire et de ce que ces armes Notre-

Seigneur envoya du ciel par un angle, et démontra à un hermite qui tenait en icelle vallée de côté une fontaine un hermitage, en lui disant que il fît raser les armes de trois croissants que Clovis portait lors en son écu, et fît mettre en ce lieu les trois fleurs de lis, et en icelles se combattît, et il aurait victoire contre le roi Candat ; lequel le révéla à la femme Clovis qui repairait audit hermitage et apportait souvent audit hermite sa recréation, lesquelles les emporta et effaça les croissants, et y mît les trois fleurs de lis. En celle place fut fondé un lieu de religieux qui fut et encore est appelé l'abbaye de Joie en Val, en laquelle l'écu de ces armes a longtemps été en révérence de ce. »

§ XCVII. — Sens symbolique de ce nombre

C'est de ce passage que plusieurs de nos historiens infèrent que Charles V est le premier de nos rois qui ait réduit l'écu de France à trois fleurs de lis, et non pas Charles VI, comme on l'avait dit communément jusqu'à ces derniers temps.

Il faut cependant convenir que Raoul de Presles ne dit point précisément que Charles V ait réduit les fleurs de lis sans nombre au nombre de trois ; il dit seulement qu'il porte les armes de trois fleurs de lis. Il dit même plus ; il fait remonter ces trois fleurs de lis jusqu'au temps de Clovis et de Clotilde sa femme, laquelle, selon lui, substitua ces trois fleurs de lis aux prétendus trois croissants. Tout ce que ce passage peut prouver, c'est que ce n'est point Charles VI qui a fait la réduction des fleurs de lis à trois, puisque du temps de sen père, Charles V, elle était déjà en usage.

Dans un sujet comme celui-ci on peut sans doute, au défaut de preuves décisives, se contenter des présomptions. Il y en a, ce me semble, d'assez fortes en faveur un sentiment qui place sous Charles V la réduction des fleurs de lis, pour qu'on doive le préférer. C'est sous le règne de ce prince que l'on a commencé à regarder la fixation au nombre de trois comme un hommage et un acte de foi envers la très sainte Trinité. Or cette pieuse pensée a dû naître aussitôt que la chose même qui y a donné lieu : elle n'aurait pas échappé aux écri-

vains des siècles précédents. Je tire une seconde induction du soin qu'on eut de graver les trois fleurs de lis sur le calice que Charles V donna à la Sainte-Chapelle de Paris, sur le reliquaire d'argent qu'il donna de même au trésor de Sainte-Catherine du Val des Écoliers, et sur une partie de sa vaisselle, comme on le voit dans l'*inventaire général de ses joyaux*, qui est conservé à la Bibliothèque du Roi. J'ajoute que, dès l'année 1389, Charles, n'étant encore que dauphin et régent du royaume, parut annoncer la réforme qu'il méditait, par un *mandement* adressé aux généraux des monnaies, portant ordre de faire fabriquer des blancs deniers à trois fleurs de lis.

§ XCVIII — Les Armes de France

Les armes de France étaient donc, avant qu'une révolution vînt briser le glorieux blason illustré par tant de pieux et vaillants monarques, *un écu d'azur à trois fleurs de lis d'or, parti de Navarre, qui est de gueules aux chaînes d'or posées en croix en sautoir et en orle, enfermant une émeraude en cœur* ; l'écu timbré d'un heaume ou casque d'or bordé, damasquiné, taré de front, et tout ouvert sans grilles, aux lambrequins d'or, d'azur et de gueules, couvert d'une couronne d'or, garnie de huit autres fleurs de lis, le cercle enrichi de pierreries, et fermé par autant de demi-cercles aboutissant à une double fleur de lis d'or qui est le cimier de France ; fétu supporté par deux anges vêtus de dalmatiques ; aux armes, l'un à droite de France, l'autre à gauche de Navarre, tenant chacun une bannière aux mêmes armes ; le tout sous le pavillon royal, semé de France, fourré d'hermine, frangé d'or, comblé d'une couronne comme la précédente, et sommé d'un panonceau ondoyant attaché à une pique, portant le cri de guerre de Clovis à Tolbiac, *Montjoie Saint-Denis* ; l'écu entouré des ordres de Saint-Michel et du Saint-Esprit.

Les chaînes de Navarre furent prises pour blason par don Sanche le Fort, après qu'il eut défait les Sarrasins le 16 juillet 1212 Le chef des Sarrasins avait fait entourer son camp de chaînes, que Sanche força. Ces chaînes ont été longtemps suspendues aux murs des églises de Navarre.

§ XCIX. — Blason extraordinaire

Tel est le blason des rois de France. Mais j'en ai vu un tout différent, tout à fait extraordinaire fait pour François I[er], sur la couverture et le frontispice d'un manuscrit de la Bibliothèque Royale, où est cantonné, en marque d'un acte éclatant de bravoure de ce prince, un sanglier parmi les armoiries de ses ancêtres. Le lecteur me permettra de lui citer encore ce trait de gentillesse qui mérite d'autant plus d'être signalé que les historiens n'en ont pas parlé, et qu'au demeurant il montre mieux que ne font de pompeux discours comment ce vigoureux Valois savait bailler une estocade. L'anecdote nous est garantie par un vieux serviteur de la maison du roi, qui l'a consignée dans le livre que j'ai cité plus haut, et qui est dédié à François I[er] lui-même. Ce livre, qui fait partie des manuscrits de la Bibliothèque Royale, est remarquable, moins à cause des histoires qu'il renferme, que parce que, ayant été composé par un courtisan pour le roi son maître, l'offre en a cependant été gratuite et désintéressée. Du moins c'est ce que l'auteur se plaît à affirmer dans ce quatrain dédicatoire :

Votre loyal serviteur et sujet,
Obéissant, vous envoie ce get ;
Dont nul avoir il ne quiert ne pourchasse,
Fors ung petit de votre bonne grâce.

Le bonhomme s'appelait Nicole Sala ; Il avait été varlet de Louis XI et de Charles VIII, panetier du dauphin Orland, maître d'hôtel de Louis XII. François, à son avènement, l'ayant trouvé vieux et caduc, lui donna sa retraite et l'envoya finir tranquillement ses jours dans son hôtel de l'Antiquaille à Lyon. En reconnaissance de ce bienfait, Nicole Sala, qui était quelque peu clerc, s'avisa de composer, *malgré la goutte et la colique*, un livre qui pût servir ensemble à l'amusement et à la glorification de son jeune souverain. Il a choisi pour thème *les hardiesses des grands rois et empereurs*. À l'exemple des beaux écrivains de son jeune temps, il prend son début dans une apparition fantastique : quatre divines vierges viennent s'ébattre et deviser sous son toit. On

arriva à parler du *beau François*, de ses gestes à Marignan. Sur ce sujet les demoiselles sont intarissables. Les vers (car elles parlent en vers) leur pullulent à la bouche pour vous délayer les moindres détails dans le plus de mots possible. C'est l'amplification des on-dit du jour.

L'une vante l'intrépidité du roi, qui lui a fait endosser son armure fleurdelisée pour être mieux connue de tous ; l'autre raconte avec quelle dextérité il s'est débarrassé par trois coups de taille de sept Suisses qui l'entouraient à un moment. Une autre lui met dans la bouche un discours semblable à celui qu'au dire de quelques-uns le roi Philippe-Auguste tint avant la journée de Bouvines :

. . . . Chevaliers et amena,
Escoutez tous ce que je vouldray dire ;
Si vous voyez qu'il y ait à redire
Dessus mon corps ce jour en la bataille,
Et que l'estoc de mon épée et taille
Ni ma dextre n'employe son debvoir,
Si vous pouvez cecy apparcevoir,
La couronne me soit du chief ostée
Et à aultre plus digne presentée.

Suivent les louanges de Louise de Savoie, toujours inséparables de celles de son fils dans les panégyriques de ce temps-là ; après quoi Nicole Sala est mis en demeure par ses visiteuses de raconter quelque chose à son tour. Il accepte volontiers la partie, mais en narrateur impitoyable ; car, ayant commencé son récit par le combat de David et de Goliath, il le continue, en suivant l'ordre des temps, jusqu'à l'action qu'on va lire, laquelle eut lieu le 26 mai 1545.

§ C. — Combat de François Ier contre un sanglier

« Ce fut au temps que le beau roi François fit le mariage du gentil duc de Lorraine et de Mlle Renée de Bourbon. En ces noces il ne vous faut demander quelle compagnie y fut, car je vous peux bien, dire qu'elle pouvait être comparée aux assemblées qui jadis se réunissaient en l'hôtel du bon roi Artus, car tant

y eut à cette fois de princes, princesses, dames et demoiselles, chevaliers et gentilshommes, que tout le château d'Amboise en fut plein. Le roi, qui sans cesse ne faisait que penser comment il pourrait de jour en jour donner, plaisir à cette brillante société, s'avisa, entre autres passe-temps, d'envoyer ses veneurs en la forêt d'Amboise, pour là trouver le moyen de prendre, à force de cordes, quelque vert sanglier de quatre ans et le lui amener tout vif. Ce qu'il commanda fut fait ; car un sanglier tel qu'il avait devisé fut pris et mis dedans un grand coffre fait de gros barreaux de chêne, bien bandé de fer, propice à ce métier ; et après avoir le trappon du coffre bien fermé, fut mis sur un char et traîné jusque dans la cour dudit château. »

« Le roi, qui moult désirait de le combattre en ce lieu corps à corps devant les dames, en fut détourné par les prières de la reine et de madame la régente sa mère. Si s'en départit par amour d'elles, et pensa alors qu'il ferait attacher des fantômes à cordes au milieu de cette cour, pour voir comme cette furieuse bête les assaillirait de prime vue. Sa bauge était faite en un coin, toute couverte de branches et feuilles. »

« Or il y avait à l'entour de la cour du château des galeries basses et hautes, et quatre escaliers par où on entrait et montait aux galeries. Tous ces passages étaient très bien bouchés de gros bahuts, coffres et autres choses, pour empêcher le sanglier d'entrer dans les galeries, qui étaient si pleines de gens que les uns montaient sur les autres. Le roi, qui s'était placé sur la galerie située entre le portail et les chambres de la reine, qui étaient presque devant le puits, devisant avec ses gentilshommes, attendait que les dames fussent placées et arrangées de manière à voir tout à leur aise, et que le moment propice fût venu de commander que la trappe fût haussée et qu'on jetât le sanglier hors, pour s'amuser de ses escarmouches. »

« Le roi donc, voyant son point, fit signe à ceux qui en étaient chargés de hausser la trappe pour livrer passage à la méchante bête, ce qui fut aussitôt exécuté. Si en sortit hors très-furieusement le sanglier hérissé, et faisant claquer ses défenses comme un forgeron son marteau sur l'enclume. Aux fantômes s'en vint de course, et avec sa grande dent les commença à déchirer, et les faisait

tournoyer çà et là autour des cordes, qu'il semblait que ce fussent saltimbanques, joueurs de souplesses. Cette mauvaise bête s'amusa quelque temps après ces fantômes. »

« Ceux qui étaient aux galeries basses lui criaient après, l'excitaient, et il revenait à eux de course, mais il ne pouvait jaillir si haut. Il allait tournoyant tout autour, une fois au trot, autrefois au cours, et tant vira par céans, qu'il vit à l'entrée de l'escalier qui était auprès du portail une brèche mal bouchée pour il lui fut bien avis qu'il passerait. Si vint heurter d'un grand élan à cette entrée, si fort qu'il renversa les deux coffres qui bouchaient le passage : tellement qu'il entra aux premières galeries. »

« Il ne faut demander si ceux furent épouvantés qui céans étaient. Ils se essaient de reculer, mais ils ne peuvent pour la presse qui était si grande. Les uns se prirent à monter sur la balustrade des galeries et embrassaient les piliers pour se jeter en la cour, si besoin eût été. Et ne se faut point émerveiller si l'on y devait avoir peur, car ils n'avaient nuls bâtons propices à eux défendre d'une si cruelle bête, avec cela que l'un eût empêché l'autre. Toutefois le sanglier ne vint point à eux, ains s'en vint monter l'escalier dudit portail. Si prend son chemin droit où était le roi, lequel se fût bien jeté dedans la chambre de la reine s'il lui eût plu ; mais il ne daigna, ains fit reculer à son dos tous ceux qui en sa compagnie étaient, et voulut attendre le sanglier tout seul pour voir ce qu'il allait faire ; mais ce fut avec une aussi grande assurance que s'il eût vu venir à lui une demoiselle. Ne demandez pas en quelle frayeur fut lors la reine et madame la régente, voire toute la compagnie, qui en tel péril voyaient le roi. Nul n'osait enfreindre son commandement de se mettre entre deux, combien que cinq ou six de ses gentilshommes le voulussent faire ; mais il ne le souffrit. Le sanglier d'entrée venait à lui tout le pas. Le roi, qui jamais n'était sans une bonne forte épée tranchante et poignante ceinte à son côté, y mit la main, si la tiré. Quand le sanglier se voit approché de lui environ la longueur de deux toises, si s'empreint de grant viveté pour lui croire donner de sa dent parmi la cuisse et lui faire une plaie mortelle. Mais le roi, qui en hardi et assuré, s'avance un demi-pas, et de tette bonne épée qu'il tient au poing, lui donne de pointe

en l'écu (*poitrail*) par une si grande force, qu'il là lui passa toute au travers du corps. Le sanglier, se voyant atteint, laissa le roi et s'en va descendre par l'autre escalier qui était devant le puits, et marcha dans la cour environ cinq ou six pas, puis tomba mort. Vous ne sauriez pas croire la joie que la reine et Madame eurent quand elles virent le roi échappé de ce péril.

« Soyez sûres, mes dames, que de toutes les contenances hardies que je vis oncques, ce fut celle du gentil roi François ; et ce que je vous ai dit, je vis à l'œil, et ne croit point que oncques hardiesse de roi fut plus gaillardement éprouvée que celle fut. »

§ CI. — Grands dignitaires

Les princes souverains, les archiducs, les électeurs de l'Empire portaient un bonnet d'écarlate rebrassé d'hermine et couronné de diadèmes, enrichi de perles, supportant un globe impérial surmonté de la croix ; les doges de Venise, un bonnet de toile d'or dont la forme était un cône irrégulier, ayant le sommet arrondi et transposé vers le bord postérieur.

La première dignité de France après le roi était celle de connétable. Les signes extérieurs étaient deux mains droites armées ou dextrochères, sortant d'un nuage et portant deux épées nues qui se trouvaient ainsi placées à gauche et à droite de l'écu.

Le chancelier de France portait pour signes de sa dignité un mortier de toile d'or rebrassé d'hermine, et de plus, deux masses d'or passées en sautoir derrière l'écu.

L'amiral portait deux ancres d'or passées en sautoir derrière l'écu. Le général des galères n'en portait qu'une passée en pal. On peut en voir un exemple encore aujourd'hui sur les vitraux de l'église ou chapelle de la Sorbonne à Paris, pour le fameux cardinal de Richelieu, qui la fit reconstruire.

Les maréchaux se reconnaissent à deux bâtons d'azur sensé de fleurs de lis, passés en sautoir.

Deux pièces de canon adossées et placées au-dessous de l'écu dénotent un grand maître de l'artillerie.

Le surintendant des finances portait deux clefs, une d'or, l'autre d'argent, passées en pal à côté de l'écu.

Le grand écuyer mettait à côté de ses armes deux épées royales dans le fourreau, avec le baudrier ; la garde de ces épées était d'or, couvertes de fleurs de lis de même ; le fourreau et le baudrier étaient de velours bleu, semé de fleurs de lis d'orfèvrerie, les boucles du ceinturon ou baudrier aussi d'or.

Le grand maitre de l'hôtel, deux bâtons d'or fleurdelisés, passés en sautoir derrière l'écu.

Le grand chambellan, deux clefs d'or passées en sautoir derrière l'écu.

Le grand panetier, pour marques de sa charge, au bas de l'écu de ses armes, la nef d'or et le cadenas royal ; c'étaient deux petits meubles où étaient renfermés le couvert et le gobelet du roi.

Le grand échanson, deux flacons d'argent vermeil doré où étaient gravées et relevées les armes du roi.

Le grand veneur portait, dans le principe, deux cerfs qui supportaient l'écu de ses armes, puis, plus tard, deux cors de chasse avec leurs attaches suspendues au-dessous et à côté de l'écu.

Le grand louvetier, deux têtes de loup de front, au-dessous ou aux deux côtés de ses armes.

Le grand prévôt, deux faisceaux de verges d'or passées en sautoir, liées de cordon d'azur avec la hache d'armes au milieu, que les Romains appelaient consulaire.

Le grand bouteiller occupait, sous la seconde et le commencement de la troisième race, une dignité très importante ; il était un des quatre grands dignitaires qui avaient le privilège de signer les chartes importantes ; le blason lui donna pour signes distinctifs deux bouteilles ornées des armes de France.

MANIÈRE DE BLASONNER PAR PRINCIPES

On nomme l'émail du champ de l'écu, ensuite la pièce ou meuble qui se trouve au centre.

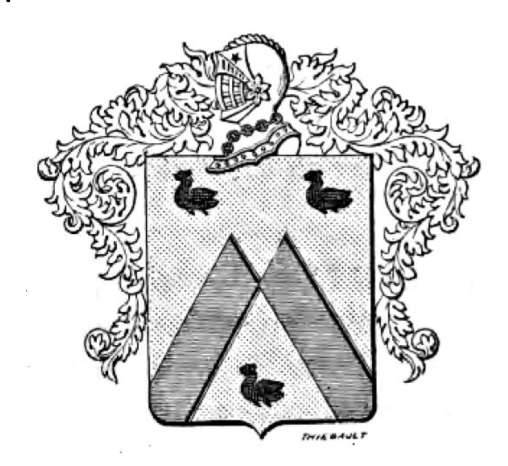
Une famille porte :



Armes de Gramont

D'or, au lion d'azur.

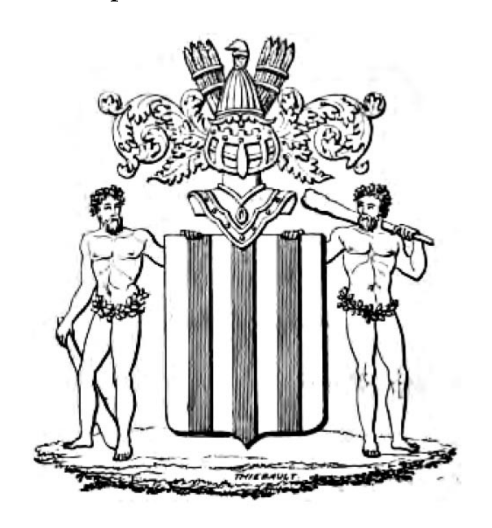
Une autre porte :



Armes de Choart

D'or, au chevron brisé d'azur, accompagné de trois merlettes de sable.

S'il y a trois pièces ou meubles semblables dans un écu, ce qui arrive souvent, après avoir nommé l'émail du champ, on nomme les trois pièces et leur émail. Exemple. Telle famille porte :



Armes de Berchem

D'argent, à trois pals de gueules.

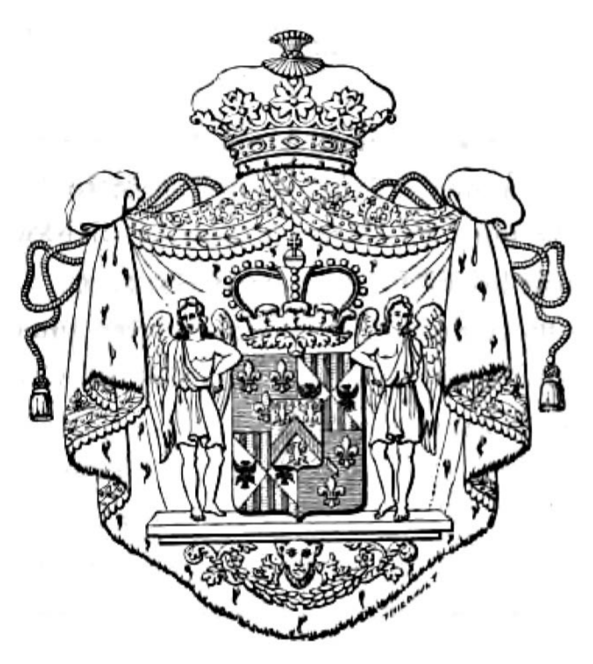
S'il y a plusieurs pièces longues, posées perpendiculairement à côté l'une de l'autre, la première est à la droite de l'écu, la dernière à la gauche.

On doit éviter de nommer un émail qu'on a déjà nommé. Une famille porte d'azur, *à la fasce d'or, accompagnée de trois losanges d'or*, on dit : *accompagnée de trois losanges de même.*

Une autre porte *d'argent*, *à l'aigle d'azur, accompagné*, *en chef de trois besans d'azur, et en pointe, de trois molettes d'éperon, aussi d'azur* ; on blasonne : *d'argent, à l'aigle, accompagné en chef de trois bens, et en pointe, de trois molettes d'éperon, le tout d'azur.*

Une famille porte : *d'or, au chevron d'azur, chargé de trois croissants d'or* ; il faut dire : *chargé de trois croissants de l'émail du champ*.

Mais pour mieux apprendre au lecteur à blasonner selon les règles usitées dans les livres d'armes, nous allons blasonner ensemble l'écu de la Trémoille. Cette maison joua, comme on sait, un grand rôle dans l'histoire de France, et ses armoiries se reproduisent très souvent parmi les monuments du moyen âge.



Donc, Si nous voulons blasonner ces armoiries, nous dirons : La Trémoille porte :

Écartelé au premier d'azur, à trois fleurs de lis d'or, qui est de FRANCE ; *au deuxième contre-écartelé en sautoir, en chef et en pointe d'or à quatre vergettes de gueules, et en flancs d'argent à l'aigle de sable*, qui est d'ARAGON, NAPLES ; *au troisième d'or, à la croix de gueules, chargé de coquilles d'argent, et cantonné de seize alérions d'azur*, qui est de MONTMORENCY-LAVAL ; *au quatrième d'azur, à trois fleurs de lis d'or, au béton de gueules péri en bandes*, qui est de BOURBON. Sur le tout, *d'or, au chevron de gueules, accompagné de trois aiglettes d'azur becquées et membrées de gueules*, qui est de LA TRÉMOILLE ; tenants, deux anges. L'écu timbré d'une couronne royale fermée et croisetée, et environné du manteau de pair, sommé de la couronne de duc.

Vous avez pu remarquer la marche méthodique que nous avons suivie, et qui consiste à énoncer d'abord le nom du titulaire, puis les divisions générales, puis les divisions particulières, en nommant d'abord le champ, puis les pièces les plus importantes, puis enfin les moins importantes, et en allant toujours de gauche à droite.

TROISIÈME PARTIE

ORDRES FRANÇAIS DE CHEVALERIE

Ordre souverain de Saint-Jean de Jérusalem

L'ordre de Saint-Jean de Jérusalem fut fondé l'an 1104, sous le règne de Baudouin Ier, frère et successeur de Godefroi de Bouillon. Des guerriers qui s'étaient distingués pendant la croisade établirent près du temple de Salomon à Jérusalem un hospice pour les pèlerins, les malades et les blessés, et se dévouèrent à les soigner ; tel est le pieux principe de cette hospitalière association. On y joignit par la suite le devoir de combattre les infidèles, et l'Ordre devint ainsi à la fois charitable et militaire.

Le bienheureux Gérard lui donna des statuts, et eut pour successeur, vers l'an 1118 ; Raimond du Puy.

La ruine du royaume de Jérusalem, après la funeste batailla de Tibériade et la prise de la ville sainte par Saladin (1187), entraîna la retraite des Hospitaliers. Ils se retirèrent à Margat, puis à Acre qu'ils défendirent vaillamment en 1290 ; et ils suivirent Jean de Lusignan, qui leur donna dans son royaume de Chypre Limisso, où ils demeurèrent jusqu'en 1310. La même année, ils prirent Rhodes le jour de l'Assomption de la sainte Vierge, sous la conduite de leur grand-maître Foulques de Villaret, Français de nation ; l'année suivante, ils défendirent cette ville contre une armée de Sarrasins, avec le secours d'Amé IV, comte de Savoie. On dit que c'est de lui que ses successeurs ont pour devise quatre lettres : F, E, R, T, qui signifient : *Fortitudo ejus Rhodum tenuit*. Les Hospitaliers prirent de là le nom de chevaliers de Rhodes.

Le sultan Mahomet II, le vainqueur de Constantinople, assiégea Vainement cette île en 1480 : Elle soutint courageusement un siège de trois mois, et l'intrépidité du grand-maître Pierre d'Aubusson força les Turcs à une honteuse retraite.

Soliman II s'en rendit maître en 1522, après une héroïque résistance, et l'illustre grand-maitre Philippe de Villiers de l'Isle-Adam, qui n'avait été vaincu que par la trahison d'un chevalier espagnol, l'Amiral, se retira dans l'île de Candie, avec ses braves frères ; et y passa l'hiver. De là il alla en Sicile, et trois mois après, à Rome, vers le pape Adrien VI, qui donna à l'Ordre la ville de Viterbe pour résidence.

Six ans plus tard-, en 1550, les chevaliers s'établirent dans l'île de Malte, dont ils ont pris le nom. L'empereur Charles V la leur donna pour mettre son royaume de Sicile à labri des attaques des musulmans. En 1565, Soliman vint attaquer Malte avec des forces immenses ; mais la ville, vaillamment défendue par le grand-maître Parisot de la Valette, résista à tous les efforts des Turcs.

Les chevaliers sont restés en possession de l'île jusqu'à la fin du siècle dernier, où Bonaparte s'en est emparé. L'Ordre alors fut dissous, au moins pour les langues de Provence, d'Auvergne et de France ; mais il a été reconstitué depuis et a son siège dans la capitale du monde chrétien, dans la ville où réside le vicaire de Jésus-Christ, à Rome.

Le chancelier de l'Hôpital faisait remarquer à la reine Catherine de Médicis que l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem était éminemment Français et devait toute sa gloire à des Français. Fondé par un Français, il doit Rhodes à Foulques de Villaret, Français ; les trois fameux sièges qu'il eut à soutenir le furent sous le magistère de trois Français : d'Aubusson, qui défendit Rhodes ; l'Isle-Adam, qui n'en sortit qu'après des prodiges de valeur et l'extermination de cent quatre-vingt-dix mille Turcs ; et Parisot de la Valette, l'héroïque combattant qui fit lever le siège de Malte en 1565.

La croix de l'Ordre est d'or, à huit pointes émaillées de blanc ; on la porte attachée par un ruban moiré à la boutonnière de l'habit.

Les Chevaliers profès portent encore sur le côté gauche de l'habit une croix de toile blanche.

Les grands-croix portent sur la poitrine une grande croix blanche, figurée sur une étoffe de soie qui est rouge pour le général des galères, violette pour

l'évêque et le prieur, et noire pour tous les autres. Les principaux ouvrages qui traitent de l'histoire de l'ordre de Malte sont :

Histoire des chevaliers de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem, traduite de l'italien de Bosio ;

Histoire de Malte, de d'Aisy ;

Histoire des chevaliers de Malte, par Vertot ;

Histoire du siège de Rhodes, du temps du grand-maître d'Aubusson, par le P. Bouhours ;

Vie de Philippe de Villiers de Isle-Adam, dernier grand-maître de Rhodes, par André Chevet

La levée du siège de Malte par les Turcs, défendue par le grand-maître de la Valette, in-8°, Paris, 1566.

Ordres royaux de Saint-Lazare et de Notre-Dame du Mont-Carmel

L'ordre militaire de Saint-Lazare fut établi par les chrétiens occidentaux à l'époque des premières croisades, vers l'an 1119. Il était différent des ordres des Templiers, des chevaliers Teutoniques et des chevaliers de Saint-Jean de Jérusalem. Son institut était d'accueillir et de soigner les pèlerins dans des maisons fondées dans cette destination, de leur servir de guides, et de les protéger et défendre contre les attaques des musulmans.

Les papes lui donnèrent de grands privilèges, et les princes, de riches possessions. Louis VII fit présent, en 1154, de la terre de Boigny, près d'Orléans, aux chevaliers de Saint-Lazare ; qui y fixèrent leur résidence après que les chrétiens eurent été expulsés de leurs établissements en Terre-Sainte.

Dans la suite, cet Ordre vit sa splendeur s'obscurcir ; et Innocent VIII songea à l'unir aux chevaliers de Saint-Jean de Jérusalem ; mais les chevaliers de Saint-Lazare de France obtinrent qu'il continuerait à avoir une existence propre et distincte.

Philibert de Nerestang, gentilhomme de rare vertu et capitaine des gardes du corps, conçut le dessein, après Aymar de Chat, chevalier de Malte, de faire

refleurir cet Ordre, et il employa si heureusement son crédit auprès de Henri IV, que ce monarque l'en nomma grand-maître l'an 1608, et le souverain pontife, en confirmant sa nomination, accorda à l'Ordre des lettres très-avantageuses.

Les chevaliers, entre autres privilèges, avaient permission de se marier et de tenir des pensions sur les bénéfices consistoriaux. Une bulle du pape Paul V, en unissant l'ordre de Saint-Lazare à Notre-Dame du Mont-Carmel, ajouta encore à son éclat et à sa prospérité. Louis XIV le prit sous sa protection spéciale en 1664, et un édit donné par Louis XV en 1767 en confirma les prérogatives et en régla l'administration.

La croix est émaillée de pourpre et de vert, bordée d'or, anglée de quatre fleurs de lis de même.

Le ruban est de pourpre moiré.

Devise : *Dieu et mon roi*.

Le principal ouvrage sur cet Ordre, et il peut tenir lieu de tous les livres écrits antérieurement, est celui de M. Gautier de Sibert, membre de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, intitulé :

Histoire des Ordres royaux, hospitaliers et militaires de Saint-Lazare à Jérusalem et de Notre-Dame du Mont-Carmel.

Ordre de la Toison d'Or

Philippe II, dit le Bon, duc de Bourgogne et comte de Flandre, institua cet Ordre dans les fêtes qui eurent lieu à Bruges, lors de son mariage avec Isabelle, fille de Jean, roi de Portugal. Plusieurs motifs ont été assignés à l'établissement de cet Ordre fameux. Olivier de la Marche écrit « qu'on dit, à Philippe le Bel, roi de Castille, père de Charles-Quint, que Philippe le Bon, son aïeul, avait institué l'ordre de la Toison d'Or en vue du berner de Jason ; mais que Jean-Germain, évêque de Châlon en Bourgogne, et chancelier de l'Ordre, étant survenu, changea cette idée et déclara au jeune prince que cet Ordre n'avait en vue que l'histoire canonique de Gédéon, fameux par sa toison arrosée. »

Un vieux chroniqueur assure qu'en instituant cet Ordre, Philippe le Bon avait en vue un double but : « 1° d'inspirer à ses prud'hommes un courage héroïque à l'encontre des mécréants, à l'exemple du noble et vaillant Gédéon, suzerain du peuple de Dieu, qui, sur l'assurance mystérieuse du miracle de la toison parachevé en sa faveur, défit avec une mince troupe de braves la moult puissante ost des Madianites ; 2° d'engager ses loyaux et affectionnés sujets à prendre grand soin de leurs troupeaux, dont la laine faisait la principale richesse. » .

L'Ordre fut mis sous la protection de saint André.

Les statuts donnés par Philippe le Bon portaient que les récipiendaires prouveraient quatre générations de noblesse, tant paternelles que maternelles ; les armoiries des chevaliers devaient être placées dans l'église, au-dessus des sièges qu'ils occupaient. Le premier nombre fut fixé à trente et un, savoir, trente chevaliers et le grand-maître ; à présent il n'est plus limité. Au premier chapitre, le duc ne reçut que vingt-quatre chevaliers ; le nombre des trente ne fut rempli que dans les chapitres suivants.

Le collier de l'Ordre est d'or, émaillé de la devise du duc, qui était de doubles fusils et de pierres à feu entrelacées, avec ces mots : *Ante ferit quàm mieat*, il frappe avant d'avoir brillé. Au bout de ce collier pend la figure d'un mouton ou une toison d'or, avec cette autre devise : *Pretium non vile laborum*, prix des travaux qui n'a rien de vil.

L'ordre de la Toison d'Or a toujours joui de très grands honneurs et privilèges. Les chevaliers ne cédaient la préséance qu'aux, rois ; Chartes V, quittant volontairement ses États, s'ôta lui-même du cou la Toison d'Or, et la mit à son fils Philippe, comme un précieux don, et lui dit, en mêlant ses paroles avec des larmes : « Mon fils, recevez cet insigne collier de la Toison d'Or, que j'ôte moi-même de mon cou pour vous le donner. Notre aïeul Philippe le Bon, duc de Bourgogne, qui est l'instituteur, a voulu que ce fût un monument éternel de la fidélité que les chevaliers doivent garder à la sainte Église romaine. Et je vous prie de vous souvenir toujours de son institution et de ses statuts. »

Charles le Téméraire, duc de Bourgogne et comte de Flandre, fils de Philippe le Bon, ayant été tué au siège de Nancy (5 janvier 1477), sa fille Marie épousa Maximilien d'Autriche et apporta le collier de l'Ordre à son mari. Philippe le Beau, son fils, ayant épousé Jeanne la Folle, fille de Ferdinand et d'Isabelle, et héritière du trône d'Espagne, les États de Bourgogne furent unis à cette monarchie, dont les chefs ont depuis conféré l'Ordre.

À la mort de Charles II, roi d'Espagne (1700), l'archiduc Charles d'Autriche, qui prétendait à sa succession, ayant pris le titre de roi d'Espagne, quoique cette couronne eût passé à la maison de Bourbon, se déclara grand-maître de la Toison d'Or. Depuis cette époque, les empereurs d'Autriche et les rois d'Espagne ont concurremment exercé le droit de nommer des chevaliers.

Les principaux ouvrages sur l'ordre de la Toison d'Or sont les suivants :

Histoire de la Toison d'Or, ordre de chevalerie, par Guillaume Filastre, évêque de Tournay, abbé de Saint-Bertin, chancelier dudit Ordre ; deux volumes in-folio, Paris, 1517.

Le blason des armoiries de tous les chevaliers de l'ordre de la Toison d'Or, avec les noms, surnoms, titres et quartiers, éloges, etc., par Maurice ; héraut et roi d'armes de Sa Majesté Catholique ; in-folio, la Haye, 1667.

Le Mausolée de la Toison d'Or, ou les Tombeaux des chevaliers de ce noble Ordre, contenant leurs éloges, inscriptions, devises, épitaphes, alliances et cris de guerre ; in-12, Amsterdam, Desbordes, 1689.

Ordre de Saint-Michel

Les historiens, en parlant de l'institution de cet Ordre, assurent que Charles VII, après l'apparition sur le pont d'Orléans de l'archange saint Michel, qui lui annonça l'expulsion définitive des Anglais, prit pour son oriflamme l'image de cet archange avec deux devises tirées des prophéties de Daniel, l'une portant ces mots : *Ecce Michael, unus de principibus primis, et venit in adjutorium meum* ; l'autre portant ceux-ci : *Nemo est adjutor meus in omnibus nisi Michael, princeps noster* ; et qu'il fit vœu dès lors d'instituer, dès

qu'il serait paisible possesseur de ses États, un nouvel Ordre de chevalerie en l'honneur de cet archange, qui est, le gardien du royaume de France. Il en fit peindre l'image sur son étendard ou bannière, semée de fleurs de lis sans nombre. Ce prince n'ayant pu mettre à exécution son vœu avant sa mort, Louis XI, son fils, pour remplir la volonté de son père, établit cet Ordre le 1er août 1469, et fixa le nombre des chevaliers à trente-six. La première promotion fut de quinze, parmi lesquels on trouve Jean et Louis de Bourbon, André et Louis de Laval, Georges de La Trémoille, Charles de Brunol, Antoine et Gilbert de Chabannes.

Dans le serment que faisaient les chevaliers, ils promettaient de soutenir de tout leur pouvoir les droits de la dignité de la couronne de France et l'autorité du roi envers et contre tous. Suivant les anciens statuts, les chevaliers doivent être gentilshommes de nom et d'armes, et sans reproches. Le roi s'exprimait ainsi dans le préambule. de ces premiers statuts : « Pour la très parfaite et singulière amour qu'avons au noble état de chevalerie, à la gloire de Dieu et de la Vierge Marie, et à l'honneur et révérence de monseigneur saint Michel, archange, premier chevalier, qui, pour la querelle de Dieu, batailla contre le dragon ancien, ennemi de nature humaine, et le trébucha du ciel : Nous, le premier jour d'août 1469, la neuvième année de notre règne, en notre château d'Amboise, avons créé et constitué un Ordre de fraternité, ou amiable compagnie sous le nom de Saint-Michel, etc. »

Cet Ordre ne fut d'abord donné qu'aux grands seigneurs de l'État, tels que ceux que j'ai nommés ci-dessus ; et Louis XI ne remplit jamais le nombre de trente-six chevaliers qu'il avait fixé.

Dans la suite, ce titre d'honneur fut trop facilement communiqué. Il fut même, sous Henri III, avili au point que, par une espèce de proverbe, on appelait le collier de cet Ordre *le collier à toutes les bêtes*. Les grands du royaume n'en voulaient plus depuis qu'il était devenu vénal sous le règne de Henri II, et que Catherine de Médicis, sous François II et Charles IX, l'avait fait donner sans égard à la naissance, ni aux services.

De temps en temps on y fit des réformes, et Louis XIV donna en 1661 et 1665 des déclarations très précises et très propres à maintenir la dignité de cet Ordre, qui s'appelait *l'Ordre du Roi*, de même que celui du Saint-Esprit. Ce monarque réduisit le nombre des chevaliers à cent, parmi lesquels il doit y avoir six magistrats des cours supérieures, et six ecclésiastiques, prêtres, et constitués en dignité d'abbés ou de charges principales dans le chapitre ; et quatre-vingt-huit d'épée, qui font preuve de dix ans de service et de trois degrés de noblesse paternelle. Ils portent la croix d'or émaillée et fleurdelisée, attachée à un cordon noir moiré. Il est à remarquer que dans ce nombre de ces cent chevaliers on ne comprenait pas ceux de l'Ordre du Saint-Esprit ; car on doit savoir qu'il était d'usage que, la veille, le roi conférait l'ordre de Saint-Michel aux seigneurs qui devaient recevoir de Sa Majesté, le jour suivant, le cordon bleu.

Lorsque le roi donnait l'ordre de Saint-Michel à ceux qu'il voulait honorer de celui du Saint-Esprit, Sa Majesté était vêtue d'un habit et manteau ordinaire, un chapeau garni de plumes sur la tète, entouré des principaux seigneurs de sa cour, botté et éperonné, l'épée nue à la main, dont elle touchait le chevalier, ceint d'une épée et prosterné à terre.

Mais quand le roi voulait donner l'ordre de Saint-Michel seulement, il nommait des chevaliers du Saint-Esprit pour donner l'accolade.

Tous les célèbres artistes que le roi décorait du cordon de Saint-Michel étaient auparavant anoblis par Sa Majesté, et en obtenaient des lettres de noblesse.

Il n'existe aucun ouvrage spécial sur l'ordre de Saint-Michel. La Bibliothèque Royale, section des manuscrits, renferme un grand nombre de titres et de rôles relatifs à cet Ordre et à ses statuts.

Ordre du Saint Esprit

Louis d'Anjou, roi de Jérusalem et de Sicile, avait institué à Naples en 1352, le jour de la Pentecôte, un ordre du Saint-Esprit, parce que ce jour-là était celui de son couronnement. Les Vénitiens possédaient l'acte original de

cet Ordre et en firent présent à Henri III lorsqu'il passa par leur ville en revenant de Pologne. Il tint cet acte fort caché ; et en ayant fait tirer par M. de Chiverny ce qu'il jugea à propos d'en extraire pour son nouvel Ordre, il lui ordonna de le briller.

Mais ce précieux monument a été conservé ; et après avoir passé de la bibliothèque de Philippe Huraut, évêque de Chartres, fils de M. de Chiverny, dans celle de M. le président de Maisons, il se trouve aujourd'hui dans le cabinet des Ordres, Bibliothèque Royale, section des manuscrits.

Henri III avait été élu roi de Pologne et était parvenu à la couronne de France, le jour même de la Pentecôte : c'est ce qui lui fit donner à l'Ordre qu'il institua le titre de l'ordre du Saint-Esprit.

Son dessein fut d'en faire une marque de la plus haute distinction et de retirer du parti calviniste, par l'espérance de cet honneur, les grands du royaume qui y étaient engagés. Il se déclara chef souverain de cet Ordre. La grande-maîtrise fut unie à la couronne de France. Le nombre des chevaliers fut limité à cent, y compris huit ecclésiastiques, savoir, quatre cardinaux et quatre qui devaient être archevêques, évêques, ou prélats. Le grand aumônier et ses successeurs y furent incorporés en titres de commandeurs, sans être obligés de faire preuve de noblesse.

Le grand collier de l'Ordre était composé de fleurs de lis, cantonnées de flammes d'or, émaillées de gueules, entrelacées de trois chiffres émaillés d'argent.

Le premier chiffre est un H et un Λ (lambda), lettre grecque ; ce sont les premières lettres du nom du roi et de celui de la reine son épouse, Louise de Lorraine.

Les deux autres chiffres marquaient des noms que le roi laissa à deviner, et dont on a diversement interprété la signification. Depuis, on y substitua des symboles plus conformes à la valeur et à la religion de nos rois ; et c'est le seul changement qu'on ait fait à ce collier.

Hors des cérémonies, les chevaliers portaient une croix d'or émaillée de blanc, attachée à un cordon bleu qui pendait sur la poitrine, comme les commandeurs actuels de l'ordre de la Légion d'Honneur portent leur décoration attachée à un ruban rouge. Le cordon bleu se portait comme aujourd'hui la grande croix de la Légion d'Honneur, en baudrier de droite à gauche.

La première promotion des chevaliers du Saint-Esprit se fit le 1er janvier 1579 aux Grands-Augustins de Paris. Le nombre des ecclésiastiques fut rempli ; celui des chevaliers laïcs ne fut porté qu'à vingt-sept, afin de laisser une espérance plus prochaine à ceux qu'on voulait gagner par l'appât d'un honneur si distingué.

Ce fut à la promotion de 1584 qu'Arnaud Gontaut de Biron, obligé de produire ses titres de noblesse pour être reçu chevalier dans cet ordre du Saint-Esprit, n'en présenta que cinq ou six fort anciens, et qu'il dit au roi : *Sire, voilà ma noblesse ici comprise... La voici encore mieux*, ajouta-t-il en montrant son épée.

Outre les immenses recueils manuscrits composés par les généalogistes de l'Ordre et qui se trouvent au département des manuscrits de la Bibliothèque Royale, il y a nombre d'ouvrages imprimés sur l'ordre du Saint-Esprit ; entre autres, le neuvième volume de l'*Histoire des grands officiers de la couronne*, par le P. Anselme et ses continuateurs, in-folio ;

Le Catalogue des chevaliers, commandeurs et officiers de l'ordre du Saint-Esprit, avec leurs noms, armes et qualités, depuis l'institution ; in-folio, Ballard, Paris, 1760 ;

Et l'*Histoire de l'ordre du Saint-Esprit*, par M. de Saint-Foix, historiographe des Ordres du roi, Paris, 1767.

Ordre de Saint-Louis

Cet Ordre royal et militaire fut créé en avril 1695 par Louis XIV, pour récompenser les officiers de ses troupes qui avaient donné des preuves de leur valeur.

Le roi est chef souverain, grand-maître de l'Ordre. Tous les princes du sang y étaient admis. Il y avait vingt-six grand-croix en broderie sur l'habit et cordon rouge, soixante-quatre commandeurs, quatre grands officiers de l'Ordre, créés en 1719, quatre officiers commandeurs, et huit autres officiers de l'Ordre.

Aucun ne peut être pourvu d'une place de chevalier dans l'ordre de Saint-Louis, s'il ne fait profession de la religion catholique, apostolique et romaine, justifiée par l'archevêque ou l'évêque diocésain ; s'il n'a servi sur terre ou sur mer pendant vingt ans, et s'il n'est actuellement encore au service. Cependant le roi peut accorder la croix à un jeune officier qui dans une affaire se distingue d'une manière éclatante.

Tous, ceux qui composent l'ordre de Saint-Louis portent une croix d'or sur laquelle il y a l'image de saint Louis. Ce saint est cuirassé d'or, couvert de son manteau royal, tenant de sa main droite une couronne de laurier, et de la gauche, une couronne d'épines et les clous de la Passion en champ de gueules ; un petit cercle d'azur est sur la tête du saint, avec cette légende : *Ludovicus magnus instituit* 1693. Au revers est un, médaillon de gueules ; on y voit une épée flamboyante, la pointe passée dans une couronne de laurier, liée de l'écharpe blanche ; sur un autre cercle d'azur qui l'environne, se trouve la devise en lettres d'or : *Bellicœ virtutis prœmium*.

Louis XVI, par son édit de 1779, opéra dans l'ordre de Saint-Louis des réformes qui furent jugées si avantageuses, que l'on a consacré cet événement par des médailles. On y voit d'un côté l'effigie du roi, et de l'autre, le ruban de l'Ordre entouré de ces mots : *Lud. magnus instituit* 1693, *Lud*. XVI *illlustravit* 1779.

Les grand-croix la portent attachée à un ruban couleur de feu, qu'ils mettent en écharpe ; ils ont de plus une croix en broderie d'or sur le justaucorps ou sur le manteau.

Les commandeurs portent seulement le ruban en écharpe avec la croix, qui y est attachée.

Les simples chevaliers la portent sur la poitrine, attachée avec un petit ruban couleur de feu.

Ordre du Mérite Militaire

Louis XV a créé par ordonnance du 10 mars 1739 l'ordre du Mérite-Militaire en faveur des officiers nés dans les pays où la religion protestante est établie.

Il y a deux grand-croix, l'un Allemand et l'autre Suisse, et quatre commandeurs, dont deux Allemands et deux Suisses. Le cordon de cet Ordre est bleu foncé, sans être ondé. La croix est d'or ; sur un côté est une épée en pal, avec la légende : *Pro virtute bellica* ; sur le revers, une couronne de laurier et cette légende : *Ludovicus* XV *instituit* 1759.

En 1814, Louis XVIII ordonna que la décoration de l'ordre du Mérite Militaire serait attachée à un ruban tout à fait semblable à celui de l'ordre de Saint-Louis.

Ordre de la Légion d'Honneur

L'institution de l'ordre de la Légion d'Honneur date du 19 mai 1802.

L'inauguration en eut lieu le 14 juillet 1804, dans l'église des Invalides. Un décret impérial avait statué sur la décoration des membres de la Légion d'Honneur, laquelle se composait de grands officiers, de commandeurs, d'officiers et de chevaliers. Peu de temps après, il fut créé un cinquième grade, supérieur aux premiers, celui de grand-cordon.

La croix consistait dans une étoile à cinq rayons doubles, dont le centre, entouré d'une couronne de chêne et de laurier, présentait d'un côté la tête de l'empereur, avec cette légende : *Napoléon, empereur des Français* ; et de l'autre, l'aigle français tenant la foudre, avec cette légende : *Honneur et patrie*.

La décoration est en or pour les grands officiers, les commandeurs et les officiers, et en argent pour les légionnaires.

Le ruban est rouge moiré.

À l'époque de la Restauration, Louis XVIII se plaça à la tête de la Légion d'Honneur, dont il se déclara le grand-maître. Il changea les ornements de la croix, et substitua au grade de grand-cordon celui de grand-croix.

L'effigie de Henri IV remplaça celle de Napoléon, avec cette légende : *Henri IV, roi de France et de Navarre*. À l'aigle on substitua trois fleurs de lis. L'exergue resta la même. La croix fut surmontée de la couronne royale.

La révolution de 1830 donna encore à la croix de la Légion d'Honneur de nouveaux insignes ; les fleurs de lis se virent détrônées par des drapeaux tricolores.



QUATRIÈME PARTIE

BIBLIOGRAPHIE DE L'ART HÉRALDIQUE

PRÉCÉDÉE D'UNE

Notice sur la Noblesse et ses anciens Privilèges sur les Rois d'Armes et les Juges d'Armes

Lorsque les hommes formèrent une société, les distinctions qu'on leur accorda furent la récompense du mérite (physique d'abord, intellectuel dans la suite), ou du moins des services rendus à la nation, à la patrie, et généralement reconnus de tous. Par là l'amour de la gloire produisait d'excellents citoyens : plus tard, l'enthousiasme ayant fait passer les distinctions de l'homme qui avait bien mérité de la patrie jusque sur ses fils, dans l'espérance d'exciter leur émulation, ils formèrent ce qu'on appela la *noblesse d'origine* ; mais il arriva souvent que, jouissant de ces honneurs par leur naissance, ils mirent en oubli le proverbe : *Noblesse oblige*, et négligèrent de rendre à la société les services qu'elle attendait d'eux. Cette noblesse d'origine était inconnue aux Franks, sous les rois de la première race et longtemps sous ceux de la seconde ; cependant il y avait dans l'État des classes distinctes ; mais les familles étaient toutes du même ordre : les prérogatives étaient personnelles et non peint, héréditaires.

Si quelque citoyen se distinguait par des actions éclatante à la guerre ou par un mérite supérieur, alors le roi le faisait *leude*, *fidèle* ou *antrustion*. Nous avons déjà vu le sens de ces dénominations.

On ne trouve point dans les anciens écrivains les cérémonies qu'on pratiquait à la réception d'un leude. Ils nous apprennent seulement qu'il prêtait serment de fidélité entre les mains du prince. Il était tiré de la classe commune des citoyens pour entrer dans un ordre supérieur, dont tous les membres, revêtus d'une *noblesse personnelle*, avaient des privilèges particuliers ; tels que : 1°

d'occuper dans les assemblées générales de la nation appelées le *Champ-de-Mars*, ensuite le *Champ-de-Mai*, une place distinguée ; 2° de former le conseil toujours subsistant de la nation, ou cette cour de justice dont le roi était président, et qui réformait les jugements rendus par les ducs et les comtes ; 3° de ne pouvoir être jugés, dans leurs différends, que par le prince, etc.

Leur noblesse, qui ne se transmettait pas par le sang, laissait leurs enfants dans la classe commune des citoyens, jusqu'à ce qu'ils eussent mérité par des services personnels d'être eux-mêmes admis à prêter le serment de fidélité au roi pour être reçus au nombre des leudes. Cette sage politique excitait de l'émulation et donnait de l'ardeur aux moins, actifs.

Mais l'amour de la gloire commença à s'affaiblir lorsque la dignité de *leude* ne fut plus attachée à la valeur ou au mérite, et que les plus riches et les plus adroits à plaire y furent associés ; toute émulation même fut éteinte quand des esclaves que leur maître venait d'affranchir y furent scandaleusement élevés.

Le don d'une épée ou d'un cheval que le nouveau leude recevait autrefois du prince, et qui flattait infiniment son cœur en lui rappelant les services éclatants par lesquels il avait mérité ce présent ou cette marque de distinction, ne toucha plus sa cupidité ; le roi se trouva contraint d'y substituer une partie de ses domaines.

On sait combien la faiblesse des rois mérovingiens et celle des successeurs de Charlemagne encouragèrent les usurpations des seigneurs ; nous avons vu la *noblesse française* née après la bataille de Fontanet (841) se mettre en possession héréditaire de toutes les terres et de tous les droits qui avaient appartenu au pouvoir royal, et enfanter avec la féodalité une *noblesse héréditaire*.

Dès lors l'État fut divisé en deux ordres bien distincts : celui des *Français nobles*, et celui des *Français qui n'étaient pas nobles*.

Nous avons aussi dit que la hiérarchie féodale comprit quatre degrés de *noblesse* : le premier, celui des princes du *sang* ; le second, celui de la *haute noblesse* ; le troisième, celui de la *noblesse ordinaire* ; le quatrième, celui des hommes nouvellement affranchis.

Mais on peut les réduire à deux : la *noblesse de race* et la *noblesse de naissance* : ceux dont les ancêtres ont toujours passé pour *nobles*, et dont on ne peut découvrir l'origine, sont *nobles de race* ; ceux dont les ancêtres ont été *anoblis* sont *nobles de naissance* ; car l'acte d'*anoblissement* prouve qu'ils ont été roturiers.

La noblesse de race n'est fondée que sur la possession, et si le titre paraissait, il la détruirait. Il y avait en France des charges considérables qui, quoiqu'elles ne fussent pas des charges de la couronne, donnaient cependant rang parmi la haute noblesse : telles étaient celles des *premiers gentilshommes* de la chambre du roi, celles des *capitaines des gardes* du corps du roi, etc. La haute noblesse comprenait aussi les chevaliers de l'*ordre du Saint-Esprit*, et tous ceux qui commandaient la noblesse, comme les *maréchaux de France*, les *gouverneurs des provinces*, les *lieutenants généraux*, etc. Il y avait également certaines familles illustres qui, par leur naissance, mais sans posséder de grandes charges, avaient rang parmi la haute noblesse.

En Normandie, ceux qui étaient dans l'ordre de la *noblesse ordinaire* étaient appelés *nobles*, et dans la plus grande partie des autres provinces du royaume, ils n'étaient qualifiés que d'écuyers. Comme beaucoup de personnes confondent assez ordinairement le titre de chevalier avec celui d'écuyer, il est bon de faire remarquer que la qualité de chevalier était au-dessus de celle d'écuyer, qui n'était qu'un simple gentilhomme, et qu'il y avait de la différence de l'un à l'autre.

Le titre de *chevalier*, exprimé en latin par celui de *miles*, commença à paraître sur la fin, de la seconde race, et fut donné comme une espèce de dignité à quelques seigneurs dans certains actes ; mais ce ne fut que sous les premiers rois de la troisième race que ces *chevaliers* commencèrent à former un corps dans l'État et dans les armées. Alors il y eut une espèce de jurisprudence qui réglait leur rang, leurs droits, leurs prérogatives, l'âge, les qualités et les autres conditions pour parvenir à cette dignité.

Ce qu'on appelait *miles* sous Philippe-Auguste était un homme qui avait fait preuve de noblesse par de bons titres, et de valeur par de belles actions, et à qui la *chevalerie* avait été conférée avec certaines cérémonies.

Ce n'était pas assez de la naissance peur parvenir à la chevalerie, c'est-à-dire des preuves de noblesse, de nom et d'armoiries (dont nos rois cependant dispensaient quelquefois) ; il fallait encore avoir l'âge de majorité, c'est-à-dire vingt-un ans, parce que le titre de chevalier supposait le service, et que celui à qui on le donnait devait déjà avoir fait preuve de son courage.

C'est ce qui fait que dans nos historiens on trouve une quantité de seigneurs de la première qualité qui n'ont que le titre d'écuyers. Guillaume le Breton (poêle contemporain de Philippe-Auguste), parlant du seigneur de Tourelle, qui s'était signalé à la bataille de Bouvines, dit de lui :

Qui fieri miles et origine dignus et actu.

Ce seigneur de Tourelle était, à la vérité, d'une haute naissance, mais il n'était pas encore chevalier. Nos rois accordaient quelquefois la dispense d'âge, surtout aux enfants des princes. Joinville rapporte que saint Louis fit chevalier le fils du prince d'Antioche, qui n'avait que seize ans. Il se trouve quantité d'autres exemples semblables.

Pour les *écuyers*, ils étaient de deux sortes. Les uns portaient ce nom à cause de la qualité de leurs fiefs ; et il y en avait beaucoup de cette espèce, surtout en Angleterre. *Écuage* est appelé en latin *scutagium*, c'est-à-dire *servitium escuagii* ; et *icel tenat que tient sa terre par écuage tient par service de chevalie*.

Les autres écuyers étaient généralement tous les gentilshommes qui faisaient le service auprès des chevaliers avant de parvenir eux-mêmes à la dignité de chevalier. On les appelait en latin *scutarii, scutiferi, armigeri*. Leurs fonctions étaient d'être assidus auprès des chevaliers et de leur rendre certains services, surtout à l'armée et dans les tournois. Voilà l'origine et la différence des chevaliers et des écuyers.

La noblesse se prouvait par contrat de mariage, extrait baptistère, partage, testament, transaction et autres actes en bonne et due forme. Les étrangers nobles chez eux l'étaient en France.

Ceux qui n'étaient pas nobles de naissance ne pouvaient être anoblis que par le roi. L'anoblissement s'acquérait ou par des lettres de noblesse que Sa Majesté accordait à des personnes distinguées par leurs services ou par leurs talents, ou par les provisions d'une charge qui anoblit. Telles étaient les charges de la couronne, celle de secrétaire du roi, celle de conseiller au parlement de Paris et autres cours supérieures de la même ville, etc. Mais afin que la noblesse de l'officier pût passer à ses enfants, il fallait qu'il eût possédé la charge pendant vingt ans ou qu'il en fût revêtu lors de sa mort.

L'échevinage de plusieurs villes donnait droit aussi à la noblesse ; on l'appelait *noblesse de la cloche*, parce que les assemblées où se nommaient les échevins étaient ordinairement convoquées au son de la cloche.

Lee premières lettres d'anoblissement furent données par Philippe le Hardi en faveur de Raoul l'orfèvre (1270). Charles V accorda la noblesse à tous les bourgeois de Paris : elle leur fut confirmée par Charles VI, Louis XI, François Ier et Henri II ; mais Henri III restreignit ce privilège en 1577 aux seuls prévôts des marchands et aux échevins. Il fut supprimé en 1667, rétabli en 1707, supprimé de nouveau en 1715 et rétabli enfin en 1716, et a duré jusqu'à la révolution.

Avant l'ordonnance de Blois en (579, le roturier qui achetait un fief noble devenait noble ; mais, par l'article 268 de cette ordonnance, Henri III supprima ce privilège.

La profession des armes anoblissait ceux qui l'exerçaient. Cependant Henri IV, quoiqu'il dût tant à ses braves capitaines, déclara par son édit de 1600 qu'elle cesserait d'anoblir, et qu'elle ne serait pas censée avoir parfaitement anobli la personne de ceux qui ne l'avaient exercée que depuis l'an 1563, c'est-à-dire depuis l'époque des guerres de religion en France. Louis XV rétablit ce droit par son édit de 1750 ; la révolution l'a naturellement aboli, comme toutes les autres distinctions.

Par ce qui vient d'être dit, on voit que les distinctions ont formé la *noblesse personnelle*, et que de celle-ci est sortie la *noblesse héréditaire*, cette *noblesse de nom et d'origine* qui a commencé au premier leude, fidèle ou antrustion, dont l'origine n'était souillée d'aucune tache de servitude ; car alors l'antiquité faisait seule les nobles, ou plutôt les nobles étaient ceux qui se distinguaient par des services rendus à leur patrie.

Quand les barons et chevaliers, après la découverte des pandectes, prirent le parti de se retirer du parlement et d'abandonner une de leurs plus anciennes et illustres prérogatives, celle de *juger les peuples* (ce qui arriva sous Philippe le Bel et ses fils, les premiers Valois), les légistes restèrent seuls, et la robe dès lors reçut une considération qu'elle sut garder. De là vint la distinction qu'on ne connaissait point, de la *noblesse d'épée* et de la *noblesse de robe*.

La noblesse se perdait par le trafic, par l'exercice d'une profession mécanique, à l'exception du commerce maritime. Les fiefs, quoique héréditaires, ne communiquaient point leur noblesse aux roturiers qui les possédaient.

On comptait en France, avant la révolution, environ soixante-dix mille fiefs ou arrière-fiefs, dont trois mille ou environ étaient des fiefs titrés, tels, par exemple, que les principautés, les duchés, les marquisats, les comtés, les vicomtés et les baronnies.

On comptait aussi en France quatre mille familles, ou environ, d'ancienne noblesse, et environ quatre-vingt-dix mille familles nobles. Leur principale obligation était le service militaire.

On voulait engager Louis XII à secourir Benoît Scaliger issu d'une ancienne maison de ce nom, à laquelle les Vénitiens avaient ôté Vérone et quelques autres places. « Cette maison, répondit Louis XII, est très ancienne, j'en conviens ; mais ce n'est pas avec des noms, des titres et de vieux parchemins qu'on fait la guerre. »

On disait un jour à ce même prince que les Gascons affectaient de se donner pour gentilshommes ; ce prince s'écria : « Gentilshommes ! mais c'est assez d'une épée pour plusieurs de ces gentilshommes ! »

Un de ses gardes du corps eut querelle avec un des premiers seigneurs de la cour, à la noblesse duquel il comparait la sienne, et ce garde dit hautement qu'il s'en tiendrait à ce qu'il avait dit, l'épée à la main. Louis XII en fut instruit, les fit venir tous les deux et demanda à Despense (c'était le nom du garde du corps) de quelle famille il était pour oser se comparer à un homme qui sortait d'une des meilleures maisons de France. Le garde du corps répondit : « Sire, ma maison vaut bien la sienne, et monsieur n'en disconviendra pas, » dit-il en se tournant du côté du seigneur de la cour. Puis il reprit (continuant de parler au roi) : « Apparemment que Votre Majesté descend de Noé ! eh bien, Sire, je descends d'un de ses enfants. »

Louis XII ne put s'empêcher de rire de ce système généalogique ; il prit la main à tous les deux, et dit au seigneur qu'il lui défendait de se battre contre un homme qui avait l'honneur d'appartenir de si près, à la maison royale.

La réponse du garde du corps a été copiée bien des fois, ou du moins imitée par plusieurs de ses successeurs en repartie. On attribue une pareille réponse à un de nos ambassadeurs près de Philippe II, roi d'Espagne.

Henri IV aimait beaucoup la noblesse de France, et un ambassadeur d'Espagne lui ayant marqué sa surprise de ce qu'il était environné de beaucoup de gens de qualité et de condition, ce prince lui répondit : « Si vous m'aviez vu un jour de bataille, ils me pressent bien davantage ! »

La noblesse française est sans contredit en ancienneté et en gloire la plus illustre de l'Europe ; l'Allemagne prétend l'emporter sur elle en pureté : rien ne saurait nous donner une idée de l'importance qu'attachent les nobles allemands à la filiation, et de l'horreur qu'ils éprouvent pour les mésalliances.

Amelot de la Houssaie dit (tome II de ses mémoires, page 363) qu'à la porte de la salle où s'assemble le chapitre de Trèves, on voit encore un vieux tableau presque effacé qui représente un fils naturel de l'empereur Conrad III demandant un canonicat de cette église (de Trèves) ; le prévôt ou doyen lui répond au nom du chapitre : *Domine, te filium imperatoris esse credimus, proba te esse utrinque nobilem.* (Seigneur, nous ne doutons pas que vous ne soyez fils de l'empereur ; mais prouvez-nous que vous êtes noble des deux côtés.)

Il faut, pour être admis dans certains chapitres d'Allemagne, faire preuve de seize quartiers de noblesse paternelle et maternelle, sans mésalliance ; en France, depuis que la haute noblesse n'a pas dédaigné les unions financières, il est peu de maisons qui eussent pu faire les preuves nécessaires pour fournir des chanoines à ces chapitres.

Les idées espagnoles sur la noblesse sont en apparence aussi sévères que celles des Allemands ; mais dans leur esprit il suffit d'être Espagnol pour être noble, surtout parmi les Castillans, qui se croient une espèce d'hommes supérieurs aux autres.

Quand M. de Vendôme fit signer les chefs de la noblesse espagnole en faveur de Philippe V, plusieurs ajoutèrent à leur signature, noble comme le roi. Le duc de Vendôme les laissa faire, ne voulant pas préjudicier aux affaires du prince pour lequel il agissait ; on dit qu'il perdit pourtant patience lorsque l'un d'entre eux, allant encore plus loin que les autres, ajouta à la qualité de noble comme le roi, ces mots : *y un poco mas*, et un peu davantage. « Apparemment, seigneur cavalier, lui dit le duc de Vendôme, vous ne révoquez pas en doute la noblesse de la maison de Bourbon, la plus ancienne de l'Europe. — Non, seigneur duc, reprit l'Espagnol ; mais Philippe V est Français, et j'ai l'honneur d'être Castillan. »

Dans tous les pays et de tous temps la noblesse à joui de certains privilèges. En France, les nobles étaient exempts de taille personnelle, pourvu qu'ils ne fissent valoir par leurs mains qu'une de leurs métairies ; ils étaient aussi exempts du logement des gens de guerre. Le concordat leur avait abrégé le temps d'étude pour devenir *gradués-nommés* ils n'étaient point sujets aux francs-fiefs ; ils pouvaient seuls être admis aux écoles militaires et dans la maison du roi ; outre cela, la plupart des coutumes donnaient aux nobles des avantages que les roturiers n'avaient pas.

Il a donc importé, à chaque époque, de pouvoir vérifier les prétentions de ceux qui se disaient nobles, et voulaient, en cette qualité, jouir des privilèges attachés à la noblesse. Du temps de la chevalerie, c'étaient les rois d'armes que ce soin regardait, ainsi que nous l'avons établi déjà, et au-dessous d'eux les hé-

rauts d'armes. Le roi d'armes de France doit être, dit un ancien manuscrit, un noble, sage et vaillant chevalier. Il avait sous ses ordres d'autres rois d'armes provinciaux, des maréchaux, des hérauts et des poursuivants d'armes ; et sa principale fonction était d'avoir *par écrit la connaissance de tous les nobles, tant princes que seigneurs et autres pour lors vivants, et de leurs noms, surnoms, blasons, timbres, nobles-fiefs, afin que le roi soit souvent informé de la noblesse de son royaume.*

Voici ce qui se pratiquait à la réception de ce premier roi d'armes, *Montjoie*. Le jour choisi pour cette cérémonie, qui était ordinairement celui d'une fête solennelle, le récipiendaire se rendait au palais où le roi était pour lors. Les valets de chambre du prince l'attendaient dans l'appartement qui lui était destiné ; on le revêtait des habits royaux, comme la personne du roi même ; lorsque le monarque était près de se rendre à l'église ou à la chapelle de son palais pour entendre la messe, le connétable de France, ou, à son défaut, les maréchaux, conduisaient l'élu, précédé des hérauts et rois d'armes de différentes provinces, qui pour lors se trouvaient à la cour : ils le plaçaient vis-à-vis du grand autel, sur une chaise couverte d'un tapis de velours, au-dessous de l'oratoire du roi, à l'aspect duquel il se levait de sa chaise et se mettait à genoux devant lui, prononçait le serment que le connétable ou le premier maréchal lui dictait.

Après le serment, le connétable lui ôtait le manteau royal, prenait une épée des mains d'un chevalier, la présentait au roi, qui s'en servait pour conférer l'ordre de chevalerie au récipiendaire, s'il n'était pas chevalier. Le connétable prenait ensuite la cotte d'armes portée par un autre chevalier au bout d'une lance ; il la donnait au prince, qui en revêtait lui-même l'élu eu lui disant :

« Messire tel... par cette cotte et blason couronné de nos armes, nous t'établissons perpétuellement à l'office de roi d'armes. » En lui posant la couronne sur la tête, qui lui était présentée avec la même cérémonie, il prononçait ces paroles : « Notre roi d'armes, par cette couronne, nous te nommons par nom Montjoie, qui est notre roi d'armes, au nom de Dieu, de notre Dame sa benoîte mère, et de monseigneur saint Denis, notre patron. » Les hérauts et

poursuivants d'armes répétaient alors par trois fois : *Montjoie saint Deni*s. Le roi rentrait dans son oratoire. Le roi d'armes se plaçait sur la chaise, où il demeurait assis pendant tout le service divin, tandis que des rois et hérauts d'armes tenaient le manteau royal étendu contre le mur, derrière lui.

Le roi d'armes, après l'office, suivait le roi au palais, où les tables étaient dressées pour le festin. Il prenait place au bout de la seconde table ; et pendant le repas il était servi par deux écuyers et avait une coupe dorée quelquefois, mais rarement. Le roi d'armes était admis à la table du roi lorsqu'il était de naissance à prétendre un pareil honneur ; il ne s'en trouve que deux exemples dans notre histoire. Le premier est celui de Robert Dorsin, sous Dagobert, et le second de François de Roussy, roi d'armes sous Philippe-Auguste. À la fin du repas, le roi faisait apporter une coupe dorée qui avait servi à *messire Montjoie*, et y mettait en or ou en argent la somme dont il voulait le gratifier ; on prenait ensuite les épices et le vin du congé, et le roi d'armes, avant de se retirer, présentait au roi celui des hérauts qu'il prenait pour son maréchal d'armes. Montjoie, paré de la cotte d'armes et la couronne en tête, se rendait à son hôtel, toujours escorté du connétable ou des maréchaux, et des hérauts et poursuivants. Un des valets de chambre du roi l'attendait dans son appartement, et lui présentait de la part du prince une couronne et un habillement complet de chevalier.

Les rois d'armes se soutinrent pendant plusieurs siècles sur un ton de dignité. Dans la suite, leur ignorance les dégrada, et leur charge perdit alors tout son lustre. Ils cessèrent d'être les juges de la noblesse, et leurs fonctions furent réduites à précéder le cortège royal lors des cérémonies publiques.

En 1614, la noblesse assemblée aux états généraux tenus à Paris demanda à Louis XIII, pour empêcher l'usurpation des armoiries, qu'il fût établi *un juge d'armes, lequel dresserait des registres universels des familles nobles de tout le royaume*.

Ce monarque eut égard à cette juste requête de la noblesse de son royaume, et créa en titre d'office, par édit du mois de juin 1615, *un juge d'armes, pour en être ore et à l'avenir pourvu, un gentilhomme d'ancienne race,*

expert et bien connaissant au fait des armes et les blasons, lequel serait ordinairement à la suite de Sa Majesté... voulant en outre que les appellations qui interviendraient des sentences et jugements dudit juge d'armes ressortissent nuement par devant les maréchaux de France, juges nés de la noblesse.

Ce sont les termes de ce premier édit de création de la charge de juge d'armes de la noblesse de France.

Louis XIV, voulant porter les choses encore plus loin, créa, par un autre édit du mois de novembre 1696, une grande maîtrise générale et souveraine à Paris, et des maîtrises particulières dans les provinces, composées d'un grand nombre d'officiers, pour connaître des différends et contestations qui naîtraient à l'occasion des armoiries ; et par le même édit, Sa Majesté supprima l'office de juge d'armes de la noblesse de France.

Mais comme le roi avait accordé, par édit du mois de mars de la même année, cinq cents lettres de noblesse pour être distribuées par tout le royaume, il fut ordonné, par arrêt du conseil d'État du 18 décembre suivant, que l'ancien juge d'armes réglerait les armoiries de ces *nouveaux anoblis*, et que l'adresse des lettres de noblesse continuerait de lui être faite comme avant la suppression de la charge.

Mais depuis, Sa Majesté ayant supprimé par édit du mois d'août 1700 les offices créés par celui de novembre 1696, qui n'avaient point été levés, elle rétablit la charge de juge d'armes de la noblesse de France par un autre édit du mois d'avril 1701 ; il fut enregistré en la chambre des comptes et en la cour des aides de Paris, pour en jouir par celui qui en serait pourvu aux mêmes honneurs, droits et autorités ci-devant ; et par un arrêt du conseil d'État du 9 mars 1706, elle déclara formellement que son intention, en rétablissant cette charge, avait été de lui rendre les mêmes droits, attributions et prérogatives dont elle était antérieurement investie.

François de Chevrier, des vicomtes de Saint-Maurice en Mâconnais, chevalier de l'ordre du Roi et gentilhomme ordinaire de sa chambre, est le premier qui ait été pourvu en 1615 de la charge de juge d'armes de la noblesse de France.

Depuis, elle est restée jusqu'à la révolution dans la famille d'Hozier, dont le nom est devenu, pour ainsi dire, synonyme de généalogiste.

Mentionnons encore l'intègre et vertueux Cherin, qui, lorsque Sa Majesté, pour admettre dans ses carrosses un favori dont la noblesse ne remontait pas à 1399, terme exigé, lui intimait de passer outre, n'a jamais manqué de mettre en tête de la généalogie acceptée : P. O. (par ordre).

Aujourd'hui il n'est nullement question de privilèges, de droits honorifiques ; la noblesse, comme j'ai commencé à le dire au début de cet ouvrage, n'est plus qu'un prestige ; mais n'importe-t-il pas aux études historiques et archéologiques, ce que je crois avoir suffisamment démontré, qu'on ne dédaigne pas un ordre d'enseignement dont on peut tirer tant de profit, et qui pour les esprits sérieux offre tant d'attraits ? En outre, pour ceux qui se peuvent rattacher à quelqu'une de ces nobles familles dont le plus beau privilège fut toujours de verser son sang pour la France, ne sera-ce point une digne curiosité, un mouvement louable, qui les portera à rechercher ce que firent leurs aïeux, pour les mieux imiter, et à s'instruire dans un art qui seul les peut rendre aptes à en étudier l'histoire ; j'ai donc cru qu'une bibliographie des ouvrages concernant le blason et les armoriaux généraux de France, ne serait ni sans utilité ni même sans charme. Elle n'embrasse que les principaux traités ; car, s'il eût fallu donner une énumération complète des généalogies partielles imprimées ou manuscrites que renferment nos archives ou nos bibliothèques publiques, un gros volume n'eût pas été suffisant.

§ I. *Traités des Armoiries et des Blasons des plus illustres familles*

Traité du Blason, dédié à Philippe-Auguste, manuscrit.

C'est le plus ancien livre qui ait été composé sur cette matière ; il est orné de superbes enluminures, et se trouve aux manuscrits de la Bibliothèque Royale.

Traité des armoiries ; Traité des rois d'armes et hérauts ; in-folio ; manuscrits.

Ces traités sont conservés au département des manuscrits de la Bibliothèque Royale, fonds Brienne, n° 271.

Traité du comportement des armes, par Secile, héraut, adressé au roi Alphonse d'Aragon ; fondation de la chapelle des hérauts du royaume de France fondée en l'église de Saint-Antoine le Petit, à Paris, en 1306, avec autres pièces ; in-folio.

Ce traité est conservé à la Bibliothèque Royale, fonds Baluze, n° 7.

Traité d'armoiries, tiré d'un ancien manuscrit anonyme, avec l'explication des termes, par Delaut-Mariolet.

Ce traité est imprimé avec les noms, qualités, charges, etc., des chevaliers du Saint-Esprit, créés par le roi Louis XIV en 1662 ; in-4°, Bordeaux, 1662.

Armorial, ou Livre da blason enluminé, manuscrit.

Bibliothèque Royale fonds Baluze, n° mm. 187.

Le grand Blason d'armoiries, composé, l'an 1544, par Jean le Feron, avocat au parlement ; manuscrit.

La Croix du Maine, dans sa bibliothèque, cite cet ouvrage. Jean le Feron, a publié en 1565 les armoiries et blasons des grands officiers de la couronne.

Le Blason des armes, in-12, Paris, Nyvert ; lettre gothique.

Les Blasons des couleurs, livrées et devises, in-12, Lyon ; lettre gothique.

Le Blason des armoiries, auquel est montré la manière de laquelle les anciens et les modernes ont usé en icelles ; par Hierosme Bara, Parisien, in-4°, Lyon, Ravot, 1511.

Le même, avec plusieurs additions, in-folio, Lyon, 1581, 1590.

De l'État et Comportement des armes contenant l'institution des armoiries, et méthode de dresser les généalogies, par Jean Scohier, Daumontois, chanoine de Berghes ; in-folio, Bruxelles, 1597 ; in-4°, Bruxelles, 1629 ; in-folio, Paris, 1630.

De l'Institution des armes et binons, par Andien Favyn.

Ce discours est sommé dans son *Théâtre d'honneur et de chevalerie*, etc. ; in-4°, Paris, 1620.

Le même augmenté, in-folio, Paris, Boutonné, 1630.

Traité des armes et armoiries, et les alliances de plusieurs familles de France, par Claude Marois, de l'ordre des Frères Prêcheurs.

Ce traité est imprimé avec son Parfait gentilhomme, in-6°, Troyes, 1631.

Origines et pratiques des armoiries à la gauloise, par Philibert Monet, jésuite ; in-4°, Lyon, 1631-1659.

Introduction au blason des armoiries, en faveur de la noblesse, in-4° Paris, Bellaine, 1631.

Le Roy d'armes, ou l'Art de bien former, charger, briser, timbrer, parer, expliquer et blasonner les armoiries, par Gilbert de Varennes, jésuite ; in-folio, Paris, 1635.

Seconde édition, revue et augmentée, in-folio, Paris, Brion, 1640.

Cet auteur est mort en 1660.

La Vraie et parfaite science des armoiries, ou Indice armorial ; par Louvant Geliot, avocat au parlement de Bourgogne ; in-folio, Paris, Bellaine, 1635.

Le même ouvrage, publié par Pierre Palliot ; in-folio, Dijon, Palliot, 1660.

Palliot l'a augmenté de six mille écussons.

Sommaire armorial, in-4°, Paris, 1638.

Recueil de plusieurs pièces et figures d'armoiries, omises par les auteurs qui ont écrit jusqu'ici de cette science, avec figures, par Marc Vulson de la Colombière ; in-folio, Paris, 1639.

La science héroïque, traitant de la noblesse de l'origine des armes, de l'art du blason, symbole, timbre, boulets et autres ornements de l'écu, de la devise, du cri de guerre, de l'écu pendant, des pas et autres prises des anciens chevaliers, des formes différentes de leurs tombeaux, et des marques extérieures de l'écu de nos rois, reines et enfants de France, et officiers de la couronne et de la maison du roi ; par le même ; in-folio, Paris, Cramoisy, 1644.

Seconde édition, revue et augmentée, in-folio, Paris, 1669.

La Colombière est mort en 1868. Le savant M. Weiss l'appelle le vrai créateur de la science du blason.

Abrégé méthodique de la science héraldique, par J.-Claude Faure ; in-4°, Chambery, 1647.

Le Mercure armorial, par Charles Segoing, avocat au parlement et au conseil ; in-4°, Paris, 1648.

Le Trésor héraldique, ou le Mercure armorial, où sont démontrées toutes les choses nécessaires pour le blason ; enrichi de figures et du blason des maisons nobles et, considérables de France ; in-folio, Paris, 1657.

Le même, retouché par (Jean Royer, sieur) de Prade ; in-4°, Paris, 1672.

Discours sur l'origine des armes, in-4°, Lyon, 1658.

C'est le premier ouvrage que Claude-François Menestrier a publié sur ce sujet. Si l'on en croit l'auteur, « il y a peu de bons livres sur fart du blason au-dessus de quarante ou cinquante ans (c'est ainsi qu'il parlait en 1703, page 81 du tome Ier de sa bibliothèque curieuse), n'y ayant que des peintres, des graveurs, des Imprimeurs et des libraires ignorants qui se fussent avisez d'écrire sur cette matière, ou quelques vieux hérauts d'armes, qui s'étaient contentés de barbouiller des armoiries. »

On peut voir cependant, par l'énumération des traités précédents que d'autres auteurs que ceux dont parle le P. Menestrier, avaient travaillé sur le blason ; on y compte des avocate au parlement et même de se confrères de la société de Jésus ; Maki le, P. Menestrier n'estime que ce, qui sort de sa plume.

Discours sur l'origine des armes, contre le P. Menestrier, par Chaude le Laboureur ; ancien prévôt de l'île Barbe, in-4°.

Origine du blason, in-4°, Lyon, 1659.

Le Promptuaire armorial et général, divisé en quatre parties, par Jean Boisseau, l'un des enlumineurs du roi ; in-folio, Paris, 1659.

Le Blason en plusieurs tables et figures, avec un petit dictionnaire des termes, par Pierre du Val, géographe du roi ; in-12, Paris.

Le Traité singulier du blason ; Par le P. Anselme de Vierge Marie.

Ce traité est imprimé à la tête de son Théâtre d'honneur, in-4°, Paris, 1664.

Abrégé méthodique des principes héraldiques, ou du Véritable art du blason, par Claude-François Menestrier, jésuite ; in-12, Paris, 1661.

Le même abrégé, avec une requête à monseigneur le dauphin contre l'auteur du livre qui suit, comme n'ayant fait que le copier ; in-12, Lyon, 1663, 1670, 1680.

La Méthode royale et historique du blason, avec l'origine des armes des plus illustres États et familles de l'Europe ; in-12, Paris, 1671.

L'Art héraldique, ou Manière d'apprendre le blason ; par Jules, baron, écuyer, avocat au parlement ; in-12, Paris, 1672, 1678, 1682.

Quatrième édition, augmentée par l'auteur ; in-12, Paris, 1688.

Cet auteur est mort en 1691.

Le même livre édition, augmentée par Ambroise Playgné. A. E. P., in-12, Paris,1697,1705.

Ces lettres initiales signifient avocat au parlement et professeur mérite de rhétorique à l'université de Paris.

Le même livre, nouvelle édition, considérablement augmentée. ; in-12, Paris, Osmont, 1717.

Quoique ce livre porte le même titre que le précédent, il y a cependant tant de changements, que M. Playgné, qui les a faits, a jugé à propos d'en ôter le nom du premier auteur qui y avait travaillé.

La Pratique des armoiries, ou le Véritable art du blason, ou de l'usage des armoiries, par Claude-François, Menestrier ; jésuite ; in-12, Paris 1671 ; Lyon, 1671-1672 ; Paris, 1673.

Les Recherches du blason, ou seconde partie de l'Usage des armoiries, par le même ; in-12, Paris, 1673 ; Lyon, 1680.

L'Art du blason justifié, ou les Preuves du véritable art du blason, par le même ; in-12, Paris, 1671.

La Méthode relate du blason, ou l'Abrégé de cette méthode, en une feuille, Paris, 1675.

De l'Origine des armoiries et du blason, par Claude François Menestrie, jésuite ; in-12, Lyon, Amaulry, 1679.

Ce traité est le premier des dix parties qui devaient composer le grand et fameux ouvrage que le P. Menestrier avait fait espérer depuis si longtemps sur le blason, et qui devait épuiser cette matière.

Origine des ornements des armoiries, par le même, in-12. Paris, 1680.

Discours de l'origine des armoiries, par Jean le Laboureur ; in-4°, Paris, Couteron, 1684.

Tableau de l'honneur, ou Abrégé méthodique de la science du blason, par Jacques Chevillard, généalogiste du roi ; une feuille in-folio gravée.

Nouveau Traité de la science du blason, par F. Trudon, graveur ; in-12, Paris 1689.

Abrégé nouveau et méthodique du blason, pour apprendre ce qu'il y a de plus curieux dans cette science ; in-12, Lyon, 1705.

Laurent Pianelli, successeur de la Valette, président des trésoriers de France à Lyon, est l'auteur de ce petit ouvrage.

Les Principes du blason, in-folio, Paris, Moreau, 1709.

Le même ouvrage augmenté et publié sous ce titre : *Principes du blason*, où l'on explique toutes les règles et tous les termes de cette science ; in-4°, Paris, Simart, 1715.

Cet ouvrage est de Louis de Courcillon de Dangeau, de l'Académie Française.

Traité du blason, par Dupny-Demportes, Paris, 1754 ; 2 volumes in-12.

Dictionnaire héraldique, par Gastelier de La Tour ; Paris, 1777 ; in-8°.

Manuel héraldique, par L. F. D. ; Limoges, 1816 ; in-8°. pl.

Manuel du blason, par Borel d'Hauterive ; Paris, 1840 ; in-12 pl.

§ II. *Armoriaux ou Recueils des Armoiries des familles de France*

1. — OUVRAGES GÉNÉRAUX

Livre d'armes, composé par Berry, premier hérault roi Charles VII ; manuscrit.

Ce manuscrit est conservé à la Bibliothèque Royale, fonds Colbert. Le Père Labbe, à la page 690 du tome Ier de l'*Abrégé de l'alliance chronologique* imprimé à Paris en 1664, rapporte un long fragment de cet ouvrage.

Livre des armes des seigneurs de France, Bretagne, Vermandois, Beauvoisis, in-8° ; manuscrit.

Ce livre est conservé dans la Bibliothèque Royale, entre les manuscrits de M. Bigot, no 4201.

Armoriaux généraux de France ;

Dix manuscrits conservés à la Bibliothèque Royale, fonds Guignères.

Les Noms des nobles, chevaliers et écuyers, tenus dans le rôle des montres, depuis l'an 1300 jusqu'à la fin de 1400, avec leurs armes blasonnées sur les sceaux, mais non dessinées ; in-folio.

Recueil des armoiries de plusieurs nobles maisons et familles de France, tant ecclésiastiques que princes, marquis et autres, par Claude Magneprey, graveur ; in-folio, Paris, 1633.

César armorial, ou Recueil des noms, armes et blasons de toutes les illustres et nobles maisons de France, par César de Grandpré ; in-12, Paris, 1645 ; in-8° ; Paris, 1649-1654.

Recueil des noms et armes des hommes les plus illustres qui se sont signalés par quelques actions héroïques sous chaque règne, depuis Hugues Capet jusqu'à Louis XIV ; in-folio, Paris, 1651.

Armorial universel, contenant les principales maisons de l'Europe, blasonnées et mises en ordre par Charles Segoing, avocat au parlement ; in-folio, Paris, de Sercy, 1654.

Le nouvel Armorial universel, contenant les armes et blasons des maisons nobles et illustres de France, par Claude le Tellier ; in-folio ; Paris 1663.

2. — CROISADES

Noms et Armoiries de ceux qui se croisèrent pour aller outre-mer l'an 1096 in-folio, manuscrit.

Le catalogne est conservé aux manuscrits de la Bibliothèque Royale, fonds Colbert, n° 2236.

Les armes des chevaliers aux croisades, par Matthieu de Goussancout religieux célestin.

Ce recueil compose le tome neuvième de ses ouvres, qui étaient conservées avant la révolution dans la bibliothèque des Célestin et des Minimes de Paris, et se trouvent aujourd'hui à la Bibliothèque Royale.

Les Fastes du musée de Versailles, salles des Croisades.

3. — PROVINCES

Trésor des armoiries des diverses provinces, disposé selon l'ordre de ces provinces ; in-folio, manuscrit.

Ce Trésor est conservé aux manuscrits de la Bibliothèque Royale, fonds Dupuy, n° 259.

AUVERGNE

Armorial des nobles d'Auvergne, in-folio, manuscrit, Bibliothèque Royale, fonds Baluze, 689.

BERRY

Le Blason des armoiries des familles nobles du Berry, par Philippe Labbe, jésuite ;

Ce Blason est imprimé avec son *Abrégé de l'histoire du Berry*, in-12, Paris, 1647.

BLOIS

Noms et armoiries des familles nobles de Blois, par Jean Bernier.

Ce Blason est imprimé avec son *Histoire de Blois*, Paris, 1682.

BRABANT

Ancien Armorial de Brabant, in-folio, manuscrit.

Cet Armorial est conservé à la Bibliothèque Royale, fonds Baluze, n° 811.

BRESSE ET BUGEY

Indice armorial des familles de Bresse et Bugey, par Samuël Guichenon.

Cet Indice est imprimé dans son *Histoire de ces provinces*, in-folio, Lyon, 1650.

BRETAGNE

L'Ancien Hérault breton, contenant les généalogies des anciens rois, ducs et princes, avec le blason de toutes les familles nobles et anciennes du pays, par F. de Longchamp, généalogiste et commissaire des guerres ; in-folio.

Ce manuscrit est conservé à la Bibliothèque Royale, fonds Colbert ; no° 3263.

Recueil armorial, contenant par ordre alphabétique les armes et blasons des anciennes maisons de Bretagne, tiré de la bibliothèque du comte de Molac, par Pierre d'Hozier.

Cet Armorial est imprimé avec l'*Histoire de Bretagne*, de Pierre le Baud, In-folio, Paris, 1638.

Armorial breton, ou les noms, qualités, blasons de la noblesse de Bretagne, par Guy le Borgne, in-folio, Rennes, 1657 ; in-4°, Rennes, 1667 ; in-folio, Rennes, 1681.

Recueil alphabétique des noms et des armes des gentilshommes de Bretagne, par Toussaint de Saint-Luc.

Ce Recueil est imprimé avec ses *Mémoires sur l'État de Bretagne*, 2 volumes in-8°, Paris, 1691.

Armorial de Bretagne, Rennes, 1841, in-4°.

CHAMPAGNE

Armes et Blasons des familles de Champagne.

Ce Blason se trouve dans le procès-verbal de la recherche de la noblesse de cette province, in-8°, Châlons, 1673.

DAUPHINÉ

Les Armoiries des principales maisons du Dauphiné, par Guillaume de Torchefelon ; manuscrit.

Blason du Dauphiné, par Chorier, Grenoble, 1711, in-8°.

FLANDRE

Armorial de Flandre, in-folio, manuscrit.

Il est conservé dans la Bibliothèque Royale, fonds Gaignères.

Le Jardin d'armoiries, contenant les armes de plusieurs royaumes et maisons nobles de Flandre ou des Pays-Bas, par Jean Lautens, de Gand, maître en la chambre des comptes de Lille ; in-12, Gand, 1567

Armoiries des maisons nobles des châtellenies de Lille, Douay, Orchies, Ardres, etc.

Ces Armoiries se trouvent avec la Déclaration des villages de ces châtellenies, in-12, Lille, Douai, 1623.

LANGUEDOC

Recueil des titres, qualités, blasons et armes des seigneurs, barons, et états de Languedoc tenus à Montpellier, par J. Bejard, in-folio.

Armorial des états de Languedoc, enrichi des éléments du blason, gravé et recueilli par Jacques Baudeau, graveur à Montpellier, in-4°, Montpellier, 1686.

LYONNAIS

Armes de la noblesse lyonnaise, par Matthieu de Gonssancourt, religieux célestin, in-folio, manuscrit.

Cet Armorial compose le tome an de ses œuvres, conservées avant la révolution dans la bibliothèque des Célestins et des Minimes de Paris, et aujourd'hui déposé à la Bibliothèque Royale.

Les Forces du Lyon, ou les Armoiries des capitaines, lieutenants et enseignes, des personnages de la ville de Lyon, par Jean l'Hermite, dit Tristan ; imprimées en 1658.

Armorial véritable de la noblesse de Lyon, qui a été approuvé dans la recherche faite ès années 1667 et 1668 des pays de Lyonnais, Forez, Beaujolais, sur les ordres du roi ; avec les armes des prévôts des marchands et des échevins, depuis l'an 1595 jusqu'à présent ; par Claudine Brunand, fille de Lyon, qui dessinait et gravait ; manuscrit.

Cet Armorial finit vers l'an 1668. Il est cité par le P. Menestrier à la page 276 de ses *Jugements sur les historiens de Lyon.*

Armoiries des trésoriers de France à Lyon, in-folio, manuscrit.

LORRAINS

Six ou sept Armoriaux de Lorraine, in-folio.

Conservés à Paris à la Bibliothèque Royale, département des manuscrits, fonds Gaignères.

De insignibus gentiliis ducum Lotharingarum Cœsaris Bulengeri, in-4°, Pisis, 1617.

Explication mystique des aigles sacrés de la maison de Lorraine, par Élie Garel, in-8°, Nancy, 1618.

Recueil des armes de la noblesse de Lorraine, par Jean Callot, héraut d'armes de Lorraine, in-folio.

NORMANDIE

Ancien Armorial de Normandie du temps de Philippe-Auguste, enluminé ; in-folio.

Bibliothèque Royale, fonds de Camps.

Armorial des familles nobles d'Angleterre et de Normandie, depuis Guillaume le Conquérant jusques et y compris Élisabeth (en anglais et en français), 3 volumes in-folio, manuscrit.

Cet Armorial est conservé dans la Bibliothèque Royale, fonds Bigot n° 222.

Deux différents Armoriaux d'Angleterre, in-folio.

Bibliothèque Royale, fonds Gaignères.

L'union d'honneur, contenant les armes et blasons des rois, des marquis, des seigneurs d'Angleterre (en anglais), recueillis par Jacques Jorke, in-folio, Londres, 1640.

PARIS

Les Tombeaux des personnes illustres, nobles, célèbres et autres, inhumées dans les églises de Paris, avec leurs armes, 3 volumes in-folio, manuscrit.

Armorial des principales familles de Paris, in-4.

Bibliothèque Royale, fonds Gaignères.

PICARDIE

Ancien Armorial de Picardie ; extrait du livre terrier de la comté de Clermont en Beauvoisis, qui est en la chambre des comptes de Paris, in-folio, manuscrit.

Bibliothèque Royale, fonds Battue.

Les Blasons généalogiques de Picardie, par Nicolas Jouvet, chanoine de Laon, in-4° 1680.

POITIERS

Catalogue des maires de Poitiers et leurs armes, depuis l'an 1333 jusqu'en 1629, in-folio.

Bibliothèque Royale, fonds Colbert, 6077.

§ III. *Traités des Rois, Hérauts d'armes, etc., et da Cri de guerre*

Histoire de la création du roi d'armes des François, qui fut premièrement nommé Montjoie par Toison, sous Philippe, duc de Bourgogne, in-4°, manuscrit.

Pièces et titres originaux concernant les rois et hérauts d'armes, avec plusieurs rois et hérauts d'armes et poursuivants d'armes, in-folio.

Ces deux volumes sont conservés dans la Bibliothèque du Roi, entre les manuscrits de M. de Gaignères, dans le fonds Baluze, n° 621.

Statuts et ordonnances des rois d'armes.

Ces Statuts sont imprimés avec l'*Histoire romaine* de Rotert Gaguin in-folio, Paris, Verard.

De la Primitive Institution des rois, héraults et poursuivants d'armes, par Jacques Le Feron ; Paris, Mesnier, 1555.

L'Arbre des batailles, où sont traitées diverses questions historiques sur le droit des armes, sur les combats et duels, sur la noblesse, etc. ; composé du temps de Charles V, roi de France, par Honoré Bonor, prieur de Salon, in-folio, Paris, Verard, 1481.

Ce curieux traité a été composé par ordre du roi Charles V pour l'instruction du dauphin, son fils.

Origine des chevaliers, armoiries et hérauts, recueillis par Claude Fauchet, Paris, in-folio, 1667.

De l'Institution des armes et blasons, rois, hérauts et poursuivants d'armes, etc., par André Favyn.

Ce discours est Imprimé dans son *Théâtre d'honneur et de chevalerie*, in-4°, Paris, 1620.

De l'office des rois d'armes, des hérauts et poursuivants, de leur antiquité et privilèges, etc., par Marc Wulson de la Colombière, in-4°, Paris, Lamy, 1645.

ÉTRANGER

En Allemagne, Gasterer publia une *Esquisse d'héraldique*, (Gœttinge, 1766-1773) et une Héraldique pratique, (Nuremberg, 1791) ; et Siebmacher

un Wappenbuch, ou *armorial complet*, nouvelle édition, 6 volumes, avec supplément, 1772 et suivants, in-folio. M. Berndt fit paraître un autre ouvrage allemand intitulé *Diplomatique générale de l'ensemble de la science héraldique* ; Bonn, 1831, 2 volumes in-8°.

En Angleterre, sir Harvis (Nicolas), chancelier de l'ordre de Saint-Michel et de Saint-Georges, ainsi que M. Georges-Frederick Beltz, le héraut d'armes, ont récemment attiré l'attention par la publication de quelques ouvrages recommandables.

Je suis loin, mes chers lecteurs, de vous avoir donné une bibliographie complète de l'art héraldique ; car il faudrait, comme je vous l'ai déjà dit, un énorme in-folio pour enregistrer tout ce qui a été écrit sur cette science ; et vous avez dû déjà trouver bien longue et bien fastidieuse cette sèche nomenclature ; mais outre les livres manuscrits ou imprimés que j'ai cités, il existe une foule de documents, de titres, qui servent à assurer l'état des familles nobles. Vous savez que pour être reçu dans les ordres de chevalerie, monter dans les carrosses du roi, chasser avec Sa Majesté, entrer dans les différents corps et compagnies militaires ou civils, dans les collèges ou chapitres où l'on n'admettait que des gentilshommes ou *gentisfemmes*, on était obligé de faire ses preuves et d'appuyer chaque degré généalogique par plusieurs titres établissant la filiation et l'identité des noms personnels, etc.

Tous les titres qui ont servi à établir ces preuves sont en général réunis aujourd'hui au cabinet des Ordres de la Bibliothèque Royale, section des manuscrits. Les immenses travaux des d'Hozier, des Cherin, des Clerambault, etc., ont classé et distribué d'une manière méthodique ces matériaux innombrables. Les antiquaires et les généalogistes trouvent dans ce dépôt une source abondante et pure, et les familles y peuvent puiser tous les renseignements propres à établir leur état nobiliaire.

La révolution, en dispersant les titres les plus précieux de l'ancienneté ou de l'illustration des familles nobles, engagea divers auteurs à obvier autant que possible à ce mal, par la réunion de tous les actes échappés à la destruction et par la publication des généalogies des familles ; c'est ainsi que se forma sous la

Restauration le cabinet de M. de Saint-Allais, l'auteur des archives de la noblesse. M. de Cour celles, après lui, publia l'histoire généalogique des pairs de France. Le *Mémorial historique de la noblesse*, créé vers 1839 par l'auteur du présent livre, continua cette œuvre de restauration. Si la noblesse n'est plus qu'un souvenir, il faut au moins qui il ne s'efface pas trop rapidement, et que l'histoire, cette fidèle gardienne des traditions du passé, enregistre dans ses fastes les éclatantes actions de nos ancêtres.



CINQUIÈME PARTIE

DICTIONNAIRE HÉRALDIQUE

TABLE ALPHABÉTIQUE DES PRINCIPAUX TERMES HÉRALDIQUES

A

ABAISSÉ, se dit des pièces d'un écusson placées dans une position plus basse que de coutume ; ainsi le pal, la fasce, le chevron, la bande, qui occupent ordinairement le tiers du milieu de l'écu, peuvent être placés au-dessous de leur position habituelle, et sont alors *abaissés*. Quand les ailes des oiseaux, au lieu d'être élevées vers le chef, tendent vers le bas de l'écu, on l'exprime par ces mots : *au vol abaissé*. Enfin, on le dit encore du chef, quand il se trouve sous un autre chef. Les chevaliers et commandeurs de Malte, qui ont un chef dans leurs armoiries, l'abaissent sous celui de la religion.

PAULO DE CALMONT, à Toulouse, *d'azur, à la gerbe de blé d'or, et un paon rouant de même posé sur la gerbe, au chef cousu de gueules, chargé de trois étoiles d'argent, ce chef abaissé sous celui de la Religion qui est : de gueules à la croix d'argent. L'écu sommé d'une couronne de marquis et accolé d'un chapelet ou patenôtre entrelacé dans une croix à huit pointes derrière l'écu*.

ANTOINE DE PAULO, grand-maître de l'ordre de Malte, né en 1562, entra dans l'Ordre en 1575 ; il fut grand-croix en 1611, ensuite grand prieur de Saint-Gilles ; enfin grand-maitre le 10 mars 1623. Si, comme ses illustres prédécesseurs, les d'Aubusson et les Villiers de l'Isle-Adam, il ne trouva pas l'occasion de se signaler par de grands faits d'armes contre les infidèles, il acquit une gloire non moins véritable en travaillant à la splendeur de l'Ordre, qu'il dota de beaux établissements. La Religion n'avait entretenu jusqu'en 1627 que cinq galères, il en fit construire une sixième et fonda une maison de religieuses maltaises au quartier Saint-Cyprien de la ville de Toulouse. Le chapitre général tenu en 1635 lui accorda, en récompense de son zèle pour les intérêts de l'Ordre, *deux privilèges* pour sa famille, le premier, *l'exemption du droit de passage* à ses neveux et à tous leurs descendants, lors de leur entrée dans l'Ordre ; *le second, celui*, à tous les aînés mâles, *de porter dans leurs armes un chef de la religion*

avec les attributs de l'Ordre, pour ornements extérieurs de leur écu. Ce grand-maître décéda le 10 juin 1636, après treize ans de règne dans le magistère. Depuis, les aînés de la famille de Paulo, quoique mariés, ont toujours porté *le chef des armoiries de la religion et les attributs de l'Ordre*.

ABÎME, *en abîme*, se dit d'une pièce ou d'un meuble de l'écu d'une très petite proportion par rapport aux autres.

On se sert du terme *préi* en la même signification.

Une pièce en *abîme* ou *périe* est ordinairement au milieu de trois autres pièces ou meubles, et est nommée la dernière.

La pièce en *abîme* est quelquefois seule.

DE CLISSON, en Bretagne, *d'azur à trois molettes d'argent, deux et un, et un croissant de même en* ABÎME.

La guerre de Bretagne, dite guerre, des deux Jeanne, est un des événements les plus dramatiques du XIV[e] siècle, et offre en même temps un vif intérêt historique, puisque l'arrêt de la cour des pairs qui adjugea le duché de Bretagne à Charles de Blois, contre les prétentions de Montfort, enveloppa le royaume dans les destinées d'une de ses provinces, et ouvrit la France aux Anglais.

La Bretagne, région solitaire, triste, orageuse, enveloppée de brouillards, couverte de nuages, où le bruit des vents et des flots est éternel, produit une race énergique qui s'est distinguée de tout temps par sa bravoure, sa franchise, son esprit d'indépendance, son attachement pour la religion, son amour pour son pays. Elle a donné à la France d'illustres guerriers. Parmi eux on distingue ce Clisson, qui prit une part active à la guerre des deux Jeanne, et, de concert avec Mauny, enleva à Louis de la Cerda, par un coup de main hardi, deux chevaliers, leurs frères d'armes, que celui-ci voulait faire décapiter. Clisson eut une fin tragique. Édouard, roi d'Angleterre, avait marié Guillaume de Mortagne, qui fut depuis comte de Salisbury, à Ailx de Graufton, une des plus belles femmes de son siècle. Épris de ses charmes, *il ne pensait plus dès lors aux combats, mais en pensers d'amours il tenait le chef enclin*. C'est pour cette belle comtesse qu'il créa, dit-on, l'ordre de la Jarretière. Alix ayant, en dansant, laissé tomber le ruban qui rattachait une espèce d'élégant bas de chausse qu'on portait alors. Édouard le releva avec vivacité ; les courtisans sourirent ; le roi se retourna vers eux en disant : *Honny soit qui mal y pense*. Édouard institua alors à Windsor *l'ordre de la Jarretière*, qui parut aux chevaliers *une chose moult honorable*. Le comte de Salisbury crut à l'infidélité de sa femme. Clisson et d'autres seigneurs bretons avaient pris des engagements avec la comtesse de Montfort et le roi d'Angleterre. En témoignage de leur foi, ils avaient envoyé leurs sceaux à

Édouard, qui les donna en garde à Salisbury. Le comte, profitant de l'occasion pour se venger du séducteur de sa femme, montra les sceaux à Philippe de Valois, et Philippe de Valois fit trancher la tête aux traîtres.

L'attentat aux jours d'un autre Clisson, connétable sous Charles VI, et qui était à la tête du ministère dit des *Marmousets*, eut pour la France de bien graves conséquences. Pierre de Craon, ennemi mortel du connétable, avait essayé de l'assassiner et s'était réfugié auprès du duc de Bretagne. Charles VI voulut tirer vengeance du duc qui refusait de livrer l'assassin. L'armée se mit en marche. Dans la forêt du Mans, une espèce de fantôme, enveloppé d'un linceul, la tête et les pieds nus, se précipite d'entre deux arbres sur la bride du cheval de Charles VI, disant : Roi, *ne chevauche plus avant* ; *retourne, car tu es trahi ;* le spectre rentre dans la forêt sans être poursuivi. Charles, frémissant et les traits altérés, continue sa marche. Un page qui portait la lance du roi la laissa tomber sur le casque d'un autre page ; à ce bruit, le roi sort de sa stupéfaction, tire son épée, fond sur les pages en s'écriant : *Avant, avant, sur ces traitres* ! Le duc d'Orléans accourt : Charles se jette sur lui : « Fuyez, fuyez, beau neveu, lui crie le duc de Bourgogne ; monseigneur vous veut occire : haro ! le grand mescher, monseigneur est tout dévoyé ! Dieu ! qu'on le prenne ! » Le roi, devenu fou, fut ramené au Mans sur une charrette à bœufs. Olivier de Clisson, menacé par les oncles du roi, surtout par le duc de Berry qui lui voulait crever le seul œil qui lui restât, fut forcé de s'enfuir en Bretagne.

ACCOLÉ, ÉE. Ce mot se prend en quatre sens différents :

1° Il se dit d'un animal qui a un collier ou une couronne passée au col, des mâcles, losanges, fusées, lorsqu'elles se touchent par leurs angles sans remplir l'écu.

CATELLAN DE LA MAQUÈRE, à Toulouse, d'argent, *au lévrier passant de sable*, ACCOLÉ *d'or, au chef de gueules, chargé de trois molettes d'éperon du troisième émail.*

2° Il sert à désigner des choses qui sont entortillées, comme un cep de vigne attaché à un échalas, un serpent ou bisse autour d'une colonne, d'une plante ou d'un arbre, etc.

CHAUVELIN DE GRISENOIR (Paris), *d'argent, au chou sauvage, à cinq branches de sinople, posé sur une terrasse de même, la tige accolée d'une bisse d'or*.

3° Pour deux choses attenantes et jointes ensemble ; ainsi les écus de France et de Navarre sont accolés sous une même couronne pour les armoiries de nos rois.

4° Ce mot, enfin, se dit encore des colliers des ordres de chevalerie qui environnent l'écu.

Les chevaliers des Ordres du roi accolent leurs armoiries de l'ordre de Saint-Michel et de celui du Saint-Esprit.

Les prélats commandeurs accolent leurs armoiries du ruban bleu, d'où pend la croix du Saint-Esprit.

ACCOMPAGNÉ, ÉE. Se dit des chevrons, fasces, qui ont en chef, en pointe ou ailleurs, un ou plusieurs meubles.

On le dit aussi du lion, du léopard, de l'aigle, lorsque quelques pièces se trouvent au-dessus, ou dessous ou à leurs côtés.

LAMARQUE, baron de l'empire, *coupé le premier parti à dextre d'or, au lion de sable armé et lampassé de gueules ; à senestre de baron militaire ; le deuxième d'azur, à la pyramide d'argent soutenue d'or, accompagnée de deux croissants d'argent*.

C'est Lamarque qui a fait dire à l'empereur dans son *Mémorial de Sainte-Hélène* ces paroles qui peignent admirablement la bravoure de ce général : « Cinq cents Français, commandés par un jeune officier, se sont emparés en plein jour de l'imprenable île de Caprée défendue par cinq mille Anglais. » Il disait encore de lui « Lamarque sera l'élite de mes jeunes maréchaux. » Waterloo empêcha la réalisation de cette promesse ; Lamarque, après 1830, parut à la tribune de la chambre des députés, et chaque fois, par sa parole vive et ardente, il la remuait jusqu'aux entrailles. Il est mort en 1832.

ACCORNÉ, ÉE. Se dit des cornes du taureau, du bœuf, etc, ; lorsqu'elles sont d'un autre émail que celui de leur corps.

DE BÉARN, *d'or, à deux vaches de gueules, accolées*, accornée *et clarinées d'azur*.

ACCOTÉ, ÉE. Se dit d'une bande, lance et autre pièce de longueur posée diagonalement, lorsqu'il y a à leurs côtés des étoiles, des losanges, des croissants, des billettes, des fleurs, etc., posés dans le même sens.

BUDES DE GUEBRIANT, en Bretagne, *d'argent à un pin de sinople chargé de trois pommes d'or et une aire d'épervier de même, le tronc accoté de deux fleurs de lis, de gueules vers la pointe*.

Gentilhomme breton et fort instruit, le maréchal de Guébriant se destinait à la magistrature, car il n'avait que deux mille livres de rente, fortune insuffisante pour l'armée. Fort jeune encore, étant un jour à Paris, il entendit une batterie dans la rue ; c'était le baron du Bec-Crespin et le marquis de Praslin qui se donnaient de grands coups d'épée. Guébriant prit le parti du plus faible, et le duel recommença au grand jour et au pré ; Praslin et les siens furent vaincus par Guébriant et Bec-Crespin.

Il avint de cette aventure que le brave Guébriant épousa la sœur du baron du Bec. Il acheta une compagnie aux gardes.

Il fit merveille au désordre de Corbie et fut envoyé maréchal de camp de M. de Rohan dans la Valteline. Plus tard, il mena un secours au duc de Weimar, qui, à la recommandation de Rohan, le demanda à la cour de France.

Le duc de Weimar fit un tel cas de Guébriant, qu'il lui laissa en mourant son cheval de bataille et ses armes. Ce cheval avait coûté lois mille livres : « Il s'appelait en allemand *rabe*, *corbeau*. Le comte de Guébriant, dit Le Laboureur, le monta dans tous les combats où il se trouva depuis, où l'on a pu dire qu'il combattait sous son maître, puisque l'on a souvent remarqué qu'il accablait des ennemis sous ses pieds, ou bien qu'il les mordait à sang. Il a souvent rapporté des blessures qui n'ont pas été sans récompense, puisque le comte, son maître, le voyant vieil, lors de sa mort... le laissa au roi par testament et pria Sa Majesté de le faire nourrir le reste de sa vie dans sa grande écurie ; il était fort gros et grand ; il avait l'encolure forte et ramassée, la tête grosse ; il était entier. »

Le comte de Guébriant commanda l'armée du duc de Saxe-Weimar. C'est à Richelieu qu'il dut son bâton de maréchal.

« Un peu devant sa mort, dit M. de Noirmoutier, moi qui étais maréchal de camp dans les troupes de Rantzau, en Allemagne, Je lui écrivis en lui donnant le titre de Monseigneur. Il me dit qu'il me priait de ne plus le traiter ainsi. Je répondis que je lui devais cela, que je le reconnaissais pour chef de la noblesse, et que tous les gentilshommes qui ne donneraient pas du monseigneur à MM. les maréchaux de France se feraient tort à eux-mêmes. — Pour moi, répliqua-t-il, comme M. de Montausier, qui est maréchal de camp sous moi, ne m'écrit que *monsieur*, si vous me traitez autrement, vous m'obligerez à me plaindre de lui ; enfin je brûlerai vos lettres si vous ne me promettez pas ce que je vous demande. »

Ainsi, en 1643, l'année même où Louis XIV monta sur le trône, on ne donnait pas toujours aux maréchaux la qualification de *monseigneur*.

Le maréchal de Guébriant fut tué au siège de Bothwell. La reine en personne alla porter d'augustes consolations à la maréchale, et le corps du maréchal de Guébriand eut l'honneur, qui jusque alors n'avait été accordé qu'au maréchal de Brissac, d'être enterré à Notre-Dame. Cette grande cérémonie eut lieu le 8 juin 1644 : l'évêque d'Uzès prononça l'oraison funèbre.

ACCROUPI. Se dit du singe, quand il paraît assis sur le derrière.

PASCAL DE SATOLAS, en Dauphiné, *d'argent, au singe accroupi de gueules*.

ADEXTRÉ. C'est-à-dire posé au côté dextre.

PAPILLON DE VAUBERAULT, en Touraine, *d'or, au lion de gueules*, adextré *de trois roses de même en pal.*

ADOSSÉ. Lorsque deux pièces sont tournées dos contre dos.

FRÉVILLE DE TANNIÈRES, en Normandie, *de gueules, à deux dauphins* adossés *d'or*.

AFFRONTÉ. Au contraire, lorsque deux animaux ont front contre front et se regardent l'un l'autre, ou lorsque deux choses sont opposées de front.

CORMIS DE SAINT-GEORGES, en Provence, *d'azur à deux lions* affrontés *d'or, tenant dans leurs pattes de devant un cœur d'argent*.

AIGUISÉ. Se dit des pièces de longueur qui ont les bouts aigus, comme un pal, une croix, dont les extrémités se terminent en pointe.

DROUILLÈS DE ROCHEFORT, en Normandie, *d'azur à deux pals d'argent alézés, leurs parties inférieures* AIGUISÉES.

AJOURÉ se dit d'un château, d'une tour dont les fenêtres (les jours) sont d'émail différent.

GOURFALLEUR DU MESNIL, en Normandie, *d'azur au château d'or*, *ouvert et* AJOURÉ *de sable*.

ALCYON, oiseau de mer qu'on représente dans l'écu sur son nid au milieu des flots.

Nous avons déjà vu que dans l'antiquité l'alcyon était regardé comme l'emblème de la paix, de la tranquillité, calmant les

flots, apaisant les tempêtes. Aussi a-t-il servi à former un grand nombre de devises dont la signification allégorique offre un sens facile à saisir.

Un alcyon dans son nid sur les flots.

Alcedinis dies, les jours heureux que l'on coule sous le règne d'un bon prince.

Silentibus austris, pour un savant qui travaille dans le silence.

Agnoscit tempus, pour un homme prudent.

DE MARTIN DE CHESNAU, à Paris, *de gueules, à l'*ALCYON *d'argent sur une mer d'azur*.

ALÉRION, MINOR AQUILA. Ce mot, qui, selon quelques étymologistes, vient du vieux terme gaulois *aliers*, qui a signifié une espèce d'oiseau vivant de rapines, et, d'après Ménage, du latin *aquilario*, diminutif de *aquila*, désigne de petits aiglons qui n'ont ni becs ni jambes, mais les ailes étendues, et diffèrent des merlettes en ce qu'ils sont toujours debout et en pal ; et les merlettes, les ailes toujours serrées et posées en fasce.

La maison de LORRAINE, si illustre entre toutes par les grands hommes qu'elle a produits et par le zèle dont elle s'est toujours montrée animée pour la religion catholique, porte :

D'or, à la bande de gueules, chargée de trois ALÉRIONS *d'argent dans le sens de la bande*.

Cette maison a pris pour armoiries des alérions, parce que alérion est l'anagramme de Lorraine. On attribue encore au choix de ces armoiries une autre origine ; de vieux chroniqueurs *loherains* rapportent que parmi les nobles seigneurs qui, saisis d'un saint enthousiasme, prirent la croix et partirent pour aller en Palestine délivrer le tombeau de notre Seigneur Jésus-Christ, se trouvait un prince de la maison de Lorraine, qui avait en maintes occasions déployé une valeur fabuleuse contre les musulmans, dont il avait occis un grand nombre ; et, chose rare pour un chevalier, était au tir de l'arc d'une adresse tellement merveilleuse, que nul archer ne lui pouvait disputer la palme. Or, un jour, au siège de la cité sainte, le légat Adhémar de Monteil, chef spirituel de l'expédition, se trouvait devant la tente du prince lorrain avec d'autres chevaliers, et regrettait qu'on ne lui pût fournir une plume et de l'encre pour tenir compte des observations qui venaient de lui être faites, les retracer sur parchemin, et les expédier en toute hâte à Bohemont d'Antioche.

« Patience, seigneur évêque, dit le Loherain, ni l'encre ni la plume ne vous feront défaut » ; et saisissant son arc il le tendit, et le trait partit avec la rapidité de l'éclair et la force d'une baliste alla enfiler du même coup trois alérions qui planaient au-dessus de sa tête à une distance où ils se devaient croire à l'abri des coups de l'homme. « Voici une plume, » dit-il ; et se faisant une légère incision avec la pointe de sa miséricorde, « et voici de l'encre, sire pré-

lat. » C'est depuis ce temps que, la Maison de Lorraine porte à la bande de gueules en mémoire de ce sang frais et vermeil, trois alérions en remembrante de ce gentil coup de flèche.

ALÉZÉE, se dit d'un pal, d'un sautoir, d'un chevron, d'une croix et d'une fasce dont les extrémités ne touchent point les bords de l'écu.

DE NOGARET DE LA VALETTE, duc d'Épernon, *d'argent au noyer de sinople, au chef de gueules, chargé d'une croix* ALÉZÉE *d'argent, couronne de duc*.

Le vieux duc d'Épernon se signala sous le règne de Louis XIII par un trait de désintéressement qui mérite d'être cité : Les frais de la guerre ayant épuisé le trésor, on rejeta sur le peuple par une imposition ajoutée à la taille les appointements des gouverneurs et des officiers employés dans les provinces. Le duc d'Épernon dit à cette occasion : « Il y a plus de soixante ans que je sers mon roi sans avoir touché d'ailleurs que de son épargne les appointements dont il m'a jugé digne ; le ne commencerai pas sur la fin de mes jours à vivre aux dépens d'un peuple que je vois périr de faim et de misère... J'aime mieux être réduit au seul revenu de mes terres, que de voir mon nom dans les impositions et la dépense de ma table prise sur la subsistance des pauvres. » Il vécut depuis ce temps-là sur ses revenus et ne toucha plus rien de ses appointements.

ALLUMÉ, ÉE. Se dit des flambeaux, falots, qui semblent allumés ; des oiseaux ou quadrupèdes dont les yeux sont d'un autre émail que celui de leur corps ; on excepte le cheval, dont l'œil d'un autre émail que son corps est dit *animé*.

DE LAFARE DE LA SALLE, en Languedoc, *d'azur, à trois flambeaux d'or, rangés en trois pals*, ALLUMÉS *de gueules. Devise* : Lux nostris, hostibus ignis, *des mêmes flambeaux nous éclairons nos amis, nous brûlons nos ennemis*.

« Lafare, dit le duc de Saint-Simon dans ses mémoires, capitaine des gardes de M. le duc d'Orléans (sous Louis XIV), après l'avoir été de Monsieur, était d'une grosseur démesurée. D'une famille peu considérable, il croyait avec raison avoir fait une grande fortune. Qu'aurait-il dit s'il avait vu celle de ses enfants : l'un avec la Toison et le Saint-Esprit, l'autre évêque duc de Laon ? Il avait trop d'esprit pour n'en avoir pas été honteux. La Fare était un homme que tout le monde aimait, excepté M. de Louvois, dont les manières lui avaient fait quitter le service. Aussi souhaitait-il plaisamment qu'il fût obligé de digérée pour lui. Il était grand gourmand, et au sortir d'une grande maladie il mangea tant de morue qu'il en mourut d'indigestion. Il faisait d'assez jolis vers, mais jamais en vers ni en prose rien contre personne.

Il dormait partout les dernières années de sa vie. Ce qui surprenait, c'est qu'il se réveillait net, et continuait le propos où il le trouvait, comme s'il n'eût pas dormi. »

ANCOLIE, plante qui entre dans quelques armoiries.

BACOUEL DE ROUVRAY D'INVAL, en Picardie, *d'or, à trois* ANCOLIES *d'azur*.

ANCRE, meuble de l'écu, qui représente l'ancre d'un navire. La tige ou le montant se nomme *stangue*, la traverse en haut *trabs*, et le câble *gumène* ; mais l'on n'exprime ces pièces en blasonnant que lorsqu'elles sont d'un autre émail que l'ancre.

OLIVIER VAN NOORT, *d'azur, à* l'ANCRE *d'or ; cimier : un vaisseau équipé et flottant*.

OLIVIER VAN NOORT est le premier capitaine d'un vaisseau hollandais qui ait franchi le détroit de Magellan. En reconnaissance de ses services signalés, de ses longues expéditions maritimes, et de son infatigable activité à étendre les débouchés et les ressources du commerce de sa patrie, les états généraux lui concédèrent le privilège de porter les armoiries parlantes ou plutôt symboliques blasonnées ci-dessus.

ANCRÉ, ÉE, se dit d'un sautoir, d'une croix dont les extrémités des branches imitent les pattes des ancres.

DE MONTALEMBERT, *d'argent, à la croix* ANCRÉE *de sable*. Supports : Une autruche et un singe. L'écu timbré d'un casque de chevalier, taré au tiers, et orné de ses lambrequins d'argent et de sable. Il est surmonté d'une couronne de marquis et a pour cimier une tête de lévrier avec collier. Devise : *Ferrum fero, ferro feror*.

Voici un nom bien connu en France et bien cher aux catholiques. Défenseur habile et éloquent de la foi et de la liberté d'enseignement, M. de Montalembert doit compter au nombre de nos écrivains les plus distingués. L'histoire de sainte Élisabeth de Hongrie est à la fois l'un des bons ouvrages de notre époque et l'un de ceux si rares qui se recommandent non moins par la pureté du style que par la chasteté des sentiments, l'élévation des idées et le caractère religieux et moral du fond. Cette monographie, qui mérite d'être citée à tant de titres, n'est que l'heureux prélude, espérons-le, d'autres écrits, et après la pieuse princesse pour laquelle s'est opéré le charmant miracle des roses, nous verrons mettre en scène l'imposante figure du vrai roi de la chrétienté au moyen âge, de l'illustre abbé de Cîteaux, saint Bernard.

ANNELET, petit anneau qui meuble l'écu. Ils sont souvent en nombre et représentent les anneaux des anciens chevaliers. Les annelets sont des marques de grandeur et de noblesse.

DE LANNOY, en Picardie, *d'argent, à dix* ANNELETS d*e gueules, trois, trois, trois, un*.

Une des principales récompenses décernées aux plus braves chevaliers consistait dans des chaînes d'or qu'ils pendaient à leur col, et dont les chaînons étaient multipliés à proportion de leur mérite ; on donnait à ce présent une signification allégorique ; on voulait faire entendre à ceux qui les recevaient que leur valeur n'avait besoin que d'être enchaînée : *Par la Pâque-Dieu*, dit Louis XI en donnant une chaîne d'or au brave Raoul de Lannoy, *par la Pâque-Dieu, mon ami, vous êtes trop furieux en un combat ; il vous faut enchaîner, car je ne veux point vous perdre, désirant me servir de vous plus d'une fois.*

ANTIQUE, se dit d'une couronne à pointes, d'un vase, de différents ustensiles des anciens.

Les lions et les léopards couronnés dans les armoiries ont souvent une couronne à pointes. On peut ne point dire, en blasonnant, un lion ou un léopard couronné à l'antique, mais simplement que ces animaux sont couronnés.

Il n'en est pas de même des autres animaux ; quand ils ont une couronne sur la tête, il faut nommer l'espèce de couronne, si elle est antique ou moderne.

D'ALBON : *écartelé aux premier et quatrième de sable, à la croix d'or qui est d'Albon ; aux deuxième et troisième d'or, au dauphin vif d'azur, langué, barbé, crêté et oreillé de gueules, qui est Dauphiné*. Supports : deux lions couronnés à l'ANTIQUE. Devise : *A cruce victoria*. L'écu timbré d'une couronne souveraine antique et environné de manteau d'hermine et frangé d'or, et sommé de la même couronne.

La famille d'Albon, derniers dauphins de Viennois, d'où sortit le maréchal de Saint-André, si fameux dans les guerres de religion, prétendait à la royauté d'Yvetot, et en 1774, le comte d'Albon, dernier roi d'Yvetot, adressa à Louis XV un mémoire pour faire confirmer les privilèges de sa principauté.

Le royaume d'Yvetot est devenu en France un article de foi populaire. Cependant rien n'en démontre l'existence, si ce n'est cinq vers d'un poète normand du XV siècle :

Au noble pays de Caux

Y a quatre abbayes royaux,
Six prieurés conventuaux
Et six barons de grand arroi,
Quatre comtes, trois ducs, un roi.

Il n'y a nulle apparence qu'Yvetot ait été érigé en royaume par Clotaire, comme le prétendent nos vieux chroniqueurs ; mais il est constant que longtemps après, en 1370, Yvetot était un franc fief libre de tout service et hommage. Les marchands d'Espagne, de Castille et autres, se rendaient de Honfleur à Yvetot avec leurs marchandises, qu'ils échangeaient contre celles de France. Il était déjà de tradition générale en 1461, qu'anciennement les sires d'Yvetot battaient monnaie.

Henri IV, étant près de livrer bataille aux ligueurs en 1589, se retira dans un lieu dépendant de la seigneurie d'Yvetot, et dit en riant à ceux qui se trouvaient près de sa personne, « que s'il perdait le royaume de France, il était en possession de celui d'Yvetot. »

Lorsqu'il fit faire la cérémonie du couronnement de la reine Marie de Médicis, son épouse, dans l'église de Saint-Denis, s'étant aperçu que le grand-maître des cérémonies ne marquait point de place à Martin du Bellay, seigneur d'Yvetot, Il lui en donna l'ordre en ces termes : « Je veux que l'on donne une place honorable à mon petit roi d'Yvetot, selon sa qualité et le rang qu'il doit avoir. »

ANGLÉ, ÉE, se dit des croix, sautoirs, étoiles et autres pièces à angles, quand il y a dans ces angles des traits qui sont mouvants.

On trouve rarement dans les armoiries des pièces anglées, mais bien aux ornements extérieurs de l'écu. Les exemples sont nombreux.

Les croix du Saint-Esprit, de Saint-Louis, de Malte et de Saint-Lazare sont ANGLÉES de fleurs de lis.

BARDONIL DE SURVILLE DE LA RICHARDIÈRE, en Normandie, *d'azur, à la croix* ANGLÉE *d'argent, sanglée de quatre rayons ondoyants de même*.

ANILLE, deux doubles crochets, liés ensemble par le milieu, représentant un fer de moulin.

DE VAUCLEROIS DE COURMAS, en Champagne, *d'argent, à l'*ANILLE *de sable*.

APPOINTÉ, ÉE, se dit des épées, flèches, javelots qui se touchent par les pointes.

POULET DE MARSILLY, en Picardie, *de sable, à trois épées d'argent, garnies d'or, une en pal, les deux autres en bande et en barre,* APPOINTÉES *vers le bas de l'écu.*

ARMÉ, ÉE, on se sert de ce mot en parlant du lion, du léopard, des aigles, des griffons, etc., dont les griffes sont d'un autre émail que celui de leur corps. On excepte les bêtes au pied fourchu, qui sont dites *onglées* lorsque les cornes de leurs pieds se trouvent d'un émail différent.

Les flèches dont le fer est d'émail différent ne se disent point armées, comme quelques auteurs l'ont prétendu, mais futées. (Voyez ce mot.)

MULTON DE GISLAND, en Angleterre, *d'argent, au lion de sable*, ARMÉ *et lampassé de gueules.*

Sir Thomas Multon de Gisland, sire de Vaux, est célèbre au moyen âge par son attachement pour le roi Richard. Sa force prodigieuse lui valut un triomphe bien rare. À un tournoi donné en Palestine, le roi Richard, dont on connait le caractère aventureux et chevaleresque, était entré en lice et avait renversé avec grand choc un chevalier de renom ; il revint à la charge, monté, dit le chroniqueur, sur un cheval bai ; il avait adopté pour son armure la couleur rouge, et le cimier du casque était un chien de chasse courant, rouge aussi, et dont la queue touchait à terre : emblème destiné à exprimer son indignation contre les chiens d'infidèles qui souillaient la Terre-Sainte, et sa résolution d'entreprendre de les en chasser.

Après s'être suffisamment signalé sous ce nouveau costume, il parcourut les rangs pour y choisir un adversaire plus formidable ; et remettant sa lance à son écuyer, il prit sa masse et attaqua sir Thomas Multon, chevalier dont la valeur jouissait avec justice de la plus haute renommée. Sir Thomas, ne paraissant pas ébranlé le moins du monde par un coup qui aurait renversé un champion ordinaire, lui conseilla de s'éloigner et d'aller se divertir ailleurs ; mais Richard lui ayant porté un second coup plus violent encore et qui brisa presque son casque, il y riposta avec une telle vigueur, que le roi perdit les étriers, et, se relevant avec quelque peine, disparut à toute bride dans la forêt.

ARRACHÉ, ÉE, se dit des arbres, des plantes dont on voit les racines ; il se dit aussi des têtes et des membres d'animaux qui ne sont pas coupés net, et qui ont divers lambeaux ou filaments qui paraissent des pièces arrachées avec force.

REGINALD DE CHATILLON, *d'or, à trois têtes humaines*, ARRACHÉES *de gueules.*

Ce blason avait été adopté par Reginald de Châtillon, soldat de fortune qui, à l'époque des croisades, s'était rendu maître d'un château sur les limites du désert, d'où il sortait pour se livrer au brigandage. Reginald avait adopté ce cruel emblème à la suite d'une exécution capitale où il avait de sa propre main tranché la tête à trois émirs musulmans ; on y vit dans la suite un pronostic de sa propre destinée. Comme il osait insulter et même maltraiter les pèlerins qui se rendaient à la Mecque. Il fut une des principales causes, qui décidèrent Saladin à déclarer la guerre à Guy de Lusignan, le dernier roi de la Terre-Sainte. Après la perte d'une bataille, où il vit tomber trente mille des siens, le monarque chrétien fut fait prisonnier et conduit devant le sultan avec Châtillon et d'autres chevaliers. Le vainqueur présenta à son captif épuisé de fatigues un sorbet rafraîchi dans la neige et Lusignan, après avoir bu, passait la coupe à Châtillon, lorsque Saladin s'y opposa. « Votre personne est sacrée, dit-il à son royal prisonnier ; mais la coupe de Saladin ne doit pas être profanée par un blasphémateur et un vil bandit. » En parlant ainsi il fit voler la tête du chevalier d'un coup de cimeterre.

ARRÊTÉ, ÉE, ce mot se dit d'un animal qui est sur ses quatre pieds sans qu'aucun soit levé.

DE LA GERMINAIS, DE LA VILLENEUVE, en Bretagne, *d'or, au cerf* ARRÊTÉ *de gueules*.

ARRONDI, IE, ce mot se dit d'une pièce de l'écu qui, étant ronde, a des traits curvilignes, qui en font paraître le relief et l'ombre.

SABOUREUX DE LA NORAIS, en Normandie, *de sable à la bande* ARRONDIE *d'or*.

ASSIS, se dit du chat, de la levrette, etc., posés sur leur derrière.

S'ils étaient couchés sur leur ventre, les pattes pliées, on dirait *en repos*.

DE LANGUERANT, *d'or, au chevron de gueules ; au bas de l'écu une levrette de sable*, ASSISE *sur une terrasse de sinople*.

Le sire de Languerant, en 1378, ayant mis en embuscade dans un bois quarante lances qu'il commandait, leur ordonna de l'attendre jusqu'à ce qu'il fût revenu de reconnaître la forteresse de Cardillac, occupée par les Anglais. Il s'avance tout seul jusqu'aux barrières, et s'adressant à la garde : *Où est Bernard Counaut, votre capitaine ? lui demanda-t-il ; dites-lui que le sire Languerant lui demande une joute ; il est bien si bon homme d'armes et si vaillant qu'il ne la refusera pas pour l'amour de sa dame ; et s'il la refuse, ce lui tournera à grand blâme, et dirai partout où je viendrai qu'il m'aura remisé par couardise une joute de fer de lance. Elle ne fut pas refusée, et Languerant y perdit la vie.*

AVANT-MUR, pan de muraille crénelée, joint à une tour.

DE CHATEAUSEUF DE MOLENE, en Provence, d'azur, *à la tour carrée, à trois créneaux, fenêtrée d'un* AVANT-MUR *à quatre créneaux et posée sur une terrasse, le tout d'argent.*

AZUR, ce mot désigne la couleur bleue, on lui a assigné une étymologie persane et arabe, *lazurd*, couleur bleue. C'est l'un des neuf émaux employés dans les armoiries.

L'azur se représente en gravure par des lignes horizontales.

Il est le symbole de la douceur, de la beauté, de la noblesse, de la félicité éternelle.

B

BADELAIRE, épée large et courbée en manière de sabre, qui était en usage chez les Huns.

Ménage dit que ce mot vient de *batalaria*, épée propre à la bataille.

Le P. Menestrier le fait venir de *baltearis*, qu'il dérive de *balteus*, baudrier.

DE CLARY, *de gueules, à trois* BARBELAIRE *d'argent, rangés les pointes en bas.*

Le sire de Clary, reconduisant en 1389 en Angleterre le sire de Courtenay, qui avait jouté une fois seulement contre messire Guy de La Trémoille, dissimula les propos injurieux de l'Anglais contre la chevalerie française. Il les avait entendus sans rien dire, dans la crainte de violer la sauvegarde qui lui avait été confiée ; mais il les avait encore sur le cœur lorsque, ayant remis l'étranger sur les terres des Anglais, il crut n'être plus obligé à garder aucun ménagement ; alors il les releva avec fierté, combattit l'Anglais à fer émoulu, lui perça l'épaule et le renversa par terre. Au lieu de la gloire que le sire de Clary comptait avoir acquise, il fut au retour mis en prison, par jugement du connétable et des maréchaux de France, pour avoir jouté sans la permission du roi, et encore contre un étranger dont la garde lui avait été remise : ses terres furent saisies quelque temps, et peu s'en fallut qu'il ne subit le bannissement ; mais les seigneurs et les dames obtinrent enfin la rémission d'une faute à laquelle ils ne pouvaient refuser leurs éloges.

BANDE, *tænia*, *æ*, une des sept pièces honorables. Elle occupe deux parties de sept de la largeur de l'écu ; lorsqu'elle se trouve seule, elle est posée diagonalement de l'angle dextre supérieur à l'angle senestre opposé.

La BANDE représente l'écharpe du chevalier posée sur l'épaule, ainsi que nous avons déjà eu occasion de l'indiquer.

Il y a des BANDES *chargées, accompagnées, échiquetées, denchées, engrelées, alésées*, etc. (Voyez ces mots.)

DEFELIX DU MUY, à Aix en Provence, originaire de Savoie, *de gueules, à la bande d'argent, chargée de trois* F *de sable*.

Ces trois F sont une concession d'un comte de Savoie à cette famille, qui lui fut fort attachée lors des guerres civiles. Ce suzerain lui accorda, pour en conserver la mémoire à la postérité, de mettre sur la bande de ses armes trois F, qui signifient : *Felices fuerunt fideles*, les Félix furent fidèles.

DE PIERRE, DES PORTS, DE LOUBATIÈRE, DE BERNI, DE SAINT-MARCEL D'ARDÈCHE, en Languedoc, *d'azur, à la bande d'or, accompagné en chef d'un lion de même, lampassé et couronné de gueules*.

CIMIER, *un lion naissant au naturel et de profil, tenant de sa patte dextre une épée d'argent garnie d'or, la pointe en haut*. Devise : *armé pour le roi*.

Louise d'Artifeld de Jonquiers, veuve de Bertrand de Pierre, seigneur de Saint-Marcel d'Ardèche, conserva à cette ville la tige de ce qu'il y a de ses anciens habitants, lorsque le comte d'Assier, de la maison de Crussol, vint en faire le siège en 1567. Elle comprit bien qu'un lieu qui n'avait qu'un simple mur et des habitants sans chef ne pouvait se défendre contre une armée de dix mille hommes ; ce qui lui fit prendre la résolution d'envoyer un de ses gens au comte d'Assier pour le prier de se ressouvenir de l'amitié et des liaisons qui avaient existé entre leurs familles. Ce général, ayant écouté ce qu'on lui disait de la part de cette dame, répondit que *non seulement tout ce qui composait sa maison serait respecté, mais encore tous ceux qui y seraient reçus*. Ce discours ayant été entendu, ceux qui défendaient les remparts les abandonnèrent sur-le-champ pour se réfugier dans le lieu qui leur devait servir d'asile. Saint-Marcel d'Ardèche fut pris par escalade, et deux cents personnes qui n'avaient pu trouver refuge dans le château furent massacrées. Ce fait a passé par tradition d'âge en âge parmi les habitants de Saint-Marcel d'Ardèche et des environs, et ils en ont conservé le souvenir jusqu'à la révolution de 1789.

BANDÉ, ÉE, se dit d'un écu divisé en six espaces égaux par cinq lignes diagonales dans le sens des bandes ; les premier, troisième et cinquième d'un émail, les deuxième, quatrième et sixième d'un autre émail.

Il y a aussi des écus bandés de huit pièces par sept lignes diagonales.

Bandé se dit encore du chef de la fasce, du pal, divisé en six ou huit espaces égaux dans le sens des bandes.

FIESQUE, BANDÉ *d'argent et d'azur de six pièces*.

BARBÉ, se dit du coq, dont la crête de dessous le bec est d'un autre émail que son corps.

Le mot *barbé* ou *barbelé* se dit aussi du dauphin pour désigner les anciennes armes des dauphins de Viennois, *contrécartelé d'or au dauphin vif d'azur, aureillé*, BARBELÉ *et crété de gueules*.

BARDÉ, HOUSSÉ ET CAPARAÇONNÉ, se dit d'un cheval qui a tous ses harnais.

VASSAL DE SAVIGNAC, à Toulouse, *d'azur, à l'homme d'armes, armé de toutes pièces, d'or, tenant de la dextre une lance de même, monté sur un cheval d'argent*, BARDÉ, HOUSSÉ et CAPARAÇONNÉ *de gueules*.

BARRE (Voyez brisure).

BASTILLÉ, se dit d'un chef, d'une fasce, d'une bande qui a des créneaux en sa partie intérieure.

BELLOT DE LA VILLETTE, en Franche-Comté, *d'argent, à trois losanges d'azur, au chef cousu d'or*, BASTILLÉ *de quatre pièces.*

BATAILLÉE, ce mot se dit d'une cloche qui a un battant d'autre émail qu'elle est.

Ce terme vient de BATAIL, battant de cloche, dérivé, selon Ducange, de *batallum*, qu'on a dit dans la basse latinité en la même signification.

CLAIRAC DE ROQUESERIÈRE, en Quercy, *de gueules, à la cloche d'argent,* BATAILLÉE *de sable*.

BÂTON, *bacillus*, *i*, espèce de petite cotice alésée qui se trouve dans quelques écus, et qui sert de brisure aux cadets des puînés pour distinguer les branches des grandes maisons.

On dit un bâton *péri* en bande ou en barre. On peut dire aussi un bâton en *abîme*, dans le même sens.

BECQUÉ, se dit du bec d'un oiseau lorsqu'il est d'un autre émail.

DU GUESCLIN, en Bretagne, *d'argent à l'aigle éployée de sable*, BECQUÉE *et membrée de gueules, au bâton de même brochant à dextre sur le tout*, et pour devise : *Dat virtus quod forma negat*.

Je ne veux pas entreprendre de retracer ici l'histoire du brave Du Guesclin, connétable de France et de Castille, qui délivra à la fois la France des étrangers et de ses ennemis intérieurs. Vous connaissez tous ses exploits ; vous avez tous lu que bien jeune encore, mauvais petit garçon, laid et têtu, il s'était attiré l'inimitié de son père, qui ne le croyait propre à rien ; vous n'ignorez pas comme il commença par une victoire remportée dans un tournoi cette mémorable carrière qui devait être si utile à sa patrie. Après s'être signalé par les exploits les plus héroïques. Du Guesclin alla mourir devant Castelneuf-de-Bandan. On sait que les clefs de la ville furent remises à son cercueil ; il respirait cependant encore lorsqu'elles furent apportées. Avant de mourir, Bertrand dit à Olivier de Clisson, son compagnon : « Messire Olivier, je sens que la mort m'approche de près, et je ne vous puis dire beaucoup de choses : vous direz au roi que je suis bien marry que je ne lui ai fait plus longtemps service ; de plus fidèle n'eusse-je pu ; et si Dieu m'eût donné le temps, j'avais bon espoir de lui vider son royaume de ses ennemis d'Angleterre. Il a de bons serviteurs qui s'y emploieront de mêmes effets, et vous, messire Olivier, pour le premier. Je vous prie de reprendre l'épée qu'il me commit quand il me donna l'épée de connétable, et la lui rendre ; il saura bien en disposer et faire élection de personne digne. Je lui recommande ma femme et mon frère, et adieu, je n'en puis plus. »

BESANT, pièce ronde d'or ou d'argent dont on charge souvent l'écu.

Les besants représentent des pièces de monnaie qui furent fabriquées à Byzance : ils signifient les voyages faits en Orient et dans la Terre-Sainte du temps des croisades.

DE RIEUX, en Bretagne, *d'azur à dix* BESANTS *d'or, quatre, trois, deux, un.* Devise : *À tout heurt Rieux*.

Cette illustre famille a produit des maréchaux de France et de Bretagne, et s'est alliée à la maison de Bourbon.

BILLETTE, meuble d'armoirie fait en forme de carré long dont on charge souvent l'écu.

Il y a des BILLETTES de métal et d'autres de couleur : leur position est perpendiculaire.

Les BILLETTES étaient anciennement des pièces d'étoffes d'or, d'argent ou de couleur, plus longues que larges, que l'on mettait sur les habits pour leur servir d'ornement ; on les a depuis transportées sur les écus.

Les BILLETTES sont des hiéroglyphes de franchises, parce qu'il n'y avait que des personnes libres qui en pussent porter autrefois.

DE BEAUMANOIR, en Bretagne, *d'azur, à dix* BILLETTES *d'argent, quatre, trois, deux, un*.

Le commencement du règne de Jean II fut signalé par un fait d'armes digne d'être placé dans l'histoire à côté du combat si fameux, à Rome, des Horaces et des Curiaces.

Richard Bembro, capitaine anglais, commandant de la garnison de Ploërmel, portait la terreur et le ravage dans tous les environs de cette ville, et massacrait indistinctement les marchands, les artisans et les laboureurs, pour venger la mort de quelques-uns des siens tués devant Auray. Beaumanoir, seigneur breton, alla trouver Richard Bembro pour lui reprocher l'atrocité de cette conduite. La suite de cette entrevue, qui devint fort vive de part et d'autre, fut un défi adressé par Beaumanoir au chevalier anglais, qui, dans la chaleur de l'entretien, avait insulté à la noblesse bretonne. On convint de se rencontrer à certain jour, accompagné chacun de vingt-neuf chevaliers, et les armes décideraient qui devait l'emporter des Bretons ou des Anglais.

La victoire fut longtemps disputée ; mais enfin elle resta aux Bretons : elle avait d'abord paru vouloir se déclarer pour les Anglais. On combattit de part et d'autre avec la plus grande valeur et le plus terrible acharnement. Au milieu du combat, Beaumanoir blessé demanda à boire : *Bois ton sang, Beaumanoir*, lui cria l'un de ses compagnons d'armes, *ta soif se passera*. Bembro fut tué dans l'action. Un soldat de fortune, qu'il avait mis au nombre de ses combattants, prit à sa place le commandement des Anglais. Cet homme se nommait Croquart. Il fut reconnu, après le combat, pour celui de son parti qui avait montré le plus de valeur. Le prix du courage fut décerné, du côté des Bretons, au seigneur de Tinteniac. Le succès, dit-on, fut dû en grande partie à Guillaume de Montauban, qui prit les Anglais en flanc et mit ainsi le désordre dans leur petit escadron. Au moment d'en venir aux mains, les Anglais avaient paru

hésiter. Leur chef fit appeler Beaumanoir, lui dit qu'il croyait ce combat irrégulier, attendu qu'il avait été indiqué sans le congé des princes, et lui proposa de le remettre à une autre fois. Beaumanoir lui répondit qu'il *s'avisait* trop tard, et que, puisqu'il avait pris la peine de venir, il ne s'en retournerait point *sans mener les mains* ; que cependant il en allait conférer avec ses compagnons. Tous furent du même avis que leur chef, et insultaient par des railleries amères à la réflexion tardive de l'Anglais. Bembro cependant insista encore, en disant que, quand tous les combattants périraient, la querelle des princes ne serait pas décidée : à quoi Beaumanoir répliqua que dans ce moment il était question non de la querelle des princes, mais de l'honneur de leur nation. *C'est folie de combattre*, disait Bembro ; *car, quand nous serons morts, toute la Bretagne ne recouvrera pas de tels hommes*. Beaumanoir, aussi modeste qu'intrépide, lui repartit que, quoiqu'il eût avec lui de braves chevaliers, cependant les seigneurs les plus considérables du parti n'y étaient pas ; puis, sans vouloir entendre davantage les représentations de l'Anglais, il rejoignit sa troupe et donna le signal.

BORDÉ, ÉE, se dit du chef, de la bande, du chevron, de la croix et d'autres pièces qui, étant d'un émail, ont un filet ou bordure d'un émail différent.

DE MAUREPAS, *d'azur, à deux chevrons d'or*, BORDÉS *de sable*.

Le vieux comte de Maurepas avait été disgracié, sous Louis XV, pour une épigramme contre M[me] de Pompadour. L'âge n'avait rien diminué de la légèreté et de la frivolité de son esprit. Quand l'infortuné Louis XVI lui confia le soin du gouvernement et le chargea de distribuer les divers portefeuilles, il appela, dit-on, à l'importante fonction de garde des sceaux non celui qu'il jugeait le plus capable de bien diriger l'administration de la justice, mais un seigneur qu'il avait vu jouer avec succès les Crispins sur un théâtre de société ; il n'eut qu'un soin, celui de sa fortune ; qu'un souci, de se maintenir au poste qu'il occupait.

BORDURE, pièce en forme de ceinture qui environne l'écu et a trois quarts de partie de sa largeur.

Il y a des bordures d'un seul émail, il y en a de deux émaux, étant componées ou échiquetées, etc., on en voit de denchées, d'engrelées, etc.

DE LAFAYETTE, en Auvergne, *de gueules, à la bande d'or, à la bordure de vair*.

Issu d'une famille de vieille noblesse, et dont un membre s'était illustré sous Charles VII en coopérant activement à l'expulsion des Anglais, M. de Lafayette se montra ennemi ardent des privilèges et zélé propagateur des idées nouvelles. Il se hâta, bien jeune encore, d'aller défendre la cause de l'indépendance américaine, et se distingua à la bataille de Savannah. De retour en France, il prit une part active aux préludes de la résolution, qui le traita en ennemi,

et la fuite seule arracha sa tête à l'échafaud. À quarante ans de distance, toujours guidé par les mêmes principes, il contribua fortement à la révolution qui conduisit pour la troisième fois les Bourbons à l'exil.

Homme intègre et vertueux, mais sans énergie, et d'une capacité médiocre, M. de Lafayette ne sut jamais que s'associer aux événements sans pouvoir prétendre à les diriger. Il est mort honorable et honoré, mais sans qu'il lui ait jamais été donné de faire prévaloir ses idées.

BOUCLÉ, ÉE, se dit du collier du lévrier ou d'un autre émail qui a une boucle.

DE LAUBRIÈRE, en Bretagne, *d'azur, au lévrier rampant d'argent, accolé d'un collier de gueules, bordé et* BOUCLÉ *d'or*.

BOURDON, meuble d'armoiries qui représente un bâton de pèlerin.

Il signifie les voyages faits aux lieux saints.

DE LA BOURDONNAYE, en Bretagne, *de gueules, à trois* BOURDONS *d'argent*.

BOURDONNÉ, ÉE, se dit d'un bâton arrondi à son extrémité supérieure, ou d'une croix pommetée à la manière d'un bourdon de pèlerin.

Les prieurs mettent un bâton BOURDONNÉ derrière l'écu de leurs armes.

BOUTEROLE, meuble qui représente la garniture qu'on met au bout du fourreau d'une épée ou d'un badelaire, pour empêcher qu'ils ne percent.

BRETESSÉ, ÉE, se dit du sautoir, du pal, de la fasce, de la bande, du chevron, qui ont des créneaux des deux côtés, répondant les uns aux autres.

SCARRON, *d'azur, à la bande* BRESTESSÉ *d'or*.

BRISÉ, ÉE, se dit d'un chevron dont les deux branches se trouvent séparées, et aussi d'une lance, d'un bâton ou écot cassé en deux.

DE NOMPÈRE DE PIERREFITTE, en Forez, *d'azur, à trois chevrons* BRISÉS *d'or*.

BROCHANT, ce mot se dit du chevron, de la fasce, de la bande, de la cotice, et généralement de tout ce qui paraît sur une ou plusieurs pièces.

Ce terme vient du mot *broche*, qui était une aiguille d'ivoire ou de métal, avec laquelle on faisait des broderies sur les cottes d'armes des anciens chevaliers.

D'ALLEMAN, en Dauphiné, *de gueules, semé de fleurs de lis d'or, à la bande d'argent* BROCHANTE.

La maison d'Alleman est une des plus illustres du Dauphiné par les grands hommes qui en sont sortis ; elle a donné des cardinaux, des archevêques et évêques à l'Église, des ambassadeurs, des officiers d'un mérite distingué dans les premiers grades militaires ; ses branches étaient si nombreuses dans le XI[e] siècle, que de là est venu le proverbe : *Gare la queue des* ALLEMAN.

B**ROYE**, meuble représentant un feston passé en fasce.

La BROYE est rare en armoiries.

GEOFFROI DE JOINVILLE, en Champagne, *d'azur, à trois* BROYER *d'or liées d'argent, posées en fasce l'une sur l'autre ; au chef d'argent chargé d'un lion naissant de gueules*.

Le célèbre sénéchal de Champagne, l'ami de saint Louis, l'historien de son règne, le sire de Joinville, prit une part glorieuse à la croisade d'Égypte. Après la retraite désastreuse de la Massoure, et lorsque le paiement de la rançon des prisonniers et la remise de Damiette eurent permis aux croisés de quitter l'Égypte, le saint roi se dirigea vers la Terre-Sainte et débarqua à Ptolémaïs. Là, Joinville trouva un monument glorieux à sa famille. Geoffroi, son oncle, était venu fort jeune dans la Terre-Sainte, à la croisade de Philippe-Auguste (1102) et de Richard Cœur-de-Lion, roi d'Angleterre, avec Henri II, comte de Troyes, dont il était sénéchal. Il les servit si fidèlement, que le roi d'Angleterre lui permit, pour récompenser sa valeur et sa fidélité, de joindre, les armés d'Angleterre à celles de sa famille. Geoffroi mourut et fut enterré à Ptolémaïs ; son écu était appendu au-dessus de son tombeau. Joinville l'en détacha pour rapporter à Saint-Laurent de Joinville ; ses armes y étaient peintes telles que nous les avons blasonnées.

BURELÉ (Voyez fascé).

BURÈLES, fasces diminuées en nombre pair, ordinairement de six, quelquefois de huit ; on voit aussi des écus où il n'y a que quatre burèles.

Quand il y a six burèles, elles ont chacune une demi-partie, un treizième, un vingt-sixième en hauteur des huit parties de la hauteur de l'écu.

S'il y en a huit, elles ont chacune demi-partie d'une des huit parties de la hauteur de l'écu.

Lorsqu'il y a cinq ou sept burèles dans l'écu, elles prennent le nom de trangles.

L'étymologie des termes *burelé* et *burèles* vient, selon le P. Menestrier, *d'une espèce de cloison à bandes couchées horizontalement, qui laissaient des espaces vides égaux à leur largeur, derrière il y avait des rideaux de bure.* Ces cloisons servaient dans les salles de juridiction à séparer les juges du peuple ; ils recevaient les placets à travers les barreaux, lorsqu'ils donnaient audience.

BUSTE, tête d'homme ou de femme, qui dans l'écu paraît de front jusqu'à la poitrine.

DE GRAMMONT, en Franche-Comté, duc de Caderousse, au comtat Venaissin, *d'azur à trois bustes de* REINE *de carnation, couronnées d'or à l'antique*.

« Or, dit un vieux chroniqueur, le noble roi d'Écosse donnait un splendide banquet pour célébrer la bienvenue du preux chevalier qui point n'avait encore voulu blasonner son bouclier, bien qu'il eût déjà plus que bien d'autres accompli merveilles et prouesses héroïques, et lequel était uniquement connu par la couleur sable de son armure, sa devise : *Plus tard verrai*, et le surnom que tous lui avaient octroyé : L'IRRÉSISTIBLE. Rien ne saurait, donner une idée de la magnificence du prince, de la multitude et de l'abondance des services. Tout à coup entra un nain habillé en Sarrasin de Grenade et à l'antique ; il conduisait un éléphant qui portait un château dans lequel était une dame éplorée et vêtue de longs habits de deuil. Quand elle se vit dans la salle, au milieu de rassemblée, elle récita un triolet pour ordonner au nain d'arrêter ; mais celui-ci la regardant d'un œil fixe continua sa marche jusqu'à ce qu'il fût arrivé près du chevalier noir. Alors la dame implora sa valeur et le supplia de venir à son aide pour délivrer ses trois filles, qu'un abominable géant retenait captives dans un imprenable castel. Le preux, après avoir entendu la requête de la dame, saisit un faisan qu'on venait de servir devant lui, et s'écria : « Je voue à Dieu mon créateur tout premièrement, et à la très-glorieuse Vierge sa mère, et après à cette dame et au faisan, de ne prendre mie repos, ni tailler ma barbe et mes cheveux, que je n'aie occis ce traite et félon ravisseur. » Adonques aussitôt il fit seller son hardi palefroi, saisit sa lance et son épée, et, guidé par le nain et la dame, se dirigea vers le castel du géant. En vain celui-ci eut recours à mille diaboliques enchantements, il ne put résister à la vaillance du champion *irrésistible* ; il fut occis, et les jouvencelles remises entre les mains de la dame, moins une que pour guerdon de son courage le chevalier obtint, et qu'il épousa avec force fêtes et festins. C'est alors qu'il fit émailler et pourtraire sur son écu, en remembrance de ce beau fait d'armes, *d'azur*, à cause de l'évidente pro-

tection du Ciel, et *trois bustes de reine de carnation couronnées d'or à l'antique*, pour ces trois princesses qu'il avait si heureusement délivrées. »

La famille de Grammont, dont je viens de citer la légende héraldique, a produit une foule d'hommes distingués, et entre autres le maréchal de Grammont.

Antoine III, duc de Grammont, maréchal de France, débuta à Mantoue. Plus tard il gagna la bataille d'Ordingen. Blessé au siège de Rotweil, il mourut de ses blessures. Ayant épousé une parente du cardinal de Richelieu, Mlle Duplessis-Chivray, Grammont n'en conserva pas moins à la cour une indépendance bien rare en ce temps.

Lorsque Puy-Laurens devint momentanément maître suprême des destinées de tous, les courtisans et la ville s'inclinaient humblement devant lui. Le maréchal de Grammont entra un jour chez Puy-Laurens au moment où un personnage éminent en sortait après être resté découvert et debout en présence de Puy-Laurens, couvert et assis le dos au feu. Celui-ci voulut user de même façon à l'égard du duc de Grammont ; ce que voyant, Grammont prend un fauteuil qu'il place au dos du siège de Puy-Laurens, et ayant le nez au feu, les pieds sur les chenets et la tête couverte, il dit : *Monsieur, vous vous levez bien tard* ; et puis il s'en va quand il le trouve à propos.

Dès ce temps-là les solliciteurs étaient infatigables. Un vicomte du Bac de Champagne demandait une faveur au maréchal de Grammont. Il resta tout le jour. À l'heure du souper, le maréchal, par courtoisie, pria le solliciteur de prendre place à sa table. Après souper, le solliciteur restait encore. La nuit venue, le duc de Grammont dit à un valet : « Fermez les portes ; donnez des mules à M. le vicomte ; je vois bien qu'il me fera l'honneur de coucher avec moi. — Ah ! M. le maréchal, je me retire. — Non, mordieu, reprit le maréchal ; non, M. le vicomte, vous me ferez l'honneur de prendre la moitié de mon lit. » Le vicomte se sauva.

C

CIBLÉ, ÉE, se dit d'un pal, d'une fasce, d'une croix ou autre pièce faite de câbles entortillés.

ALDART DE MIGNÈRES, en Gâtinais, *d'argent, à la fasce* CABLÉ *de gueules et de sinople, accompagnée en chef de deux étoiles du second et en pointe d'un croissant de même, sur la fasce un écusson du champ, chargé d'une main senestre de gueules.*

CANON, meuble qui entre en quelques écus et représente un canon d'artillerie.

On dit affûté, de son affût, quand il est d'émail différent.

Les blasons donnés par Napoléon à ses généraux ou à ses capitaines, en les anoblissant, sont ceux où l'on rencontre le plus communément cet emblème de leur illustration.

DAUMESNIL, baron de l'empire, *coupé le premier parti de sinople au cor de chasse d'or et de gueules au signe de baron tiré de l'armée ; le deuxième d'azur, au trophée de sept drapeaux et deux fusils avec baïonnettes d'argent, soutenus de deux tubes de* CANON *de même*.

Le brave Daumesnil, surnommé *Jambe de Bois*, parce qu'il avait perdu ce membre au service, était gouverneur de Vincennes à l'époque où l'étranger envahit la France. Il ne voulut jamais remettre la place, et, à toutes les sommations de se rendre, ne répondit que par ces mots énergiques « Ils veulent Vincennes, qu'ils s'en rendent maîtres ; pour moi, je m'ensevelirai sous ses ruines avant de livrer à l'ennemi la citadelle dont la garde m'a été confiée. »

CANTON, portion carrée de l'écu qui joint un des angles supérieurs à dextre ou à senestre.

Le CANTON a deux parties de large des sept parties de la largeur de l'écu et une demi-partie de plus en hauteur.

Le FRANC CANTON diffère de CANTON en ce que ce premier est plus grand et en ce qu'il occupe toujours l'angle dextre supérieur.

CANTONS, s'entend des quatre vides carrés quand il y a une croix sur l'écu et même des espaces triangulaires, s'il y a un sautoir. Ces CANTONS sont souvent chargés de quelques pièces ou meubles.

Les CANTONS de la croix se distinguent par les deux en chef, les deux en pointe.

Les CANTONS du sautoir, celui en chef, celui au flanc dextre, celui au flanc senestre, celui en pointe.

DE BOURGNEUF, en Bretagne, *d'argent au sautoir de sable, au* CANTON *de gueules chargé de deux poissons d'argent*.

Cette maison, une des plus distinguées de Bretagne, a possédé presque sans interruption la charge de premier président du parlement de Bretagne depuis son institution. Antérieurement elle avait celle de président de Bretagne. Elle a contracté des alliances avec des ducs et pairs, maréchaux et chanceliers de France, a donné à l'Église de vénérables prélats, entre

autres, Charles de Bourgneuf, évêque de Nantes, l'un des hommes les plus distingués de son siècle par sa vertu, son savoir et sa haute piété.

CANTONNÉ, ÉE. Ce mot se dit lorsque dans les quatre cantons ou vides d'une croix ou d'un sautoir il y a quelques meubles qui garnissent ces espaces.

CANTONNÉ, se dit aussi d'un lion, d'un aigle, ou autre animal qui, étant au milieu de l'écu, est accompagné de quatre meubles vers les angles.

DE MONTMORENCY, *d'or à la croix de gueules*, CANTONNÉ *de seize alérions d'azur, l'écu timbré d'une couronne princière fermée*. Tenants : deux anges portant chacun une palme. Devise : *Dieu aide au premier baron chrétien*. Cri : le mot grec, απλανος surmonté d'une étoile, l'écu environné du manteau de pair, sommé de la couronne de duc.

Parmi les plus nobles armes, les armes de concession, j'ai cité celles des Montmorency. On sait qu'ils portaient d'abord d'or à la croix d'argent cantonnée de quatre alérions d'azur, ce qui était contraire aux lois héraldiques, qui défendent de mettre dans l'écu métal sur métal ou couleur sur couleur. À la bataille de Bouvines, où douze drapeaux pris sur l'ennemi et force blessures signalèrent la valeur de Mathieu de Montmorency, Philippe-Auguste, trempant son doigt dans le sang du preux, lui dit : « O brave homme, je veux qu'à l'avenir vous remplaciez votre croix d'argent en croix de gueules, et que vous ajoutiez, en souvenir des drapeaux que vous m'apportez, douze aigles désarmés (alérions) aux quatre qui sont sur votre écu. » C'est depuis ce temps que la croix de métal n'est plus sur le fond de métal des Montmorency.

CARNATION, couleur de chair, parties nues du corps de l'homme, représentées au naturel, particulièrement du visage, des mains et des pieds.

La CARNATION est un émail qui peut se représenter dans l'art héraldique quand les armes sont peintes ou enluminées ; mais la gravure n'a point de traits ou hachures pour distinguer les chairs humaines.

MASSÉNA, prince d'Essling, *d'or, à la Victoire de* CARNATION, *ailée, tenant d'une main une palme et de l'autre une couronne d'olivier de sinople, accompagnée en pointe d'un chien couché de sable, le tout surmonté du chef de duc*.

Masséna (André) naquit à Nice en 1755, d'une famille pauvre. Il s'attacha aux destinées de la France quand la révolution commença, et devint en 1795 l'un des généraux divisionnaires de Bonaparte, qui lui donna le surnom d'Enfant de la Victoire. Masséna commanda

ensuite en chef en Helvétie et devant Zurich, mit en déroute les Russes, jusque alors presque partout victorieux. Cette victoire produisit sur les esprits une sensation prodigieuse, et changea toute la marche des événements. Masséna ensuite défendit Gènes contre les Autrichiens et une flotte anglaise avec un courage et une patience extraordinaires. Les habitants et ses soldats souffrirent cruellement ; mais en occupant une grande partie des forces combinées il aida puissamment Napoléon à remporter la célèbre victoire de Marengo. Masséna servit ensuite dans l'État napolitain, où il intronisa Joseph ; puis en Autriche, en Pologne, etc. Napoléon le décora du titre de prince d'Essling, en mémoire de sa brillante conduite lors de la bataille de ce nom. Il se rendit ensuite en Espagne et en Portugal ; mais il fut obligé d'évacuer ce dernier pays. Plus d'une fois on l'accusa de concussion, et il est à peu près certain qu'il fut un des généraux les plus enrichis par les guerres de la révolution. Quoi qu'il en soit, riche, a-t-on dit, de dix-sept millions, Masséna reconnut Louis XVIII en 1814 ; puis il tint, lors du retour de Napoléon de l'ile d'Elbe, une conduite regardée comme équivoque. La faveur du roi ne lui fut cependant pas ôtée, et il est mort en 1817, comblé de gloire comme de richesses.

CHAPÉ, ÉE, se dit de l'écu divisé par deux lignes diagonales jointes au milieu du bord supérieur, et qui se terminent l'une au flanc dextre, et l'autre au flanc senestre.

Ce terme vient du mot CHAPE, parce que cette division de l'écu imite une chape d'église.

BOUTREZ DE FRANQUEVILLE, en Normandie, *de gueules*, CHAPÉ *d'argent*.

CHAPERONNÉ, ÉE, épervier, faucon ou autre oiseau de proie qui a un chaperon pour lui couvrir la tête.

DEGOUBERVILLE DE SAINT-QUENTIN, en Normandie, *d'azur, à trois éperviers d'or*, CHAPERONNÉS *de gueules*.

CHARGÉ, ÉE, se dit des pièces honorables et autres sur lesquelles se trouvent un ou plusieurs meubles, tels que croissants, étoiles, merlettes, annelettes, quintefeuilles, roses, croisettes, aiglettes, etc.

La maison d'Autriche, une des plus illustres de la chrétienté, portait pour armes anciennes : *d'azur à cinq alouettes d'or posées en sautoir* ; mais, lors de la troisième croisade, où se trouvaient Philippe-Auguste, roi de France, l'empereur d'Allemagne Frédéric Barberousse et Richard Cœur-de-Lion, le duc d'Autriche, Léopold II, dut à sa valeur d'acquérir un nouveau blason. Il livra aux Sarrasins, de concert avec Frédéric, son frère, un rude combat ; et au fort

de la mêlée, tous deux ayant perdu leur bannière, Léopold détacha son écharpe blanche, et la trempant dans le sang qui couvrait la plaine, teignit ainsi en gueules son volet, et l'élevant à la pointe de sa lance, comme un signe de ralliement, comme un glorieux drapeau, à la vue de tous, ses hommes, il poussa d'une voix éclatante son cri de guerre : *Autriche, serviteur de Jésus-Christ.* Ses soldats, enthousiasmés, se précipitèrent comme la foudre sur les mécréants, qui furent presque tous occis. Léopold, qui mieux *que nul avait besogné*, était tellement criblé de blessures, que sa cotte d'armes, elle aussi, de blanche était devenue toute rouge, à l'exception de l'espace caché par le ceinturon, où pendait le glaive du duc d'Autriche, ce qui produisait une sorte de fasce. Alors, mus par un sentiment général d'admiration, officiers et soldats s'écrièrent : « Au brave Léopold : *Écu de gueules* CHARGÉ *d'une fasce d'argent.* »

Telle est la glorieuse origine des armes de la maison d'Autriche.

CHAUSSÉ, ÉE, se dit d'un écu divisé par deux lignes diagonales jointes vers la pointe ou le bas de l'écu, et qui se terminent l'une au flanc dextre, l'autre au flanc senestre ; c'est l'opposé de *chapé*.

DE BRESSY DE SABLONS, en Normandie, *de gueules*, CHAUSSÉ *d'hermine*.

CHEF, pièce honorable dont la hauteur est de deux parties des sept de la largeur de l'écu, et qui se termine au bord supérieur.

Il représente le *casque* de l'homme de guerre ou de l'ancien chevalier.

Il y a des CHEF unis, il y en a chargés de diverses pièces.

CHEF *abaissé* est celui qui se trouve sous un autre CHEF.

CHEF *bandé*, celui divisé en six espaces par cinq lignes diagonales dans le sens des bandes, de deux émaux alternés.

CHEF *chargé,* celui sur lequel on voit quelque pièce ou meuble.

CHEF *cousu*, celui de métal, lorsque le champ est de métal ; ou de couleur, quand le champ est de couleur.

CHEF *denché*, celui qui, au long du bord inférieur, a nombre de petites pointes en manière de scie.

CHEF *échiqueté*, celui qui est divisé en deux ou trois tiers, ou rangs de carreaux en échiquier.

CHEF *émanché*, celui dont le bord inférieur se termine en plusieurs pointes triangulaires, qui imitent les manches des anciens.

CHEF *engrelé*, celui qui a de petites dents, dont les cavités sont arrondies.

CHEF *losangé*, celui qui est divisé en losanges.

CHEF *retrait*, celui qui n'a en hauteur que la moitié de sa proportion ordinaire.

CHEF *soutenu*, celui auquel est jointe une devise qui semble le soutenir.

BAYARD, le Chevalier sans peur et sans reproche, *d'azur au* CHEF *d'argent avec un lion issant de gueules*.

Qui ne connaît la vie et l'histoire du bon et loyal Bayard, du modèle des preux, lequel eut l'honneur, après Marignan, ce combat de géants, comme l'appelait le vieux Trivulce, d'armer son roi chevalier sur le champ de bataille ? Je ne veux citer de lui qu'un trait purement héraldique, qui par conséquent a droit d'être rapporté ici.

Lorsque le roi de France, Louis XII, revint d'Italie après la conquête du Milanais, une partie des troupes françaises resta dans la Lombardie, occupant ses loisirs à des tournois, des joutes et autres passe-temps. Le chevalier Bayard profita de ce repos pour aller visiter à Carignan Blanche, duchesse douairière de Savoie, dont il avait été page dans son enfance. La princesse le reçut avec bonté, et le traita comme s'il eût été de sa famille ; le bruit des exploits du chevalier en Italie avait pénétré jusqu'à elle.

Or il faut que vous sachiez qu'auprès de cette princesse il retrouva une noble dame jadis demoiselle d'honneur, pendant que Bayard était page, et qui avait épousé un seigneur de Fluxas, après avoir désespéré d'amener ses parents à lui donner pour époux Bayard, pauvre gentilhomme qui n'avait d'autre fortune que son épée. L'amour des deux jeunes gens s'était changé avec le temps et l'absence en une amitié solide, parce qu'elle était fondée sur une estime réciproque.

Quelques jours après l'arrivée du chevalier, la dame de Fluxas lui dit : « Monseigneur de Bayard, voici la première maison où vous fûtes nourri au sortir du château de votre père, et vous en avez conservé bon souvenir, j'en suis bien certaine ; ce serait donc pour vous une grande honte si vous ne vous y faisiez pas connaître aussi bien que vous avez fait ailleurs. — Madame, répondit le bon chevalier vous savez bien que dès ma jeunesse je vous ai estimée et honorée, et que maintenant encore ma volonté ne saurait être autre que la vôtre : dites-moi donc, je vous prie, ce que vous voulez que je fasse. — Ce que vous avez fait lorsqu'à Aire, en Picardie, vous avez donné une passe d'armes en l'honneur des dames de ladite ville. Vous voyez que nous savons vos faits et gestes, mon vaillant chevalier ; en d'autres termes, vous ne pouvez vous empêcher de faire un tournoi dans cette ville, en l'honneur de votre ancienne maîtresse, Mme Blanche, et un peu aussi en l'honneur de la première dame de vos pensées, ajouta-t-elle en souriant. Vous avez autour de vous bon nombre de chevaliers français, vos compagnons, et d'autres gentilshommes de ce pays qui ne manqueront de s'y trouver, j'en

suis certaine. — Vraiment, dit Bayard, il en sera fait ainsi que vous le voulez. Vous êtes la première dame de ce monde qui ait conquis mon cœur à son service ; aussi, sur mon âme, j'aimerais mieux mourir que de vous désobéir. »

Alors la dame, faisant une profonde révérence, allait s'éloigner, lorsque Bayard ajouta : « Voudriez-vous bien me donner votre manchon ? car j'en ai besoin. » Mme de Fluxas, qui ne savait ce qu'il en voulait faire, le lui donna, et il le mit dans la manche de son pourpoint.

Le lendemain, dès la pointe du jour, un héraut d'armes sortit de Carignan pour aller lire aux gentilshommes en garnison dans les villes voisines la proclamation suivante :

« Pierre de Bayard, gentilhomme au service du roi de France, fait à savoir qu'au troisième dimanche de ce mois il donnera un tournoi sur la place de Carignan, en l'honneur de Mme Blanche et des autres dames de la contrée, et que pour prix il délivrera un manchon de sa dame, auquel est suspendu un rubis de l'estimation de deux cents ducats, à celui qui sera trouvé avoir le mieux fait à trois coups de lance et à douze coups d'épée. »

En même temps Bayard faisait attacher son écu à un arbre sur la place destinée au tournoi, et plaçait près de là un clerc chargé d'écrire les noms de tous ceux qui viendraient ou qui enverraient déclarer qu'ils acceptaient le combat. La veille du tournoi, vingt-cinq gentilshommes s'étaient fait inscrire.

Lorsque le jour fixé arriva, grande affluence de peuple et de noblesse se pressa sur les estrades qui avaient été dressées autour de la lice. Sur un échafaud plus élevé que les estrades destinées aux spectateurs, se voyaient cinq pavillons ornés de panonceaux de différentes couleurs choisies par les cinq chevaliers tenants, à la tête desquels se trouvait Bayard : c'étaient ceux qui s'engageaient à soutenir, avec l'ordonnateur du tournoi, le choc de tous les chevaliers qui se présenteraient au combat, et que l'on appelait *assaillants*.

Sur le devant du pavillon central, occupé par Bayard, se tenaient debout deux écuyers déguisés en sauvages, qui d'une main relevaient les draperies de la tente, de manière à en former une espèce de dais, et de l'autre *supportaient* un large bouclier sur lequel étaient peintes les armoiries de Bayard, qui portait *d'azur au* CHEF *d'argent, avec un lion issant de gueules* ; c'étaient les armes de son père. Il y avait ajouté pour brisure, comme cadet, une barre d'argent. Sur l'angle de l'écu à moitié penché, comme on en voit beaucoup dans les armoiries, on avait placé son casque (ou *timbre* en terme de blason), qui avait pour cimier un faucon aux ailes déployées. Aux deux côtés du pavillon, deux lances enfoncées dans la terre supportaient deux longues bandes de soie sur lesquelles se lisait la devise : *Plus que jamais*.

Les écus des autres chevaliers tenants étaient disposés de la même manière. Le premier à droite de celui de Bayard, appartenant au capitaine Montdragon, était supporté par deux hommes déguisés en dragons, sans doute par allusion au nom du chevalier. Cet écu portait *d'argent au chevron de gueules sans brisure*, parce qu'il était le chef de sa maison : Son casque

avait pour cimier un bras soutenant une petite massue. La devise était : *Ma volonté toujours une*.

Le second à droite était celui de Jean de Castellano, qui *écartelait d'argent à quatre pals de gueules et d'azur, à un bras vas d'une manche de moine et tenant une crosse d'or*, par reconnaissance d'un oncle, général de l'ordre de Vallombreuse, dont c'étaient là les armes, et qui lui avait laissé quelques biens en mourant. Le cimier était un oiseau accroupi ; les supports, deux lions, et la devise : *Je n'ai plus de trêve*.

Le premier pavillon à la gauche de celui de Bayard était occupé par François de Solis, qui portait *d'azur au soleil d'or*, par allusion à son nom. Son casque avait pour cimier un aigle renversé sur le dos ; son écu était supporté par deux lévriers ; sa devise : *Pour elle*.

Enfin le dernier pavillon à gauche ombrageait l'écu du chevalier du Lys, qui portait *d'azur à une épée nue d'argent, la garde d'or surmontée d'une couronne d'or en chef et accostée de deux fleurs de lis de même*. C'étaient les armes que Charles VII donna aux frères de Jeanne d'Arc lorsqu'il les anoblit. Le cimier était une femme vêtue d'azur ; les supports, un léopard et un tigre ; la devise : *Ma dame est mon tout*.

À mesure que les chevaliers assaillants arrivaient, ils allaient en caracolant toucher du fer de leur lance l'écu de celui des tenants avec lequel ils voulaient combattre. Lorsque chacun eut ainsi choisi son adversaire, les barrières s'ouvrirent, les trompettes sonnèrent, et cinq chevaliers s'avancèrent lentement dans l'arène, pendant que les tenants, sortant chacun de son pavillon, montaient sur leurs coursiers, Bayard à leur tête, et entraient dans la lice pour lutter individuellement contre les chevaliers qui avaient touché leurs boucliers. À un dernier signal des clairons, tous s'élancèrent les uns contre les autres au grand galop, et telle fut la supériorité d'adresse des tenante, que de leurs cinq adversaires trois roulèrent dans la poussière, tandis qu'un des leurs seulement avait été désarçonné. Trois fois ils renouvelèrent un pareil assaut contre de nouveaux antagonistes, et trois fois l'avantage leur resta, grâce sans doute aux efforts et à l'adresse de Bayard, puisque, d'après l'avis unanime des juges du camp et de toutes les dames, il fut déclaré comme celui qui avait le mieux fait et mérité le prix.

C'est pourquoi les juges vinrent le lui présenter ; mais il le refusa en disant que c'était à tort et sans cause qu'on lui déférait cette récompense ; que s'il avait fait quelque chose de bien, il fallait l'attribuer à Mme de Fluxas, qui lui avait prêté son manchon, et qu'il lui remettait le prix pour le donner à qui elle le jugerait à propos. Les juges du camp, selon le désir de Bayard, remirent le prix à la dame, qui remercia Bayard de l'honneur qu'il lui faisait. « Puisque monseigneur de Bayard, ajouta-t-elle, veut bien dire que mon manchon lui a fait gagner le prix, je le garderai toute ma vie pour l'amour de lui ; quant au rubis, puisqu'il ne veut pas l'accepter quoiqu'il le mérite, je suis d'avis qu'on le donne à monseigneur de Mont-

dragon, car on tient que c'est le chevalier qui a le mieux combattu après monseigneur de Bayard. »

Et ce que cette dame ordonna fut accompli avec l'assentiment de toute l'assemblée.

CHEVELÉE tête humaine avec cheveux d'émail différent.

LE GENDRE DE SAINT-AUBIN, à Paris, *d'azur à la fasce d'argent*, *accompagnée de trois bustes de filles de même*, CHEVELÉES *d'or*. Ces armes sont parlantes, faisant allusion au proverbe : *Qui a des filles aura des gendres*.

CHEVRON, une des sept pièces honorables ; elle est pointue en haut avec deux branches qui s'étendent vers les angles intérieurs de l'écu. Chaque branche a deux parties des sept de la largeur du même écu.

Certains héraldistes disent que le chevron représente l'éperon de l'ancien chevalier.

D'autres prétendent qu'ils représentent une barrière de lice des anciens tournois.

DE ROVILLE, grand maréchal héréditaire du duché de Luxembourg, *de gueules à deux* CHEVRONS *d'argent*. Supports deux lévriers.

Cette puissante maison, aujourd'hui éteinte, a dû son extinction au débat que souleva la possession d'un lévrier.

Le sire de Royale, grand maréchal héréditaire du Luxembourg, avait deux fils jumeaux qui, tous deux, aimaient la chasse avec passion ; tous deux se délectaient à suivre dans les vastes et giboyeuses forêts de Roville les fauves et les bêtes rousses ; tous deux volaient, le long des rives marécageuses de la Sun, les hérons nombreux qui les habitent. Chacun avait une vénerie et une fauconnerie séparées, car une haine profonde animait ces deux frères l'un contre l'autre ; chacun avait fait choix d'un canton, et l'antipathie qui les divisait leur avait imposé la loi inviolable de respecter le domaine l'un de l'autre.

À son lit de mort, Jose de Roville manda ses deux fils ; et comme la loi d'ainesse se taisait devant le hasard de leur naissance, il fit entre eux un partage égal de ses biens et de ses immenses possessions.

Un magnifique lévrier était couché à ses pieds, et de temps à antre levait vers son maître de grands yeux tendres et inquiets, comme s'il eût pressenti que bientôt il ne le verrait plus.

« Et votre chien favori, s'écria Jean, l'un de ses fils, à qui devra-t-il appartenir ? »

« *Feldmacht ?* reprit le moribond, je l'ai donné à votre frère ; mais si vous croyez avoir des prétentions sur le noble animal... que le sort en décide entre vous. »

Et pressant sur ses lèvres décolorées l'image de son Dieu crucifié, le vieux sire de Royale expira plein de foi en la miséricorde céleste. Après sa mort, ses deux fils se retirèrent, Guillaume au château de Densborn, Jean à celui des Sept-Fontaines.

Or un jour, jour fatalement marqué pour la race de Roville, les cours du château de Densborn avaient retenti des aboiements vigoureux d'une meute choisie, des hennissements et des piétinements des coursiers, du son des cors et des cris des piqueurs ; Guillaume de Roville était allé lancer un grand cerf des Ardennes que son piqueur avait détourné le matin même.

Jamais animal ne montra plus de ruses et de vigueur ; plusieurs fois les chiens tombèrent en défaut ; mais ce n'était pas à tort qu'on avait surnommé le sire de Densborn le nouvel Hubert des Ardennes ; il sut remettre les chiens sur la voie, et la chasse recommença avec plus de furie.

Déjà les grands bois de Roville étaient bien loin, déjà la Sun avait été passée et repassée plusieurs fois, et l'animal tenait toujours. Enfin il prit parti, et, rassemblant toutes ses forces, il s'enfonça dans de sombres et épaisses forêts, où Guillaume ne se souvenait pas que jamais la poursuite d'une bête fauve l'eût entraîné.

Cependant des sons bien connus vinrent lui apprendre que l'animal était sur ses fins ; le sire de Densborn éperonna son coursier, et ne tarda pas à arriver à une petite fontaine où s'élevait un modeste ermitage.

Là le noble cerf luttait contre la meute féroce et acharnée, et déjà plusieurs chiens avaient payé de leur vie leur téméraire audace. Guillaume prit sa dague, et coupant avec habileté le jarret de l'animal, le livra aux chiens qui le foulèrent, pendant que les joyeux sons de l'hallali ébranlaient au loin les échos.

Puis on se hâta de faire la curée ; car déjà le soleil commençait à disparaître sous l'horizon, et l'on se trouvait dans une contrée inconnue et fort éloignée probablement du manoir de Densborn.

Bientôt la cavalcade se mit en marche ; la nuit s'avançait à grands pas, et les piqueurs du sire de Roville, qui s'écartaient à droite et à gauche pour tâcher de reconnaître le chemin de Densborn, se trouvaient dans le plus grand embarras.

On était arrivé au pied d'une montagne élevée. Guillaume détacha tous ses gens dans différentes directions pour chercher à rencontrer quelque bûcheron ou quelque forestier qui pût leur servir de guide. Il leur donna rendez-vous au sommet de la côte, et, ayant mis pied à terre pour alléger son coursier fatigué, il gravit lentement la montagne accompagné seulement de son fidèle lévrier *Feldmacht*.

Comme il arrivait au sommet, et qu'il reconnaissait avec un sentiment mêlé de douleur et de joie le fanal du donjon des Sept-Fontaines, séjour de son frère, tout à coup celui-ci, armé de pied en cap, se montra à ses yeux.

« Est-ce ainsi, s'écria-t-il d'une voix farouche, que tu oses venir me braver jusque sur mes propres domaines ? et combien de temps prétends-tu encore t'approprier ce lévrier ?

— Tu sais qu'il m'appartient, lui répondit Guillaume ; cependant je ne dénierai pas les dernières paroles de notre père ; je t'offre donc de nous en remettre au sort de nos prétentions sur le noble animal.

— De toi à moi, repartit Jean, je n'admets de compétence que celle des armes ; et sans donner le temps à son frère de se mettre en garde, il fondit sur lui l'épée haute. La lutte fut de courte durée ; Guillaume, qui n'avait qu'une faible dague à opposer aux armes offensives du sire des Sept-Fontaines, tomba mortellement blessé dès la première passe. Mais au même moment le chien, qui était resté paisible spectateur du combat, comme s'il eût compris qu'il en était le gage, se jeta sur le fratricide, le terrassa et faillit lui faire chèrement expier sa criminelle victoire.

Qu'on juge du désespoir affreux des gens du sire de Densbom, quand, arrivés à la cime de la montagne, ils ne trouvèrent plus qu'un cadavre sur lequel gisait son chien fidèle, criblé lui-même de coups de poignard.

On transporta le corps à Roville, où bien des preux vinrent lui donner le dernier baiser d'adieu. Jean osa se mêler à cette noble foule ; mais à son approche les blessures du mort s'ouvrirent et répandirent des flots de sang ; le lévrier hurla, et, quoique pouvant à peine se trainer sur ses pattes, il chercha à s'élancer sur le meurtrier : on ne douta plus de la culpabilité du sire des Sept-Fontaines, et on parla de l'arrêter ; mais Jean de Roville, comme chevalier, n'était justiciable que de ses pairs ; et tel était dans les pays d'états le respect pour la liberté individuelle, que, sans un ordre émané de l'autorité légale, on ne pouvait saisir le criminel. Jean le savait, et se hâta de fuir sur les terres de France. Il y erra longtemps repoussé de tous, en horreur à tous ; enfin le repentir toucha son âme vindicative, et il finit ses jours sous le nom de frère Jean de la Miséricorde, en l'abbaye de Neufmoutiers de Huy, dans le Conduez. Il demanda à son heure dernière que ses restes fussent inhumés dans le château de Roville et recouverts d'un monument destiné à transmettre à la postérité son crime et son expiation. Le sire Guillaume y fut représenté décoré des insignes de la charge de maréchal héréditaire de la noblesse du Luxembourg ; d'une main il semblait calmer son lévrier fidèle, de l'autre absoudre le fratricide prosterné à ses pieds, revêtu du sac des pénitents. On reproduisit à divers endroits, selon le vœu de Jean de Roville, cette représentation symbolique, et l'on sculpta des lévriers aux deux côtés de la porte d'entrée. Aujourd'hui l'antique manoir s'est écroulé dans la vallée ; l'ogive des fenêtres a été brisée, les poutres et leurs sculptures arrachées ; l'antique

fronton blasonné *de gueules à deux chevrons d'argent*, et ayant pour supports deux lévriers, a été détruit ; il ne reste plus que des pierres, de la mousse, et çà et là l'emblème de la funeste rivalité qui amena la ruine de la noble et illustre maison de Roville.

CHEVRONNÉ, ÉE, se, dit d'un écu divisé en six espaces égaux entre eux, de deux émaux alternés dans le sens des chevrons. Si le CHEVRONNÉ était de plus de six pièces, il faudrait l'exprimer en blasonnant.

Il y a aussi des pals et autres pièces de l'écu qui sont CHEVRONNÉ.

Les termes CHEVRONS et CHEVRONNÉ ont pris leur nom des CHEVRONS des édifices, à cause de leur ressemblance. Ces derniers CHEVRONS ont été nommés CAPRONE de *capreolus* en la même signification, selon Perrault, traducteur de Vitruve.

CINTRÉ, se dit d'un globe ou d'un monde entouré d'un cercle d'un émail différent.

BOUSSIRAN DE LA PALICIÈRE, en Bretagne, *d'azur à trois globes d'or*, CINTRÉ *de sable*.

CLARINÉ, ÉE, se dit du, bœuf, de la vache, du mouton, de la brebis, du mulet, du chameau et de quelques autres animaux qui ont une clochette attachée au cou.

Ce terme vient *de clarine*, sonnette pendue au cou des troupeaux qui paissent dans, les prairies, pour reconnaître au tintement si on les perd de vue. L'étymologie de *clarine* vient évidemment de son *clair*.

DE BÉARN, *écartelé aux premier et quatrième d'or*, c*hargé de trois corneilles, deux et une de sable*, *becquées et membrées de gueules, aux deux et trois d'or*, *chargé de deux vaches passant l'une sur l'autre*, *de gueules, accornées, accolées et* CLARINÉES *d'azur*.

CLECHÉE, se dit d'une croix vide dont chaque branche s'élargit à l'extrémité, et fait paraître trois angles rentrants intérieurement et autant d'angles saillants au dehors, lesquels sont terminés par de petits boutons.

Cette croix est ainsi nommée de ce que ces branches figurées de la sorte imitent les anneaux des clefs des anciens.

Elle est semblable à celle des anciens comtes de Toulouse, qui était *d'or en un champ de gueules*, que la province de Languedoc a retenu.

La maison de Venasque, que le P. Menestrier donne pour exemple dans sa méthode du blason au terme CLECHÉ, est éteinte depuis quatre siècles et fondue en une branche de la maison de Thésan, nommée Thésan-Vénasque.

Les Vénasque, qui prétendaient descendre d'un cadet des comtes de Toulouse, portaient *d'or, à la croix vidée, clechée, pommetée et alésée de gueules.*

COMPONÉ, ÉE, (*compon*) se dit du pal, de la bande ou autre pièce honorable, divisés, arrangés (de *componere*), en un rang de carreaux de deux différents émaux alternativement.

JEAN SANS-PEUR, duc de Bourgogne (1396), *écartelé aux premier et quatrième d'azur, semé de fleurs de lis d'or, à la bordure* COMPONÉE *d'argent et de gueules, de seize pièces qui est Bourgogne moderne ; aux deuxième et troisième bandé d'or et d'azur, de six pièces, à la bordure de gueules qui est Bourgogne ancien ; et sur le tout en cœur, l'écu d'or, au lion de sable, armé et lampassé de gueules, qui est de Flandre*.

Jean Sans-Peur avait débuté à la sanglante bataille de Nicopolis, gagnée, grâce à l'imprudence habituelle des chevaliers français, par le sultan Bajazet, *Ilderim*, l'éclair ou la foudre (1396). Fait prisonnier, il fut épargné par le Turc, qui s'écria, dit-on : « Mahomet me garde de faire couper la tête à ce terrible tueur ; je vois que le laisser vivre, c'est entraîner la perte de nombreux chrétiens ; le décapiter, un seul en serait victime. » À la mort de son père, il devint le prince le plus puissant de l'Europe. Outragé par le duc d'Orléans, frère de Charles VI, Jean résolut sa mort. Un soir que son rival rentrait de chez la reine, où il avait soupé, fort gai, chantant, se battant la cuisse de son gant (c'était vieille rue du Temple, au coin de la rue Barbette), des hommes d'armes fondent sur lui et le hachent en morceaux (1407).

Jean, non content d'avouer le crime, osa en faire faire par Jean Petit, docteur de Sorbonne, une pédantesque apologie qui fit horreur. Dès lors il s'appuya sur l'Anglais et les bouchers de Paris, gens brutaux, féroces, habitués au sang. Le chef du parti fut l'écorcheur Caboche ; l'orateur, Jean de Troyes, chirurgien ou barbier. C'était alors la même chose ; les barbiers faisaient les saignées. Ce parti sanguinaire fut d'abord l'instrument du duc de Bourgogne, et plus tard son maître. Des gentilshommes du duc ne furent plus que des recors au service des Cabochiens ; lui-même fut obligé un jour de toucher dans la main du bourreau Capeluche. Mais après l'abominable massacre des Armagnacs, il chercha à rompre avec cette

populace, à la merci de laquelle il était tombé. Il voulut se réconcilier avec le dauphin. On sait comment il périt assassiné sous les yeux du jeune prince à l'entrevue du pont de Montereau. Ce crime replongea le pays dans les horreurs de la guerre civile, son fils Philippe le Bon s'étant uni aux Anglais pour venger son père.

CŒUR, meuble de l'écu ; il représente la partie principale du corps humain, qui ranime continuellement tant qu'il existe.

CŒUR *enflammé* est celui dont il sort une flamme.

Le CŒUR est le symbole de la force, de la vigueur, du courage, de l'intrépidité.

Qui ne connaît le CŒUR sanglant, ce noble blason de l'illustre maison de Douglas, qui combattit si longtemps pour la France et en rapporta le titre glorieux de comtes de Touraine. Il faut lire dans l'*Histoire d'Écosse* de sir Walter Scott les innombrables actions héroïques de ces braves guerriers, la terreur de l'Anglais. Un volume entier suffirait à peine à énumérer les combats où ils se signalèrent, les batailles auxquelles ils prirent part, les traits éclatants de courage par où ils se sont distingués entre tous les barons écossai. On sait assez quelles étaient la grandeur et la puissance de cette famille, rivale des Stuart, par l'animosité et l'acharnement de la lutte qui s'engagea entre les Douglas et les rois d'Écosse. La fameuse ballade de Chevy Chase, ou la *Chasse des bois de Cheviot*, bien que faite pour célébrer le triomphe d'un Anglais, témoigne hautement du renom des Douglas, de la terreur qu'ils inspiraient, et l'impétuosité de leur valeur.

« Dieu fasse prospérer longtemps notre roi et veille sur notre vie et notre salut ! Une funeste chasse fut autrefois donnée dans les bois de Cheviot.

Le comte Percy se mit en chemin pour aller poursuivre le daim avec le dogue et le cor ; le vaillant comte de Northumberland fit le vœu devant Dieu qu'il prendrait son plaisir dans les bois de l'Écosse durant trois jours d'été ; qu'il tuerait les meilleurs cerfs dans les noires bruyères de Cheviot, et qu'il les emporterait.

Les nouvelles en vinrent au comte Douglas, en Écosse, où il demeurait. Il envoya dire au comte Percy qu'il préviendrait ses desseins joyeux. L'Anglais, méprisant cet avis, se rendit au bois avec quinze cents archers d'élite, qui savaient, dans le besoin, faire voler leurs flèches au but le plus lointain.

Les dogues généreux coururent avec ardeur à la poursuite du daim fauve. Ils commencèrent leur chasse un lundi avant que le jour parût ; et longtemps avant midi ils avaient tué cent daims superbes. . . . .
. . . .
. . Le comte Douglas, sur un cheval blanc de lait, s'avançait tel qu'un hardi baron, le premier

de sa compagnie ; son armure brillait comme l'or. « Apprenez-moi, dit-il, de quels gens vous êtes, vous qui chassez si librement ici, vous qui, sans ma permission, poursuivez et tuez mon daim fauve. »

Le premier qui lui fit réponse fut le noble Percy, qui dit : « Nous ne voulons ni te déclarer ni t'apprendre de quels gens nous sommes ; toutefois nous épuiserons notre sang le plus cher pour tuer tes plus nobles cerfs. »

Douglas alors proféra un serment solennel et s'écria plein de rage : « Avant que je sois ainsi bravé, l'un de nous deux périra. Je te connais bien, tu es un comte, lord Perey ; Je le suis aussi. »

. . . .

. . . Les deux valeureux comtes se rencontrèrent à la fin comme deux capitaines d'une grande puissance ; ils se chargèrent comme des lions au fond des forêts, et se livrèrent un cruel combat.

Ils combattirent avec leurs épées d'acier trempé jusqu'à ce qu'ils ruisselèrent de sueur, jusqu'à ce qu'ils sentirent leur sang jaillir comme des gouttes de pluie.

« Rends-toi, lord Percy ! s'écria Douglas... Je te conduirai, sur ma parole ; et tu recevras un rapide avancement de Jacques, notre roi d'Écosse. J'abandonnerai généreusement ta rançon, et je rapporterai de toi que tu es le plus courageux chevalier que j'aie jamais vu.

— Non, Douglas, répliqua Percy, je méprise tes offres ; je ne me veux rendre à nul Écossais qui soit né jusqu'à ce jour. »

À ces mots, une flèche aigue, lancée par un arc anglais, vint faire à Douglas une profonde et mortelle ouverture.

Et le comte ne prononça plus que ces paroles : « Combattez encore, ô mes généreux vassaux ; si lord Percy me voit tomber c'est que le terme de ma vie est venu. »

La vie alors l'abandonna. Le comte Percy prit le mort par la main et dit : « Comte Douglas, je voudrais avoir perdu mes domaines, et que tu fusses encore plein de vie. »

« O terreur ! mon cœur saigne en te voyant sur la feuillée ; car, assurément, jamais il n'arriva mal à chevalier plus renommé !... »

CONTOURNÉ, ÉE, se dit du lion ou autre quadrupède, d'un oiseau quelconque, même des reptiles qui, au lieu d'être tournés vers le dextre de l'écu, comme il est d'usage se trouvent tournés à senestre.

CONTOURNÉ ; se dit aussi du croissant dont les pointes sont à senestre.

Aux supports des armoiries l'on voit souvent des lions et des lévriers vis-à-vis l'un de l'autre, dont les têtes sont contournées.

LA FAYE DE MALLON, en Normandie, *d'argent, au lion* CONTOURNÉ *de sable*.

CONTRE-BANDÉES, BARRÉES, BRETESSÉES, ÉCARTELÉES, FASCÉES, PALLÉES, POTENCÉES, VAIRÉES, pièces dont les figures sont opposées. (Voyez ces mots.)

COUPLE DE CHIEN, meuble qui représente un petit bâton avec deux liens un peu ondés par les bouts, dont on se sert pour coupler les chiens. Les liens ne s'expriment, en blasonnant, que lorsqu'ils sont d'un autre émail que le COUPLE.

DE SAINTE-AULAIRE, *de gueules à trois* COUPLES *de chiens d'argent posés en pal deux et un, et les liens d'azur tournés en fasces*.

N. de Sainte-Aulaire est un des historiens distingués de notre époque. Son *Histoire de la Fronde* a l'attrait d'un mémoire et le mérite d'une œuvre vraiment littéraire. Nul écrivain ne fait mieux comprendre, mieux ressortir sous ses aspects si divers cette tragi-comédie, cette ridicule révolution fort bien nommée d'un jeu d'enfant, vive et gaie échappée d'écoliers entre deux maîtres sévères, entre Richelieu et Louis XIV, entre la violence et la force.

COUPLÉS, ÉES, lévriers et autres chiens de chasse qui paraissent dans l'écu attachés deux à deux.

COUPLÉ, ÉES, se dit aussi des fruits et des fleurs attachés ou liés ensemble même d'espèces différentes, qui se trouvent deux à deux.

PHELIPPE DE BILLY, à Paris, *d'argent au chevron de gueules, accompagné de trois glands et de trois olives tigés de sinople ; un gland et une olive* COUPLÉ *et passés en sautoir, liés de gueules ; les liens ondés et étendus en fasce*.

COURANT, cerf, lièvre, lévrier et autres animaux qui ont les pattes étendues et semblent courir.

TEXIER DE HAUTEFEUILLE, en *Gâtinais, de gueules au lévrier* COURANT *d'argent, accolé d'or, accompagné au chef d'un croissant de même*.

COQUILLES, meuble qui représente une coquille de mer.

Les COQUILLES dans les armoiries montrent le dehors, elles sont ombrées à gauche.

Il y en a qui chargent ou accompagnent les pièces honorables ou autres pièces.

Jacques Cœur, argentier du roi Charles VII, avait pour armes parlantes des COQUILLES, à cause de saint Jacques, son patron ; et trois cœurs, deux et un, à cause de son nom propre : *Cœur. Sa devise était : faire, dire, taire*.

COTICE, pièce de l'écu qui n'a que la moitié de la largeur de la bande.

Il peut y avoir une, deux, trois, quatre ou cinq calices dans un écusson. Il y en a le plus souvent cinq.

La cotice est ainsi nommée de ce qui elle est posée de côté.

COTICÉ, ÉE, se dit d'un écu divisé en dix espaces égaux par neuf lignes diagonales, remplis de deux émaux alternativement.

TURENNE D'AIGNAC, en Quercy, COTICÉ *d'or et de gueules*.

COUCHÉ, ÉE, se dit de quelques pièces de longueur comme billettes et autres, qui, au lieu d'être debout ou en lignes perpendiculaires, se trouvent posées horizontalement.

COUCHÉ, se dit aussi du chien et du chat qui ont leurs jambes sous leur ventre et semblent dormir.

BRACHET DE PEIRUSSE, d'azur, *à trois chiens braques* COUCHÉES *d'argent*.

COUPE, tasse ronde sur un pied ; les anciens se servaient de coupes pour boire dans leurs festins ; elles étaient aussi en usage dans les sacrifices et aux libations.

COUPE couverte est celle qui a un couvercle.

Le terme *coupe* vient du latin *cupa* tasse, lequel mot est dérivé du verbe *capere*, contenir en son étendue, en sa capacité.

Les seigneurs de Chantilly, ainés de la famille des Bouteiller, prirent dans leurs armes une croix chargée de cinq coupes d'or, pour marque de la dignité qu'Ils tenaient dans la maison du roi comme échansons, et ils laissèrent l'écu écartelé de leurs ancêtres.

COUPÉ, l'une des quatre partitions.

Le coupé se forme d'une seule ligne horizontale qui divise l'écu en deux également.

COUPÉ, ÉE, se dit du lion, de l'aigle ou autre animal, de deux émaux dans le sens du coupé.

COUPÉ, se dit aussi des têtes des animaux quadrupèdes, de leurs pattes, des têtes et membres des oiseaux quand ils paraissent séparés du corps, nettement, sans poils ni plumes dessous.

DORIA, de Gènes, COUPÉ *d'or et d'argent, à un aigle éployé de sable, portant sur les deux émaux, couronné, becqué et armé d'or*.

COURONNE, *corona*, meuble qui entre dans quelques écus dont on désigne l'espèce en blasonnant.

Les premières COURONNES n'étaient qu'un *bandeau* ou *diadème*, qui signifie *lien* pour montrer que les rois étaient liés et attachés au gouvernement de leurs peuples.

Sur les médailles romaines la COURONNE des Césars est de laurier.

Il eut ensuite des COURONNES d'or à pointes.

MEAULX DE LA MARCHE, en Normandie, *d'argent à cinq* COURONNE *d'épines de sinople, deux, deux, un*.

CRANCELIN, *corona rutæ*, portion de couronne à fleurs, posée en bande, mouvante de l'angle dextre du haut de l'écu à l'angle senestre du bas.

Le terme de *Crancelin* est dérivé de l'allemand *Krenslin*, qui signifie une couronne de fleurs.

CRÉNEAU, entaillure carrée ou vide entre deux merlons, au sommet d'un château antique, d'une tour, d'un avant-mur ou d'une muraille.

Ce mot, suivant Ménage, dérive de *crenellum*, diminutif de *crena* qui signifie pente.

Fauchet le fait venir de *cran*, avec la signification de hoche. Et Ducange de *quarnellus*, parce que les créneaux, que l'on nommait en vieux langage *carneaux*, sont comme des fenêtres carrées, d'où les soldats tirent sur l'ennemi.

CRÉNELÉ, ÉE, château, tour, fasce, ayant des créneaux au sommet.

On dit CRÉNELÉ de tant de pièces, pour dire de tant de créneaux ; les tours sont ordinairement crénelées de trois créneaux ; s'il y en a plus ou moins, on en exprime le nombre en blasonnant.

CRÉQUIER, meuble de l'écu ; il représente un cerisier sauvage, il offre quelque ressemblance avec un chandelier à sept branches, et sa tige a des racines.

Dom Duplessis prétend que le mot CRÉQUIER vient du teuton *kerk*, qui signifie église ; et ajoute que CRÉQUIER signifie un chandelier à sept branches, tel qu'on en voit dans la plupart des églises gothiques.

Mais l'opinion la plus généralement admise est que CRÉQUIER signifie un cerisier sauvage, dont le fruit se nomme *crèque* en patois picard.

DE CRÉQUI, *d'or, au* CRÉQUIER *de gueules*.

Le maréchal de Créqui fut un des hommes de guerre les plus distingués du siècle de Louis XIV, si fécond en grands généraux. Nommé maréchal de France pour avoir battu le comte de Marsin et le prince de Ligne, qui tentaient de délivrer Lille, assiégée par Louis XIV ; Créqui enleva en 1670 les États du duc de Lorraine. Les campagnes de 1667 et de 1668 sont des chefs-d'œuvre d'art. Elles furent signalées par la journée de Kochersberg, la prise de Fribourg, l'affaire du pont de Rhinfeld et la prise du fort de Kehl. Ces magnifiques campagnes amenèrent la paix de Nimègue. Créqui battit deux fois l'électeur de Brandebourg, et prit Luxembourg en 1684.

Les maréchaux de Louis XIV aimaient généralement peu à se trouver placés sous les ordres les uns des autres. En 1670, le maréchal de Créqui refusa de servir en Allemagne sous Turenne. Les maréchaux de Bellefonds et d'Humières partagèrent ce refus, dont le résultat fut l'exil des trois maréchaux.

Après la mort de Turenne, Créqui se trouva le plus ancien des maréchaux de France.

C'est une illustre maison que celle de Créqui. Elle vient d'Artois, où, sous Charles le Simple, on connaissait, dit une chronique, le vieil Arnoul de Créqui. Leur devise était : *Nul ne s'y frotte*, et leur cri de guerre : *À Créqui, le grand baron !* Les Fléchin, les Blécourt de Picardie sont de la maison de Créqui.

Un Créqui fut tué à Azincourt ; un Créqui, seigneur du Pont-Remi (près d'Abbeville), commandait l'artillerie française à la bataille de Ravennes (1512). *C'est celui qui*, d'après du Bellay, *ne trouva jamais entreprise trop périlleuse ou trop hasardeuse*.

Le père du maréchal de Louis XIV était maréchal sous Louis XIII ; son fils fut tué à la bataille de Luzzara. C'est pour lui que furent faits ces vers :

Si j'avais la vivacité
Qui fait briller Coulange,
Si j'avais aussi la beauté
Qui fit régner Fontange,
Ou si j'étais comme Conti
Des grâces le modèle,
Tout cela serait pour Créqui,
Dût-il m'être infidèle.

CRÊTÉ, ÉE, se dit des coqs, poules et dauphins qui ont une crête ou des nageoires nommées crêtes sur la tête ; on l'exprime lorsque l'émail est autre que celui du corps.

DE MONTREUIL, à Paris, *d'or, à trois coqs de sable, barbés et* CRÊTÉ *de gueules*.

CROISÉ, ÉE, se dit d'un globe surmonté d'une croix, ou du panonceau d'un agneau pascal, lorsque la croisette est d'émail différent.

DE MONTMORAN, en Auvergne, *d'azur, à trois globes d'or* CROISÉ d'argent,

CROISETTE, petite croix dans un écu.

Les croisettes sont souvent au nombre de trois et quelquefois en plus grand nombre ; il y en a qui chargent ou accompagnent les pièces honorables ou autres ; il y en a aussi qui sont accompagnées de différents meubles.

BOIVIN DE BACQUEVILLE, en Normandie, *d'azur, à trois* CROISETTES *d'or*.

CROISSANT. Il paraît dans l'écu les pointes en haut.

CROISSANT *adossés*, se dit de deux croissants dont les places sont proches.

CROISSANTS *affrontés*, de deux croissants dont les pointes se trouvent vis-à-vis les unes des autres.

CROISSANT *tourné*, celui dont les pointes sont vers le flanc dextre de l'écu.

CROISSANT *contourné*, si elles sont vers le flanc senestre.

CROISSANT *versé*, celui dont les pointes tendent vers le bas de l'écu.

LIGONIER DE MONTEUQUET, à Castres en Languedoc, *de gueules, au lion d'or, au chef de mime, chargé d'un* CROISSANT *d'argent, accoté de deux étoiles, le tout d'azur*.

De cette famille était Jean Ligonier, nommé le général Ligonier, né à Castres en 1680 ; il sortit du royaume en 1697, se retira en Angleterre, et prit du service dans les troupes britanniques ; il fut fait capitaine d'infanterie en 1703, major l'année suivante, lieutenant-colonel de dragons et gouverneur du fort Saint-Philippe, de l'île Minorque, en 1710 ; fut rappelé en Angleterre en 1712, et Sa Majesté. Britannique le fit la même année lieutenant-colonel de cavalerie.

Il fut nommé colonel de cavalerie en 1713, et ensuite brigadier général, maréchal de camp en 1719, lieutenant général et grand veneur d'Irlande en 1740, gouverneur de Kingsale en 1743.

Il mena la tête de l'armée en Allemagne à la bataille du Mein, fut fait chevalier de l'ordre du Bain sur le champ de bataille en même temps que le duc de Cumberland.

À la bataille de Lawfeldt, en juillet 1747, où le roi commandait en personne, le duc de Cumberland, généralissime des troupes anglaises, se trouva surpris dans une mêlée ; le général Ligonier, qui accompagnait ce prince, s'avisa de quelques stratagèmes qui donnèrent au duc le temps de se retirer et de rejoindre ses troupes ; et aussitôt ce général, pour se dégager de nos bataillons, se mit à animer nos soldats en leur parlant français, afin de trouver le moment de s'échapper ; mais un carabinier, nommé Bande, l'arrêta et lui demanda son épée. Il crut d'abord avoir pris le duc de Cumberland, parce qu'il aperçut sous son surtout l'ordre du Bain. Il reconnut peu après le général Ligonier, qui lui offrit sa bourse pleine d'or ; le carabinier la refusa, lui disant qu'il ne voulait que son épée, et le conduisit au maréchal de Saxe, lequel le mena au roi. Sa Majesté accueillit très gracieusement le général Ligonier.

En 1748, ce général fut fait lieutenant général de l'artillerie anglaise ; colonel du premier régiment des gardes et pair d'Irlande sous le nom de vicomte d'Enfler Killen en 1757. Peu après il fut nommé feld-maréchal des armées de Sa Majesté Britannique.

Le général Ligonier s'est trouvé en dix-neuf batailles et à vingt-trois siégea sans avoir reçu aucune blessure ; il est mort à Londres en 1770, laissant un fils qui a continué sa postérité en Angleterre.

CYGNE, oiseau qui paraît dans quelques armoiries.

On dit *becqué* de son bec, *membré* de ses jambes, lorsqu'ils sont d'un autre émail que le corps.

Le CYGNE est par sa blancheur le symbole de la sincérité. Il était consacré à Vénus, selon la fable.

Les premières armes de la maison de Bouillon avaient pour attribut un cygne ; cet oiseau joue un grand rôle dans l'histoire des premiers seigneurs de cette illustre famille.

Au moyen âge, une tradition populaire prétendait que Godefroi de Bouillon avait pour bisaïeule une fée, laquelle était devenue femme du roi Lothaire et avait enfanté de sa première grossesse six garçons et une fille. Ces enfants, ajoute la légende, étaient venus au monde chacun avec un collier d'or, qui leur donnait le pouvoir de se métamorphoser en cygnes, puis de reprendre la figure humaine. Toutefois ce don magique ne sut les préserver de la haine de leur grand'mère. Dès leur naissance ils furent persécutés : d'abord on les exposa aux bêtes ; recueillis par un saint ermite, qui se chargea du soin de les nourrir, ils furent découverts plus tard dans la retraite où les cachait leur père adoptif. Leur ennemie les fit guetter. Un jour qu'ils se baignaient ayant imprudemment déposé leurs colliers sur le rivage, des émissaires apostés enlevèrent ces précieux joyaux, et réduisirent les pauvres jumeaux à garder la forme de cygnes sous laquelle ils s'étaient enfuis. Heureusement l'un d'eux, appelé Élias, était absent : il garda son collier d'or pour le salut de ses frères. Devenu un chevalier hardi, il reconquit les talismans dérobés, à l'exception d'un seul, qu'on avait déjà fondu et transformé en coupe. Par suite de ce méfait, l'un des sept enfants dut rester oiseau toute sa vie ; mais, conservant une tendre amitié pour son frère Élias, il s'attacha étroitement à sa personne, et se fit le compagnon inséparable de ses exploits.

C'est de cette merveilleuse légende qu'est tirée l'*Histoire du chevalier au cygne*. Élias, après mille aventures plus étonnantes les unes que les autres, conduit par son frère le cygne dans une barque enchantée, aborde enfin dans le duché de Bouillon et se marie avec l'héritière de la contrée. Telle est l'origine, selon la légende, de Godefroi de Bouillon.

D

DÉFENDU, DÉFENSE, se dit du sanglier dont la défense ou la dent est d'un autre émail que son corps, et aussi de la hure seule, dont la défense se trouve d'émail différent.

DE L'UN À L'AUTRE, se dit des pièces ou meubles de l'écu posés sur les partitions, les deux émaux étant changés alternativement.

DE L'UN EN L'AUTRE, diffère de la précédente disposition en ce que les pièces ou meubles ne sont pas sur les partitions de l'écu, mais au centre des divisions.

DENCHÉ, ÉE, se dit du chef, de la fasce, de la croix, du sautoir, du chevron, de la bordure, etc., dont les bords ont de petites dents pointues, les intervalles étant creusés obliquement à la manière des scies.

Le DENCHÉ diffère de l'*engrelé* en ce que celui-ci a les pointes plus serrées et les ouvertures creuses et arrondies intérieurement.

COSSÉ DE BRISSAC, *de sable, à trois fasces*, DENCHÉES *par le bas, d'or*.

La maison de Cossé est trop ancienne et trop illustre par elle-même pour avoir besoin de l'origine fabuleuse que lui donnent quelques auteurs qui la font descendre des Cossa de Naples, ou de Cocceius Nerva, jurisconsulte romain de la famille de l'empereur de ce nom. Elle eut pour berceau le bourg et la seigneurie de Cossé en Anjou, qui furent érigés en comté l'an 1560, et en duché-pairie l'an 1611. Après avoir, pendant plusieurs siècles, tenu le premier rang parmi les gentilshommes de la cour des ducs d'Anjou, les seigneurs de Cossé s'élevèrent subitement, sous François Ier et ses successeurs, aux plus hautes dignités du royaume.

Le premier auteur de cette fortune rapide fut Charles de Cossé, comte de Brissac, maréchal de France, surnommé le beau Brissac. Il servait comme capitaine et colonel général de l'infanterie française au siège de Perpignan, formé par le dauphin, depuis Henri II. La jeune noblesse de l'armée se livrait souvent au jeu et aux fêtes sous les tentes du prince. Les assiégés, qui n'ignoraient pas que l'ivresse du plaisir inspire la plus grande sécurité, choisirent l'heure d'une de ces orgies pour faire une sortie, comblèrent les tranchées, marchèrent droit au parc d'artillerie et enclouèrent les canons. Au tumulte causé par cette brusque attaque, Brissac, qui s'abstenait toujours de tout excès, sort de sa tente, s'avance, lui douzième, une pique à la main, éloigne les ennemis qui lui font essuyer une grêle de coups ; et, malgré une dangereuse blessure qu'il reçoit à la cuisse, il entretient le combat jusqu'à l'arrivée de l'infanterie française.

Le dauphin, qui survint avec sa cour au moment où les ennemis se retiraient, ne put s'empêcher de dire en embrassant le comte : « Si je n'étais dauphin, je voudrais être Brissac. »

Citons encore cette réponse pet ; connue d'Artus de Cossé, grand panetier de France, qui vécut sous Henri II, François II, Charles IX et Henri III. Sur quelques soupçons, fort mal fondés, la défiante Catherine de Médicis l'avait fait arrêter et conduire au fort de Vincennes le 4 mai 1574. Cossé y demeura prisonnier jusqu'au mois d'avril de l'année suivante, où

Henri III, après l'avoir fait mettre en liberté, s'empressa de lui offrir des lettres patentes qui attestassent sa complète innocence de tout ce qui lui avait été imputé : « Trouvez bon, Sire, que je n'en veuille pas, répondit-il. Un Cossé doit penser que personne ne l'a cru coupable. »

Cossé fut fait chevalier du Saint-Esprit à la première promotion de cet ordre, le 31 décembre 1578, et mourut quatre ans après, le 15 janvier 1582.

DEXTROCHÈRE, bras droit représenté nu ou paré, tenant une badelaire, une épée ou autre pièce. Il paraît dans l'écu mouvant du flanc senestre.

Ce terme vient du latin *dextrocherium*, qui a signifié un bracelet que les hommes et les femmes portaient anciennement au poignet droit.

DE VILLIERS DE L'ISLE-ADAM, *d'or, au chef d'azur, chargé d'un* DEXTROCHÈRE *d'argent mouvant du flanc senestre de l'écu, la manche d'hermine ornée et revêtue d'un fanon de même pendant sur l'or.*

Villiers de l'Isle-Adam, soixante-troisième grand-maître de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem, s'est immortalisé par son héroïque défense de Rhodes contre Soliman. Ce siège glorieux, soutenu contre deux cent mille Turcs, commandés par le sultan en personne, se termina par une capitulation honorable, à laquelle l'Isle-Adam fit une vive opposition. Ce généreux chevalier avait résolu de s'ensevelir sous les ruines de Rhodes, plutôt que d'abandonner aux ennemis le chef-lieu de l'ordre mais il céda aux larmes et aux supplications d'un peuple au désespoir, qui le conjurait de ne pas l'exposer à la rage du vainqueur.

Soliman lui-même rendit hommage à l'intrépidité du grand-maître. Dans l'entrevue qui eut lieu entre ces deux illustres guerriers, le sultan lui témoigna la plus respectueuse déférence, et en se retirant dit à son vizir : « Ce n'est pas sans peine que j'oblige ce chrétien, à son âge, de sortir de sa maison. »

L'épitaphe gravée sur la tombe de l'Isle-Adam résume admirablement en quelques mots toute l'histoire de sa vie :

Hic jacet virtus victrix fortunæ. Ici repose la vertu victorieuse de la fortune.

DIADÉMÉE, se dit du diadème qui se trouve quelquefois sur la tête de l'aigle.

DE SALVAING DE BOISSIEU, en Dauphiné, *d'or, l'aigle à deux têtes de sable,* DIADÉMÉE *et membrée de gueules ; à la bordure d'azur, semée de fleurs de lis d'or.*

Cette bordure, dit-on, fut concédée à Pierre de Salvaing par Philippe VI dit de Valois, pour services rendus à ce prince et notamment pour avoir été un des auteurs du transport du Dauphiné en faveur des fils aînés de France.

Le dauphin Humbert II, dernier prince de la maison de La Tour du Pin, après la mort de son fils unique qu'il avait eu de Marie de Baux, sa femme, fit transport et cession de ses États à la France par un traité de l'année 1343, qui fut confirmé en 1344 et conclu en 1349. Humbert entra ensuite dans l'ordre de Saint-Dominique, où il prit l'habit le 17 juillet de la même année. Il mourut en 1355.

DIAPRÉ, ÉE, broderies figurées sur le champ de l'écu, sur une pièce honorable ou sur les partitions.

Selon Ducange, ce mot vient de *diaprum*, mot de la basse latinité qui a signifié anciennement une étoffe précieuse et de broderie, dont le nom s'est étendu dans la suite, dans l'art du blason, aux dessins brodés à fantaisie.

BINET DE MONTIFROY, DE LA GUÉRINIÈRE, en Touraine, *d'or, au chef* DIAPRÉ *d'argent, chargé de trois croisettes tréflées au pied fiché d'azur.*

DIFFAMÉ, ÉE, se dit du lion qui n'a point de queue, pareillement d'un chien sans oreilles et sans queue.

ESCODEA DE MIRABEAU, en Périgord, *de gueules, à trois chiens* DIFFAMÉS *d'argent courant l'un sur l'autre*.

Saint Louis avait battu les Anglais à Taillebourg et à Saintes (1242), et toutes les villes se rendaient à lui. Berthold, sire de Mirabeau, dans la triste nécessité de changer de maître ou de s'ensevelir sous les ruines de sa place, alla trouver le roi d'Angleterre, Henri III, et lui demanda, les larmes aux yeux, s'il pouvait espérer quelques, secours de lui, ou s'il lui ordonnait de périr en se défendant. Le monarque anglais, touché d'une fidélité aussi rare, lui avoua avec franchise la triste situation où il se trouvait, et lui dit qu'il le tenait quitte de toute obligation à son égard. Sur cette réponse, Berthold se rend au camp de Louis, et l'abordant avec une contenance noble et respectueuse : « Sire, lui dit-il, je suis à vous, moins cependant par un choix volontaire que par la fatalité des circonstances. Si mon ancien maître ne m'avait pas rendu à moi-même, vous n'auriez obtenu mon hommage que les armes à la main ; mais, puisque je suis libre de me donner à vous, Je ne cesserai d'y être que lorsque vous ne voudrez plus de moi. » Louis avait une belle âme ; il sentit ce que valait un homme qui montrait une pareille franchise ; il tendit la main à Berthold : « Je vous reçois avec joie, répondit-il ; donnez-vous à moi de même ; je vous rends votre place. Gardez-la pour votre nouveau suzerain ; je m'en croirais moins assuré en d'autres mains. »

DOLOIRE, meuble d'armoiries représentant une hache sans manche.

Ce terme vient du latin *dolabra*, qui était un couteau dont les anciens se servaient pour découper et démembrer les victimes.

DONJONNÉ, ÉE, se dit d'un château, d'une tour ; quand il y a dessus une ou plusieurs petites tours, on en exprime le nombre en blasonnant.

ADHÉMAR DE GRIGNAN, *de gueules, à la tour d'or* DONJONNÉE *de trois pièces de même, maçonnée et crénelée de sable.*

DRAGONNÉ, ÉE, se dit du lion, de l'aigle, ou autre animal dont la partie inférieure se termine en queue de dragon.

DE SAINT-PIERRE, à Paris, *d'or, à trois coqs* DRAGONNÉS *de sable, crétés et barbés de gueules.*

E

ÉCARTELÉ, se dit d'un écu divisé en quatre espaces égaux par une ligne perpendiculaire et une ligne horizontale qui croise la première ; c'est une répartition formée du parti et du coupé.

Les quatre espaces de l'écartelé sont nommés *quartiers*. Croix

ÉCARTELÉE est celle qui est divisée en quatre, dans le sens de l'ÉCARTELÉ.

ÉCARTELÉE EN SAUTOIR, se dit d'une répartition du tranché et du taillé par deux lignes diagonales, l'une à dextre, l'autre à senestre, qui se terminent aux angles de l'écu et se divisent en quatre triangles égaux, nommés aussi quartiers.

Il y a des ÉCARTELÉS simples, d'autres chargés de divers meubles et pièces.

BIAUDOS DE CASTEJA, ÉCARTELÉ *aux premier et quatrième d'or au lion de gueules, aux deuxième et troisième d'argent à trois merlettes de sable*.

DE BIRON, ÉCARTELÉ *d'or et de gueules*.

La baronnie de Biron, érigée en duché-pairie en 1598, redevenue baronnie en 1602 par la mort sans enfants du maréchal de Biron, décapité à la Bastille, fut de nouveau érigée en duché-pairie en 1723 par Louis XV.

En 1591, le baron de Biron vint demander à Henri IV quatre mille hommes d'infanterie et deux de cavalerie pour aller tailler en pièces l'arrière-garde du prince de Parme, qui, pour éviter d'en venir aux mains, jeta un pont sur la Seine vis-à-vis de Caudebec, et se retira.

Le maréchal de Biron, père du baron, s'y opposa, le traitant d'aventurier. Son fils lui témoigna, quand le roi se fut retiré, combien il était surpris qu'il l'eût empêché de se signaler par une action qui lui aurait fait tant d'honneur. Le maréchal lui répondit : « Je savais bien que tu pouvais le faire ; mais si tu l'avais fait, la guerre était finie, et toi et moi n'aurions plus rien à faire que d'aller planter des choux à Biron. »

C'est ce même maréchal de Biron qui, commandant le corps de réserve à la bataille d'Ivry, dit à Henri IV : « Sire, vous avez fait aujourd'hui le devoir du maréchal de Biron, et le maréchal de Biron a fait ce que devait faire le roi. »

Ce maréchal, après la bataille d'Ivry, écrivant à son bon ami M. du Harlay, lui disait : « Le roi y fit très bravement, généreusement et hardiment, autant qu'il se peut et quasi trop... Je suis après pour gagner deux mois pour m'aller reposer, et je crois que le meilleur serait pour toujours et aller prier Dieu, puisqu'il m'a fait cette grâce d'avoir vécu si longues années, avec grande réputation dedans et dehors du royaume... Je suis été en six batailles ; j'ai eu six arquebusades, et j'ai vendu sans les bois dix mille livres de rente et servi sous six rois. »

ÉCHIQUETÉ, se dit d'un écu divisé en échiquier par un parti de cinq traits et un coupé d'autant de traits, qui forment trente-six carreaux.

Ce mot se dit aussi du pal, du chef, du chevron, de la croix, et de quelques autres pièces divisées en deux ou trois rangs, ou tires de carreaux ; on nomme le nombre des tires et ces pièces ÉCHIQUETÉES.

On le dit encore du lion, de l'aigle, divisés pareillement en plusieurs tires de carreaux.

Le terme ÉCHIQUETÉ vient de l'échiquier sur lequel on joue aux échecs.

L'ÉCHIQUIER est l'hiéroglyphe de la guerre ; il représente un champ de bataille, et les ÉCHECS de deux couleurs, rangés vis-à-vis les uns des autres, sont comme les SOLDATS de deux armées ; ils avancent, reculent, attaquent ; les deux joueurs, ainsi que deux GÉNÉRAUX réfléchissent sur les mesures qu'ils ont à prendre avant de diriger leur marche. Ils usent de stratagèmes ; chacun, de son côté, ne pense qu'à se rendre maître du champ de bataille, et s'occupe du soin de vaincre son adversaire.

BOUILLON DE LAMARK, *d'or, à la fasce* ÉCHIQUETÉ *d'argent et de gueules de trois traits.*

ÉCIMÉ, se dit du chevron dont la pointe est coupée.

DE LAROCHEFOUCAULD-LIANCOURT, *burelé d'argent et d'azur, à trois chevrons de gueules brochant, le premier* ÉCIMÉ.

Cette maison, un des noms les plus vénérables et les plus honorés de France, a donné des guerriers distingués, d'illustres prélats, des magistrats éminents. Les beaux traits, les nobles dévouements abondent dans son histoire. Citons la belle réponse de ce Larochefoucauld qui vivait sous Henri III. Le roi venait de fonder l'ordre du Saint-Esprit, et, voulant le comprendre dans la première promotion des chevaliers, lui demanda un état de ses services militaires. Il en remit un. « Je ne vois là, lui dit le prince, que les sièges et les batailles où vous vous êtes trouvé sous les règnes de mon aïeul et de mon père ? — Sire, répondit-il au monarque, nous combattions alors contre les Espagnols ou les Anglais ; contre qui avons-nous combattu depuis ? quelles batailles ! quels ennemis ! à Saint-Denis, à Dreux, à Jarnac, à Moncontour ! J'y ai vu quatre-vingt mille Français séparés en deux armées, sous les plus braves et les plus habiles chefs de l'Europe, s'élancer les uns contre les autres et s'égorger ; peut-on mettre au rang de ses services le massacre de ses parents, de ses amis, de ses compatriotes ! »

Le roi admira sa réponse, le fit chevalier du Saint-Esprit, et eut depuis lors pour lui une estime particulière. Charles de Larochefoucauld mourut en l'année 1583.

ÉCOTÉ, ÉE, pal, croix, fasce, bande qui paraissent arrondis avec des nœuds, comme si ces pièces étaient faites de branches d'arbres sans feuille.

DE MERCEY, en Bourgogne, *d'azur, à la croix* ÉCOTÉE *et alésée d'or.*

EFFARÉ, se dit du cheval levé sur ses pieds de derrière.

DE LA CHEVALERIE, *au Maine, de gueules, au cheval* EFFARÉ *d'argent.*

EFFAROUCHÉ, se dit du chat qui est droit sur ses pattes de derrière.

DE KATSEN, en Marche, *d'azur, au chat* EFFAROUCHÉ *d'argent.*

ÉLANCÉ, se dit du cerf courant.

COHAN DE COETENDEC, en Bretagne, *d'argent, au cerf* ÉLANCÉ *de gueules.*

ÉMANCHE, pièce formée de plusieurs pointes triangulaires, mouvante de l'un des bords de l'écu ou de l'un des angles.

L'ÉMANCHE signifie la *dépouille* ou les *vêtements* de l'ennemi pris sur le champ de bataille.

ÉMANCHÉ, écu divisé par émanches de deux émaux alternés.

Les termes *émanche* et *émanché* ont pris leurs noms des manches des anciens qui étaient fort larges en haut, se rétrécissaient et se terminaient en pointes.

EMBOUTÉ, se dit du bout du manche d'un marteau, de celui d'une pique ou d'une faux, lorsqu'ils sont d'émail différent.

D'ANCIENVILLE, en Champagne, de gueules, à trois marteaux de maçon d'argent, EMBOUTÉS d'or.

EMMUSELÉ, se dit des ours, chameaux, etc., ayant le museau lié.

DORICE DE LA VILLENEUVE, en Bretagne, *d'or, à l'ours passant de sable, couronné et* EMMUSELÉ *d'argent*.

ÉMOUSÉE, ÉE, fer de lance, de flèche ou de baïonnette sans pointe.

EMPENNÉ, ÉE, se dit d'un dard, javelot ou flèche dont les plumes sont d'un différent émail.

DE LÉGAC, en Bretagne, *d'azur à la main année d'un gantelet d'argent, tenant cinq flèches de même, fûtées et* EMPENNÉES d'or.

EMPIÉTANT, faucon, épervier tenant sa proie entre ses serres.

DEIGNÉ DE MAIGNY, en Normandie, d'azur, à l'épervier d'argent, EMPIÉTANT *une perdrix de même*.

EMPOIGNÉ, ÉE, se dit des javelots, flèches, épées et autres pièces de longueur, quand il y en a trois et davantage, dont une ou plusieurs en pal et d'autres en sautoir, assemblées et croisées au milieu de l'écu.

Les flèches de la devise des États de Hollande sont placées de cette manière. Elles sont supportées par un lion et au nombre de sept, représentant les sept provinces unies. Le lion tient entre ses pattes un coutelas, pour désigner les armes que les États avaient prises pour se défendre. Au commencement, ils

avaient mis un chapeau sur la tête du lion pour symbole de leur liberté ; depuis ils l'ont couronné pour marque de leur souveraineté.

ENCLOS, SE, lion ou autre animal enfermé dans un trescheur, une palissade, etc.

Ce mot se dit aussi de quelques pièces ou meubles de l'écu qui se trouvent au centre d'une pièce évidée et autre semblable.

MONTFAUCON DE DAMPIERRE, en Franche-Comté, *de gueules, à deux bans adossés d'or*, ENCLOS *dans un double trescheur de même*.

ENCOCHÉE, ÉE, se dit du trait qui est sur un arc bandé ou non.

ARCOURT DE TENEMARRE, en Normandie, *de gueules, à une flèche tendue et* ENCOCHÉE *sur son arc et posée en bande à la bordure, le tout d'argent.*

ENFILÉ, ÉE, annelet, couronne et autre meuble rond et vide, passés dans une branche, bande, cotice, etc.

EAURD SABLIEU, en Vivarais, d'argent, *à trois couronnes antiques* ENFILÉES *dans une bande d'azur*.

ENGOULÉ, ÉE, se dit d'un bâton, d'une bande, d'une cotice dont les extrémités paraissent dévorées par des gueules d'animaux.

ENGRELÉ, ÉE, se dit des bordures, croix, bandes, sautoirs, etc., qui sont à petites dents fort menues, dont les côtés s'arrondissent un peu.

Ce terme vient du latin *gracilis*, délié, mince, délicat ; les pointes étant très-minces, en comparaison de celles du denché.

DE CADOUDAL, en Bretagne, *d'argent, à la croix* ENGRELÉE *de sable*.

ENGUICHÉ, ÉE, se dit du cor de chasse, du huchet de la trompette, dont l'embouchure est d'un émail différent.

D'ORANGE, *d'or, au coin d'azur* ENGUICHÉ *d'argent et lié de gueules*.

EMMANCHÉ, ÉE, marteau, hache, faux, dont le manche est d'un autre émail.

DE FAOUCQ, *d'azur, à trois faux d'argent* EMMANCHÉES *d'or*.

ENSANGLANTÉ, ÉE, se dit d'un animal ou de quelques-unes de ses parties qui paraissent coupées et arrachées, et où l'on voit des gouttes qui imitent celles du sang. On excepte le pélican, dont la poitrine ouverte, et marquée de sang, est nommée *piété*.

ENTRAVAILLÉ, ÉE, se dit du bar, de la bisse, de l'aigle, du griffon, etc., qui se trouvent entrelacés dans des fasces, cotices, burèles, trangles, etc.

ENTRELACÉ, ÉE, se dit de plusieurs croissants et meubles de l'écu passés les uns dans les autres.

ENTRETENUES, plusieurs clefs dont les anneaux se trouvent entrelacés.

DE CLUGNY, en Bourgogne, *d'azur à deux clefs antiques adossées et* ENTRETENUES *d'or*.

ÉPANOUI, IE, se dit du lis, de la rose, de la tulipe et autre fleur sur sa tige, lorsqu'elles paraissent ouvertes.

DE PRONDRE, à Paris, *de gueules, au lis* ÉPANOUI *au naturel*.

ÉPLOYÉ, ÉE, se dit des oiseaux qui sont représentés de front, les ailes étendues.

On excepte les aigles, aiglettes et alérions, parce que c'est leur position ordinaire.

D'ANDELOT DE COLIGNY, *de gueules, à un aigle* ÉPLOYÉ *d'argent, couronné de même*.

ÉQUIPÉ, vaisseau qui a tous ses agrès.

ÉQUIPOLLIÉS, se dit de neuf carrés dont cinq sont d'un émail et quatre d'un autre alternativement.

RABUTIN DE BUSSY, *cinq points d'or*, ÉQUIPOLLIÉS *à quatre d'azur*.

ESSORANT, TE, oiseau représenté ayant les ailes à demi étendues et qui semble prendre l'essor pour s'élancer dans les airs.

LECONTE DE BOIS-ROGER, *d'or, au perroquet* ESSORANT *de sinople, becqué et membré de gueules*.

ÉTÊTÉ, ÉE dit d'un lion, d'un aigle, d'une aiglette ou autre animal qui n'a point de tête, ou d'un arbre dont on a coupé les branches.

ÉTINCELANT, se dit d'un écu où il paraît des corps lumineux, qui semblent jeter du feu et des étincelles.

ÉTOILE, *stella*, meuble à cinq raies, dont une tend en haut, deux aux côtés et deux en bas : si L'ÉTOILE a plus de cinq raies, on l'exprime en blasonnant.

D'ARGENT, *d'azur, au chevron d'argent accompagné de trois* ÉTOILES *de même*.

F

F**AILLI**, IE, chevron ou bande rompu.

FANON, meuble qui représente un large brasselet fait à la manière du FANON d'un prêtre ; c'était anciennement une manche pendante qu'on portait près du poignet droit pour lui servir d'ornement.

Le fanon était surtout usité en Allemagne ; ce terme vient du mot allemand *fanem*, une pièce d'étoffe.

FASCE, *fascia*, pièce honorable posée horizontalement, qui a deux parties à hauteur, des sept de la largeur de l'écu, quand elle est seule.

Il y a quelquefois deux ou trois FASCES dans un écu ; alors elles ont des espaces entre elles, égaux à leur hauteur.

Un plus grand nombre de FASCES en nombre pair prennent le nom de *burelles* ; en, nombre impair elles sont nommées *trangles*.

Il y a des FASCES *accompagnées, bandées, bretessées, chargées, componées, crénelées, échiquetées, ondées, vivrées*, etc.

La FASCE représente l'écharpe que l'on portait autrefois à la guerre, en guise de ceinture.

Le terme FASCE vient du latin *fascia* qui signifie une bandelette de toile.

DEPONS DE THORS, en Saintonge, *d'argent, à la* FASCE *bandée d'or et de gueules*.

FASCÉ, divisé et posé en fasce.

DE COUCY, FASCÉ *de vair et de gueules*.

On voit encore en Picardie l'énorme tour de Coucy. Cette tour, de trois cent cinq pieds de circonférence, défendue par des murs d'une épaisseur de dix-huit pieds sur soixante-douze de haut, conserve encore dans ses ruines toute l'imposante grandeur et comme toute l'insolente puissance des souverains féodaux dont elle porte le nom. Les sires de Coucy, en effet, bien qu'ils n'eussent pas d'autres titres, et bien qu'ils en dédaignassent d'autres, ainsi que le prouve leur orgueilleuse devise :

Je ne suis roy,, ne duc, ne comte, ne prince aussi,
Je suis le sire de Coucy,

n'en étaient pas moins les premiers seigneurs de la France. Ils avaient sous leur dépendance cent cinquante villages, dont plusieurs sont aujourd'hui des villes importantes.

FASCÉ, ÉE, se dit d'un écu divisé en six espaces égaux par cinq lignes horizontales, ou en huit par sept lignes dans le même sens, de deux émaux alternés.

On n'exprime le nombre des fasces que lorsqu'il yen a quatre ou huit.

Si l'écu était divisé en dix fasces de deux émaux alternativement, il serait dit *burelé*.

FASCÉ, se dit aussi du chevron, du pal divisé en plusieurs FASCES.

MAGALOTTI, FASCÉ *d'or et de sable, au chef de gueules*, *chargé du mot* libertas *en lettres d'or*. « Les bâtons de maréchal de France posés sur cet écu marquent que la seule mort l'a reculé de cette dignité, que sa valeur avait méritée. » Ainsi lisons-nous dans la *Toscane française*, par messire Jean-Baptiste l'Hermite de Soliers, dit Tristan.

Les lettres dans les armoiries sont rares ; on en peut citer toutefois quelques exemples. Le même auteur ajoute :

« Les Magalotti, qualifiés entre les premiers citoyens de Florence dès l'année 1200 (comme le rapporte Paulo Mini), avaient leur ancienne demeure au quartier du Saint-Esprit, d'où sont sortis plusieurs gonfaloniers, seigneurs et prieurs de la *liberté publique*. Scipione Amiratto place les Magalotti entre les plus puissants. Il les rend aussi protecteurs du peuple et du parti des blancs. »

« Jean, fils de François Magalotti, fut choisi l'un des lieutenants généraux de l'armée de la république contre Barnabé, vicomte. »

« Après la victoire, on leur décerna un triomphe comme aux conservateurs de la liberté de la Toscane ; la république leur envoya à chacun une *targe* et un *pennon* sur lesquels leurs armes étaient peintes avec le mot LIBERTAS. Ces généraux furent d'un commun consentement appelés les saints de la république. »

« Depuis lors tous les membres de la famille Magalotti portèrent ce mot au chef de leurs armes, qui sont, selon Ugolin Verini dans son livre *de Illustratione urbis Florentiæ*, semblables à celles des Salviati. »

« Salviatum soboles coposacca ex stirpe creata est,
Utatur quamvis signo Magalottus eodem. »

FEUILLÉ, ÉE, se dit d'une fleur dont la tige est garnie de feuilles.

DE CHEVIGNY, en Champagne, *d'azur, à trois roses d'or, lissées et* FEUILLÉES *de gueules*.

FICHÉ, au pied FICHÉ, se dit d'un pal, d'une croix, d'une croisette ou autre pièce longue qui paraît aiguë en sa partie inférieure et propre à être enfoncée en terre.

Une pièce au pied FICHÉ est moins aiguë que celle qui est aiguisée.

DE RACAN, en Touraine, *d'azur, au croissant d'argent, accompagné de six croisettes recroissetées, au pied* FICHÉ *d'or*.

FLAMBANT, pal aiguisé et ondé, qui imite une flamme ; il est mouvant du bas de l'écu et sa pointe ondoyante relevée en haut.

BATAILLE DE MANDELOT, en Bourgogne, *d'argent, à trois pals* FLAMBANTS *de gueules*.

FLANCHIS, petit sautoir alésé qui meuble l'écu ou charge une pièce honorable.

DE MORNIEU, *en Bresse, d'azur à trois* FLANCHIS *d'or.*

FLANQUÉ, se dit des pals, des arbres et de tous les objets qui ont d'autres figures à leurs côtés. Les pals d'Aragon, dans les armoiries de Sicile, sont flanqués de deux aigles.

FLEURDELISÉ, ÉE, se dit d'un sautoir, d'une croix, d'un rang d'escarboucles, etc., dont les extrémités se terminent en fleurs de lis.

DE SUARD, en Normandie, *de gueules, à la croix* FLEURDELISÉE *d'argent*.

FLEURI, la, se dit du rosier, d'une plante, ou d'une fleur qui paraît avec des boutons non épanouis.

FLORANCÉ, ÉE, fleur de lis qui a des boutons entre ses fleurons.

FLOTTANT, TE, se dit d'un vaisseau, d'un cygne, d'une canette, qui semblent flotter sur les ondes.

DE LA NAVE, à Paris, *de gueules au vaisseau équipé d'argent* FLOTTANT *sur les ondes de même, accompagné en chef de trois étoiles d'or*.

FOURCHÉ, ÉE, se dit de la queue d'un lion divisée en deux.

DE MONTFORT L'AMAURY, *de gueules, au lion d'argent à la queue* FOURCHÉE.

Simon de Montfort est l'une des figures les plus fières du moyen âge. C'était, disait-on, un Montfort qui avait donné à Louis le Gros, après la défaite de Brenneville, le conseil d'appeler à son secours les milices des communes sous leurs bannières paroissiales. Au XIIIe siècle, Simon de Montfort faillit être roi du midi. Chef de la croisade dirigée contre les Albigeois, il prit et saccagea Béziers et Carcassonne, battit le roi d'Aragon, le vainqueur des Almohades, à Muret. Les Aragonais étaient dix fois plus nombreux que les croisés. « On conseillait à Montfort d'éviter le combat. On ne compte pas ses ennemis, répondit-il ; on les écrase. » Il les écrasa en effet de tout le poids de sa lourde cavalerie ; et quinze mille Aragonais, avec leur roi, restèrent sur le champ de bataille. Montfort périt au siège de Toulouse ; une pierre lancée du haut des murs par une vieille femme tua le nouveau Pyrrhus.

La destinée du second fils de Simon fut féconde en résultats pour l'Angleterre. Quand son frère allié, Amaury, eut cédé au roi de France ses droits sur le Languedoc, Simon, cherchant en Angleterre la fortune qu'il avait manquée en France, devint comte de Leicester, l'idole du peuple anglais. Il combattit contre le roi Henri III, fils de Jean Sans-Terre, pour les communes anglaises, et leur ouvrit le chemin du parlement.

FOURCHETTÉ, ÉE, se dit d'une croix dont les branches finissent en manière de fourchette à deux pointes recourbées à dextre et à senestre, de même que les fourchettes qui servaient anciennement à soutenir les arquebuses et mousquets.

DESTRUCHES DE KULENTHAL, *d'or, à la croix* FOURCHETTÉE *de sable*.

FRANGÉ, ÉE, se dit du gonfanon et de la bannière, qui ont des franges d'émail différent.

DE LA TOUR DE BOUILLON, *écartelé, aux premier et quatrième, semé de France à la tour d'argent*, qui est de la Tour d'Auvergne ; *au deuxième, d'or, à deux tourteaux de gueules*, qui est de Boulogne ; *au troisième, coticé d'or et de gueules*, qui est de Turenne ; *sur le tout, d'or au gonfanon de gueules* FRANGÉ *de sinople*, qui est d'Auvergne.

FRETTES, meuble d'armoiries fait de quatre petites cotices alésées et entrelacées, deux en bande et deux en barres.

LATIER D'OURCIÈRES, en Dauphiné, *d'azur, à trois* FRETTES *d'argent, au chef de même*.

Le duc de Mercœur, Philippe de Lorraine, avait le sobriquet populaire de duc de Mercure. Henri Ier, prince de Condé, qui commandait en Saintonge les troupes catholiques, étant venu l'attaquer, le força de quitter précipitamment son quartier des Loges.

Latier d'Ourcières, gentilhomme de la maison du duc, attaqué d'une fièvre violente, ne put suivre l'armée. Le prince de Condé, après l'avoir bien questionné sur sa maladie, lui proposa de pendre à son cou un billet cacheté qui le guérirait infailliblement, pourvu qu'il le portât neuf jours sans l'ouvrir.

Le gentilhomme y consentit, et le prince le renvoya à son maître. Les neuf jours expirés, le duc s'empressa d'ouvrir lui-même le billet. Il y trouva les vers suivants :

Fièvre chaude, je te conjure,
Par la retraite de Mercure,
Que de corps-ci tu déloges,
Comme Mercure a fait des Loges,
D'où il a fait prompte retraite,
Ayant la barbe à demi faite.

FRETTÉ, écu chargé de six cotices entrelacées en diagonales, trois à dextre, trois à senestre.

Ce mot se dit aussi d'un pal, d'une croix, d'une fasce, chargés pareillement de cotices dans le même sens.

Les termes FRETTE et FRETTÉ viennent, selon quelques auteurs, du mot FRET, qui, en vieux français, signifiait *rompu*, du latin *fractus*.

D'autres le font dériver du mot FRETTE qui a été dit anciennement d'un comble fait de perches croisées.

Ducange prétend qu'autrefois on appelait frette une espèce de flèches, et que c'est la raison pour laquelle on a nommé écus FRETTÉS ceux qui étaient chargés de ces *frets* croisés.

DE RIBAUMONT, *de gueules*, FRETTÉ *d'or, au canton d'or chargé d'un léopard de sable*.

FRUITÉ, ÉE, se dit du chêne, du pin, et de tout arbre chargé de fruit, lorsqu'il est d'émail différent.

FURIEUX, taureau levé.

FUSÉE, meuble en forme de losange allongée.

FUSELÉ, ÉE, écu rempli de fusées.

FUTÉ, ÉE, arbre dont les feuilles sont d'un émail et le tronc d'un autre émail.

Ce mot se dit aussi d'une flèche, d'une lance, d'une pique qui ont le manche d'émail différent.

Le terme *fûté* vient du mot fût, dérivé du latin *fustis*, un bâton.

G

GIRONNÉ, se dit de l'écu divisé en six, huit, dix ou douze espaces triangulaires égaux entre eux, et de deux émaux alternés.

Le GIRONNÉ le plus parfait et le plus fréquent est formé du parti, du coupé, du tranché et du taillé, ce qui divise l'écu en huit girons.

On ne nomme le nombre des girons que lorsqu'il y en a six, dix ou douze.

Le terme GIRONNÉ vient du mot GIRON, qui est le dessus du tablier d'une femme, depuis les genoux jusqu'à la ceinture, lorsqu'elle est assise ; ou des robes longues des anciens, qui étaient larges du bas et étroites vers la ceinture, et représentaient une espèce de triangle en l'endroit que les latins nommaient *gremium* ; ce dernier sentiment est ravis de Ducange, qui dit que les habits de

nos aïeux, étroits en haut et larges en bas, étaient nommés *ex eo quod vestis giret et circuli formam efficiet*.

DE PRESSIGNY, *coupé, la partie du chef encore coupée en deux, la première pallée, contre-pallée, d'or et d'azur, aux deux cantons* GIRONNÉS *de même ; la seconde fascée, contre-fascée de même, la partie de la pointe aussi de même, et un écusson d'argent en cœur*.

GIROUETTÉ, ÉE, se dit d'un château, d'une tour, lorsqu'il y a une girouette sur le toit ; on ne se sert de ce terme que lorsque la girouette est d'un autre émail que l'édifice.

Quand les girouettes ont des armoiries peintes ou évidées, on les nomme *panonceaux* ; c'était anciennement des marques de noblesse.

Les bannières que les chevaliers portaient à la guerre, et les banderoles qu'ils tenaient à la main en entrant dans les lices, avec lesquelles ils faisaient le signe de la croix avant de commencer leurs joutes, et qu'ils plantaient ensuite quelquefois au sommet de leur heaume, pourraient avoir donné l'origine aux girouettes placées sur le faite de nos édifices. On sait que le premier acte de possession d'un fief, d'une seigneurie, d'une place prise à la guerre, était marquée par la bannière d'un nouveau seigneur, arborée sur le lieu le plus éminent, sur la tour la plus élevée. Dans l'entreprise de Saintré, lui et ses compagnons portèrent sur leur casque deux bannières, entre lesquelles était un diamant destiné pour le prix de ceux qui pourraient emporter sur eux la victoire. Le même Saintré ayant proposé un pas d'armes aux Anglais entre Gravelines et Calais, qui fut accepté par le comte de Bouquineau et ses compagnons, le dimanche, premier jour du mois et ouverture du pas, *arriva ledit seigneur et comte de Bouquineau le matin après la messe et très belle compagnie, qui fit sur le haut pignon de son logis mettre sa bannière, qu'il portait d'Angleterre à une bordure d'argent et criait :* Angleterre, saint Georges.

GONFANON, meuble de l'écu qui a trois pendants en demi-cercle ; il imite une bannière de l'Église.

Le gonfanon représente la bannière de l'armée chrétienne, donnée, dit-on, par le pape Urbain II, à Baudouin, comte de Boulogne, frère se Godefroi de Bouillon.

Ce terme vient de ce que le gonfanon est composé de plusieurs pièces pendantes, dont chacune se nomme *fanon*, de l'allemand *fanen*, une pièce d'étoffe.

GRINGOLÉ, ÉE, se dit d'un sautoir, d'une croix ou autres pièces dont les extrémités finissent en têtes de serpents ou de bisses. Ce terme vient de *gringole*, dérivé de celui de *gargouille*, qui signifie une gouttière par où l'eau s'écoule de dessus les toits, parce qu'anciennement les gargouilles étaient sculptées en têtes de serpents.

RANTZAU, *d'azur, à la croix d'argent*, GRINGOLÉE *et ancrée d'or*.

Cette noble famille, originaire du Danemark, compte trente-deux gentilshommes qui se sont rendus célèbres, et a donné lieu au proverbe danois pour exprimer la fidélité envers son prince : *Fidèle au roi comme un Rantzau*. Josias Rantzau, en 1635, vint demander à servir dans les armées françaises ; il fut honoré à l'âge de trente-six ans du bâton de maréchal de France. Il entendait parfaitement la guerre et s'exposait comme un simple soldat. Après avoir reçu plus de soixante blessures, il ne lui était resté, pour ainsi dire, que la moitié du corps, ayant perdu une oreille, un œil, un bras et une jambe ; c'est ce qui donna lieu à son épitaphe, que l'on lit de son vivant :

Du corps du grand Rantzau, tu n'as qu'une des parts ;
L'autre moitié resta dans les plaines de Mars ;
Il dispersa partout ses membres et sa gloire ;
Tout abattu qu'il fut, il demeura vainqueur.
Son sang fut en cent lieux le prix de la victoire,
Et Mars ne lui laissa rien d'entier que le cœur.

GUEULES, *gulæ*, couleur rouge, l'un des émaux de l'écu ; il se représente en gravure par des lignes perpendiculaires.

De GUEULES, signifie courage, hardiesse, intrépidité.

Quelques auteurs font venir *gueules* de *gul*, rouge, en langue persane et arabe ; ils disent que ce mot a été emprunté des orientaux dans le temps des croisades ; mais il est mieux, au sentiment d'un grand nombre d'héraldistes, de le dériver du latin *gulæ*, les gueules (*sanguinolentes*) des animaux ; l'orthographe du mot français, terminé par un *s*, confirme la vraisemblance de cette dernière étymologie.

DE CHABANNES, *de* GUEULES, *au lion d'hermine*.

GUIVRE, *boa*, serpent ou bisse qui paraît dans l'écu avec un enfant à mi-corps issant de sa gueule

Issante, se dit de la *guivre*, lorsque l'enfant est d'un autre émail que cette bisse.

Le duché de Milan porte un écu *d'argent, à la* GUIVRE *d'azur couronnée d'or, issante de gueules*.

H

H**AUTE**, croix élevée, épée droite.

HERMINE, fourrure blanche, chargée de mouchetures de sable.

Cet émail signifie grandeur, autorité, empire.

CONTRE-HERMINE, est un champ de sable semé de mouchetures d'argent.

DE LA PORTE DE LA MEILLERAYE, *de gueules, au croissant* d'HERMINE *rebordé d'or*.

Louis XIII, en 1639, voulut entrer dans Hesdin par la brèche ; dès qu'il y fut monté, il prit une canne, et dit en la présentant à M. de la Meilleraye : « Je vous fais maréchal de France ; voilà (en lui présentant la canne) le bâton que je vous en donne ; les services que vous m'avez rendus m'obligent à cela : vous continuerez à me bien servir. » Le nouveau maréchal répondit qu'il n'était pas digne de cet honneur. Trêve de compliments, répondit Louis XIII ; je n'ai pas fait un maréchal de meilleur cœur que vous ! »

HERSE, porte faite en treillis, qui s'élève ou s'abaisse à volonté, et ferme le passage quand la porte d'une ville est forcée. Une porte est *hersée*, quand sa herse est abattue.

I

ISSANT, se dit des lions, des aigles, et d'autres animaux qui ne montrent que la tête et une petite partie du corps.

J

Jumelles, deux petites fasces, bandes, barres, etc., parallèles, qui n'ont en largeur que le tiers de leur longueur ordinaire.

DE GOUFFIER, *d'or, à trois* JUMELLES *de sable*.

La reine Catherine de Médicis était régente du royaume au mois de juin 1574 ; cette princesse fit venir alors François de Gouffier, seigneur de Bonnivet, chevalier de l'ordre du Roi, lieutenant général au gouvernement de Picardie, capitaine de cinquante hommes d'armes des Ordonnances, pour lui annoncer qu'elle venait de donner à son fils un régiment d'infanterie. « Madame, lui dit-il, il y a un mois que mon fils, passant seul le soir dans une rue de Paris assez écartée, fut attaqué par cinq hommes ; le capitaine Lavergne, qui ne le connaissait point, venant à passer par cette rue, mit l'épée à la main, se joignit à lui et chargea ses assassins avec tant de courage, que deux furent tués dans l'instant ; les trois autres s'enfuirent. Agréez, Madame, que mon fils ne passe point avant son bienfaiteur. Vous mettrez le comble à la grâce que vous nous accordez en voulant bien en disposer en faveur de Lavergne. Il s'est distingué en plusieurs occasions ; vous vous acquerrez un des plus braves hommes de France et qui vous sera entièrement dévoué. À l'égard de moi et de mon fils, vous connaissez notre inviolable attachement pour Votre Majesté.

— Un cœur aussi reconnaissant que le vôtre, lui répondit Catherine de Médicis, engage à ne le pas refuser ; je consens à ce que vous souhaitez, et n'oublierai pas votre fils. »

François de Gouffier de Bonnivet fut fait chevalier du Saint-Esprit à la première promotion de cet ordre, le 31 décembre 1518. Il mourut le 24 avril 1594.

L

LAMBEL, *tœnia transversa in capite scuti*. On désigne sous ce nom une trangle à trois pendants, brisure dont les puinés chargent en chef les armes pleines de leur maison.

D'ORLÉANS (première maison), *d'azur, à trois fleurs de lis d'or, au* LAMBEL *d'argent à trois pendants*.

Charles d'Orléans, qui fut fait prisonnier en 1415 à la funeste bataille d'Asincourt, vieillit captif en Angleterre. Il employa les longs et tristes loisirs de son exil forcé sur la terre étrangère à composer d'aimables poésies.

LAMPASSÉ, se dit du lion, du lévrier, du léopard, du bœuf, de la vache, et généralement de tout animal quadrupède lorsque leur langue est d'un autre émail que leur corps.

On dit en pareil cas *langué* de la langue des oiseaux et reptiles. Le terme *lampassé* vient du latin *lambere*, lécher, comme

font les animaux quadrupèdes avec leur langue.

D'AMBLY, *d'argent, à trois lionceaux de sable*, LAMPASSÉS *de gueules*.

La maison d'Ambly, une des plus anciennes de la province de Champagne, a toujours fait profession des armes et a produit au siècle dernier deux maréchaux de camp et plusieurs officiers supérieurs. Jean-Louis d'Ambly entra en 1665 comme capitaine dans le régiment de royal-cuirassiers ; il obtint par sa valeur de passer deux ans après dans les gardes du corps du roi. Après s'être distingué dans plusieurs rencontres, avoir assisté au passage du Rhin, à la prise de Maëstricht, de Besançon et de Dôle, dont Louis XIV commandait le siège en personne, il se couvrit de gloire à la bataille de Senef, où il périt victime de sa bravoure. S'étant trouvé à la tête de son escadron en présence d'un régiment hollandais, il vit celui qui le commandait lui faire signe de s'approcher pour combattre corps à corps. D'Ambly accepta le défi, mit aussitôt l'épée à la main ; mais son adversaire, le voyant à sa portée, lui tira lâchement un coup de pistolet dans la poitrine. D'Ambly profita du peu de force qui lui restait pour vendre chèrement sa vie ; il se précipita tête baissée sur son ennemi, et le frappa de deux coups d'épée portés au défaut de la cuirasse. Lee deux champions tombèrent morts aux pieds de leurs chevaux. Les Hollandais, honteux de la perfidie de leur chef, lâchèrent pied devant les Français, dont le courage était doublé par le désir de tirer vengeance d'une aussi odieuse trahison. Cette déroute partielle de nos ennemis contribua puissamment à nous faire remporter la victoire.

LANGUÉ, ÉE, se dit de la langue des aigles, griffons, etc., et autres oiseaux et reptiles, d'un autre émail que le corps.

MANAY DE CAMP, en Picardie, *d'azur, à l'aigle de sable, au vol abaissé*, LANGUÉ *de gueules*.

LÉOPARDÉ, lion qui semble marcher la queue tournée en dehors, ou rampant.

ARMES DES HOHENSTAUFEN, *d'or, à trois lions* LÉOPARDÉS *de sable, couronnés de gueules*.

LIONNÉ, léopard levé et rampant comme le lion.

DE ROLLAND D'ESCORTINALS, en Guyenne, *d'azur, au léopard* LIONNÉ *d'or, couronné d'hermines, lampassé et armé de gueules, le bout de la queue de même*.

LIS, *lilium*, fleur qui représente un lis de jardin.

Quoique le LIS soit souvent d'argent dans les armoiries, on en voit quelquefois de divers émaux.

Le LIS est dit au *naturel* lorsqu'il est semblable au LIS de jardin.

LIS *nourri*, se dit de celui dont la tige parait coupée en bas.

ANJORRAN DE LA VILLATE, en Berry, *d'azur, à trois* LIS *au naturel, nourris*.

Les armoiries, le nom même de cette maison sont des récompenses accordées par nos rois à sa piété.

Un jour le roi chevalier, le vaillant François Ier, dont nous avons déjà vu un trait si saillant d'intrépidité, se livrait au noble plaisir de la chasse. Les veneurs avaient détourné la veille un cerf dix cors, et, au lever de l'aurore, on s'était dirigé vers la forêt pour lancer le majestueux animal. La meute détachée, on avait commencé la chasse au son des cors et avec l'espérance d'avoir bientôt mis le cerf aux abois. Mais il avait longtemps tenu bon, mis plusieurs fois les chiens en défaut ; et sans la sagacité des deux vieux limiers du roi, qui n'avaient pas pris le change, le courre eût pu être sans succès. Enfin la noble bête succomba ; on fit curée ; et le roi alors, voyant qu'il était fort écarté du palais royal, et sentant l'aiguillon de la faim après une chasse si rude, un exercice aussi violent, demanda s'il n'y avait pas dans les environs un château où l'on pût réclamer l'hospitalité. Tout d'une voix on lui désigna celui de la Villate, qui appartenait à un pieux et digne serviteur de Sa Majesté, que sa venue allait combler de joie. Le roi aussitôt se dirigea vers le manoir ; et, dès que les tourelles encadrées dans des ormes séculaires frappèrent ses regards, il ordonna à ses piqueurs de sonner une joyeuse fanfare pour annoncer l'approche d'hôtes importants, et dépêcha un courrier au vieux châtelain pour l'avertir de l'honneur que le monarque allait lui faire ; et lui-même mettant son coursier au galop précipita sa marche.

Or dans la chapelle du château se célébrait le saint sacrifice de la messe ; le vénérable prêtre officiait à l'autel, et le seigneur, pieusement agenouillé sur le sol, courbait son front devant Dieu et mêlait ses prières aux prières du chapelain. Le bruit des cors ébranle la chapelle ; les voûtes retentissent des joyeux hallalis des chasseurs ; mais ni le prêtre, ni le seigneur, ni aucun des vassaux ne donnent le moindre signe de curiosité ; la prière absorbe toutes leurs facultés ; tant dans cette sainte maison l'exemple du maître a eu d'empire sur ses gens. Le courrier entre dans la chapelle : « Le roi, Monseigneur, le roi ; » s'écrie-t-il d'une voix éclatante. Personne ne bouge ; et l'auguste cérémonie continue sans interruption.

Au moment où le prêtre élevait le précieux calice pour consacrer la sainte hostie, et que tous, la tête inclinée vers la terre, se frappaient dévotement la poitrine et se signaient de la croix, le roi apparut sur le seuil de la porte ; et monarque véritablement très chrétien, bien loin d'éprouver le moindre dépit qu'on n'eût pas négligé le service du Roi des cieux pour un roi de la terre, il s'écria d'une voix émue en s'agenouillant pieusement : « Ce sont tous des anges orants (priant, *orare*). Quand la lecture de l'Évangile eut annoncé la fin du divin ser-

vice, le roi s'avança à la rencontre du vieux seigneur, qui venait se jeter à ses pieds ; il le serra cordialement contre son sein, et s'écria : « Oui, vous êtes un ange orant, et de ce jour vous en aurez le nom, comme vos armes dorénavant porteront souvenir à jamais de votre piété ; elles seront d'azur, car elle vous vaudra le séjour du ciel, dont il est la couleur céleste ; les *lis* témoigneront de votre foi, de votre candeur et de votre dévouement ; et ils seront nourris, car je les aurais moi-même coupés par le bas pour vous les donner. »

Et depuis lors les seigneurs de la Villate ont pris pour nom (par abréviation depuis) Anjorran, et pour blason, *d'azur, à trois* LIS *au naturel, nourris*.

LOSANGÉ, écu divisé en plusieurs losanges de deux émaux différents.

DE LAMOIGNON, en Nivernais, LOSANGÉ *d'argent et de sable au franc quartier d'hermine, et par concession royale accordée en* 1817, *un écusson d'azur chargé d'une fleur de lis d'or en abîme*.

Le cardinal Mazarin dit au célèbre Lamoignon, en lui annonçant que Louis XIV l'avait choisi pour être premier président du parlement de Paris, en 1659 : « Si le roi avait connu un plus homme de bien et un plus digne sujet, il ne vous aurait pas choisi. » Lamoignon mérita cet éloge. Il crut, comme dit son biographe, que *sa santé et sa vie étaient au public et non à lui.*

M. de Lamoignon de Malesherbes, l'illustre défenseur de Louis XVI, a ajouté encore à l'éclat de cette maison, qui a produit tant de magistrats d'une probité admirable. Sa vie politique est connue. Je ne veux citer de lui qu'un trait particulier. Un jour qu'il s'était égaré dans une pérégrination solitaire, il aperçut un village et se rendit chez le curé pour lui demander l'hospitalité. Celui-ci refusa de le recevoir sous son toit et ne lui donna d'autre asile que sa grange. Malesherbes s'y coucha sur de la paille fraîche, et dit que de sa vie il n'avait passé une aussi bonne nuit. Rendu le matin dans la ville voisine, il écrivit au curé : « Lamoignon-Malesherbes prie monsieur le curé de recevoir ses vifs remerciements pour l'asile qu'il a eu la bonté de lui accorder ; il n'oubliera jamais ses vertus hospitalières. Pour lui en témoigner sa reconnaissance, il vient de demander au ministre qui a la feuille des bénéfices le premier canonicat vacant. » Il tint parole, et le curé fut nommé. Cette vengeance est charmante.

L'UN SUR L'AUTRE, se dit des animaux et de tous les objets dont l'un est posé et étendu au-dessus de l'autre.

M

MACLE, espèce de losange percée à jour par le milieu.

DE TREANNA DE LA VILLION, en Bretagne, *d'argent, à la* MACLE *d'azur*.

MAÇONNÉ, ÉE, se dit d'un écu divisé en carreaux qui imite la maçonnerie, des joints figurés dans les constructions, en autre émail que le champ ou les édifices.

DE MARILLAC, *d'argent*, MAÇONNÉ *de sept carreaux, deux, trois, deux, chargé chacun d'une merlette, le tout de sable*.

MAL-ORDONNÉES, se dit de trois pièces qui, au lieu d'être posées deux et un, sont au contraire un seul en chef et deux en pointe.

D'AUMONT, *d'argent, au chevron de gueules accompagné de sept merlettes de même, quatre en chef, trois en pointe ; ces trois dernières* MAL-ORDONNÉES.

Après la bataille d'Ivry, le maréchal d'Aumont, qui s'était couvert de gloire dans cette journée, vint prendre les ordres du rot. Henri IV l'embrassa tendrement, l'invita à souper, et le fit asseoir près de lui à table : « Il est bien juste, lui dit-il, que vous soyez du festin, puisque vous m'avez si bien servi à mes noces. »

MASSACRE, se dit d'une ramure de cerf, avec une partie du crâne desséché.

DE VILLEMOR DE CRAMBÉ, en Champagne, *d'azur, au* MASSACRE *d'or, accompagné en chef d'une molette d'éperon de même*.

MEMBRÉ, ÉE, se dit des pattes ou membres des aigles, cygnes et autres oiseaux lorsqu'ils se trouvent d'un autre émail que celui du corps.

JEAN LE MEINGRE, dit BOUCICAULT, maréchal de France (1402), *d'argent, à l'aigle éployée de gueules, becquée, languée et* MEMBRÉE *d'azur*.

Boucicault, comme Du Guesclin et comme Bayard, a servi de type et de modèle aux historiens qui ont voulu mettre en scène un parfait chevalier. Godefroi a pris Boucicault pour servir d'exemple à ceux qui désirent venir au haut honneur et prouesses de chevalerie, en montrant les travaux qu'il avait entrepris dès son enfance pour s'y élever, et qu'il avait continués toute sa vie. Je ne veux ici que rapporter l'action audacieuse que fit à Rosebeck ce jeune héros décoré depuis peu du titre de chevalier. Il se trouvait à cette fameuse bataille (1392), et voulut se mesurer avec un Flamand *grand et corsu* ; comme il lui portait un coup de sa hache qu'il tenait à deux mains, le Flamand, jugeant à sa taille que c'était un enfant, le dédaigna et dit en lui faisant voler sa hache : *Va téter, va, enfant ; or vois-je bien que les Français ont faute de gens quand les enfants mènent en bataille*. L'enfant, devenu furieux par la perte de son arme, se coule sous le bras du géant en tirant sa dague, la lui plonge dans le flanc, malgré sa cui-

rasse, et le laisse étendu par terre. Les enfants de ton pays, lui dit-il à son tour, *se jouent-ils à tels jeux ?*

MEMBRÉ, ÉE.

DUBOIS D'ESPINAY, de Pirou, en Normandie, *d'or, à l'aigle de sable* MEMBRÉE de *gueules*.

Il se rattache à l'histoire de cette famille une légende fort curieuse. Au pied de l'ancien château de Pirou, sur la côte de la Basse-Normandie, dans le Cotentin, vis-à-vis les îles de Jersey et de Guernesey, on comptait jadis dix-huit à vingt niches de pierres, où l'on avait soin tous les ans de mettre des nids faits de paille ou de foin pour les oies sauvages, qui ne manquaient pas aux premiers jours de mars de venir la nuit faire plusieurs rondes tout alentour, pour voir au clair de la lune et des étoiles si ces nids étaient tout prêts. Les jours suivants, ces oiseaux viennent prendre possession de ces nids, qu'ils trouvent les plus moelleux et les plus commodes ; et ce n'est pas sans quelque combat entre eux, à coups d'ongles et de bec, où il se répand du sang ; ce qui se fait avec tant de bruit, qu'on ne s'entend presque point dans les appartements du château ni dans les masures des environs.

Lorsque tous ces nids sont pris, on en met d'autres sur les parallèles des murailles ; ils ne demeurent pas longtemps vides. Comme ces murailles sont extrêmement hautes, les oies qui y couvent ont accoutumé, dès que leurs petits sont éclos, d'avertir en criant qu'on vienne les descendre dans le fossé. Si on tarde à le faire, les mères y descendent d'elles-mêmes, étendent leurs ailes et reçoivent leurs petits à la descente, de crainte qu'ils ne se blessent. Chaque oie a son mâle auprès d'elle ; et ce qu'il y a de remarquable, c'est qu'encore que ce soient de vraies oies sauvages, aucun de ces oiseaux ne paraît dans les campagnes voisines, pendant que l'on en voit des milliers qui flottent sur le lac de Pirou.

Quand ils sont hors du château, on n'en saurait approcher de six cents pas sans qu'ils s'envolent ; mais quand ils sont dans le château, ils cessent d'être sauvages et viennent prendre du pain et de l'avoine à la main comme s'ils avaient de la considération pour ceux qui leur ont fourni des nids. Quelque bruit qu'on fasse dans les cours, quand même on tirerait des coups de fusil, ils ne s'effarouchent point, et couvent depuis le commencement de mars jusqu'au mois de mai. Lorsque les petits sont assez forts pour les suivre, Ils les dérobent la nuit et se retirent par des faux-fuyants dans les lacs voisins, pour ne revenir que l'année suivante. Les prophètes du pays augurent bien de la fertilité de l'année toutes les fois que ces oies sauvages viennent à Piron en grand nombre.

La légende porte encore que, quand il naissait un garçon dans la maison de Pirou, les mâles de ces oies, revêtus de plumes grises, prenaient le dessus (haut) du pavé dans les cours du château ; mais que, quand c'était une fille, les femelles, en plumes plus blanches que neige,

prenaient la droite sur les mâles. Que si cette fille devait être religieuse, on remarquait une de ces oies entre les autres qui ne nichait point ; mais elle demeurait solitaire dans un coin, mangeant peu et soupirant dans son cour ; on ne sait pourquoi.

MER, *mare*. La mer, dans les armoiries, se représente par des traits ou lignes courbes, qui figurent les ondes ; elle remplit le tiers de la hauteur de l'écu vers le bas, c'est-à-dire qu'elle a deux parties, deux tiers.

DON CHRISTOPHE COLOMB, amiral, vice-roi et gouverneur des îles.

Colomb venait de découvrir un nouveau monde après mille dangers ; à son retour en Espagne, il fut accueilli avec enthousiasme, conduit en triomphe par tout Barcelone ; il fut présenté au roi et à la reine, qui lui avaient écrit avec cette suscription : À DON CHRISTOPHE COLOMB, AMIRAL SUR LA MER OCÉANE, VICE-ROI ET GOUVERNEUR DES ÎLES QUI ONT ÉTÉ DÉCOUVERTES DANS LES INDES.

Le roi et la reine l'attendaient en dehors du palais, revêtus des habits royaux, sous un dais magnifique, le prince d'Espagne à leur côté, et au milieu de la plus brillante cour qu'on eût vue depuis longtemps dans ces royaumes. Dès qu'il aperçut Leurs Altesses, il courut se prosterner à leurs pieds et leur baiser la main ; mais Ferdinand lui fit signe aussitôt de se relever, et lui commanda de s'asseoir sur une chaise qui lui avait été préparée ; après quoi il reçut ordre de raconter à hante voix ce qui lui était arrivé de plus remarquable. Il obéit, et parla avec tant de réserve et un air si noble, qu'il charma toute l'assemblée, et que ceux même qui commençaient à le regarder avec des yeux jaloux ne purent lui refuser leur estime ni se dispenser de lui en donner des marques publiques. Tout le monde se mit ensuite à genoux à l'exemple du roi et de la reine, et le *Te Deum* chanté par la musique de la chapelle termina l'audience.

Les jours suivants, le roi ne parut point dans la ville qu'il n'eût le prince son fils à sa droite et Colomb à sa gauche. À l'exemple du souverain, tous les grands d'Espagne s'étudièrent à l'envi à combler d'honneurs l'amiral vice-roi ; et le cardinal Mendoce, l'ayant invité à manger, lui donna la première place, le fit servir à plats couverts, et fit essayer tous les mets qu'on lui présenta ; ce que presque tous les grands imitèrent dans la suite. Ses deux frères, Barthélemy et Diégo, quoiqu'ils ne fussent pas alors dans le royaume, eurent aussi part aux libéralités du roi. Le titre de don leur fut accordé ; et toute la famille obtint des armoiries magnifiques. Elles sont : au premier de Castille, au deuxième de Léon, au troisième une mer d'azur semée dites d'argent ; la moitié de la circonférence environnée de la terre ferme, des grains d'or répandus partout, les terres et les îles couvertes d'arbres toujours verts ; au quatrième d'azur, à quatre ancres d'or ; et en dessous, les armes des anciens Colomb de Plaisance ; et pour cimier, un globe surmonté d'une croix avec cette devise :

Por Castilla, y por Leon,
Nuevo mundo hallo Colon.

Colomb a découvert un nouveau monde pour les couronnes de Castille et de Léon.

MERLETTE, petit oiseau représenté de profil n'ayant ni bec ni pattes.

Comme nous l'avons vu, elles représentent les voyages d'outremer et sont une image des blessures des chevaliers.

ADAM DE L'ISLE, *de gueules, à la fasce d'argent, accompagnée de sept* MERLETTES *de même quatre en chef, trois en pointe*.

Adam III, seigneur de l'Isle, prit part à la troisième croisade et s'y distingua par sa bravoure et ses exploits.

MIRAILLÉ ÉE, se dit des ailes des papillons tachetées de divers émaux. (On n'en voit pas d'exemple dans les armoiries des croisés ; son introduction dans le blason est bien postérieure aux grandes expéditions d'outre-mer.)

MONSTRUEUX, lion ou autre animal représenté avec une face humaine. (Il en est de même en ce point ; ce n'est pas à l'époque de la formation d'un art où domine presque toujours la plus grande simplicité, qu'on voit apparaître un tel raffinement d'imagination.)

MONTANT, croissant représenté les pointes en haut et adossé à un ou plusieurs autres croissants.

MORNÉE, ÉE, se dit d'un lion, de l'aigle ou autre animal qui n'a ni langues, ni dents, ni griffes, ni ongles.

GANAY DESCHAMPS, en Bourgogne, *d'argent, au lion* MORNÉE *de sable*.

MOLETTES D'ÉPERON *calcaris orbicultes stimulus armatus*, meuble de l'écu en forme d'étoiles à six raies avec une ouverture ronde au centre.

DE TAILLEFER, *losangé d'or et de gueules, qui est d'Angoulême ancien ; au centre un écu de gueules ; au dextrochère de carnation, paré d'argent, mouvant de l'angle dextre supérieur, tenant une épée de fer en bande, garnie d'or, taillant une barre de fer de sable, accompagnée de deux* MOLETTES D'ÉPERON *d'or à huit raies, une en chef, l'autre en pointe, qui est de Taillefer. Couronne comtale antique et*

fermée sur l'écu ; cimier : un demtrochère de carnation, mouvant d'un nuage, d'argent, paré de même, et tenant une badelaire d'or ; devise : Not quot, sed ubi.

Cette famille peut faire remonter sa généalogie à la conquête de l'Angleterre par Guillaume le Bâtard. À cette fameuse bataille de Hastings, où fut décidé le sort de la race saxonne, Taillefer, qui en ce jour mérita son nom, comme le dit le vieux poème de Rou, chantait un belliqueux refrain pour exciter ses compagnons, et s'élançait au milieu des rangs ennemis, où il fit de larges trouées.

MOUCHETÉ, ÉE, se dit de toutes les pièces chargées de mouchetures d'hermine.

DE FLAVACOURT, en Picardie, *d'argent, papelonné de gueules*, MOUCHETÉ de *trèfles versés de même*.

MOUVANT, TE, se dit d'une pièce qui saillit de l'un des flancs ou de l'un des angles de l'écu.

DE TERMES, *d'azur, à trois flammes d'argent* MOUVANTES *de la pointe*.

La maison de Termes remonte aux croisades. Olivier de Termes prit part en 1248 à l'expédition d'Égypte commandée par saint Louis. Cette famille a produit plusieurs personnages distingués, entre autres le maréchal de Termes.

N

NAISSANT, TE, se dit du lion, du cerf, de l'aigle, de la bisse ou autre animal qui ne paraît qu'à moitié ; le reste du corps étant comme caché sous l'écu, duquel il semble naître.

ASSEGNIES DE TOURNAY, d'Oisy en Artois, *d'or, à trois lions* NAISSANTS *de gueules*.

NATUREL, se dit des animaux, fruits, fleurs, représentés comme ils sont naturellement.

BAAS DE SIVORD, en Béarn, *d'argent, à deux bisses au* NATUREL *affrontées*.

NÉBULÉ, se dit des pièces faites en forme de nuées.

MAILLÉ DE BRÉZÉ, en Anjou, NÉBULÉ *fascé d'argent et de gueules*.

Beau-frère du cardinal de Richelieu, ancien capitaine des gardes de Marie de Médicis, gouverneur d'Anjou et de Saumur, maréchal de France, vice-roi de Catalogne, Brézé occupe une belle place dans l'histoire de son temps. Sa fille épousa le grand Condé.

Homme désintéressé, mauvais courtisan, le maréchal de Brézé, s'il eût voulu se faire la créature de Richelieu, aurait pu augmenter encore sa richesse et sa puissance. Mais on chantait sa philosophie, témoin ce vieux couplet :

Buvons à l'illustre Brézé,
Qui s'est si bien désabusé
De cette chimère importune
De la fortune.

Il écrivait bien, était galant, civil et vrai gentilhomme en tout. Ménage, Chapelain, Boileau, Molière, lui écrivaient et s'honoraient de ses spirituelles réponses.

Brézé travaillait beaucoup et avait fait graver sur la porte de son cabinet : *Nulli nisi vocati*. Un jour, des avocats pénétrèrent jusqu'au maréchal, malgré cette consigne. Il se fâcha et demanda aux avocats qui les avait faits si hardis que d'oser méconnaitre ses ordres. « Et n'avez-vous pas lu ce qui est écrit sur ma porte ? ajouta-t-il. — Oui, Monseigneur, dit l'un d'eux ; Il y a *Nulli nisi vocati* : Personne, excepté des avocats. » Le maréchal se prit à rire.

NOUÉ, ÉE, se dit des pièces de longueur entourées d'un lien, de la queue fourchue d'un lion lorsqu'elle a un ou plusieurs nœuds, et de la bisse dont le corps a plusieurs circonvolutions entrelacées l'une dans l'autre.

DE BOURNONVILLE, *de sable, au lion d'argent, couronné, lampassé et armé d'or, la queue fourchée*, NOUÉE *et passée en sautoir*.

NOURRI, AU PIED NOURRI, se dit du pied des plantes qui ne montrent point de racines et des fleurs de lis sans queue.

DE WAWRANS, en Artois, *d'or, à trois fleurs de lis de gueules*, AU PIED NOURRI.

O

OMBRÉ, ÉE. On donne cette épithète aux édifices globés et autres corps à plusieurs facettes, dont les côtés opposés au jour sont d'un émail différent pour marquer l'ombre. On l'applique aussi aux traits qui, dans les flots des rivières et de la mer, marquent les ombres par divers émaux qui les remplissent.

CHAPELLE DE JUMILHAC, en Périgord, *d'azur, à une chapelle d'or* OMBRÉE *de sinople*.

OMBRE DE SOLEIL, image du soleil sans yeux ni bouche.

BOUTECHOUX DE BATTERAUS, *en Franche-Comté, coupé d'argent et d'azur, trois losanges de gueules sur argent, une* OMBRE DE SOLEIL *d'or sur azur*.

ONDÉ, ÉE, se dit des pals, fasces, croix, chevrons, etc., tortillés pour imiter les ondes.

DE ROGER DE LA HUSSAC, *d'or, à trois pals* ONDÉS *d'azur*.

ONGLÉ, ÉE, se dit des animaux au pied fourchu, dont la corne est d'un autre émail.

DE BEAUMONT DU BREUIL VARENNE, en Bretagne, *d'azur, au cerf d'argent, ramé d'or,* ONGLÉ *de même*.

OR, *aurum*, couleur jaune, le premier des deux métaux. Cet émail est représenté en gravure par un grand nombre de petits points.

L'or signifie richesse, force, foi, pureté, constance.

DE CHATILLON, *de gueules, à trois pals de vair, au chef* d'OR.

Cette maison, qui date des croisades, a fourni des guerriers célèbres par leur valeur et par leur dévouement. Gaucher de Châtillon combattit en héros pour défendre saint Louis, lors de la funeste retraite qui suivit la bataille de Massoure, jusqu'à ce qu'il succomba, accablé par le nombre. Le maréchal de Châtillon ne se signala pas moins sous le règne de Louis XIV. Les Espagnols attaquaient les lignes des Français au siège d'Arras. Le maréchal de Châtillon, qui se trouve au fort de la mêlée, apprend que son fils vient d'être tué : « Qu'il est heureux, dit-il, d'être mort dans une si belle occasion pour le service du roi ! » Et il continue de donner ses ordres avec la plus grande tranquillité.

ORLE, *lembus apertus*, filière qui n'a que la moitié de la largeur de la bordure, laquelle, moitié supprimée, est l'espace ou le vide entre cette pièce et le bord de l'écu.

EN ORLE, se dit des meubles de l'écu posés dans le sens de l'ORLE, et aussi de ceux qui accompagnent les pièces honorables, lorsqu'elles se trouvent dans le même sens.

Ce terme vient, selon Ménage, de *orlum*, qu'il dérive de *ora*, bord ou lisière. Nous avons conservé le mot *ourlet*, qui nous en donne une assez juste idée.

BEAUVOIR DE CHATELLUX, près Avallon en Bourgogne, *d'azur, à la bande d'or, accompagnée de sept billettes de même, quatre en chef, deux, deux, trois en pointe sa* ORLE.

Claude de Beauvoir, seigneur de Chatellux et de Bordeaux, vicomte d'Avallon, maréchal de France, soutint avec valeur le siège de Crevant contre le connétable d'Écosse en 1423, et s'acquit, et à sa postérité, le droit d'entrer au chœur de l'église cathédrale d'Auxerre, d'y prendre séance en qualité de premier chanoine honoraire, l'épée au côté, revêtu d'un surplis, l'aumusse sur le bras, dans la première stalle, tenant un faucon sur le poing ; il lui acquit aussi le droit de se trouver aux assemblées du chapitre, par privilège que les doyens et chanoines de cette église lui accordèrent, et à ses descendants mâles, en considération des services qu'il leur avait rendus en leur remettant la ville de Crevant, qui leur appartenait.

OTELLE *amygdala*, meuble de l'écu qui ressemble à une amande pelée par son contour et son émail qui est d'argent.

On en voit ordinairement quatre ensemble adossées.

DE COMMINGES, *de gueules, à quatre* OTELLES *d'argent adossées en sautoir*.

« Deux hommes, dit Saint-Simon, d'une grosseur énorme, de beaucoup d'esprit, d'assez de lettres, d'honneur et de valeur, tous deux fort du grand monde, moururent en ce temps (1711), et laissèrent quelque vide dans la bonne compagnie. Comminges fut l'un, La Fare (V. *allumé*) l'autre. Comminges était fils et neveu paternel de Guitaud et de Comminges, tous deux gouverneurs de Saumur, tous deux capitaines des gardes de la reine-mère, tous deux chevaliers de l'Ordre en 1661, tous deux très affidés du gouvernement, tous deux employés aux exécutions de confiance les plus délicates. Guitaud mourut subitement au Louvre à 82 ans, en 1663, sans avoir été marié. Comminges, son neveu, son survivancier, et père de celui dont il s'agit ici, fut un homme important dans toute sa vie. Il fut envoyé en 1646 vers M. le prince, en Flandre, chargé d'arrêter et de conduire à Sedan le fameux conseiller Broussel ; l'année suivante, d'arrêter les officiers suspects du régiment de la reine, et la même année de faire passer par les armes, 1er et 8 Juin, Chambert et d'autres officiers de Bordeaux. Lui et son oncle arrêtèrent au Palais-Royal les princes de Condé et de Conti, et le duc de Longueville (18 Janvier 1650). Il arrêta aussi Du Dognon, connu, depuis qu'il se fit faire maréchal de France pour rendre Brouage, sous le nom de maréchal Foucault. Comminges prit, l'année 1650, en avril, Saumur, sur Du Mont, qui s'en était Wei pour M. le prince, et commanda en

1652 et 1653 en Italie, en l'absence du comte d'Harcourt en Catalogne. Il alla depuis ambassadeur en Portugal et en Angleterre, et mourut en mars 1670, à 57 ans.

« Ils portaient en plein le nom et les armes des Comminges, et prétendaient être descendus des comtes de ce nom. Ils n'en ont pourtant jamais pu, en aucun temps, prouver aucune filiation ni jonction, et on ne sait quels ils étaient avant 1440. Comminges, son fils, ne servit guère que volontaire et toujours aide-de-camp du roi, qui, malgré son peu d'assiduité, ne le voyait jamais sans lui parler et le traiter avec distinction et familiarité à cause de la reine-mère. Les courtisans, pendant les campagnes du roi, appelèrent par plaisanterie les bombes et les mortiers du plus gros calibre des Comminges, et si bien, que ce nom leur est demeuré dans l'artillerie. Comminges trouvait cette plaisanterie très mauvaise et ne s'y accoutuma jamais. Il était fort grand et de très bonne mine. »

P

P**AISSANT**, TE, se dit des vaches, brebis, etc., qui ont la tête baissée et semblent paître.

BERBISY D'HÉROUVILLE, en Normandie, *d'azur, à la brebis d'argent* PAISSANT *sur une terrasse de sinople*.

PAL, pièce honorable posée perpendiculairement.

Le PAL représente un pieu posé debout, et est une marque de juridiction.

Plusieurs auteurs font venir le terme PAL du latin *palus*, un pieu, un poteau.

Ducange le dérive de *pallea*, qui a signifié un tapis ou une pièce d'étoffe de soie, et il dit qu'autrefois on nommait PALES les tapisseries qui couvraient les murailles ; qu'elles étaient d'étoffes d'or et de soie cousues alternativement, un lé d'étoffe d'or, un le d'étoffe de soie. Il ajoute qu'on disait encore PALER pour tapisser, et que de là on doit tirer l'origine du mot PAL et PALÉ. En effet, on voit encore dans quelques musées de vieilles tapisseries d'étoffes d'or et de soie par bandes perpendiculaires, qui imitent le PALÉ des armoiries.

HARLAY DE BEAUMONT, *d'argent, à deux* PALS *de sable*.

Achille de Harlay, premier président du parlement, est célèbre par son inviolable attachement à la royauté et au monarque. Lorsque le duc de Guise, par la fameuse journée des barricades, eut forcé Henri III à quitter Paris, il se rendit auprès de M. de Harlay pour essayer

de le gagner à son parti ; mais il en fut accueilli par ces mots foudroyants : « C'est grand'pitié quand le valet chasse le maître ; au reste, mon âme est à Dieu, mon cœur est à mon roi, et mon corps est entre les mains des méchants : qu'on en fasse ce qu'on voudra. » Ce fut aussi sur ce magistrat que tombèrent les premières fureurs des factieux. Croyant qu'après l'avoir enlevé au parlement il leur serait plus facile de rendre cette compagnie favorable à leurs vues, ils vinrent le chercher au palais même, dans les fonctions de sa charge. Plusieurs noms étaient accolés au sien sur la liste de proscription : on allait prononcer celui du président de Thou : « Il est inutile, interrompit celui-ci, d'en lire davantage ; il n'y a personne ici qui ne soit prêt à suivre son chef ! » et il se releva pour suivre le premier président dans sa prison ; tous les autres membres du parlement l'imitèrent, et allèrent sur les pas d'Achille de Harlay se constituer prisonniers à la Bastille.

PALÉ, se dit d'un écu divisé en six pals égaux par cinq lignes perpendiculaires, dont trois d'un émail, trois d'un autre, de métal et de couleur alternativement.

D'AMBOISE, PALÉ *d'or et de gueules de six pièces*.

« Le cardinal Georges d'Amboise, ministre de Louis XII, dit l'abbé Béraud, sans avoir au suprême degré toutes les vertus qui ont signalé les évêques des premiers siècles de l'Église, en eut toutefois qui dans tous les temps feront désirer des prélats qui lui soient comparables ; il réunit d'ailleurs toutes les qualités sociales et politiques qui font les ministres et les citoyens précieux : magnifique et modeste, libéral et économe, habile et vrai, aussi grand homme de bien que grand homme d'État, le conseil et l'ami de son roi, tout dévoué au monarque et très zélé pour la patrie ; ayant encore à concilier les devoirs de légat du saint-siège avec les privilèges et les libertés de sa nation, les fonctions paternelles de l'épiscopat avec le nerf du gouvernement et le caractère même du réformateur des ordres religieux, avec le tumulte des affaires et la dissipation de la cour : partout il fil le bien, réforma les abus et captiva les cœurs avec l'estime publique. Son ambition était de devenir pape. Peut-être parfois cette considération influa-t-elle sur ses déterminations. Il avait été aumônier de Louis XI, et était tombé dans la disgrâce de Charles VIII, ayant suivi le parti de Louis XII, alors duc d'Orléans. Lorsque ce prince monta sur le trône, les honneurs devinrent naturellement le partage de celui qui avait suivi sa fortune. »

PALISSÉ, ÉE. On le dit des pièces à pals ou fasces aiguisées, en rangs serrés, pour imiter les palissades des places de guerre.

DE GUEZILLE DU ROCHER, en Bretagne, *d'argent, à la fasce* PALISSÉ *d'azur*.

PAMÉ, ÉE, se dit du dauphin ou d'un autre poisson qui a la bouche ouverte et béante, et semble expirer.

On le dit aussi de l'aigle sans langue, dont le bec parait fort crochu et l'œil fermé, et qui paraît près de rendre le dernier soupir ; parce que l'on prétend que quand cet oiseau, dont la vie passe un siècle, est sur la fin de ses jours, son bec devient si crochu, qu'il ne peut plus prendre de nourriture, ce qui lui cause la mort.

DE SACQUEVILLE, en Normandie, *d'hermine à l'aigle* PAMÉ *de gueules, au vol abaissé*.

PAPELONNÉ, ÉE, se dit de l'écu et des pièces honorables remplies de traits circulaires qui imitent les écailles de poisson.

DE NEUILLY, en l'Île-de-France, *d'azur, à la croix d'argent* PAPELONNÉE *de gueules*.

PARÉ, ÉE, se dit d'un dextrochère dont le bras est d'un autre émail que la main, et aussi d'une Foi dont les poignets sont d'émail différent.

DE BEAUXHOSTES D'ARGEL, à Narbonne, *d'azur à la Foi d'argent* PARÉE *d'or*.

PARTI, division de l'écu en deux également, par une ligne perpendiculaire.

On dit aussi ce mot du lion ou d'un autre animal divisé par une ligne perpendiculaire en deux émaux différents.

DE GAULEJAC DE PECCALVEL, en Quercy, PARTI *d'argent et de gueules*.

Jean-Marc de Gaulejac obtint du roi Louis XIII l'érection de ses terres de Peccalvel, Nogairols, Saint-Sauveur et Mailargues en vicomté, sous le nom de vicomté de Peccalvel, par lettres du mois de mars 1617 ; elles furent enregistrées au parlement de Toulouse le 14 décembre 1618.

PARTI.

BONAPARTE, PARTI *d'azur, chargé de six étoile d'or à six pointes, deux, deux et deux, et de gueules au lion d'or léopardé, au chef d'or chargé d'un aigle naissant éployé de sable*.

Les archives de la couronne d'Aragon renferment plusieurs actes qui remontent jusqu'au XIIIe siècle et relatifs à des membres de la famille Bonpar. Ce nom, d'origine provençale ou

languedocienne, en subissant, comme tant d'autres de la même époque, l'altération majorcaine, serait devenu Bonapart.

En 1411, Hugo Bonapart, natif de Mallorca, passa dans l'île de Corse en qualité de régent ou gouverneur pour le roi Martin d'Aragon, et c'est à lui qu'on ferait remonter l'origine des Bonaparte, ou, comme on a dit plus tard, Buonaparte ; ainsi Bonapart est le nom roman, Bonaparte l'italien ancien, et Buonaparte l'Italien moderne ; on sait que les membres de la famille de Napoléon signaient indifféremment Bonaparte ou Buonaparte.

Qui sait l'importance que ces légers indices, découverts quelques années plus tôt, auraient pu acquérir s'ils avaient servi à démontrer à Napoléon, qui tenait tant à être Français, que sa famille était originaire de France ?

L'histoire sera toujours intéressée à lever le voile qui couvre cette race prédestinée où Napoléon n'est pas, certes, un accident fortuit, un fait isolé. En cherchant bien, on trouverait sûrement dans les générations antérieures de cette famille des hommes ou des femmes dignes d'une telle ascendance ; et ici les blasons, les insignes dont l'égalité a fait justice, mais dont l'historien doit toujours tenir compte comme de monuments très significatifs, pourraient bien jeter quelque lumière sur la destinée guerrière ou ambitieuse des anciens Bonaparte.

En effet, jamais écu fût-il plus fier et plus symbolique que celui de ces chevaliers majorcains. Le lion dans l'attitude du combat, ce ciel parsemé d'étoiles d'où cherche à se dégager l'aigle prophétique, n'est-ce pas comme l'hiéroglyphe mystérieux d'une destinée peu commune ? Napoléon, qui aimait la poésie des étoiles avec une sorte de superstition et qui donnait l'aigle pour blason à la France, avait-il donc connaissance de son écu majorcain, et n'ayant pu remonter jusqu'à la source présumée des Bonpar provençaux, gardait-il le silence sur ses aïeux espagnols ? C'est le sort des grands hommes, après leur mort, de voir les nations se disputer leurs berceaux et leurs tombes.

PASSANT, TE, se dit des animaux qui semblent marcher.

DE PUIBUSQUES, en Languedoc, *de gueules, au lévrier* PASSANT *d'argent, accolé de sable*.

PATTÉ, ÉE, se dit du sautoir, de la croix et autres pièces dont les branches s'élargissent à leurs extrémités.

HUGUES DE PAYENS, fondateur et premier grand-maître de l'ordre du Temple (1128), *d'argent, à la croix* PATTÉE *et alésée de gueules*.

La fondation de l'ordre du Temple remonte à l'année 1119. Geoffroi de Saint-Aymon et Hugues de Payons, assistés de neuf gentilshommes, obtinrent du patriarche Guarimond et de Baudouin II, roi de Jérusalem, la permission de former un établissement ayant pour but

d'agir de concert avec les Hospitaliers contre les infidèles, de protéger les pèlerins et de garder le temple de Sion. Baudouin II leur donna une maison dans l'enclos du temple, ce qui les fit nommer *Templiers*. Cet ordre illustre, dont saint Bernard avait dressé les statuts, qui pendant, longtemps avait continué la croisade presque à lui seul, fut supprimé sous le règne de Philippe le Bel ; ou, pour mieux dire, on l'extermina d'un seul coup. Il est vrai que, depuis qu'on avait perdu les dernières possessions d'outre-mer (1291), les Templiers n'étaient plus formidables qu'aux chrétiens. Ces hommes farouches, habitués aux guerres sans quartier des assassins de Syrie, en avaient, disait-on, adopté les mœurs et les croyances. Tout porte à croire cependant que les infamies dont on les accusa étaient le crime de quelques-uns et non de tous. La procédure fut atroce. Les juges arrachèrent des aveux par la torture, et brûlèrent comme relaps ceux qui osèrent ensuite les rétracter. Le grand-maitre Jacques de Molay, brûlé à Paris avec plus de soixante chevaliers, protesta jusqu'au bout de son innocence, et ajourna le roi et le pape à comparaître devant Dieu avant une année. La prédiction s'accomplit.

PEAUTRÉ, queue du dauphin ou autre poisson d'un émail autre que celui du corps.

DE VIENNOIS DE VESAN, *en Dauphiné, d'or, au dauphin d'azur allumé, torré et* PEAUTRÉ *de gueules.*

PERCÉ, ÉE. Les fers des chevaliers, moyeux des roues, molettes d'éperon, quintefeuilles, raies d'escarboucles, rustres et bris d'huis sont toujours percés, ce qui ne s'exprime point en blasonnant : s'il se trouve dans les armoiries d'autres pièces ouvertes en rond, on dit qu'elles sont percées.

DE HUCHET DE CINTREY, du Breuil, diocèse de Saint-Malo en Bretagne, *d'azur, à six billettes* PERCÉES *d'argent.*

PÉRI, IE, se dit d'un meuble d'une très petite proportion qui se trouve au centre de l'écu ; on ne le nomme qu'après les pièces qui se trouvent sur le champ.

On emploie plus ordinairement ce mot pour désigner un petit bâton posé en bande ou en barre ; il sert de brisure, et se met pareillement au centre de l'écu.

On dit aussi *en abîme*. (V. *Abîme*.)

PERCHÉ, ÉE, se dit des oiseaux posés sur les branches d'arbres, sur les fleurs et bâtons.

DE LEAUMONT DE PUIGAILLARD, à Toulouse, *d'azur, au faucon d'argent* PERCHÉ *sur un bâton de même, posé en fasce*.

Jean de Leaumont de Puigaillard, baron de Brou et de Morée, capitaine de cinquante hommes d'armes, conseiller d'État, gouverneur d'Angers, ayant un jour rassemblé neuf mille hommes pour une expédition sur La Rochelle, le fameux capitaine Lanoue le prévint et l'attaqua. Le combat fut des plus vifs de part et d'autre. « Mon cher Puigaillard, vous êtes blessé, » lui dit un de ses parents. « Mais je ne suis pas mort, » répondit-il ; et il continua de combattre avec la même ardeur ; il ne se retira que lorsqu'il vit que ses efforts pour rallier et ranimer ses troupes étalent absolument inutiles.

Ce Jean de Leaumont de Puigaillard fut chevalier des ordres du Roi, à la troisième promotion, faite le al décembre 1580.

PHÉON, fer de dard antique.

WALSH, *d'argent, au chevron de gueules, accompagné de trois* PHÉONS *de sable* ; couronne de comte, sommée d'un casque orné de ses lambrequins, et ce casque surmonté d'une couronne de marquis ; supports : *deux cygnes* ; cimier : *un cygne percé d'une flèche ;* cri de guerre : *Transfixus, sed non mortuus* ; devise : *Pro Deo, honore et patrid*.

Cette belle devise est dignement soutenue encore de nos jours par M. le vicomte Walsh, un de nos plus aimables et de nos plus spirituels écrivains, et l'un des cœurs les plus francs et les plus loyaux de ce temps-ci.

PIGEONNÉ, ÉE, se dit d'un château, d'une maison, d'un mur, dont le haut se termine en degrés de forme pyramidale.

DE GLATIGNY, *d'or, au mur* PIGEONNÉ *d'azur*.

PLEIN, écu d'un seul émail sans pièces ni meubles.

POMMETÉ, ÉE, raie d'escarboucles, croix, etc., ayant à leurs extrémités de petits boutons arrondis.

GERY DE VEILLAU, en Nivernais, *d'azur, au ray d'escarboucles* POMMETÉ *d'or*.

PORC. La femelle se nomme truie. Ils paraissent passants dans l'écu ; leur émail est le sable ; le porc n'a point de défenses comme le sanglier.

DE PORCELETS, en Provence, *d'or à une* TRUIE *de sable*.

Cette maison remonte aux premières croisades. Nostradamus, dans son Histoire de Provence, nous raconte une légende fort amusante relative à l'origine du nom et des armes des Porcelets. Il rapporte très sérieusement qu'une jeune châtelaine, au sortir de l'église, où un prêtre venait de l'unir à un beau et brave chevalier, repoussa avec dédain une mendiante qui sollicitait sa charité. La pauvre femme, si rudement traitée de vagabonde et d'impudique par l'orgueilleuse mariée, leva les yeux au ciel et lui répliqua à haute voix : « Je prie Dieu, Madame, pour la défense de mon honneur, qu'il vous donne autant d'enfants que cette truie qui passe là a de petits. » On assure qu'un an après la dame eut neuf enfants mâles, qui était le nombre des petits de la truie ; qu'ils vécurent tous et furent de grands guerriers : en considération de ce prodige, on les nomma *Porcelets*, et ils prirent pour armes u*ne truie de sable en champ d'or*.

Cette tradition, comme la plupart des légendes du moyen âge, se retrouve, sauf quelques variantes, dans d'autres contrées. Les chroniqueurs de Hollande font mention que la comtesse Marguerite, qui vivait au XIII[e] siècle, femme arrogante et hautaine, ayant fait chasser par ses pages, à coups de houssine, une vieille bohémienne qui lui demandait l'aumône ; la sorcière s'écria : « D'ici à quelques mois, belle comtesse, puisses-tu mettre au monde autant d'enfants qu'il y a de jours dans l'année. » La comtesse était enceinte ; elle accoucha de trois cent soixante-cinq enfants. On montre encore en Hollande la cuve où furent baptisés, dit-on, ces avortons ; et sur les vitraux de la grande salle de l'hôtel de ville à Amsterdam, cette scène est représentée en couleurs vives et éclatantes. Ambroise Paré, chirurgien de Charles IX, a consigné très sérieusement dans son grand ouvrage, comme un cas rare dans la science, ce fait enfanté par l'imagination naïve et superstitieuse de nos aïeux.

POSÉ, ÉE, château, tour, lion, clef, etc., sur un rocher, une montagne ou une terrasse.

On le dit aussi de meubles placés dans l'écu dans le sens de pièces honorables.

DE BÈZE, en Nivernais, *de gueules, à la fasce d'or, chargée de trois roses d'azur, et accompagnée en pointe d'une clef d'argent* POSÉ *en pal*.

Théodore de Bèze doit un nom historique au colloque de Poissy et aux vers de Ronsard. « Il fit partie de cette grande compagnie qui mit la main à la plume sous le roi Henri II, dit Pasquier dans ses Recherches de la France ; Lève, Pelletier et lui composèrent l'avant-garde de cette belle guerre que l'on entreprit lors contre l'ignorance ; ils furent les avant coureurs de Ronsard et des autres poètes. »

POTENCÉE, croix ou pièce dont chaque extrémité représente une double potence.

LA MAISON DE CHAMPAGNE *portait d'azur, à une bande d'argent accompagnée de deux doubles cotices*, POTENCÉES et CONTRE-POTENCÉES *d'or de treize pièces*.

Q

QUINTEFEUILLE, *scutarium quinquefolium*, fleur à cinq fleurons arrondis ayant chacun une pointe dont le centre est percé en rond, de manière que l'on voit le champ de l'écu à travers.

DE VERGY, *de gueules, à trois* QUINTEFEUILLES *d'or posées deux et un*.

R

RAMÉ, ÉE, se dit du bois du cerf lorsqu'il est d'un autre émail que l'animal.

LE VENEUR DE BOISJARS, en Bretagne, *d'argent, au cerf de gueules* RAMÉ *d'or*.

RAMPANT, TE, se dit du chien, du lévrier, du porc et du sanglier.

Des termes spéciaux expriment cette position pour les autres animaux.

AUDERIC DE LASTOURS, *d'argent, à l'arbre de sinople ; à senestre, un chien de sable* RAMPANT, *les pattes de devant appuyées sur le fût de l'arbre* ; *au chef d'azur, chargé de trois étoiles d'or*.

RANGÉS, ÉES, se dit de plusieurs animaux ou de plusieurs pièces mis sur la même ligne.

DE COUBLANT, *en Anjou, d'azur, à deux aigles* RANGÉES *d'argent*.

RAVISSANT, TE, se dit du loup, de la louve, qui paraissent rampants.

DE MONTLUC, *Écartelé d'azur, au loup* RAVISSANT *d'or, et d'or au tourteau de gueules*.

Jean de Montluc, seigneur de Baligny, maréchal de France, vint avec 500 chevaux et 800 fantassins, levés à ses dépens, trouver Henri IV, lorsqu'il ne savait comment s'opposer au grand-commandeur de Castille et à Mayenne, qui accouraient pour faire lever le siège de

Laon. Henri IV prit Baligny en affection, et voulut lui faire épouser la sœur de Mme de Beaufort, lorsqu'il allait élever cette dernière jusqu'au trône. Ce fut M. de Praslin, depuis maréchal de France, qui empêcha Henri IV d'accomplir cette déplorable résolution, en lui donnant une preuve matérielle d'infidélité en faveur de Bellegarde. Baligny fut prince de Cambrai, après s'être rendu maître de cette ville, en suivant le parti du duc d'Alençon.

Ce frère de Henri III avait été si maltraité par la petite vérole, que son nez était partagé en deux. Aussi, après la tentative perfide et infructueuse qu'il fit, en 1583, pour s'emparer, sur ses alliés les Flamands, de la ville d'Anvers, tentative qui est connue sous le nom de *Folie d'Anvers*, on fit sur lui cette épigramme, que récitait Baligny :

Flamans, ne isolés estonnés,
Si à François volés deux nés,
Car, par droit, raison et usage,
Fault deux nés à double visage.

Le jour où Henri IV donnait le collier de l'Ordre au maréchal de Baligny, le roi honorait de la même grâce M. de la Vieuville, riche financier mais rien que cela. Le nouveau chevalier prononça, suivant la coutume, ces paroles : « *Domine, non sum dignus.* — Je le sais bien, Je le sais bien, dit le roi ; mais mon neveu m'en a prié. »

RETRAIT, TE, se dit des bandes, pals et fasces qui, de l'un de leurs côtés seulement, ne touchent point les bords de l'écu.

D'ESTAING, *d'azur, à trois fleurs de lis d'or, au chef* RETRAIT *de même*.

REMPLI, IE, croix, chevron, bandes et autres pièces honorables dont le fond est d'un autre émail.

On le dit aussi de la quintefeuille, de la rustre et autres meubles percés, dont le trou est bouché d'un émail qui empêche de voir le champ de l'écu à travers.

MONTFORT DE TAILLANT, en Franche-Comté, *d'argent, à trois rustres de sable* REMPLIES *d'or*.

RENCONTRE, *occursus,* tête de cerf, de buffle, de bélier, etc., qui paraît dans l'écu de front, c'est-à-dire montrant les deux yeux.

FONTAINE DESMONTÉES, en Orléanais, *d'or, au* RENCONTRE *de cerf de sable*.

ROC D'ÉCHIQUIER, meuble d'armoirie qui représente un petit pal alésé, dont la partie supérieure est ancrée et l'inférieure chargée d'une traverse.

Les Espagnols nomment ROCS les tours des échecs ; et on prétend que c'est de là qu'est venu le terme de ROC D'ÉCHIQUIER.

DE VESINS, en Rouergue, de gueules, *à trois* ROC D'ÉCHIQUIER *d'or*.

Vesins, gentilhomme du Quercy, était depuis longtemps brouillé avec un de ses voisins, nommé Regnier, calviniste, dont il avait juré plus d'une fois la mort. Tous les deux se trouvaient à Paria à l'époque de la Saint-Barthélemy (1572). Regnier tremblait que Vesins, profitant de la circonstance, ne satisfit, aux dépens de sa vie, la haine invétérée qu'il lui portait. Comme il était dans ces alarmes, on enfonça la porte de sa chambre, et Vesins entre l'épée à la main, accompagné de deux soldats : « Suis-moi, » dit-il à Regnier d'un ton dur et brusque. Celui-ci, consterné, passe entre les deux satellites, croyant aller à la mort. Vesins le fait monter à cheval, sort de la ville en hâte ; sans s'arrêter, sans dire un seul mot, il le mena jusqu'en Quercy, dans son château. « Vous voilà en sûreté, lui dit-il ; j'aurais pu profiter de l'occasion pour me venger, mais entre braves gens on doit partager le péril ; c'est pour cela que je vous ai sauvé. Quand vous voudrez, vous me trouverez prêt à vider notre querelle comme il convient à des gentilshommes.» Regnier ne lui répondit que par des protestations de reconnaissance et en lui demandant son amitié. « Je vous laisse la liberté de m'aimer ou de me haïr, lui dit Vesins, et je ne vous ai amené ici que pour vous mettre en état de faire ce choix. » Sans attendre de réponse, il donne un coup d'éperon, part et disparaît.

ROSE, meuble qui représente une rose de jardin ; elle paraît épanouie avec un bouton au centre, quatre feuilles et cinq plus éloignées, avec cinq pointes qui imitent les épines entre les feuilles extérieures.

Les ROSES sont le plus souvent sans tiges ; leur émail particulier est de *gueules* ; il y en a cependant de divers émaux.

ROSES *tigées* et *feuillées* sont celles qui ont des tiges et des feuilles.

La ROSE est l'emblème du printemps, de la beauté, de l'amour et de la jeunesse.

La rose jouait un grand rôle au moyen âge. Plusieurs seigneuries étaient tenues en fief à la simple redevance annuelle d'une couronné de roses. C'était aussi sous l'ancienne législation la dot des jeunes filles.

Telles étalent les prescriptions des coutumes de Normandie, de Touraine et d'Auvergne. Le bien restait à lainé des garçons ; les cadets cherchaient fortune ; les filles n'apportaient à

leur mari que leur cœur et une verte couronne, ou, comme on l'appelait, un *chapel* de fleurs. L'usage de porter des tresses de fleurs fraîchement écloses était très répandu au moyen âge. On prenait dans la nature ce que l'art d'imitation ne devait reproduire que plus tard. Cette coutume semble remonter aux temps primitifs. Les Gaulois, pour montrer l'assurance avec laquelle ils marchaient au combat et le mépris qu'ils avaient de la mort, ne portaient pour tout casque, dans un jour de bataille, qu'une couronne de fleurs ; et de cet usage naquit probablement chez leurs descendants celui de porter un semblable ornement aux jours de fête et de réjouissance.

De toutes les fleurs qui pouvaient servir à cette parure, la rose fut celle qui, par la beauté de sa forme et de sa couleur, et par la suavité de son parfum, obtint la préférence. Il n'y avait point de cérémonie d'éclat, point de noces, point de festins où l'on ne portât un chapel de roses. Le roman de Perce-Forest, dans la description d'une fête, n'oublie pas de dire que *chacun et chacune avait un chapel de roses sur son chef*. Lorsque le connétable servait à table le roi de France, il portait à la main une verge blanche et sur la tête une tresse de roses.

Souvent, dans les festins, les convives, à la manière des anciens, se couronnaient de roses, et ornaient de fleurs les flacons et les verres.

Quant à la préférence donnée à la rose pour former les chapels de noces, il ne faut pas trop y voir de symbole, mais une preuve du bon goût qu'ont eu les dames dans tous les temps. Le vêtement de la jeune épousée étant blanc, en signe de sa pureté virginale, on rehaussa cette uniforme blancheur par une couronne d'une couleur vive et agréable ; et dans le choix de la fleur qui devait briller sur le front virginal, la rose pouvait-elle être oubliée ? On représenta la chasteté d'un jeune homme par un chapel de branches vertes. Quand Monstrelet décrit la cérémonie où le fils du duc de Bourgogne fut ondoyé et tenu sur les fonts baptismaux par le neveu de l'empereur d'Allemagne, Il ne manque pas de remarquer que le parrain était *nu-tête lui et ses gens, malgré le froid, et avait chacun un chapel vert sur son chef, en signifiant qu'il était chaste*.

Tous ces chapels, du reste, étaient d'un usage si général, qu'à Paris ce fut une profession particulière de les confectionner et de les vendre. Les marchands qui faisaient ce commerce s'appelaient *chapeliers*, nom que prirent ensuite les fabricants et les vendeurs de chapeaux de feutre. Dans les statuts de 1736, les marchandes de fleurs artificielles sont encore qualifiées de *chapelières en fleurs*.

Le mettre rosier de la cour du parlement et les marchands de chapels étaient tenus, à Paris, de présenter tous les ans, chacun, au voyer de la ville, trois chapeaux de fleurs la veille des

Rois, et vers l'Ascension, un panier de roses pour sa provision d'eau de roses. L'estime et remploi que nos pères faisaient de la rose explique un fait qui d'abord paraît bizarre ; ce sont les redevances de boisseaux de roses qu'on trouve mentionnées si souvent parmi les droits seigneuriaux. Les gens riches consommaient beaucoup d'eau de roses pour leurs ragoûts, leurs sauces et leurs desserts ; aussi, à raison du besoin qu'ils en avaient, ils exigeaient de leurs vassaux une grande quantité de ces fleurs.

Quelquefois la redevance devait être acquittée en roses blanches.

Les armoiries les plus célèbres où l'on voit figurer la rose sont celles des maisons d'York et de Lancastre, en Angleterre. Presque toute la noblesse anglaise succomba dans cette guerre fameuse nommée la guerre des Deux Roses, parce que les deux maisons qui se disputaient la couronne portaient chacune une rose dans leurs armoiries, la maison d'York une rose blanche, et celle de Lancastre une rose rouge.

S

SABLE, couleur noire, émail qui se représente en gravure par des lignes horizontales et perpendiculaires croisées les unes sur les autres.

D'AGUERRE, *d'argent, à trois corbeaux de* SABLE.

La famille d'Aguerre, originaire de Guyenne, s'est établie en Champagne depuis plusieurs siècles. Elle a donné à nos armées un grand nombre d'officiers d'un mérite distingué. Un d'eux servait, en 1637, sur la flotte que Louis XIII envoya, sous les ordres du comte d'Harcourt et de l'archevêque de Bordeaux, pour reprendre les îles de Lérins, dont les Espagnols s'étaient emparés trois ans auparavant. L'île Sainte-Marguerite, la plus considérable des deux, était défendue par cinq forts réguliers et par des lignes de communication ; elle renfermait une garnison considérable et une excellente artillerie. Le comte d'Harcourt assembla le conseil de guerre pour discuter le plan d'attaque et les chances de l'entreprise ; il ouvrit la séance en disant « Messieurs, le roi nous commande de nous emparer des îles de Lérins ; pour réussir, il nous faut diriger nos premiers efforts contre Sainte-Marguerite ; croyez-vous pouvoir y descendre avec vos gens ? » D'Aguerre se leva et lui répondit : « Permettez-moi, mon général, de vous demander si le soleil entre dans l'île. » Le comte fit en souriant un signe affirmatif. « Eh bien, ajouta d'Aguerre, si le soleil y pénètre, mon régiment saura bien y descendre. » Ce brave officier ne tarda pas à tenir sa parole ; les deux îles furent reprises en quelques semaines.

C'est en parlant de cette glorieuse expédition que Richelieu a dit dans son testament politique : *Deux mille cinq cents Français descendirent en plein jour en une île gardée par autant d'Espagnols et d'Italiens.*

SAILLANT, TE, se dit du cerf, de la licorne, du bouc, de la chèvre, du chevreuil, qui paraissent debout ou rampants.

DE CERVON, en Bretagne, *d'azur, au cerf* SAILLANT *d'or, ramé d'argent.*

SAUTOIR, pièce honorable en forme de croix de Saint-André. Derrière l'écu des maréchaux de France, il y avait deux bâtons fleurdelisés passés en SAUTOIR. Le connétable portait au bas de son écusson deux épées en SAUTOIR.

DE LA GUICHE, *de sinople, au* SAUTOIR *d'or.*

Philibert de la Guiche, seigneur de Chaumont, chevalier de l'ordre du Roi, gouverneur du Bourbonnais, Lyonnais, Forez, Beaujolais, avait tellement su gagner l'affection de Henri III, que ce prince dit un jour : « Si j'étais La Guiche, si La Guiche était roi, je serais sûr d'être aussi aimé de lui qu'il l'est de moi. » Ce prince lui donna la charge de grand-maître de l'artillerie et le fit chevalier de l'ordre du Saint-Esprit à la première promotion de cet ordre, le 31 décembre de la même année. M. de La Guiche, pendant qu'il exerçait cette charge, donnait toujours ce qui lui revenait de ses droits sur les villes assiégées[6] à la veuve ou à la fille de l'officier qui avait été tué dans le siège.

Ce grand-maître de l'artillerie mourut en l'année 1607.

SEMÉ, ÉE, écu ou pièce honorable chargée de nombre de fleurs de lis, ou de trêfles, roses, étoiles, billettes et autres meubles.

JEAN DE BRIENNE, roi de Jérusalem, empereur de Constantinople en 1231, pendant la minorité de Baudouin de Courtenay, *écartelé aux premier et quatrième d'azur, au lion d'or ; l'écu* SEMÉ *de billettes de même, qui est Brienne, aux deux et trois de Champagne, et sur le tout de Jérusalem.*

SINOPLE, couleur verte qui se représente en gravure par des lignes diagonales à droite.

Le SINOPLE est un émail qui signifie amour, jeunesse, beauté, abondance, liberté, jouissance, exemption.

DE SCHOMBERG, *d'argent, au lion coupé de gueules et de* SINOPLE.

---

[6] Quand une ville était assiégée, qu'elle laissait tirer le canon, et qu'elle était ensuite obligée de se rendre, toutes les cloches de ses églises et autres cloches, tous les ustensiles de guerre en cuivre et en airain appartenaient au grand-maître de l'artillerie, et les habitants étaient obligés de les racheter à prix d'argent.

La veille de la bataille d'Ivry, qui fut livrée le 14 mars 1590, le colonel de Schomberg, qui commandait les reîtres, avait été contraint, par la mutinerie des soldats, de demander l'argent qui leur était dû.

Dans le premier moment, Henri IV lui répondit avec aigreur « Comment, colonel ! est-ce le fait d'un homme d'honneur de demander de l'argent quand il faut prendre les armes pour combattre ? » Le colonel se retira confus sans rien répliquer. Le lendemain, lorsque Henri eut rangé les troupes en bataille, il se souvint de ce qui s'était passé la veille ; et, poussé d'un remords qui ne peut naître que dans une âme généreuse, il alla trouver le colonel et lui dit hautement : « Colonel, nous voici dans l'occasion ; il se peut faire que j'y demeurerai ; il n'est pas juste que j'emporte l'honneur d'un brave gentilhomme comme vous ; je déclare donc que je vous reconnais pour homme de bien et incapable d'une lâcheté. » Cela dit, il l'embrassa cordialement. Le colonel était touché jusqu'aux larmes. « Ah ! Sire, répondit-il, en me rendant l'honneur vous m'ôtez la vie ; j'en serais indigne, si je ne la donnais aujourd'hui pour votre service. » Le brave Allemand signala en effet sa valeur, et fut tué auprès du roi.

SOMMÉ, ÉE, se dit d'un château ou d'une tour terminée par un ou plusieurs donjons.

On le dit encore des ornements extérieurs de l'écu, soit couronne, mitre, crosse, chapeau de prélat, croissant, etc.

DE CAASBEEK, en Flandre, *d'argent, à la croix de gueules* SONNÉE *d'un croissant de même*.

L'origine de ces armes est assez curieuse pour être rapportée. On la trouve dans une vieille chronique flamande, où est insérée une lettre adressée à son père, marchand de Bruges, par son fils, jeune homme qui avait pris la croix lors de cette expédition, qui ne vit jamais les rivages de la Palestine, but de sa destination première, mais fonda l'empire latin à Constantinople (1202).

« Mon père,

« Je vous écris du pays lointain, nommé la Grèce, et de la ville qui a nom Constantinople ; et je puis enfin vous dire pourquoi j'ai quitté notre bonne Flandre sans prendre congé de vous. Vous avez sans doute souvenance d'un seigneur comte de Caasbeek, qui maintes fois vint en notre boutique acheter des draps et des étoffes. Or vous devez vous rappeler aussi que ce seigneur avait une fille bien belle, laquelle, pour le malheur de ma vie, j'aimais éperdument. Un jour que j'allais de votre part au manoir dudit seigneur, il avait qu'il était absent pour guerroyer contre un baron son ennemi, et que sa femme reçut de moi votre message. À la vue des lieux où demeurait la dame de mes pensées, mon cœur défaillit, et je tombai sans mouvement sur le banc du parloir. La châtelaine de Caasbeek, émue de pitié, commanda à

ses hommes de me porter doucement dans un lit, où l'esprit me revint. Pour lors elle me demanda avec instance la cause de cette faiblesse qui m'était arrivée, et je lui avouai tout avec confusion et larmes. »

« Pauvre petit, me dit-elle, tu n'es ni noble ni chevalier ; c'est pourquoi tu ne peux obtenir pour femme la fille d'un seigneur comte. Va, cours par le monde, et quand, à force d'aventures et d'exploits, tu auras conquis un écu armorié et de bonnes terres, reviens, et je présenterai ta requête à ma fille et à monseigneur mon époux. »

« Je la crus, mon père ; je sortis de votre maison sans vous avertir, et je quittai la ville de Bruges. »

« Or c'était dans le temps que s'éleva ce saint homme, nommé Foulques de Neuilly, qui se mit à annoncer la parole de Dieu par la France et les pays circonvoisins, notre Seigneur opérant par lui grand nombre de miracles ; si bien que sa renommée s'en répandit partout, et vint jusqu'à la connaissance de notre très-saint père le pape, qui envoya en France vers ce pieux personnage pour lui enjoindre de prêcher la croisade contre les violateurs du saint tombeau, et d'autant que les indulgences octroyées par le Saint-Père étaient grandes, plusieurs se sentirent poussés de dévotion à prendre la croix, et entre autres notre grand souverain, le noble comte de Flandre, qui rassembla des soldats et m'admit sous sa bannière. Il me témoigna dès l'abord beaucoup de bienveillance, parce qu'il vous connaissait comme un des notables commerçants de sa bonne ville de Bruges. Je le suivis en la cité de Soissons, en France, où se tint un grand parlement de barons et seigneurs croisés, dont la résolution fut qu'ils dépêcheraient à Venise des députés auxquels ils donneraient plein pouvoir de traiter en leur nom pour le passage des troupes outremer. J'y fus envoyé par monseigneur le comte Baudouin avec Conon de Béthune, son député, parce que j'étais fort entendu au sujet des finances et de la navigation. La faconde du seigneur de Villehardouin, maréchal de Champagne, poussa le doge de Venise, Henri Dandolo, et toute sa république, à venger les injures de notre Rédempteur, en fournissant, moyennant argent convenu, des vaisseaux et autres commodités pour le passage, et aussi en armant eux-mêmes pour la guerre sainte des troupes et des chevaliers. Mais quand les pèlerins furent arrivés en la ville de Venise, voilà qu'il survint un grand embarras. »

Ici l'auteur de la lettre entre dans quelques détails historiques que tout le monde connait ; il raconte comment les croisés furent obligés, pour achever de payer leur passage, de faire le siège de Zara, en Dalmatie, au profit de la république de Venise, et comment, se détournant ensuite du chemin de Jérusalem, à la sollicitude du, prince Alexis, ils prirent de vive force Constantinople, pour y rétablir sur le trône Isaac l'Ange, son père, qui mourut bientôt. L'auteur continue en ces termes :

« Notre gracieux comte voulut bien s'apercevoir que j'avais été légèrement blessé dans l'assaut, et pour récompenser, disait-il, mon courage, il me rapprocha de sa noble personne en qualité de clerc-secrétaire et d'argentier. Cependant le jeune Alexis ne voulut ou ne put remplir ses engagements envers les croisés, qui attendaient sous les murs de Constantinople l'effet de ses promesses. Les efforts qu'il fit alors pour les satisfaire lui coûtèrent le trône et la vie. Un seigneur de sa cour l'assassina, et se déclara l'ennemi des Latins. Ceux-ci revinrent contre la ville, défendue par un grand nombre de soldats. Je combattis toujours sous les yeux du seigneur comte ; et comme je montais pour la dernière fois à l'assaut, je roulai à ses pieds frappé d'une lourde pierre qui lui était destinée. Déjà il s'était aperçu que j'avais reçu en divers endroits, en lui faisant un rempart de mon corps, plusieurs flèches visiblement dirigées contre lui. Monseigneur me fit porter évanoui dans sa tente, et ordonna à ses gens de panser mes blessures. Pendant ce temps la ville fut prise, et il vint un moment se reposer sous son pavillon. J'y étais étendu couvert de sang, et paraissant sur le point d'expirer. « Bon courage, mon jeune ami, me dit-il, tu m'as sauvé la vie, il faut que je t'en récompense : je te fais noble. Puis, trempant le doigt dans le sang qui coulait de mes blessures, il en traça une croix et un croissant sur mon boucher. « Voilà tes armes, ajouta-t-il en courant se mettre à la tête des troupes qui entraient dans la ville ; à bientôt l'ordre de la chevalerie. » En effet, notre seigneur le comte de Flandre, ayant été élu empereur de Constantinople et couronné dans la grande église de Sainte-Sophie, m'y reçut chevalier avec ceux qui s'étaient le plus distingués dans le combat et qui ne faisaient pas encore partie de cette noble confrérie. »

« On a distribué aux croisés les biens des vaincus, et l'empereur m'a concédé, à titre de comté relevant de sa couronne, autant de terre que je pourrais en parcourir en chevauchant quatre heures durant. »

« Si la comtesse de Caasbeek n'a pas oublié la parole qu'elle m'a donnée, elle accueillera ma requête et la présentera à monseigneur son mari. C'est pourquoi je vous prie, mon père, d'aller lui porter le double des lettres d'anoblissement que vous trouverez ci-jointes, et de lui prouver que j'ai maintenant un écu armorié, un beau comté, et le titre de comte. Mon désir serait d'aller moi-même déposer tout cela aux pieds de mademoiselle sa fille ; mais je suis obligé de suivre monseigneur contre les Bulgares. »

« Je suis, etc. »

Sur le manuscrit se trouvent peintes les armoiries, revêtues de la signature du héraut de Flandre et empire d'Orient, avec la date du cinquième dimanche après Pâques de l'an du Seigneur 1204.

Le seigneur de Caasbeek accueillit très-bien la demande du jeune comte et lui donna sa fille unique en mariage. Le nouvel époux prit le nom féodal de Caasbeek, et conserva les armes qu'il avait si valeureusement gagnées au prix de son sang. Après la chute de l'empire

latin, leurs descendants revinrent en Flandre ; ils s'y perpétuèrent jusqu'à la fin du siècle dernier, où mourut le dernier mâle de la famille des Caasbeek. Comme chef de la famille, il avait pour armes exactement celles qui se trouvaient retracées sur la feuille de parchemin.

SURMONTÉ, ÉE, se dit d'une fasce, d'un chevron, d'un pal abaissé, ou d'une autre pièce au-dessous de sa position ordinaire, lorsqu'ils se trouvent accompagnés en chef de quelque meuble.

DE ROSTAING, en Forez, *d'azur, à une roue d'or* SURMONTÉE *d'une fasce de même*.

Tristan de Rostaing, capitaine de cinquante hommes d'armes, chevalier des ordres du Roi, étant assiégé dans Melun en 1588, les assaillants lui firent dire que s'il tardait à leur livrer la ville, ils le feraient mourir cruellement. « Je suis trop vieux, répondit-il, pour commencer à trembler ; et je serais trop honoré de pouvoir sacrifier le peu de jours que j'ai à vivre à ma patrie et à mon roi. » Les assaillants furent obligés de se retirer. Tristan de Rostaing mourut trois ans après, le 7 mars 1591.

T

TARÉ, *à fronte locatus*, se dit du casque qui termine l'écu en sa partie supérieure, soit qu'il se trouve de front ou de profil.

Un casque TARÉ de front est une marque d'ancienne noblesse.

Ce terme, selon le P. Menestrier, vient des grilles des casques, qui étaient représentés anciennement à la manière des *tarots*, des cartes à jouer.

TIERCÉ, *tripartitus*, se dit de l'écu divisé en trois par deux lignes parallèles, en fasces, en bandes ou en pals.

DE LAUZUN, TIERCÉ *en bandes d'or, de gueules et d'azur*.

TOURTEAU, meuble d'armoiries, rond et plat, de couleur ; ce qui le distingue du besant, qui est de métal.

Ce terme vient du latin *torta*, qui a signifié anciennement un gâteau ou pain que l'on faisait pour les sacrifices.

DE COURTENAY, *d'or, à trois* TOURTEAUX *de gueules*.

TRANGLES, *fasciœ restrictœ impares*, fasces rétrécies au nombre de cinq le plus souvent, et de sept quelquefois. Six ou huit fasces rétrécies se nomment *burèles*.

Les TRANGLES sont toujours en nombre impair ; les burèles, en nombre pair.

DE CHOURSES DE MALICORPIE, en Poitou, *d'argent, à cinq* TRANGLES *de gueules*.

Jean de Chourses, comte de Malicorne, chevalier de l'ordre du Roi, gouverneur du Poitou, était fort attaché à Henri III, qui l'honorait de son amitié. Les rebelles de Poitiers se saisirent de sa personne, le traînèrent dans les rues de cette ville, en portant à chaque pas leurs hallebardes à sa gorge, pour l'intimider et l'obliger à manquer de fidélité au roi. « Je n'ai jamais commis de lâcheté ; le serment que vous voulez que je fasse en serait une, leur répondit-il ; vous pouvez m'ôter la vie, mais vous ne m'ôterez jamais l'honneur. » Ils le jetèrent dans les fossés de la ville, qui étaient pleins d'herbes bourbeuses, d'où il s'échappa heureusement sans danger.

TRESCHEUR, *scuti limbus*, tresse qui a quelque ressemblance avec l'orle ; elle est distante du bord de l'écu d'une partie des sept de sa largeur, et n'a que le quart de cette septième partie.

LES ARMES DU ROYAUME D'ÉCOSSE étaient : *d'or, au lion de gueules enclos dans un double* TRESCHEUR *ou essonier fleuronné et contre-fleuronné de gueules*.

« Or, dit un vieux chroniqueur, permist l'illustre et magnanime empereur Charlemaigne à Achains, roy d'Écosse, d'enfermer ledit lion de ses armes, pour perpétuer à la postérité la mémoire de l'alliance offensive et défensive qu'ils contractèrent ensemble vers tous aultres princes et potentats environ l'an 809. »

V

VAIR, *pellis coloris variœ*, fourrure faite de quatre tires, ou rangées de pièces d'argent en forme de cloches renversées sur un champ d'azur : il y a quatre pièces aux première et troisième tires, trois et deux demies aux deuxième et quatrième.

Chaque tire ou rangée se trouve avoir deux parties en hauteur, des huit de la hauteur de l'écu.

MENU-VAIR est une fourrure de VAIR de six tires ; aux un, trois, cinq, il y a six pièces ; aux deux, quatre, six, il y en a cinq et demie ; chaque tire a une partie un quart des huit de la hauteur de l'écu.

CONTRE-VAIR est une fourrure de VAIR dont les pointes du premier rang sont appointées avec celles du second ; de même les pointes du troisième rang avec celles du quatrième ; de sorte que les bases du deuxième rang posent sur celles du troisième, en ligne directe du coupé de fétu.

D'ESCARS PERRUSE, en Limousin, *de gueules, au pal de* VAIR.

Jean d'Escars, comte de la Vauguyon, prince de Carency,, chevalier de l'ordre du Roi, capitaine de cinquante hommes d'armes, maréchal et grand sénéchal du Bourbonnais, se trouva au dernier siège de Chartres, que prit en 1591 Henri IV, et qui est célèbre par la joyeuse réponse du monarque au maire de la ville, qui lui en présentait les clefs et l'assurait qu'il lui était soumis en vertu du droit civil. Ajoutez : et du droit canon, dit gaiement le bon prince. À ce siège, d'Escars, bien que très figé et criblé de blessures, se présenta à la tranchée avec une intrépidité héroïque, et semblait chercher l'occasion de se faire tuer, « voulant, dit Brantôme, finir ses jours au champ d'honneur. »

VÊTE, se dit d'un écu rempli d'une grande losange dont les angles touchent les bords ; la losange devient le champ, et les quatre triangles des cantons d'un autre émail sont le VÊTU ; parce qu'il y a un chape en haut et un chaussé en bas.

DE LA PALETTE, en Dauphiné, *d'or*, VÊTU *de gueules, un trèfle de cingle au centre de l'écu.*

VIVRÉ, ÉE, se dit du pal, de la fasce, de la bande et de quelques autres pièces à sinuosités angulaires, qui forment des angles saillants et rentrants.

DE MONTREVEL, *d'or, à la bande* VIVRÉE *d'azur*.

Brave comme un paladin, tout bouillant d'une valeur qui s'était d'abord signalée dans un duel, et qui plus tard, mieux employée, lui fit conquérir chacun de ses grades par une action d'éclat, le maréchal de Montrevel mourut de frayeur en dinant (1er octobre 1716), parce qu'une salière vint à se renverser sur lui : étrange exemple des inconséquences d'un esprit dont l'ignorance faisait la faiblesse. Cet homme qui avait tant de fois affronté la mort

au passage du Rhin, à Senef, à Namur, à Fleurus, ne put braver le vain présage qu'on attribue à une salière renversée ! La fièvre le prit à l'instant même, et il succomba.

FIN



TABLE DES MATIÈRES



http://www.arbredor.com
Illustration de couverture : tirée de l'ouvrage.
Composition et mise en page : © ATHENA PRODUCTIONS / PP